*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.*

*Les Fonds et les titres qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la* Securities and Exchange Commission *des États-Unis. Les titres des Fonds ne peuvent être offerts et vendus aux États-Unis qu'en vertu de dispenses d'inscription.*

Fonds Scotia MD

# Fonds Patrimoine Scotia
# Portefeuilles Apogée

# 2025

*Chaque Fonds en fiducie et chaque Fonds de catégorie Société (chacun décrit aux présentes) est offert dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Chaque Fonds S.E.C. (chacun décrit aux présentes) est offert dans la province de l'Ontario.*

# Prospectus simplifié

Le 30 mai 2025

## FONDS EN FIDUCIE

### Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries Apogée, A, F, I, K et M)
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US (parts des séries A, F et M)

### Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US (parts des séries I, K et M)
Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia d'obligations en $ US (parts des séries A, F, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé (parts des séries I et K)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total (parts des séries K et M)

### Fonds équilibrés

Fonds Scotia canadien équilibré (parts des séries A et F)
Fonds Scotia équilibré diversifié (parts des séries A et F)
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, F et M)
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia équilibré mondial (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, F, K et M)
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (parts des séries A et F)
Fonds Scotia équilibré en $ US (parts des séries A et F)
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique (parts des séries Apogée et F)

### Fonds d'actions

#### *Fonds d'actions canadiennes et américaines*

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations (auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations) (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines (parts de série I)
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation (parts des séries I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)

#### *Fonds d'actions internationales*

Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance (parts de série I)
Fonds Scotia d'actions indiennes (parts de série I)
Fonds Scotia d'actions internationales (parts des séries A, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

#### *Fonds d'actions mondiales*

Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation (parts de série I)
Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation (parts des séries I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde (parts des séries I, K et M)

### Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A et F)
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines (parts des séries A, F et I)

### Fonds spécialisé

Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime (parts des séries I, K et M)

### Solutions Portefeuille

#### *Portefeuilles Sélection[MD] Scotia*

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

#### *Portefeuilles Partenaires Scotia[MD]*

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

#### *Portefeuilles INNOVA Scotia[MD]*

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

#### *Portefeuilles Essentiels[MC] Scotia*

Portefeuille de revenu Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

#### *Portefeuilles Apogée*

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)

### OPC alternatifs

Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS (parts de série I)
Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance (parts des séries KM et M)

### FONDS DE CATÉGORIE SOCIÉTÉ[1]

Catégorie Scotia de dividendes canadiens (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia mixte actions américaines (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux (actions des séries A et F)
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (actions des séries A et F)[2]
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)

### FUNDS S.E.C.

1832 AM Canadian Dividend LP (parts de série I)
1832 AM Canadian Growth LP (parts de série I)
1832 AM Global Completion ETF LP (parts de série I)
1832 AM Global Low Volatility Equity LP (parts de série I)
1832 AM International Equity LP (parts de série I)
1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP (parts de série I)
1832 AM Total Return Bond LP (parts de série I)
1832 AM U.S. Dividend Growers LP (parts de série I)
1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP (parts de série I)

---

[1] Chaque Fonds de catégorie Société est une catégorie de Catégorie société Scotia inc.
[2] Il n'est actuellement plus possible d'acheter des titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ni de remplacer des titres d'autres Fonds par ses titres. Ce Fonds pourrait être rouvert ultérieurement.

Fonds Scotia MD

# Table des matières


**Introduction** ... 1
**Partie A : Renseignements généraux** ... 2

**Responsabilité de l'administration d'un OPC** ... 2
Gestionnaire ... 2
Conseiller en valeurs ... 3
Sous-conseillers en valeurs ... 12
Accords relatifs au courtage ... 25
Placeur principal ... 26
Fiduciaire ... 27
Administrateurs et membres de la haute direction de la Société ... 27
Commandité ... 28
Dépositaire ... 28
Auditeur ... 28
Agent chargé de la tenue des registres ... 28
Mandataire de prêt de titres ... 29
Prêteur de fonds ... 29
Comité d'examen indépendant et gouvernance ... 29
Entités membres du groupe ... 30
Information concernant le courtier gérant ... 30
Politiques et pratiques ... 31
Rémunération des administrateurs, des dirigeants, des fiduciaires et des membres du CEI ... 33
Contrats importants ... 33
Poursuites judiciaires ... 36
Site Web désigné ... 36

**Évaluation des titres en portefeuille** ... 36
**Calcul de la valeur liquidative** ... 38
**Achats, remplacements et rachats** ... 39
Comment passer des ordres ... 39
À propos des séries de titres ... 39
Option d'achat en dollars américains ... 41
Fonds en dollars américains ... 41
Comment acheter des titres des Fonds ... 42
Comment remplacer des titres des Fonds ... 43
Comment vendre vos titres ... 44
Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres ... 45
Opérations à court terme ... 45

**Services facultatifs** ... 46
**Frais** ... 47
Frais payables par les Fonds ... 48
Frais payables directement par vous ... 65

**Rémunération du courtier** ... 66
Commission de suivi ... 66

**Incidences fiscales** ... 67
Imposition des Fonds en fiducie ... 68
Imposition des porteurs de parts d'un Fonds en fiducie ... 70
Imposition de la Société ... 72
Imposition des actionnaires ... 73
Imposition des Fonds S.E.C. ... 74
Imposition des porteurs de parts d'un Fonds S.E.C. ... 75
Admissibilité aux régimes enregistrés ... 76
Exigences internationales de divulgation d'information financière ... 76
Taux de rotation des titres en portefeuille ... 77

**Quels sont vos droits?** ... 77
**Dispenses et autorisations** ... 77
Placements comportant un preneur ferme relié ... 77
Opérations en nature ... 77
Vente à découvert ... 78
Dispense pour emprunt d'argent ... 78
Or et métaux précieux ... 78
Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or ... 78
Investissements dans des fonds à capital fixe ... 78
Titres à revenu fixe ... 78
Fonds d'actifs privés ... 78
Dépôt d'actifs de portefeuille auprès d'agents prêteurs ... 78
Dépôt d'actifs de portefeuille comme marge pour des dérivés visés négociés en bourse ... 78
Nomination de dépositaires supplémentaires ... 79
Fonds Scotia d'obligations mondiales ... 79
Fonds Scotia hypothécaire de revenu ... 79
Communications publicitaires ... 79
Regroupement de prospectus ... 79

**Attestation des Fonds en fiducie et de leur gestionnaire et promoteur** ... 80
**Attestation des Fonds de catégorie Société et de leur gestionnaire et promoteur** ... 82
**Attestation des fonds S.E.C. et de leur gestionnaire et promoteur** ... 84
**Attestation du placeur principal** ... 86
**Attestation du placeur principal** ... 88

**Partie B : information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** ... 89

**Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** ... 89
Qu'est-ce qu'un OPC? ... 89
Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif? ... 89
Aucune garantie ... 89
Comment sont structurés les OPC? ... 89
Quels sont les risques liés à un placement dans un OPC? ... 91
Gestion du risque ... 91
Dans quoi investissent les OPC? ... 91

**Restrictions en matière de placement** ... 94
Fonds Scotia hypothécaire de revenu ... 94

**Description des titres offerts par les Fonds** ... 96
Les parts et les séries de parts des Fonds en fiducie ... 96
Les catégories et les séries d'actions de la Société ... 97
Les parts et les séries de parts des Fonds S.E.C. ... 99
Questions nécessitant l'approbation des porteurs de titres ... 99

**Nom, constitution et historique des Fonds** ... 101

**Facteurs de risque** ... 101
Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires ... 102
Risque lié aux catégories ... 102
Risque lié aux marchandises ... 102
Risque lié à la concentration ... 102
Risque lié au crédit ... 103
Risque lié au change ... 103
Risque lié à la cybersécurité ... 103
Risque lié aux dérivés ... 104
Risque lié aux marchés émergents ... 104
Risque lié aux titres de participation ... 104
Risque lié aux facteurs ESG ... 105
Risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG ... 105
Risque lié aux placements à l'étranger ... 105
Risque lié aux investissements entre fonds ... 106
Risque lié aux indices ... 106
Risque lié à l'inflation ... 106
Risque lié aux taux d'intérêt ... 106
Risque lié aux fiducies de placement ... 106
Risque lié au levier financier ... 107
Risque lié à la responsabilité du commanditaire ... 107
Risque lié à la liquidité ... 107
Risque lié aux perturbations des marchés ... 107
Risque lié au courtier principal ... 108
Risque lié au secteur de l'immobilier ... 108
Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ... 108
Risque lié aux séries ... 109
Risque lié à la vente à découvert ... 109
Risque lié aux gros porteurs de titres ... 109
Risque lié aux petites capitalisations ... 109
Risque lié à la fiscalité ... 109
Risque lié aux FNB sous-jacents ... 111

**Méthode de classification du risque de placement** ... 112

**Descriptions des Fonds** ... 112

**Fonds de quasi-liquidités** ... 115
Fonds Scotia du marché monétaire ... 116
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US ... 118

**Fonds de revenu** ... 121
Fonds G.A. 1832 de créances mondiales ... 122
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre ... 124
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US ... 126
Fonds Scotia de revenu canadien ... 128
Fonds Scotia d'obligations mondiales ... 130
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone ... 132
Fonds Scotia hypothécaire de revenu ... 135
Fonds Scotia d'obligations en $ US ... 137
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ ... 139
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes ... 141
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base ... 143
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes ... 145
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable ... 147
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé ... 149

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé ..... 151
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur .... 153
Fonds Patrimoine Scotia de revenu ..... 155
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes ..... 157
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme ..... 159
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total ..... 161

**Fonds équilibrés** ..... 163
Fonds Scotia canadien équilibré ..... 164
Fonds Scotia équilibré diversifié ..... 166
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié ..... 168
Fonds Scotia équilibré de dividendes ..... 170
Fonds Scotia équilibré mondial ..... 172
Fonds Scotia revenu avantage ..... 174
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone ..... 176
Fonds Scotia équilibré en $ US ..... 179
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique ..... 181

**Fonds d'actions** ..... 183
*Fonds d'actions canadiennes et américaines* ..... 184
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales ..... 184
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations *(auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations)* ..... 186
Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines ..... 188
Fonds Scotia de dividendes canadiens ..... 190
Fonds Scotia d'actions canadiennes ..... 192
Fonds Scotia de croissance canadienne ..... 194
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation .... 196
Fonds Scotia des ressources ..... 198
Fonds Scotia de dividendes américains ..... 200
Fonds Scotia d'actions américaines ..... 202
Fonds Scotia de potentiel américain ..... 204
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes ..... 206
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance ..... 208
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation ..... 210
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur ..... 212
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine .... 214
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine ..... 216
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains ..... 218
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation ..... 220
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers ..... 222
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains ..... 224
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation ..... 226
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation ..... 228
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur ..... 230

*Fonds d'actions internationales* ..... 232
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents ..... 232
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance ..... 234
Fonds Scotia d'actions indiennes ..... 236
Fonds Scotia d'actions internationales ..... 238
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents ..... 240
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale ..... 242
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales ..... 244
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base ..... 246
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales ..... 248
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation ..... 250

*Fonds d'actions mondiales* ..... 252
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation ..... 252
Fonds Scotia de dividendes mondiaux ..... 254
Fonds Scotia d'actions mondiales ..... 256
Fonds Scotia de croissance mondiale ..... 258
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation ..... 260
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone ..... 262
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales ..... 265
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures ..... 267
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux ..... 269
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation ..... 271
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde ..... 273

**Fonds indiciels** ..... 275
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien ..... 276
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes ..... 278
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales ..... 280
Fonds Scotia indiciel Nasdaq ..... 282
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines ..... 284

**Fonds spécialisé** ..... 287
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime ..... 288

**Solutions Portefeuille** ..... 291
*Portefeuilles Sélection Scotia* ..... 292
Portefeuille de revenu Sélection Scotia ..... 292
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia ..... 294
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia ..... 296
Portefeuille de croissance Sélection Scotia ..... 298
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia ..... 300

*Portefeuilles Partenaires Scotia* ..... 302
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia ..... 302
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia ..... 304
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia ..... 306
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia ..... 308
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia ..... 310

*Portefeuilles INNOVA Scotia* ..... 312
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ..... 312
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia ..... 314
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia ..... 316
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia ..... 318
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia ..... 320

*Portefeuilles Essentiels Scotia* ..... 322
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia ..... 322
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia ..... 325
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia ..... 328
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia ..... 331

*Portefeuilles Apogée* ..... 334
Portefeuille équilibré Apogée ..... 334

**OPC alternatifs** ..... 337
Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS ..... 338
Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance .. 342

**Fonds de catégorie Société** ..... 347
Catégorie Scotia de dividendes canadiens ..... 348
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes ..... 350
Catégorie Scotia mixte actions américaines ..... 352
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux ..... 354
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia .. 356
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia .. 359
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia ..... 362
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia .. 365
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ..... 368
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia ..... 370
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia ..... 373
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia ..... 376
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia... 379

**Fonds S.E.C.** ..... 383
1832 AM Canadian Dividend LP ..... 384
1832 AM Canadian Growth LP ..... 386
1832 AM Global Completion ETF LP ..... 388
1832 AM Global Low Volatility Equity LP ..... 390
1832 AM International Equity LP ..... 392
1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP ..... 394
1832 AM Total Return Bond LP ..... 396
1832 AM U.S. Dividend Growers LP ..... 398
1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP ..... 400

Sauf si le contexte l'interdit, dans le présent document :

« Banque Scotia » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia[MD]) et les membres de son groupe, notamment La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia[MD]), Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod[MD] et Scotia iTRADE[MD], chacune une division de Scotia Capitaux Inc.);

« commandité » s'entend de ScotiaFunds GP Inc.;

« conseil d'administration » s'entend du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.;

« conseil de la Société » s'entend du conseil d'administration de la Société;

« convention de société en commandite » a le sens donné à ce terme à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds »;

« date d'évaluation » a le sens donné à ce terme à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative »;

« fiduciaire » s'entend de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.;

« Fonds » s'entend des Fonds en fiducie, des Fonds de catégorie Société et des Fonds S.E.C. qui sont énumérés dans le présent prospectus simplifié et « un Fonds » s'entend de l'un d'entre eux. Lorsque le contexte l'exige, « les Fonds » ou « le Fonds » s'entend des Fonds Scotia ou d'un Fonds Scotia, qu'ils soient structurés en fiducies, en catégories de société ou en sociétés en commandite;

« Fonds de catégorie Société » s'entend des Fonds qui sont des catégories de la Société et un « Fonds de catégorie Société » s'entend de l'un d'eux;

« Fonds en fiducie » s'entend des Fonds qui sont structurés comme des fiducies et qui émettent des parts;

« Fonds Patrimoine Scotia » s'entend de tous les OPC suivants, et de toutes leurs séries, offerts aux termes du présent prospectus simplifié :

- Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
- Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
- Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
- Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
- Fonds Patrimoine Scotia de revenu
- Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
- Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
- Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
- Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
- Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
- Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
- Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
- Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
- Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux

« Fonds S.E.C. » s'entend des Fonds qui sont structurés en sociétés en commandite et « un Fonds S.E.C. » s'entend de l'un d'entre eux;

« Fonds Scotia » s'entend de tous nos OPC, et de leurs séries, faisant l'objet du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia[MD], Fonds Patrimoine Scotia et Portefeuilles Apogée;

« fonds sous-jacent » s'entend d'un fonds d'investissement (que ce soit un Fonds Scotia ou un autre fonds d'investissement, y compris un fonds négocié en bourse) dans lequel un Fonds investit;

« gestionnaire », « 1832 S.E.C. », « nous », « notre » et « nos » s'entendent de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.;

« Loi de l'impôt » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

« OPC alternatifs » s'entend des Fonds qui sont des OPC alternatifs et « OPC alternatif » s'entend de l'un d'entre eux;

« portefeuilles » ou « Fonds portefeuille » s'entend du Portefeuille équilibré Apogée, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles Essentiels Scotia et des Portefeuilles Sélection Scotia qui sont énumérés dans le présent prospectus simplifié, et « portefeuille » ou « un Fonds portefeuille » s'entend de l'un d'eux;

« Portefeuilles Apogée » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Apogée;

« Portefeuilles Essentiels Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Essentiels Scotia;

« Portefeuilles INNOVA Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles INNOVA Scotia[MD];

« Portefeuilles Partenaires Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Partenaires Scotia[MD];

« Portefeuilles Sélection Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuillles Sélection Scotia[MD];

« porteurs de titres » s'entend d'un porteur de parts d'une Fiducie, d'un actionnaire d'un Fonds de catégorie Société ou d'un porteur de parts d'un Fonds S.E.C., selon le cas;

« PPS » s'entend du programme de portefeuilles de placement ScotiaMcLeod, qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux investisseurs d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod, comme il est décrit à la rubrique « Achats, remplacements et rachats »;

« Programme Apogée » s'entend du Programme Apogée[MD] auquel les investisseurs pourraient être autorisés à participer par l'intermédiaire de conseillers de ScotiaMcLeod[MD];

« Société » s'entend de Catégorie société Scotia inc.;

« titres » s'entend des parts ou des actions d'un Fonds, selon le cas;

« valeur liquidative » et « valeur liquidative par titre », s'entendent de la valeur liquidative du Fonds et de la valeur liquidative par titre, comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative ».

# Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision d'investissement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 2 à la page 88, contient de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 89 à la page 401, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans son dernier aperçu du fonds déposé, ses derniers états financiers annuels déposés, ses derniers rapports financiers intermédiaires déposés et ses derniers rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des derniers aperçus du fonds déposés, des derniers états financiers et des derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds des Fonds, en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre courtier.

On peut obtenir ces documents sur le site Web désigné des Fonds à l'adresse www.fondsscotia.com, ou en communiquant avec Fonds Scotia, à l'adresse fundinfo@scotiabank.com.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web www.sedarplus.ca.

# Partie A : Renseignements généraux

## Responsabilité de l'administration d'un OPC

### Gestionnaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire des Fonds. Le siège social du gestionnaire est situé à l'adresse suivante : 40 Temperance Street, 16e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Son numéro de téléphone est le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (ou 416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais. Son adresse courriel est fundinfo@scotiabank.com et celle du site Web est www.fondsscotia.com.

En qualité de gestionnaire, nous sommes responsables de l'ensemble des activités et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- la prestation ou l'organisation de services de conseiller en valeurs, y compris toutes les décisions relatives à l'achat, à la vente de titres du portefeuille et à l'exécution des opérations de portefeuille;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs, y compris les services d'évaluation et de comptabilité de fonds et la tenue des registres de porteurs de titres.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

*Administrateurs et membres de la haute direction du commandité du gestionnaire*

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., (le « **conseil d'administration** »), le commandité du gestionnaire, est actuellement composé de huit membres.

Les administrateurs sont nommés pour siéger au conseil d'administration jusqu'à leur retraite ou jusqu'à ce qu'ils soient destitués et que leurs remplaçants soient nommés. Les administrateurs et les membres de la haute direction de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. possèdent collectivement une solide expérience dans l'analyse et l'évaluation des risques associés à nombre d'entreprises dans les titres desquelles les Fonds sont susceptibles d'investir. Le gestionnaire mettra à profit cette expérience lorsqu'il analysera des placements éventuels pour les Fonds.

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. :

| Nom et ville de résidence | Poste occupé auprès du commandité du gestionnaire |
|---|---|
| Raquel Costa<br>Toronto (Ontario) | Présidente du conseil et administratrice |
| Neal Kerr<br>Toronto (Ontario) | Président et administrateur |
| Gregory Joseph<br>Grimsby (Ontario) | Chef des finances |
| Rosemary Chan<br>Toronto (Ontario) | Administratrice |
| Todd Flick<br>Burlington (Ontario) | Administrateur |
| Craig Gilchrist<br>Toronto (Ontario) | Administrateur |
| Anil Mohan<br>Thornhill (Ontario) | Administrateur |
| Jim Morris<br>Caledon (Ontario) | Administrateur |
| John Pereira<br>Richmond Hill (Ontario) | Administrateur |
| Simon Mielniczuk<br>Toronto (Ontario) | Secrétaire |

*Membres de la haute direction du gestionnaire*

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des membres de la haute direction du gestionnaire, et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de ce dernier :

| Nom et ville de résidence | Postes occupés auprès du gestionnaire |
|---|---|
| Neal Kerr<br>Toronto (Ontario) | Président et personne désignée responsable |
| Gregory Joseph<br>Grimsby (Ontario) | Chef des finances |
| Kevin Brown<br>Milton (Ontario) | Chef de la conformité |
| Simon Mielniczuk<br>Toronto (Ontario) | Secrétaire |

*Convention-cadre de gestion*

Le gestionnaire assume les fonctions de gestionnaire des Fonds aux termes d'une convention-cadre de gestion modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention-cadre de gestion** »). La convention-cadre de gestion est intervenue entre le gestionnaire, à titre de gestionnaire, 1832 S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds en fiducie, la Société, pour le compte des Fonds de catégorie Société, et le commandité, pour le compte des Fonds S.E.C., avec prise d'effet pour chaque Fonds à la date à laquelle il a été constitué.

Aux termes de la convention-cadre de gestion, le gestionnaire doit fournir ou faire en sorte que soient fournis aux Fonds des services de gestion de portefeuille, lesquels comprennent toutes les décisions

concernant l'achat de titres pour les portefeuilles, la vente de titres en portefeuille et l'exécution de toutes les opérations de portefeuille, ainsi que tous les services et installations d'administration nécessaires ou souhaitables, y compris l'évaluation, la comptabilité des Fonds et les registres des porteurs de parts. La convention-cadre de gestion prévoit que le gestionnaire peut confier à un mandataire l'exécution des fonctions administratives pour le compte des Fonds, et à des courtiers l'exécution des opérations de portefeuille des Fonds.

La convention-cadre de gestion ne peut être cédée à l'égard d'un Fonds que suivant le consentement de l'autre partie et conformément aux dispositions de l'ensemble des lois, des règlements et des autres restrictions applicables des organismes de réglementation du Canada et dans le cas d'un Fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la déclaration-cadre de fiducie. Aucun changement ne peut être apporté à la convention-cadre de gestion à l'égard d'un Fonds sans l'approbation des porteurs de titres quand les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent ou, à l'égard des Fonds S.E.C., quand les modalités de la convention de société en commandite l'exigent. Lorsque ces lois n'exigent pas l'approbation des porteurs de titres, les dispositions de la convention-cadre de gestion peuvent être modifiées avec l'approbation du fiduciaire, du conseil de la Société ou du commandité, selon le cas, et celle du gestionnaire.

Le contrat initial du gestionnaire à l'égard d'un Fonds est de cinq ans et il est automatiquement renouvelé pour cinq années additionnelles, sauf s'il est résilié conformément aux dispositions de la convention. La convention-cadre de gestion peut être résiliée à l'égard d'un Fonds n'importe quand, d'une part, par le gestionnaire moyennant la remise au Fonds d'un préavis d'au moins 90 jours concernant la résiliation et, d'autre part, par le fiduciaire d'un Fonds en fiducie, le conseil de la Société, à l'égard d'un Fonds de catégorie Société ou le commandité d'un Fonds S.E.C. avec l'approbation des porteurs de titres moyennant la remise d'un avis écrit de 90 jours au gestionnaire avant l'expiration de l'échéance ou n'importe quand par le fiduciaire des Fonds en fiducie, le conseil de la Société à l'égard des Fonds de catégorie Société ou le commandité des Fonds S.E.C., en cas de faillite ou d'insolvabilité du gestionnaire ou d'autres procédures engagées contre lui qui ne sont pas réglées dans les 60 jours.

Aux termes de la convention-cadre de gestion, le gestionnaire reçoit des frais de gestion et, s'il y a lieu, des frais administratifs de la part des Fonds à l'égard de certaines séries de titres des Fonds, tel qu'il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Les Fonds sont tenus de s'acquitter des taxes sur les frais de gestion et, selon le cas, sur les frais administratifs, qu'ils paient au gestionnaire, de même que sur la plupart des autres produits et services qu'ils acquièrent.

*Investissements dans un fonds sous-jacent*

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents, dont des OPC gérés par nous. Lorsqu'une assemblée des porteurs de titres d'un fonds d'investissement géré par nous est convoquée, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Le gestionnaire peut prendre des dispositions pour que les porteurs de titres du Fonds visé exercent leurs droits de vote à l'égard de ces titres. Cependant, en raison des coûts et de la complexité de ces dispositions, le gestionnaire peut s'abstenir de faire suivre les droits de vote.

## Conseiller en valeurs

Le gestionnaire est le conseiller en valeurs des Fonds. Il offre des conseils en matière de placement et prend les décisions d'investissement pour les Fonds. Le gestionnaire est aussi habilité à faire appel aux services de sous-conseillers en valeurs pour qu'ils fournissent des services-conseils en matière d'investissement aux Fonds. Les sous-conseillers en valeurs de certains Fonds sont présentés ci-après.

En ce qui a trait aux Fonds qui n'utilisent pas les services de sous-conseillers en valeurs, le tableau suivant indique les nom et titre de la personne ou des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour les Fonds concernés chez le gestionnaire et leur rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Derek Amery<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia du marché monétaire<br>Fonds Scotia du marché monétaire en $ US<br>Fonds Scotia hypothécaire de revenu<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme<br>Fonds Scotia équilibré en $ US | Cochef de l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie de placement générale et de la gestion de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Derek Bastien<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia équilibré en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe axée sur l'approche quantamentale, responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche fondamentale et quantitative, du choix de titres et de la négociation d'options pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés américains. |
| Domenic Bellissimo<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre<br>Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US<br>Fonds Scotia revenu avantage | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie de placement générale et du choix de titres de créance de sociétés pour les fonds de titres à revenu fixe. |
| Maria Jose Benavente Fortes<br>Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de titres immobiliers. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Idriss Benzina<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de l'élaboration de portefeuilles et de la répartition tactique de l'actif des portefeuilles multi-actifs et alternatifs liquides. |
| Wesley Blight<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif et de la gestion quotidienne des portefeuilles multi-actifs et équilibrés. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Romas Budininkas (appelé Romas Budd)<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia de revenu canadien<br>Fonds Scotia d'obligations mondiales<br>Fonds Patrimoine Scotia de revenu<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total<br>Fonds Scotia canadien équilibré<br>Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié<br>Fonds Scotia équilibré de dividendes<br>1832 AM Total Return Bond LP | Cochef de l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion de portefeuille, de la perspective macroéconomique pour les titres à revenu fixe et du positionnement de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe. |
| Robert Cohen<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia des ressources | Chef de l'équipe Métaux et mines, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de ressources. |
| Rose Devli<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia d'obligations mondiales<br>Fonds Scotia d'obligations en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total<br>1832 AM Total Return Bond LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds de titres à revenu fixe. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Thomas Dicker<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié<br>Fonds Scotia équilibré mondial<br>Fonds Scotia revenu avantage<br>Fonds Scotia de dividendes canadiens<br>Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers<br>Fonds Scotia de dividendes mondiaux<br>Catégorie Scotia de dividendes canadiens<br>Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | Cochef de l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de la répartition de l'actif, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles pour les fonds d'actions, les fonds équilibrés, les fonds mondiaux et les fonds de titres immobiliers nord-américains. |
| David Di Donato<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia du marché monétaire<br>Fonds Scotia du marché monétaire en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds de titres à revenu fixe. |
| Emily Griffiths<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia des ressources | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe Métaux et mines, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les Fonds du secteur des ressources. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Mark Fairbairn<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia d'actions indiennes<br>Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée de la gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif et de la recherche pour les portefeuilles multi-actifs d'actions internationales. |
| Marc-André Gaudreau<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé<br>Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | Chef de l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la stratégie de placement générale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise de décision décisive pour les fonds de titres à revenu fixe, de titres à rendement élevé et d'actions privilégiées. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Jason Gibbs<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié<br>Fonds Scotia équilibré mondial<br>Fonds Scotia revenu avantage<br>Fonds Scotia de dividendes canadiens<br>Fonds Scotia de dividendes mondiaux<br>Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde<br>Catégorie Scotia de dividendes canadiens<br>Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | Cochef de l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de la répartition de l'actif, de l'élaboration de portefeuilles et du choix de titres pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés nord-américains et mondiaux. |
| Bill Girard<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia du marché monétaire<br>Fonds Scotia du marché monétaire en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de la prise de décisions décisive, de l'élaboration de portefeuilles et de la stratégie d'investissement générale des portefeuilles de titres à revenu fixe. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Yuko Girard<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition de l'actif et du positionnement de portefeuilles pour les portefeuilles multi-actifs. |
| Damian Hoang<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia équilibré en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | Chef de l'équipe axée sur l'approche quantamentale, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif, de la recherche fondamentale et quantitative, du choix de titres et de la négociation d'options pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés américains. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Ryan Irvine<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains<br>Fonds Scotia d'actions internationales<br>Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base<br>Fonds Scotia d'actions mondiales<br>Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et internationales. |
| Tarun Joshi<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde | Gestionnaire de portefeuille de l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles d'un fonds d'actions mondiales. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Kevin Kaminski<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains<br>Fonds Scotia d'actions internationales<br>Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base<br>Fonds Scotia d'actions mondiales<br>Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et internationales. |
| Bill Kim<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable des opérations, de la recherche technique et de l'élaboration de portefeuilles pour les fonds à revenu fixe. |
| Dana Love<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains<br>Fonds Scotia d'actions internationales<br>Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base<br>Fonds Scotia d'actions mondiales<br>Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | Chef de l'équipe chargée des actions de base, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et les fonds équilibrés mondiaux. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Jeremy Lucas<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé<br>Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la gestion quotidienne, du choix de titres de créance et du positionnement de portefeuille pour les fonds à revenu fixe, les fonds à rendement élevé et les fonds d'actions privilégiées. |
| William (Bill) Lytwynchuk<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre<br>Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Craig Maddock<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia d'actions indiennes<br>Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Chef de l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la stratégie de placement générale, de la répartition de l'actif et de l'élaboration de portefeuilles multi-actifs. |
| Olivier Marquis<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé<br>Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe spécialisée dans les titres de créance de sociétés, responsable de la gestion quotidienne, du choix des titres de créance de sociétés et du positionnement de portefeuille pour les fonds à revenu fixe, les fonds à rendement élevé et les fonds d'actions privilégiées. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| William McLeod<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié<br>Fonds Scotia revenu avantage<br>Fonds Scotia de dividendes canadiens<br>Catégorie Scotia de dividendes canadiens | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles et du choix de titres pour les fonds d'actions nord-américains et les fonds équilibrés. |
| Eric Mencke<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia canadien équilibré<br>Fonds Scotia équilibré de dividendes<br>Fonds Scotia d'actions canadiennes<br>Fonds Scotia de dividendes américains<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains<br>1832 AM Canadian Dividend LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axée sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains. |
| Ryan Nicholl<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia équilibré mondial<br>Fonds Scotia de dividendes mondiaux<br>Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés mondiaux. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Philippe Nolet<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia d'obligations mondiales<br>Fonds Scotia d'obligations en $ US<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total<br>1832 AM Total Return Bond LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche technique et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe. |
| Vishal Patel<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia de croissance canadienne<br>Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation<br>Fonds Scotia d'actions américaines<br>Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes<br>1832 AM Canadian Growth LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe Croissance Power, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et de la prise de décision décisive pour les fonds d'actions canadiennes, d'actions américaines et de sociétés canadiennes à faible capitalisation. |
| Kevin Pye<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia de revenu canadien<br>Fonds Scotia hypothécaire de revenu<br>Fonds Patrimoine Scotia de revenu<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds à revenu fixe. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Rory Ronan<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia canadien équilibré<br>Fonds Scotia équilibré de dividendes<br>Fonds Scotia d'actions canadiennes<br>Fonds Scotia de dividendes américains<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains<br>1832 AM Canadian Dividend LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axées sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains. |
| Roger Rouleau<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable<br>Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé<br>Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la gestion quotidienne, du choix de titres de créance et du positionnement de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe, à rendement élevé et d'actions privilégiées. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Richard Schmidt<br>Gestionnaire de portefeuille | Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée de la gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif et de la recherche pour les portefeuilles multi-actifs d'actions nord-américaines. |
| Donald Simpson<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia canadien équilibré<br>Fonds Scotia équilibré de dividendes<br>Fonds Scotia d'actions canadiennes<br>Fonds Scotia de dividendes américains<br>Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains<br>1832 AM Canadian Dividend LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axées sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Jennifer Stevenson<br>Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille | Fonds Scotia des ressources | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de ressources. |
| Ian Taylor<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition tactique de l'actif pour les portefeuilles multi-actifs et les portefeuilles alternatifs liquides. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Jenny Wang<br>Gestionnaire de portefeuille | Portefeuilles Sélection Scotia<br>Portefeuilles Partenaires Scotia<br>Portefeuilles INNOVA Scotia<br>Portefeuilles Essentiels Scotia<br>Portefeuille équilibré Apogée<br>Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS<br>Catégorie Scotia mixte actions canadiennes<br>Catégorie Scotia mixte actions américaines<br>1832 AM Global Completion ETF LP<br>1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition tactique de l'actif pour les portefeuilles multi-actifs. |

Le gestionnaire rencontre régulièrement ces personnes afin de discuter des décisions d'investissement prises pour les Fonds et fait rapport de ces rencontres au comité de surveillance du gestionnaire.

## Sous-conseillers en valeurs

Le gestionnaire a nommé des sous-conseillers en valeurs pour certains Fonds, comme il est décrit ci-après. Chaque sous-conseiller en valeurs fournit des conseils en matière de placement et prend des décisions d'investissement pour le Fonds pertinent. Le gestionnaire demeure responsable des conseils en placement fournis par les sous-conseillers en valeurs. En vertu de chaque convention de sous-conseiller en valeurs, le gestionnaire est responsable des frais payés au sous-conseiller en valeurs. Sauf indication contraire, chaque sous-conseiller est indépendant du gestionnaire.

*Allianz Global Investors GMBH*

Allianz Global Investors GMBH (« **Allianz** »), située à Francfort, en Allemagne, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé. Allianz est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| David Newman<br>Chef des services d'investissement, titres mondiaux à rendement élevé, et gestionnaire de portefeuille | Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, responsable de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe. |
| Frits Lieuw-Kie-Song<br>Directeur et gestionnaire de portefeuille principal, Titres à rendement élevé | Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Allianz peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Axiom International Investors LLC*

Axiom International Investors LLC (« **Axiom** »), située à Greenwich, dans l'État du Connecticut, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (conjointement avec Jarislowsky, Fraser) et du Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance. Axiom est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ces Fonds :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Andrew Jacobson<br>Chef de la direction et chef des services de placement | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents<br>Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Bradley Amoils<br>Directeur général et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| José Gerardo Morales<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Axiom peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Baillie Gifford Overseas Limited*

Baillie Gifford Overseas Limited (« **Baillie Gifford** »), située à Édimbourg, en Écosse, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de croissance mondiale. Baillie Gifford est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Spencer Adair<br>Gestionnaire de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes. |
| Malcolm MacColl<br>Gestionnaire de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes. |
| Helen Xiong<br>Gestionnaire de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes. |
| Michael Taylor<br>Gestionnaire de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Baillie Gifford peut être résiliée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit d'un mois à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Bristol Gate Capital Partners Inc.*

Bristol Gate Capital Partners Inc. (« **Bristol** »), située à Toronto en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs de 1832 AM U.S. Dividend Growers LP. Bristol est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour le Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Izet Elmazi<br>Chef des services d'investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Achilleas Taxildaris<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Bristol peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs

moyennant la remise d'un préavis écrit de soixante jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Coho Partners, Ltd.*

Coho Partners, Ltd. (« **Coho Partners** »), située à Berwyn, en Pennsylvanie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur. Coho Partners est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Peter A. Thompson<br>Associé, cochef des services d'investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Christopher R. Leonard, analyste financier agréé<br>Associé, gestionnaire de portefeuille et cochef des services d'investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Ruairi G. O'Neill, analyste financier agréé<br>Associé, gestionnaire de portefeuille et analyste de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Andrew Hanna, analyste financier agréé<br>Associé, gestionnaire de portefeuille et analyste de placements | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Coho Partners peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée*

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée (« **GPCCL** »), située à Vancouver, en Colombie-Britannique, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia équilibré diversifié. GPCCL est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Martin Gerber<br>Président et chef des services d'investissement, responsable, Répartition d'actif | Président et chef des services d'investissement responsable de la surveillance des programmes d'investissement. |
| David George<br>Administrateur, gestionnaire de portefeuille; coresponsable, Revenu fixe | Gestionnaire de portefeuille et coresponsable de l'équipe de titres à revenu fixe responsable de la stratégie de portefeuille. |
| TJ Sutter<br>Gestionnaire de portefeuille; coresponsable, Revenu fixe | Gestionnaire de portefeuille et coresponsable de l'équipe de titres à revenu fixe chargée de la stratégie de portefeuille. |
| Gary Baker<br>Directeur, gestionnaire de portefeuille, cochef, Actions fondamentales | Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions fondamentales responsable de l'investissement d'actions fondamentales et de la stratégie de portefeuille. |
| Andrew Zimcik<br>Directeur, gestionnaire de portefeuille, cochef, Actions fondamentales | Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions fondamentales responsable de la stratégie de portefeuille. |
| Steven Huang<br>Directeur, cochef, Actions quantitatives | Cochef de l'équipe d'actions quantitatives responsable de la stratégie et de la recherche en matière d'investissement. |
| Jennifer Drake<br>Directrice, cochef, Actions quantitatives | Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions quantitatives responsable de la stratégie de portefeuille. |
| Ratul Kapur<br>Président et chef des services d'investissement (Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée) | Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement responsable de la stratégie et de la recherche fondamentale pour les actions canadiennes. |
| Adam Posman<br>Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement (PCJ Investment Counsel Ltd.) | Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement responsable de la stratégie et de la recherche fondamentale pour les actions canadiennes. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec GPCCL peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite du sous-conseiller.

*Earnest Partners, LLC*

Earnest Partners, LLC (« **Earnest** »), située à Atlanta dans l'État de la Géorgie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation. Earnest est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Paul Viera, chef de la direction, associé et gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles. |
| Chris Hovis, associé et coresponsable, Investissements en actions | Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles. |
| Dinkar-Singh, associé et coresponsable, Investissements en actions | Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Earnest peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Fidelity Investments Canada s.r.i.*

Fidelity Investments Canada s.r.i. (« **Fidelity** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base. Fidelity est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Sri Tella<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille pour les titres à revenu fixe de premier ordre canadiens ayant des responsabilités pour la recherche et la gestion quotidienne du Fonds. |
| Lee Ormiston<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille pour les titres à revenu fixe de premier ordre canadiens ayant des responsabilités pour la recherche et la gestion quotidienne du Fonds. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Fidelity peut être résiliée par le gestionnaire moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours au sous-conseiller en valeurs, ou par le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours au gestionnaire. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Fiduciary Management, Inc.*

Fiduciary Management, Inc. (« **Fiduciary** »), située à Milwaukee, au Wisconsin, est le sous-conseiller en valeurs de 1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP. Fiduciary est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour le Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Patrick J. English, analyste financier agréé<br>Président-directeur du conseil | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Jonathan T. Bloom, analyste financier agréé<br>Chef des services d'investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Fiduciary peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de soixante jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*First Sentier Investors (Australia) IM Limited*

First Sentier Investors (Australia) IM Limited (« **First Sentier** »), située à Sydney, en Australie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures. First Sentier est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre de la personne qui prend les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Peter Meany<br>Chef, Titres mondiaux d'infrastructures cotés en bourse | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et des décisions relatives à l'élaboration de portefeuilles. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec First Sentier peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Guardian Capital LP*

Guardian Capital LP (« **Guardian** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur. Guardian est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Aubrey Basdeo<br>Chef, Titres à revenu fixe canadiens | Responsable de la mise en œuvre de stratégies relatives à tous les mandats de titres à revenu fixe et de leur gestion chez Guardian Capital. |
| Derrick Knie<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste du crédit principal | Gestionnaire de portefeuille prenant part à l'analyse de titres de créance de sociétés y compris les titres de créance à rendement élevé et responsable de la gestion quotidienne des stratégies à courte duration. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Guardian peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, en cas de faillite ou de fraude du sous-conseiller.

*Harding Loevner LP*

Harding Loevner LP (« **Harding** »), située à Bridgewater, dans l'État du New Jersey, est le conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales. Harding est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Jingyi Li<br>Cogestionnaire de portefeuille en chef et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles. |
| Richard Schmidt<br>Cogestionnaire de portefeuille en chef et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres. |
| Sean Contant<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres. |
| Moon Surana<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Harding peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

*Gestion de placements Hillsdale inc.*

Gestion de placements Hillsdale inc. (« **Hillsdale** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations, du Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation, du Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation et du Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation. Hillsdale est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Tony Batek<br>Gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé | Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions mondiales et américaines à petite capitalisation. |
| Ted Chen<br>cochef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation<br>Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions américaines et mondiales à petite capitalisation ainsi que des activités de recherche et d'investissement de Hillsdale, axées sur les marchés américains et mondiaux. |
| Christopher Guthrie<br>Président, chef de la direction, chef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille principal et associé fondateur | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations<br>Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation<br>Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Alexander Etsell<br>Gestionnaire de portefeuille principal et associé | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations<br>Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Alfred Sum<br>Gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation<br>Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions mondiales et internationales à petite capitalisation ainsi que du profil de risque général de la stratégie relative aux actions mondiales à petite capitalisation. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Hillsdale peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, comme une faillite, une fraude ou une inconduite intentionnelle du sous-conseiller en valeurs.

*Janus Henderson Investors US, LLC*

Janus Henderson Investors US, LLC (« **Janus** »), située à Denver, au Colorado, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine. Janus est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Nick Schommer<br>Gestionnaire de portefeuille | Membre de l'équipe de gestion de portefeuille ayant entière autorité décisionnelle en matière de placement. |
| Brian Recht<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste de la recherche | Membre de l'équipe de gestion de portefeuille ayant entière autorité décisionnelle en matière de placement et analyste de la recherche des secteurs des communications et de la consommation. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Janus peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, comme la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller en valeurs.

*Jarislowsky, Fraser Limitée*

Jarislowsky, Fraser Limitée (« **Jarislowsky, Fraser** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone, du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone, du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone, du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales et du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (conjointement avec Axiom). Jarislowsky, Fraser est membre du même groupe que le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ces Fonds :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Charles Nadim<br>Chef de recherche et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes | Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Christopher Knapp<br>Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Kelly Patrick<br>Chef, Actions, et gestionnaire de portefeuille, Actions internationales et mondiales | Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone<br>Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales<br>Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Antoine Potter<br>Chef, Titres à revenu fixe et gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe | Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone<br>Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | Gestionnaire de portefeuille ayant des responsabilités en matière de recherche et de gestion des stratégies pour les titres à revenu fixe. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Jarislowsky, Fraser peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Jensen Investment Management, Inc.*

Jensen Investment Management, Inc. (« **Jensen** »), située à Lake Oswego, dans l'État de l'Oregon, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de potentiel américain. Jensen est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Rob McIver<br>Directeur général, président et gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Allen Bond, CFA<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Kurt Havnaer, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Kevin Walkush<br>Gestionnaire de portefeuille et chef, Facteurs ESG | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Adam Calamar, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Jeff Wilson, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Jensen peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Lazard Asset Management (Canada), Inc.*

Lazard Asset Management (Canada), Inc. (« **Lazard** »), située à New York, dans l'État de New York, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales. Lazard est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Michael Bennett<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille. |
| Robin Jones<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille. |
| Jimmie Bork<br>Directeur, gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille. |
| John Reinsberg<br>Vice-président du conseil, gestionnaire de portefeuille et analyste | Vice-président du conseil responsable de la surveillance des stratégies internationales et mondiales. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Lazard peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Gestion de placements Lincluden Limitée*

Gestion de placements Lincluden Limitée (« **Lincluden** »), située à Oakville, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique. Lincluden est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Philip Evans<br>Président et chef de la direction | Membre du comité de répartition de l'actif responsable des décisions en matière de répartition de l'actif pour les fonds équilibrés. |
| Gary Stewart<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (revenu fixe) | Membre du comité de répartition de l'actif et gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des stratégies pour les titres à revenu fixe. |
| Todd Parsons<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (revenu fixe) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités pour les mandats relatifs aux titres à revenu fixe de même que pour la conformité et les facteurs ESG. |
| James Lampard<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions) | Membre du comité de répartition de l'actif et gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des stratégies pour les actions. |
| Peter Chin<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions. |
| Scott Connell<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions. |
| Derek Warren<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions. |
| Chris Dunlop<br>Vice-président, analyste de recherche (revenu fixe) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les titres à revenu fixe axées sur la recherche et la négociation. |
| Geoffrey De Souza<br>Vice-président, analyste de recherche (actions) | Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Lincluden peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Manitou Investment Management Ltd.*

Manitou Investment Management Ltd. (« **Manitou** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance. Manitou est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Mark Gaskin<br>Président, président du conseil et gestionnaire de portefeuille | Président et président du conseil, appuie les activités de recherche et de gestion de portefeuille de la société. |
| Alanna Marshall<br>Cheffe des services d'investissement, directrice de la recherche et gestionnaire de portefeuille | Chef de l'équipe de recherche de la société ainsi que gestionnaire du processus de recherche et des priorités tout en étant responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Van-Khanh Nguyen<br>Analyste d'investissements et gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manitou peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Manulife Investment Management (US) LLC et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited*

Manulife Investment Management (US) LLC, située à Boston, dans l'État du Massachusetts aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, située à Hong Kong (ensemble, « **Manulife** »), sont les sous-conseillers en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Manulife est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Christopher M. Chapman<br>Gestionnaire de portefeuille principal, responsable des titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs | Responsable de la gestion de portefeuille, titres de créance souverains mondiaux, élaboration de portefeuille et gestion de devises et du risque |
| Thomas C. Goggins<br>Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs | Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales, sélection de titres et gestion du risque |
| Kisoo Park<br>Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs | Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales et gestion de devises |
| Brad Lutz<br>Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs | Responsable de la gestion de portefeuille et recherche d'obligations mondiales |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manulife peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

*MetLife Investment Management, LLC*

MetLife Investment Management, LLC (« **MetLife** »), située à Philadelphie, dans l'État de la Pennsylvanie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+. MetLife est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Josh Lofgren<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des titres de créance de premier ordre. |
| Joe Hondros<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des produits structurés. |
| Stephen Mullin<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des titres de créance à duration longue. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec MetLife peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

*MFS Gestion de placements Canada limitée*

*MFS Gestion de placements Canada limitée* (« **MFS** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds

Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux. MFS est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Rick Gable<br>Responsable des investissements, gestionnaire de portefeuille principal | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Mark Syn<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec MFS peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Payden & Rygel*

Payden & Rygel (« **Payden** »), située à Los Angeles dans l'État de la Californie aux États-Unis, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Payden est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Nigel Jenkins, ASIP<br>Directeur général | Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux |
| Timothy Crawmer, CFA<br>Administrateur | Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux |
| Paul Saint-Pasteur, CFA<br>Administrateur | Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux |
| Natalie N. Trevithick, CFA<br>Administrateur | Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux |
| Frasat Shah, CFA<br>Vice-présidence principale | Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Payden peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie.

*Polen Capital Management*

Polen Capital Management (« **Polen Capital** »), située à Boca Raton, dans l'État de la Floride est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation. Polen Capital est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Damon Ficklin<br>Chef d'équipe et gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Brandon Ladoff<br>Gestionnaire de portefeuille et directeur de l'investissement durable | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Polen Capital peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Pzena Investment Management, LLC*

Pzena Investment Management, LLC (« **Pzena** »), située à New York, New York, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine, du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents et du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale. Pzena est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Richard S. Pzena<br>Président du conseil, Cochef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Caroline Cai Cheffe de la direction et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents<br>Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Allison Fisch<br>Présidente et gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents<br>Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| John Goetz<br>Cochef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Daniel L. Babkes<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Rakesh Bordia<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents<br>Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| John J. Flynn<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Benjamin S. Silver<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |
| Akhil Subramanian<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents | Cogestionnaire de portefeuille ayant responsabilité décisionnelle conjointe relativement à toutes les décisions d'investissement. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Pzena peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée*

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée (« **Scheer Rowlett** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller

en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur. Scheer Rowlett est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Ratul Kapur<br>Président et chef des services d'investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Drew Thiessen<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Simon Chiu<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Brenna Phelan<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Scheer Rowlett peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

*Conseillers en gestion globale State Street, Ltée*

Conseillers en gestion globale State Street, Ltée (« **CGGSS** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia indiciel obligataire canadien, du Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes, du Fonds Scotia indiciel d'actions américaines, du Fonds Scotia indiciel d'actions internationales, du Fonds Scotia indiciel Nasdaq et du Fonds 1832 AM Global Low Volatility Equity LP. CGGSS est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ces Fonds :

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Emiliano Rabinovich, analyste financier agréé<br>Cochef, Bêta systématique des actions (Amériques), Leader stratégique, Efficacité fiscale, Bêta intelligent et Produits ESG | Fonds Scotia indiciel d'actions internationales<br>Fonds Scotia indiciel Nasdaq<br>1832 AM Global Low Volatility Equity LP | Directeur général et cochef, Bêta systématique des actions (Amériques). Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Keith Richardson<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Teddy Wong<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Christian Hoffmann, analyste financier agréé<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Read Burns<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal | Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

| Nom et titre | Fonds conseillés | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|---|
| Raymond Donofrio<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal | 1832 AM Global Low Volatility Equity LP | Membre de l'équipe Solutions bêta, Actions mondiales de la société. Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, de la sélection de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec CGGSS peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Van Berkom et associés inc.*

Van Berkom et associés inc. (« **VBA** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation. VBA est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre de la personne qui prend les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Gabriel Bouchard-Phillips<br>Associé et gestionnaire de portefeuille principal | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec VBA peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Victory Capital Management*

Victory Capital Management (« **Victory** »), située à Brooklyn, dans l'État de l'Ohio, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation. Victory est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Daniel B. LeVan<br>Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, Trivalent Investments (franchise de services d'investissement de Victory Capital) | Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes |
| John W. Evers<br>Gestionnaire de portefeuille principal | Gestionnaire de portefeuille principal responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles. |
| Peter S. Carpenter<br>Gestionnaire de portefeuille principal | Gestionnaire de portefeuille principal responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Victory peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

*Walter Scott & Partners Limited*

Walter Scott & Partners Limited (« **Walter Scott** »), située à Édimbourg, en Écosse, est le sous-conseiller en valeurs de 1832 AM International Equity LP. Walter Scott est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Jane Henderson<br>Directrice générale | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Charles Macquaker<br>Directeur exécutif – Investissement | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |
| Roy Leckie<br>Directeur exécutif – Investissement et service à la clientèle | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Walter Scott peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de soixante jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

*Wellington Management Canada ULC*

Wellington Management Canada ULC (« **Wellington** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents. Wellington est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

| Nom et titre | Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements |
|---|---|
| Mary Pryshlak<br>Directrice générale principale, associée et cheffe de la recherche en investissement | Directrice générale principale, associée et cheffe de la recherche en investissement responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes. |
| Jonathan White<br>Directeur général et directeur, Portefeuilles de recherche | Directeur général et directeur, Portefeuilles de recherche responsable de la mise en œuvre et de la gestion des risques des portefeuilles. |

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Wellington peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

En tant que conseiller en valeurs des Fonds, le gestionnaire exerce des fonctions de surveillance sur les sous-conseillers en valeurs, mais les décisions d'investissement quotidiennes sont prises par ces derniers. Le gestionnaire rencontre régulièrement les sous-conseillers en valeurs afin de discuter des décisions d'investissement prises pour les Fonds et fait rapport de ces rencontres au comité de surveillance du gestionnaire.

Certains sous-conseillers en valeurs sont situés hors du Canada. Baillie Gifford et Lazard sont inscrites dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario. Allianz, Axiom, Coho Partners, Earnest, Fiduciary, First Sentier, Harding, Janus, Jensen, MetLife, Payden, Polen Capital, Pzena, Victory et Walter Scott ont obtenu la dispense d'inscription pour « conseillers internationaux » ou « sous-conseillers internationaux » prévue dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. Allianz et Payden peuvent aussi être parties à certains dérivés et elles ont obtenu une dispense d'inscription similaire prévue dans la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* (Ontario). Nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant d'un défaut de ces sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans la législation applicable.

Comme les conseillers en valeurs mentionnés dans le paragraphe précédent sont situés à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver à l'extérieur du Canada, il pourrait être difficile pour les investisseurs de faire valoir leurs droits contre eux. Le cas échéant, il est possible d'obtenir sur demande le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures de ces conseillers en valeurs.

*Fonds Patrimoine Scotia*

Le gestionnaire a décidé de retenir les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en investissement, actuellement NT Global Advisors, Inc. (le « **conseiller en investissement** »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir et à surveiller des sous-conseillers en valeurs pour les Fonds Patrimoine Scotia. Après consultation des sous-conseillers en valeurs éventuels et enquête sur eux, le conseiller en investissement évalue et recommande un groupe de sous-conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds Patrimoine Scotia. Le gestionnaire en sélectionne ensuite certains en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque sous-conseiller en valeurs doit se conformer aux objectifs de placement, aux restrictions et aux lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

Le conseiller en investissement surveillera en permanence le rendement des sous-conseillers en valeurs des Fonds Patrimoine Scotia et nous en fera rapport.

## Accords relatifs au courtage

Le conseiller en valeurs, ou le sous-conseiller en valeurs d'un Fonds, selon le cas, prend les décisions quant à la souscription et à la vente de titres ou d'autres éléments d'actif du Fonds ainsi que les décisions relatives à l'exécution des opérations de portefeuille du Fonds, y compris le choix du marché et du courtier et la négociation des commissions. Lorsqu'il effectue ces opérations de portefeuille, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs confie le courtage à de nombreux courtiers en cherchant à obtenir le meilleur service possible sur la base de plusieurs critères comme le prix, le volume, la rapidité et la certitude d'exécution ainsi que le total des frais d'opérations. Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs ont adopté des politiques quant au choix des courtiers et à l'obtention du meilleur service possible.

Le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs, selon le cas, utilise les mêmes critères de sélection pour tous ses courtiers, peu importe si le courtier est un membre du groupe du gestionnaire. Dans certaines circonstances, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs peut recevoir des biens ou des services des courtiers en échange des opérations de courtage qu'il leur confie. Ces types de biens et de services comprennent des biens et des services de recherche (les « **biens et services relatifs à la recherche** ») et des biens et des services d'exécution d'ordres (les « **biens et services relatifs à l'exécution d'ordres** »).

Le conseiller en valeurs a actuellement des ententes de courtage avec un membre de son groupe, Scotia Capitaux Inc. Depuis la date du dernier prospectus simplifié des Fonds, Scotia Capitaux Inc. a fourni des biens et services relatifs à la recherche, des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres et des biens et services à usage mixte en contrepartie de l'exécution d'opérations de courtage.

Parmi les biens et services relatifs à la recherche que le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut recevoir, citons : (i) des conseils quant à la valeur des titres et à l'opportunité d'effectuer des opérations sur les titres, et (ii) des analyses et des rapports concernant les titres, les émetteurs, les secteurs, la stratégie de portefeuille ou des facteurs et des tendances économiques ou politiques qui peuvent influer sur la valeur des titres.

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut également recevoir des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres, comme des analyses de données, des applications logicielles et des flux de données. Ces biens et services peuvent être fournis par le courtier exécutant directement ou par une personne différente.

Dans certains cas, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut recevoir des biens et des services qui renferment certains éléments qui entrent dans la catégorie des biens et services relatifs à la recherche ou à l'exécution d'ordres et d'autres éléments qui n'entrent dans aucune de ces catégories de biens et de services autorisés. Ces types de biens et de services sont considérés comme des biens et services à usage mixte. Si le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs obtient des biens et services à usage mixte, les courtages ne sont utilisés que pour acquitter la partie utilisée pour prendre des décisions relativement aux placements ou aux opérations ou pour effectuer des opérations sur les titres, dans chaque cas, au nom des Fonds ou pour les comptes de clients.

En ce qui a trait aux Fonds pour lesquels il n'y a pas de services de sous-conseillers en valeurs, les équipes de gestion de placements et d'exécution d'opérations décident des courtiers auxquels seront confiées des opérations de courtage en fonction du caractère concurrentiel du coût des commissions, de la capacité à exécuter au mieux les opérations, de la gamme des services et de la qualité de la recherche reçue. Le conseiller en valeurs peut utiliser les biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution d'ordres à l'avantage des Fonds et des clients, autres que ceux dont les opérations ont généré les courtages. Toutefois, le conseiller en valeurs a instauré des politiques et des procédures qui font en sorte que dans une période raisonnable tous les clients, y compris les Fonds, reçoivent un avantage équitable et raisonnable en échange des commissions générées.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié des Fonds, parmi les services fournis au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs des Fonds, citons des analyses des secteurs et des entreprises, des analyses économiques, des données statistiques sur les marchés boursiers ou les titres, des analyses ou des rapports sur les résultats d'émetteurs, les secteurs d'activité, les facteurs et les tendances économiques ou politiques et d'autres services, y compris des bases de données ou des logiciels pour fournir ces services ou y contribuer.

Pour obtenir une liste des courtiers ou des tiers qui ont fourni des biens et des services de recherche ou des biens et des services d'exécution d'ordres depuis la date du dernier prospectus simplifié, veuillez nous téléphoner sans frais au 1 800 387-5004 (français) ou au 1 800 268-9269 (ou au 416 750-3863 à Toronto) (anglais), nous transmettre un courriel à fundinfo@scotiabank.com, ou nous écrire à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

## Placeur principal

Le placeur principal commercialise et vend certains titres des Fonds au Canada là où leur vente est autorisée. Le gestionnaire ou le placeur principal peut retenir les services de courtiers participants pour l'aider à vendre les titres des Fonds.

Il n'y a aucun placeur principal pour les parts des séries I ou M des Fonds en fiducie ni pour les titres de série F des Fonds (sauf celles du Portefeuille équilibré Apogée et des Fonds Patrimoine Scotia).

*Placements Scotia Inc.*

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des parts des séries A (sauf celles du Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds en fiducie.

Placements Scotia Inc. est aussi le placeur principal des actions des séries A et T des Fonds de catégorie Société.

Placements Scotia Inc. est située au 40 Temperance Street, 16e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère du gestionnaire.

La convention-cadre de placement est intervenue entre Placements Scotia Inc. et le gestionnaire, au nom de tous les Fonds, à l'égard des actions des séries A (sauf les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds, avec prise d'effet pour tous les Fonds à la date de création du Fonds ou d'une série donnée. La convention-cadre de placement peut être résiliée à tout moment sur demande du placeur principal, d'un commun accord entre le

placeur principal et le gestionnaire ou après une période de six mois suivant une assemblée des porteurs de titres à laquelle la résiliation a été approuvée.

*Scotia Capitaux Inc.*

Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal des parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, de série F des Fonds Patrimoine Scotia et des séries K, KM et Apogée des Fonds.

Scotia Capitaux Inc. est située au 40 Temperance Street, 5e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Scotia Capitaux Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère du gestionnaire.

La convention-cadre de placement est intervenue entre Scotia Capitaux Inc. et le gestionnaire, pour le compte de tous les Fonds en fiducie à l'égard des parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, des parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et des parts des séries K, KM et Apogée des Fonds en fiducie, avec prise d'effet pour chaque tel Fonds en fiducie à la date où le Fonds en fiducie ou la série pertinente a été constitué. La convention-cadre de placement peut être résiliée à tout moment par une partie moyennant la remise d'un préavis de 60 jours à l'autre partie.

## Fiduciaire

Le gestionnaire est le fiduciaire des Fonds en fiducie aux termes d'une déclaration-cadre de fiducie modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **déclaration-cadre de fiducie** »). En qualité de fiduciaire des Fonds en fiducie et conformément aux modalités décrites dans la déclaration-cadre de fiducie, nous contrôlons les placements en fiducie des Fonds en fiducie, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

Le fiduciaire peut démissionner en donnant un préavis d'au moins 30 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire des Fonds en fiducie.

La déclaration-cadre de fiducie prévoit que le fiduciaire exerce les pouvoirs et l'autorité et s'acquitte de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, et, à cet égard, exerce le degré de prudence, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. De plus, la déclaration-cadre de fiducie comporte d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant celui-ci à l'égard de certaines responsabilités qu'il engage dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le gestionnaire peut destituer le fiduciaire à tout moment en lui remettant un préavis d'au moins 30 jours, pourvu qu'un fiduciaire remplaçant soit nommé conformément à la déclaration-cadre de fiducie. Le poste de fiduciaire devient automatiquement vacant dans le cas de la faillite du fiduciaire ou autre incapacité de ce dernier d'exercer ses fonctions.

Si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable d'agir en cette qualité pour tout autre motif, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant sans l'approbation des porteurs de parts. Si le gestionnaire ne désigne pas de nouveau fiduciaire dans les 30 jours, il appartient aux porteurs de parts de le faire conformément aux dispositions de la déclaration-cadre de fiducie.

Le gestionnaire ne percevra aucuns honoraires comme fiduciaire des Fonds en fiducie.

## Administrateurs et membres de la haute direction de la Société

Le conseil d'administration de la Société (le « **conseil de la Société** ») est responsable de la surveillance de la Société. Actuellement, le conseil de la Société est composé de quatre membres, dont trois ne sont ni dirigeants ni employés de la Société.

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de la Société et leur relation avec le gestionnaire :

| Nom et ville de résidence | Postes occupés | Relation avec le gestionnaire |
|---|---|---|
| Neal Kerr<br>Toronto (Ontario) | Président du conseil, président et administrateur | Président et personne désignée responsable du gestionnaire et président et administrateur du commandité du gestionnaire |
| Gregory Joseph<br>Grimsby (Ontario) | Chef des finances | Chef des finances du gestionnaire et du commandité du gestionnaire |
| Raquel Costa*<br>Toronto (Ontario) | Administratrice | Présidente du conseil et administratrice du commandité du gestionnaire |
| Anil Mohan*<br>Thornhill (Ontario) | Administrateur | Administrateur du commandité du gestionnaire |
| Jim Morris*<br>Caledon (Ontario) | Administrateur | Chef des services de gestion d'investissements auprès du gestionnaire et administrateur du commandité du gestionnaire |
| Simon Mielniczuk<br>Toronto (Ontario) | Secrétaire | Secrétaire du gestionnaire et du commandité du gestionnaire |

* Membre du comité d'audit du conseil de la Société

## Commandité

ScotiaFunds GP Inc. (le « **commandité** ») est le commandité de chaque Fonds S.E.C. Il a fait un apport de 10 $ à chaque Fonds S.E.C. en contrepartie d'une part de commandité de chaque Fonds S.E.C. Il lui sera attribué 0,01 % du revenu net annuel de chaque Fonds S.E.C. (jusqu'à concurrence de 3 000 $ l'an), et 0,01 % de la perte nette de chaque Fonds S.E.C. En règle générale, le commandité aura droit au remboursement de son capital de 10 $ dans un Fonds S.E.C. à la dissolution de celui-ci.

Le commandité peut démissionner de ses fonctions auprès d'un Fonds S.E.C. pourvu qu'un nouveau commandité soit nommé et qu'un préavis de 60 jours relatif au nouveau commandité soit donné aux porteurs de parts du Fonds. Il est possible de modifier la convention de société en commandite d'un Fonds S.E.C. de la façon décrite à la rubrique « Description des parts des Fonds ».

Voici le nom et la ville de résidence de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction du commandité des Fonds, de même que les postes et les fonctions qu'ils occupent auprès de ce dernier :

| Nom et ville de résidence | Postes occupés auprès du commandité |
|---|---|
| Neal Kerr<br>Toronto (Ontario) | Président, administrateur et personne désignée responsable |
| Gregory Joseph<br>Grimsby (Ontario) | Chef des finances |
| Anil Mohan<br>Thornhill (Ontario) | Administrateur |
| Jim Morris<br>Caledon (Ontario) | Administrateur |
| Simon Mielniczuk<br>Toronto (Ontario) | Secrétaire |

## Dépositaire

*State Street Trust Company Canada*

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, State Street Trust Company Canada (« **State Street** »), située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds. Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des investisseurs. Aux termes de sa convention de dépôt, le dépositaire est autorisé à nommer des sous-dépositaires aux mêmes conditions que celles dont il a convenu avec les Fonds. State Street Bank and Trust Company (« **SSBTC** »), située à Boston, dans l'État du Massachusetts, aux États-Unis, est le principal sous-dépositaire des Fonds.

State Street et SSBTC sont indépendantes du gestionnaire.

La convention de dépôt peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis en ce sens d'au moins 90 jours à l'autre partie.

Un changement de dépositaire nécessite, dans certains cas, l'autorisation préalable des autorités en valeurs mobilières. Lorsqu'un Fonds utilise des options négociables, il peut déposer des titres en portefeuille ou des espèces comme marge pour les opérations exécutées par l'entremise d'un courtier, ou, dans le cas d'options de gré à gré ou de contrat à terme de gré à gré, pour les opérations exécutées avec l'autre partie à ces opérations, et, dans tous les cas, conformément aux politiques des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'un Fonds réalise une vente à découvert, il peut déposer son actif en garantie auprès du dépositaire ou du courtier à qui il a emprunté les titres constituant la vente à découvert.

*Monnaie royale canadienne*

Dans le cas où un Fonds détiendrait des métaux précieux physiques, Monnaie royale canadienne (« **MRC** »), située à Ottawa, en Ontario, serait le dépositaire de ces éléments d'actif. MRC est autorisée à nommer des sous-dépositaires aux mêmes conditions que celles dont elle a convenu avec les Fonds en vertu de sa convention de dépôt de métaux précieux. International Depository Services of Canada Inc. (« **IDS Canada** »), située à Toronto, en Ontario, est sous-dépositaire principal pour ces éléments d'actifs des Fonds.

La convention de dépôt de métaux précieux peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis d'au moins 60 jours en ce sens à l'autre partie.

## Auditeur

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont l'établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

## Agent chargé de la tenue des registres

L'agent chargé de la tenue des registres conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres du Fonds, traiter les ordres et émettre des relevés d'impôt aux porteurs de titres.

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds, sauf pour les parts des séries F et I des Fonds Patrimoine Scotia, les parts des séries K, KM et Apogée des Fonds et le Portefeuille équilibré Apogée. Les registres des Fonds sont tenus à Mississauga, en Ontario, et à Montréal, au Québec. Le gestionnaire a conclu des ententes selon lesquelles certaines tâches de tenue des registres et de transfert sont effectuées par La Banque de Nouvelle-Écosse.

International Financial Data Services (Canada) Limited est l'agent chargé de la tenue des registres pour les parts des séries F et I des Fonds Patrimoine Scotia (sauf les parts de série I du Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents), les parts des séries K, KM et Apogée des Fonds et du Portefeuille équilibré Apogée. Les registres

de ces Fonds sont tenus à Toronto, en Ontario. International Financial Data Services (Canada) Limited est indépendante du gestionnaire.

### Mandataire de prêt de titres

Le mandataire de prêt de titres agira pour le compte des Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par un Fonds.

Si un Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, SSBTC a été ou sera nommée mandataire de prêt de titres du Fonds. SSBTC est le principal sous-dépositaire du Fonds et son établissement principal est situé à Boston, dans l'État du Massachusetts. SSBTC est indépendante du gestionnaire.

La convention conclue avec le mandataire de prêt de titres prévoit que :

- une garantie correspondant à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés devra être donnée dans le cadre d'une opération de prêt de titres;
- la valeur marchande totale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres d'un Fonds ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération;
- le Fonds garantira le mandataire de prêt de titres contre toutes pertes ou obligations (y compris les dépenses et débours raisonnables des conseillers juridiques) engendrées par ce dernier dans le cadre de la prestation des services prévus dans la convention ou en lien avec une violation des dispositions de la convention ou d'un prêt par le Fonds ou le gestionnaire pour le compte du fonds, sauf les pertes ou les obligations découlant de l'omission du mandataire de prêt de titres de se conformer aux normes de diligence prescrites par la convention;
- la convention peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq jours ouvrables.

### Prêteur de fonds

Le Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance investit dans le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique. Ce dernier peut emprunter des fonds auprès de courtiers principaux aux fins d'investissement conformément à ses objectifs et stratégies de placement. Des renseignements supplémentaires sur le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique sont fournis dans son prospectus simplifié. Ces documents et des renseignements supplémentaires sur le fonds sous-jacent sont disponibles à www.dynamique.ca, à www.sedarplus.ca ou auprès de votre courtier.

### Comité d'examen indépendant et gouvernance

*Comité d'examen indépendant*

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), le gestionnaire a établi le comité d'examen indépendant (le « **CEI** »), dont le mandat consiste à examiner les questions relatives aux conflits d'intérêts que lui soumet le gestionnaire, à faire des recommandations et à donner des approbations à leur égard, au besoin, au nom d'un Fonds. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire lorsque de telles décisions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107.

Le CEI peut aussi approuver certaines fusions entre un Fonds et d'autres fonds et tout changement de l'auditeur d'un Fonds. Sous réserve de toutes les exigences des lois visant les sociétés et les valeurs mobilières, l'approbation des porteurs de parts ne sera pas sollicitée à cet égard, mais vous recevrez un préavis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement de l'auditeur. Dans certains cas, l'approbation des porteurs de parts peut être exigée pour l'approbation de certaines fusions.

Actuellement, le CEI est composé de quatre membres, soit Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather Hunter et Cecilia Mo, tous indépendants du gestionnaire.

Pour chaque exercice financier, le CEI établit et remet un rapport aux porteurs de parts qui décrit le CEI et ses activités pour les porteurs de parts et contient la liste complète des instructions permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport de la situation au CEI. Ce rapport est accessible sur le site Web désigné des Fonds, à www.fondsscotia.com, ou, sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

*Gouvernance des Fonds*

Le gestionnaire, en qualité de gestionnaire des Fonds, est responsable de l'administration et de la gestion quotidiennes des Fonds. Le gestionnaire est le conseiller en valeurs des Fonds et il peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour certains Fonds. Le gestionnaire reçoit régulièrement des rapports de leur part portant sur leur conformité aux directives et paramètres applicables en matière de placement et sur leur conformité aux pratiques et restrictions en matière de placement des Fonds.

Le gestionnaire a établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour s'assurer de la bonne gestion des Fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107,

des politiques et des procédures portant sur les conflits d'intérêts. Le gestionnaire a adopté une politique en matière de pratiques commerciales des organismes de placement collectif qui se conforme au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*. Le gestionnaire a adopté une politique sur les opérations sur titres personnelles pour les employés qui traite des conflits d'intérêts internes éventuels relativement aux Fonds. De plus, La Banque de Nouvelle-Écosse a adopté des directives en matière de conduite professionnelle qui traitent également des questions de conflits d'intérêts.

La gestion du risque est assurée à plusieurs niveaux. Toute convention de sous-conseiller en valeurs intervenue entre le gestionnaire et un sous-conseiller en valeurs précise que les Fonds doivent se conformer aux restrictions et aux pratiques en matière de placement énoncées dans la législation en valeurs mobilières applicable, y compris le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »), sous réserve de toute dispense accordée par les autorités en valeurs mobilières applicables. Les sous-conseillers en valeurs ont établi des politiques et des directives se rapportant aux pratiques commerciales, aux mesures prises relatives à la gestion du risque et aux conflits d'intérêts. En outre, chaque sous-conseiller en valeurs possède sa propre politique qui régit des questions telles que les opérations sur valeurs personnelles des employés.

Les Fonds possèdent un comité de surveillance de la gestion des opérations qui est chargé, notamment, de la surveillance des politiques et des procédures portant sur la gestion des risques liés aux liquidités. Ce comité est composé d'au moins un membre qui est indépendant de la gestion du portefeuille, en plus de représentants du gestionnaire de fonds, du gestionnaire de portefeuille, des risques liés aux investissements, de la conformité et de l'exploitation, dont chacun possède l'expertise pertinente au sujet. La gestion des risques liés aux liquidités fait partie du processus général de gestion des risques des Fonds, qui englobe les politiques et les procédures internes documentées relatives à l'évaluation, à la surveillance, à l'atténuation et à la déclaration des risques au sein des Fonds.

Le comité d'investissement ESG du gestionnaire, entre autres choses, veille à la prise en compte des facteurs environnement, société et gouvernance (« **ESG** ») dans le processus d'investissement, évalue les politiques et les directives liées aux facteurs ESG, recommande régulièrement aux équipes d'investissement des améliorations aux facteurs ESG et s'occupe de communiquer les risques liés aux facteurs ESG.

### Entités membres du groupe

Les seules entités membres du groupe qui fournissent des services aux Fonds et au gestionnaire relativement aux Fonds sont Jarislowsky, Fraser Limitée, La Banque de Nouvelle-Écosse, Scotia Capitaux Inc., Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Société hypothécaire Scotia et Placements Scotia Inc. Le montant des frais qu'un Fonds verse à ces entités chaque année est indiqué dans les états financiers annuels audités du Fonds.

Le diagramme suivant illustre les liens qui existent entre le gestionnaire et ces entités :

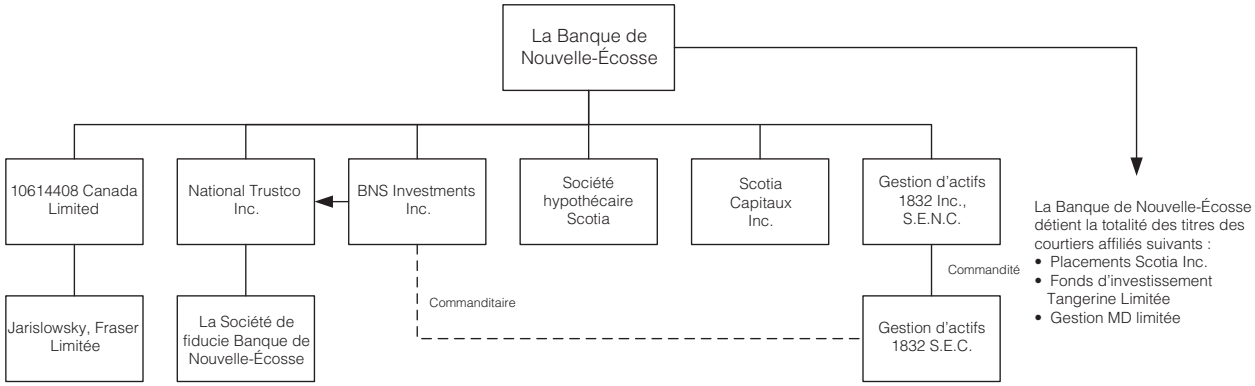


### Information concernant le courtier gérant

Les Fonds sont des « fonds d'investissement gérés par un courtier » au sens du Règlement 81-102. En règle générale, il est interdit à ces Fonds d'investir dans des titres à l'égard desquels une entité liée au gestionnaire de portefeuille a agi à titre de preneur ferme à l'occasion du placement et dans les 60 jours qui suivent le placement. Toutefois, un Fonds est autorisé à acheter des titres de créance et des titres de participation à l'égard desquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme si certaines conditions du Règlement 81-102 sont remplies ou s'il existe des dispenses à leur égard.

## Politiques et pratiques

Le gestionnaire a mis en œuvre des politiques et des pratiques afin de se conformer à la législation, aux règlements et aux règles en matière de valeurs mobilières applicables, y compris les règles régissant les pratiques commerciales.

*Gestion des risques liés aux dérivés*

Les Fonds peuvent à l'occasion utiliser des dérivés, tel qu'il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Les Fonds n'auront recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières. L'utilisation de tels produits par les Fonds est régie par les politiques et procédures du gestionnaire quant à leur négociation. Ces politiques et procédures sont établies et examinées par le comité d'examen des dérivés, qui est un sous-comité du comité du gestionnaire sur la surveillance de la gestion des opérations sur titres. La décision de recourir à des dérivés est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire, en respectant nos procédures de conformité et nos mesures de contrôle du risque. Si la législation sur les valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire. Le gestionnaire surveille les risques associés aux dérivés de façon indépendante des gestionnaires de portefeuille qui donnent des conseils sur les opérations. Le gestionnaire mène régulièrement des simulations de crise afin de déterminer comment les Fonds réagiraient dans certaines situations de crise.

*Gestion des risques liés aux prêts de titres*

Chaque Fonds peut à l'occasion conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres comme il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Conformément aux exigences du Règlement 81-102, le gestionnaire a l'intention de gérer les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres en exigeant que chaque opération soit au moins garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond au moins à 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Le montant de la garantie est ajusté quotidiennement pour veiller à ce que la protection ainsi offerte soit assurée en tout temps. Les prêts de titres ne sont accordés qu'à des emprunteurs admissibles. De plus, la valeur marchande globale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres par un Fonds et des titres vendus par ce dernier dans le cadre d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds en question immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération. Chaque Fonds se conformera à toutes les autres exigences applicables de la législation sur les valeurs mobilières et de la législation fiscale à l'égard des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le gestionnaire a nommé un mandataire de prêt de titres pour que ce dernier agisse pour le compte de certains Fonds pour l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par les Fonds pertinents. Le gestionnaire a élaboré des politiques et des procédures relatives aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui présentent en détail les rôles et responsabilités du gestionnaire et du mandataire de prêt de titres du Fonds à titre de mandataire pour l'administration de ces opérations. Le mandataire fournira au gestionnaire des rapports réguliers pour que ce dernier puisse surveiller ces opérations de façon appropriée. Le gestionnaire évaluera la solvabilité de chaque emprunteur, acheteur ou vendeur admissible pour chaque opération. Toutes les conventions, politiques et procédures applicables à un Fonds et liées à ces opérations sont examinées et approuvées par la haute direction du gestionnaire. (Pour plus d'information, voir « Mandataire de prêt de titres » plus haut dans le présent document.)

*Gestion des risques liés aux ventes à découvert*

Les Fonds peuvent utiliser la vente à découvert à l'occasion comme il est décrit dans le présent prospectus simplifié, mais ils ne peuvent le faire que de la manière autorisée par la réglementation sur les valeurs mobilières. Le gestionnaire a élaboré des politiques et des procédures écrites en matière de vente à découvert (notamment les objectifs et les procédures de gestion du risque). Les ententes, les politiques et les procédures qui s'appliquent à un Fonds en matière de vente à découvert (notamment les limites et contrôles de négociation) sont examinées par la haute direction du gestionnaire. La décision de mener à terme une vente à découvert donnée est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire, et elle est révisée et surveillée dans le cadre des procédures en matière de conformité et des mesures de contrôle du risque permanentes du gestionnaire. Ce dernier surveille les risques associés à la vente à découvert de façon indépendante des gestionnaires de portefeuille qui donnent des conseils sur les opérations. Le gestionnaire mène régulièrement des simulations de crise afin de déterminer comment les Fonds réagiraient dans certaines situations de crise.

*Politique sur le vote par procuration*

*(i) Politiques et procédures*

Sous réserve de la conformité aux dispositions de la législation en valeurs mobilières applicable, le gestionnaire, en qualité de conseiller en valeurs, agissant au nom de chaque Fonds, reçoit les procurations pour des titres d'émetteurs détenus pour le compte des Fonds. Dans certains cas, le gestionnaire peut déléguer le droit d'exercer les procurations à un sous-conseiller en valeurs d'un Fonds, ce droit faisant partie du pouvoir discrétionnaire de ce sous-conseiller en valeurs en ce qui concerne la gestion de l'actif du Fonds. Les procurations procurent aux actionnaires des droits de

vote sur les propositions formulées par l'émetteur ou par d'autres groupes associés à l'émetteur. Les procurations peuvent comprendre des propositions portant notamment sur l'élection des membres du conseil d'administration, l'approbation de régimes d'actionnariat et de rémunération, ainsi que sur des événements internes extraordinaires comme des fusions-acquisitions.

Dans nombre de cas, la direction de l'émetteur fournit une recommandation de vote pour chaque proposition visée par la procuration. Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant pour qu'il fournisse d'autres analyses et recommandations sur les procurations que le gestionnaire reçoit à titre de conseiller en valeurs des Fonds. Le gestionnaire évalue chaque procuration, en tenant compte des recommandations de ce cabinet, et l'exerce au mieux des intérêts des Fonds.

Dans le cadre de son approche de gestion d'investissement active, le gestionnaire estime qu'il importe de dialoguer avec les émetteurs sur les facteurs ESG pertinents, y compris pour l'exercice du vote par procuration. Par conséquent, les questions extraordinaires liées à ces facteurs ESG sont soumises au ou aux gestionnaires de portefeuille du Fonds concerné. Les gestionnaires de portefeuille évaluent ces questions dans le contexte de leur processus d'investissement général et prennent les mesures qu'ils estiment être au mieux des intérêts du Fonds.

À l'occasion, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs peut s'abstenir d'exercer les droits de vote représentés par des procurations ou s'abstenir de voter à l'égard d'une question précise visée par une procuration lorsqu'il est conclu que les coûts liés à l'exercice des droits de vote représentés par les procurations dépassent les avantages éventuels de l'exercice de ces droits de vote. En outre, il n'exercera pas les droits de vote représentés par des procurations reçues à l'égard des titres d'émetteurs qui ne sont plus détenus dans le compte d'un Fonds. Conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières, le gestionnaire, au nom d'un Fonds, n'exercera pas les droits de vote liés à des titres qu'un Fonds détient dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne ayant un lien avec lui (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)). Néanmoins, il peut, à sa seule appréciation, faire en sorte que les porteurs de titres d'un Fonds exercent les droits de vote liés à leurs titres du fonds sous-jacent.

Si nous déléguons au sous-conseiller en valeurs du Fonds la responsabilité d'exercer des procurations pour des titres détenus par un Fonds utilisant un sous-conseiller en valeurs, les politiques et procédures de vote par procuration de chaque sous-conseiller en valeurs tiers aident ce sous-conseiller en valeurs à déterminer de quelle façon il exercera le droit de vote relatif à toute question à l'égard de laquelle le Fonds visé a reçu des documents de sollicitation de procurations. Nous examinons les politiques de vote par procuration de chaque sous-conseiller en valeurs tiers afin de nous assurer que les droits de vote seront exercés au mieux des intérêts du Fonds.

*(ii) Conflits d'intérêts*

Dans les cas où l'exercice de droits de vote représentés par des procurations risque de donner lieu à un conflit d'intérêts, réel ou perçu, afin de maintenir un équilibre entre l'intérêt d'un Fonds dans le cadre d'un tel exercice et le désir d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, le gestionnaire a mis au point des procédures pour faire en sorte que les droits de vote représentés par des procurations d'un Fonds soient exercés selon l'appréciation commerciale de la personne exerçant les droits au nom du Fonds sans que rien n'influe sur cette décision si ce n'est l'intérêt du Fonds.

Les procédures sur la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations en cas de conflits d'intérêts comprennent notamment la soumission de la question au CEI, dont les membres sont tous indépendants du gestionnaire, pour étude et recommandation, même si la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations et l'exercice de ces droits incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire a adopté des procédures relatives aux conflits d'intérêts pour le cas où il recevrait un vote par procuration d'une partie liée comme La Banque de Nouvelle-Écosse. Le gestionnaire a soumis ces procédures au CEI des Fonds. Tous les droits de vote représentés par des procurations exercés à l'égard d'une partie liée sont soumis au CEI.

*(iii) Disponibilité de l'information sur le vote par procuration*

On peut obtenir la politique de vote par procuration sur demande et sans frais en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, en envoyant un courriel à fundinfo@scotiabank.com ou en écrivant au gestionnaire, à l'adresse figurant sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Le dossier de vote par procuration de chaque Fonds pour la dernière période de douze mois close le 30 juin de chaque année pourra être obtenu sur demande et sans frais n'importe quand après le 31 août de l'année. Le dossier de vote par procuration de chaque Fonds pourra aussi être consulté sur le site Web désigné des Fonds Scotia à l'adresse www.fondsscotia.com.

*Politiques sur les opérations entre parties liées*

Chaque Fonds peut, dans certains cas, investir dans des placements de titres auxquels participe un preneur ferme relié, négocier des titres de parties reliées ou encore effectuer des opérations avec des parties reliées.

Un CEI surveille ces investissements, afin de s'assurer que les décisions d'investissement de chaque Fonds servent au mieux les intérêts du Fonds et qu'elles ne sont pas influencées par un preneur ferme relié, une partie reliée, ni des personnes du même groupe du gestionnaire ou des personnes avec lesquelles il a des liens. En s'acquittant de ses responsabilités, le gestionnaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds et, ce faisant, d'exercer le même degré de soin, de diligence et de compétence que celui dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites relatives aux investissements effectués par les OPC qu'il gère, notamment les Fonds, dans des placements de titres auxquels participent des parties reliées, comme La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe du gestionnaire, et Scotia Capitaux Inc., preneur ferme relié au gestionnaire. Ces politiques et procédures ont été établies et passées en revue par la haute direction du gestionnaire, et ont été par la suite examinées et approuvées par le CEI, notamment, le cas échéant, afin de garantir la conformité aux modalités des dispenses prévues dans la législation en valeurs mobilières et de toute autre dispense. Sous réserve de la surveillance exercée par le CEI, la décision prise par un Fonds d'effectuer des opérations sur les titres d'une partie reliée, ou encore des opérations sur des titres auxquelles celle-ci participe, est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire et elle est revue et surveillée dans le cadre des mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque du gestionnaire.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois chaque trimestre civil, la pertinence et l'efficacité a) des approbations permanentes qu'il a accordées quant aux OPC gérés par le gestionnaire; et b) des politiques et procédures écrites du gestionnaire visant à assurer la conformité aux lois applicables en matière d'opérations avec des parties reliées et aux modalités des dispenses prévues dans la législation en valeurs mobilières et de toute autre dispense.

## Rémunération des administrateurs, des dirigeants, des fiduciaires et des membres du CEI

Les fonctions de gestion des Fonds sont exercées par les employés du gestionnaire. Les Fonds n'ont pas d'employés.

Le fiduciaire n'a reçu aucune rémunération pour ses fonctions de fiduciaire des Fonds.

*Rémunération du comité d'examen indépendant*

La rémunération et les autres frais raisonnables du CEI seront payés sur les actifs du Fonds, ainsi que sur les actifs des autres fonds d'investissement à l'égard desquels le CEI peut agir en tant que comité d'examen indépendant. Le principal élément de la rémunération des membres du CEI consiste en une provision sur honoraires annuels. Le président du CEI a droit à une rémunération additionnelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des frais raisonnables.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, chaque membre du CEI a reçu la rémunération et le remboursement de frais raisonnables indiqués dans le tableau suivant :

| Membre du CEI | Exercice clos le 31 octobre 2024 | | Exercice clos le 31 octobre 2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | Rémunération | Frais remboursés | Rémunération | Frais remboursés |
| Stephen Griggs (président) | 77 000 $ | 0 $ | 77 000 $ | 0 $ |
| Steven Donald | 62 000 $ | 0 $ | 62 000 $ | 0 $ |
| Simon Hitzig[1] | 0 $ | 0 $ | 62 000 $ | 0 $ |
| Heather Hunter | 62 000 $ | 0 $ | 62 000 $ | 0 $ |
| Cecilia Mo[2] | 0 $ | 0 $ | 0 $ | 0 $ |
| Jennifer L. Witterick[3] | 62 000 $ | 0 $ | 62 000 $ | 0 $ |

1 Simon Hitzig a cessé d'être membre du CEI le 31 octobre 2023.
2 Cecilia Mo s'est jointe au CEI le 1er novembre 2024.
3 Jennifer Witterick a cessé d'être membre du CEI le 30 avril 2025.

Ces frais ont été répartis également entre tous les fonds d'investissement gérés par le gestionnaire pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant.

## Contrats importants

Les contrats importants que les Fonds ont conclus sont décrits ci-après. Des exemplaires de ces contrats importants peuvent être consultés au siège social du gestionnaire durant les heures normales de bureau.

*Déclaration-cadre de fiducie*

1. Déclaration-cadre de fiducie modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Fiduciaire » plus haut et « Nom, constitution et historique des Fonds » ci-après.)

*Statuts constitutifs*

2. Statuts constitutifs datés du 17 avril 2012. (Pour plus d'information, voir « Nom, constitution et historique des Fonds » ci-après.)

*Conventions de société en commandite*

3. Convention de société en commandite datée du 15 janvier 2014 intervenue entre 1832 AM Global Completion ETF LP et

ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

4. Convention de société en commandite datée du 15 janvier 2014 intervenue entre 1832 AM Global Low Volatility Equity LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

5. Convention de société en commandite datée du 15 janvier 2014 intervenue entre 1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

6. Convention de société en commandite datée du 15 janvier 2014 intervenue entre 1832 AM Total Return Bond LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

7. Convention de société en commandite datée du 13 mai 2014 intervenue entre 1832 AM U.S. Dividend Growers LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

8. Convention de société en commandite datée du 6 avril 2015 intervenue entre 1832 AM Canadian Growth LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

9. Convention de société en commandite datée du 6 avril 2015 intervenue entre 1832 AM Canadian Dividend LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

10. Convention de société en commandite datée du 6 avril 2015 intervenue entre 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

11. Convention de société en commandite datée du 15 janvier 2021 intervenue entre 1832 AM International Equity LP et ScotiaFunds GP Inc., à titre de commandité du Fonds, dans sa version modifiée à l'occasion.

*Convention-cadre de gestion*

12. Convention-cadre de gestion intervenue entre le gestionnaire et le fiduciaire pour le compte des Fonds en fiducie, la Société pour le compte des Fonds de catégorie Société et le commandité pour le compte des Fonds S.E.C. datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Gestionnaire » plus haut.)

*Conventions-cadres de placement*

13. Convention-cadre de placement modifiée datée du 18 mai 2012 intervenue entre Placements Scotia Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Placeur principal » plus haut.)

14. Convention-cadre de placement modifiée datée du 24 juin 2016 intervenue entre Scotia Capitaux Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Placeur principal » plus haut.)

*Conventions de sous-conseils*

15. Convention de gestion de placements datée du 8 décembre 2017 intervenue entre Allianz Global Investors GMBH (cédée par Allianz Global Investors U.S. LLC le 18 janvier 2023) et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 20 décembre 2017, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

16. Convention de gestion de placements datée du 15 octobre 2018 intervenue entre Axiom International Investors LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 10 février 2020, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

17. Convention de gestion de placements datée du 1er octobre 2014 intervenue entre Baillie Gifford Overseas Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 16 juin 2015, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

18. Convention de gestion de placements datée du 8 mai 2014 intervenue entre Bristol Gate Capital Partners Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

19. Convention de conseils en placements datée du 26 janvier 2004 intervenue entre Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée et le gestionnaire (cédée par Placements Scotia Inc. le 1er novembre 2009), dans les versions modifiées les 3 octobre 2011 et 20 juin 2022, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

20. Convention de gestion de placements datée du 5 juillet 2016 intervenue entre Coho Partners, Ltd. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

21. Convention de gestion de placements datée du 14 octobre 2022 intervenue entre Fidelity Investments Canada s.r.i. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

22. Convention de gestion de placements datée du 14 janvier 2021 intervenue entre Fiduciary Management Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

23. Convention de gestion de placements datée du 15 janvier 2018 intervenue entre First Sentier Investors (Australia) IM Limited (anciennement Colonial First State Asset Management (Australia) Limited) et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

24. Convention de gestionnaire de portefeuille datée du 3 septembre 1997 intervenue entre Guardian Capital LP et le gestionnaire (cédée par Scotia McLeod Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

25. Convention de gestion de placements datée du 14 septembre 2023 intervenue entre Earnest Partners, LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

26. Convention de gestionnaire de portefeuille datée du 3 septembre 1997 intervenue entre Harding, Loevner Management, L.P. et le gestionnaire (cédée par Scotia McLeod Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

27. Convention de gestion de placements datée du 18 novembre 2016 intervenue entre Gestion de placements Hillsdale inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

28. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 18 novembre 2016 intervenue entre Jarislowsky, Fraser Limitée et le gestionnaire, dans ses versions modifiées les 24 juillet 2020, 9 novembre 2020, 26 janvier 2024, 28 juin 2024 et 30 octobre 2024, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

29. Convention de gestion de placements modifiée datée du 30 mai 2025 intervenue entre Janus Henderson Investors US, LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

30. Convention de gestion de placements datée du 19 janvier 2021 intervenue entre Jensen Investment Management, Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

31. Convention de gestion de placements datée du 21 janvier 2021 intervenue entre Lazard Asset Management (Canada), Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

32. Convention de gestion de placements datée du 16 janvier 2015 intervenue entre Gestion de placements Lincluden Limitée et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

33. Convention de gestion de placements datée du 26 juillet 2022 intervenue entre Manitou Investment Management Ltd. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

34. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 7 décembre 2023 intervenue entre Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

35. Convention de conseils en placements datée du 1er novembre 2007 intervenue entre MetLife Investment Management, LLC (anciennement Logan Circle Partners, L.P.) et le gestionnaire (cédée par Scotia Capitaux Inc. le 1er novembre 2009), dans ses versions modifiées les 25 avril 2008 et 5 juillet 2019, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

36. Convention de gestion de placements datée du 25 septembre 2020 intervenue entre MFS Gestion de Placements Canada Limitée et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

37. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 23 décembre 2021 intervenue entre Payden & Rygel et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 19 septembre 2022 et pouvant être modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

38. Convention de gestion de placements modifiée datée du 15 mai 2020 intervenue entre Polen Capital Management, LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

39. Convention de gestion de placements datée du 9 mars 2023 intervenue entre Pzena Investment Management LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

40. Convention de conseils en placements datée du 8 janvier 2009 intervenue entre Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée et le gestionnaire (cédée par Scotia Capitaux Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

41. Convention de conseils en placements modifiée datée du 6 novembre 2015 intervenue entre Conseillers en gestion globale State Street, Ltée et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

42. Convention de gestion de placements datée du 16 juillet 2013 intervenue entre Van Berkom et Associés Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

43. Convention de conseils en placements datée du 1er novembre 2007 intervenue entre Victory Capital Management (cédée par Munder Capital Management le 1er août 2014) et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 25 avril 2008 et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

44. Convention de gestion de placements datée du 15 janvier 2021 intervenue entre Walter Scott & Partners Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

45. Convention de gestion de placements datée du 8 octobre 2020 intervenue entre Wellington Management Canada ULC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

*Conventions de dépôt*

46. Convention-cadre de dépôt modifiée datée du 27 avril 2004, intervenue entre State Street Trust Company Canada et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Dépositaire – State Street Trust Company Canada » plus haut.)

47. Convention de dépôt pour métaux précieux datée du 10 mars 2021 entre MRC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Dépositaire – Monnaie royale canadienne » plus haut.)

*Convention d'autorisation de prêt de titres*

48. Convention d'autorisation de prêt de titres datée du 1er octobre 2015, intervenue entre SSBTC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Mandataire de prêt de titres » plus haut.)

### Poursuites judiciaires

Le gestionnaire n'a connaissance d'aucun litige important, imminent ou en instance institué par ou contre les Fonds, le gestionnaire ou le fiduciaire.

Le gestionnaire a conclu un règlement à l'amiable avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** ») le 24 avril 2018 (le « **règlement à l'amiable** »). Le règlement à l'amiable énonce qu'entre novembre 2012 et octobre 2017, le gestionnaire a omis (i) de se conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** »), car il n'a pas satisfait aux normes minimales de conduite attendues des joueurs de l'industrie relativement à certaines pratiques de vente; (ii) de se doter, pour ses pratiques de vente, de systèmes de contrôle et de supervision qui suffisent à confirmer raisonnablement qu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement 81-105; et (iii) de conserver les livres, registres et autres documents démontrant sa conformité au Règlement 81-105. Le gestionnaire a convenu (i) de payer une sanction administrative de 800 000 $ à la CVMO; (ii) de se soumettre à un examen, par un conseiller indépendant, de ses pratiques, procédures et contrôles de vente; et (iii) de payer les frais associés à l'enquête de la CVMO, qui s'élèvent à 150 000 $. À l'exception de ce qui précède, le gestionnaire n'a pas d'antécédents disciplinaires auprès d'un organisme de réglementation en valeurs mobilières.

### Site Web désigné

Les OPC sont tenus d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des Fonds se trouve à l'adresse **www.fondsscotia.com**.

## Évaluation des titres en portefeuille

La valeur liquidative d'un Fonds doit être calculée au moyen de la juste valeur de l'actif et du passif du Fonds.

Dans le calcul de la valeur liquidative d'un Fonds ou d'une série donnée de titres de ce Fonds, à tout moment :

a) la valeur de la trésorerie en caisse ou en dépôt, des traites, des billets à demande, et des créances, des charges payées d'avance, des dividendes ou des distributions en espèces reçus (ou devant être reçus par les porteurs de titres inscrits, ou déclarés en leur faveur, à une date antérieure à la date à laquelle la valeur liquidative du Fonds et la valeur liquidative d'une série sont calculées) et de l'intérêt couru mais non encore reçu, sera réputée correspondre au plein montant de ces éléments, sauf s'il est établi que ces dépôts, traites, billets à demande,

créances, charges payées d'avance, dividendes ou distributions en espèces reçus (ou devant être reçus) ou intérêt couru ne correspondent pas à leur pleine valeur nominale auquel cas leur valeur sera réputée correspondre à la valeur que le gestionnaire estime être raisonnable;

b) la valeur d'un titre inscrit à la cote d'une bourse correspondra au cours vendeur de clôture officiel ou, en l'absence d'un tel cours vendeur, à la moyenne des cours vendeur et acheteur à ce moment-là avant la clôture de la Bourse de Toronto, habituellement 16 h (heure de Toronto), tels que ces cours sont publiés dans des rapports d'usage commun ou reconnus comme officiels par la bourse; pourvu que, si ce cours vendeur de clôture officiel ne se situe pas entre les derniers cours acheteur et vendeur disponibles à la date d'évaluation, le gestionnaire puisse à son gré établir une valeur qu'il juge juste et raisonnable (la « **juste valeur** ») pour le titre, d'après les cours du marché qui, à son avis, reflètent le mieux la juste valeur du placement. Les heures de négociation pour les titres étrangers négociés sur les marchés étrangers peuvent prendre fin avant 16 h (heure de Toronto), ce qui fait qu'elles ne tiennent pas compte, notamment, des événements qui surviennent après la clôture du marché étranger. Dans ce cas, le gestionnaire peut déterminer ce qu'il estime être une juste valeur marchande des titres étrangers, qui peut différer de leur dernier cours de clôture en bourse. Ces rajustements visent à réduire le plus possible l'utilisation de stratégies de synchronisation des marchés, qui visent principalement les OPC détenant des avoirs importants en titres étrangers;

c) la valeur des titres de tout autre OPC non coté en bourse correspondra à la valeur liquidative par part ou la valeur liquidative par action à la date d'évaluation ou, si le jour n'est pas une date d'évaluation de l'OPC, à la valeur liquidative par part ou la valeur liquidative par action à la plus récente date d'évaluation de l'OPC;

d) la valeur d'un titre négocié dans un marché hors cote correspond au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans les journaux financiers reconnus;

e) la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs sur des options négociables est basée sur le cours médian et la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en titres assimilables à des titres de créance et en bons de souscription cotés en bourse ou sur un autre marché correspondra au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours vendeur, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans un rapport d'usage commun ou reconnu comme officiel par la bourse visée, ou encore, en l'absence de cours acheteur ou de cours vendeur, au dernier cours vendeur de clôture publié pour ces titres;

f) la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en options négociables sur contrats à terme est basée sur le prix de règlement quotidien fixé par la bourse de valeurs concernée (s'il est connu); si aucun prix de règlement n'est connu, la valeur est basée sur le dernier cours vendeur de clôture publié à la date d'évaluation, ou si aucun cours vendeur de clôture n'est connu, le dernier prix de règlement publié de ce titre;

g) lorsqu'une option négociable ou une option de gré à gré couverte est vendue par le Fonds, la prime touchée par celui-ci est comptabilisée en tant que crédit reporté; toute différence résultant de la réévaluation est traitée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement; le crédit reporté est porté en déduction dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres, s'il y a lieu, qui font l'objet d'une option négociable ou d'une option de gré à gré vendue sont évalués de la même manière que les titres inscrits à la cote d'une bourse et décrite au point e) ci-dessus;

h) la valeur d'un contrat à terme standardisé ou d'un contrat à terme de gré à gré correspond au gain ou à la perte, s'il y a lieu, qui surviendrait par suite de la liquidation de la position dans le contrat à terme standardisé ou le contrat à terme de gré à gré à la date d'évaluation, à moins que des « limites quotidiennes » ne soient en vigueur, auquel cas la juste valeur marchande est calculée en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;

i) les contrats de swap de gré à gré sont évalués au montant où le Fonds recevrait ou paierait pour résilier le swap, en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation; les swaps compensés par contrepartie centrale inscrits à la cote d'une plateforme multilatérale ou d'une plateforme de facilitation du commerce ou négociés sur de telles plateformes, comme une bourse en valeurs inscrite, sont évalués au prix de règlement quotidien fixé par la bourse en question (s'il est connu);

j) la valeur d'un titre ou d'un autre élément d'actif pour lequel une cote financière n'est pas rapidement disponible ou auquel, de l'avis du gestionnaire, les principes susmentionnés ne peuvent s'appliquer, correspond à sa juste valeur à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;

k) les dettes d'un Fonds comprennent :

   (i) tous les effets, billets et comptes à payer;

   (ii) tous les frais administratifs dus ou courus (y compris les frais de gestion et les frais administratifs);

(iii) toutes les obligations contractuelles comportant un paiement en argent ou en biens, y compris les distributions ou dividendes non versés;

(iv) toutes les sommes dont l'affectation est autorisée par le fiduciaire ou les administrateurs de la Société, selon le cas, relativement à l'impôt; et

(v) toute autre dette du Fonds, sauf celles que représentent les séries de parts ou les séries d'actions, selon le cas, en circulation, du Fonds.

Le taux de change utilisé pour la conversion de sommes libellées dans une autre devise en dollars canadiens ou, si le Fonds est offert en dollars américains, de sommes libellées dans une autre devise en dollars américains, est celui que les banques du Fonds communiquent au Fonds comme étant le taux en vigueur à la date la plus rapprochée possible de la date du calcul de la valeur liquidative.

Au cours des trois derniers exercices, le gestionnaire ne s'est pas prévalu de son droit de dérogation aux principes d'évaluation précités.

Le gestionnaire dérogera à ces principes d'évaluation si les méthodes énoncées précédemment ne représentent pas, selon le gestionnaire, fidèlement la juste valeur d'un titre en particulier à un moment précis; par exemple, si la négociation d'un titre a été suspendue après l'annonce de nouvelles défavorables importantes à l'égard de la société.

### Divergences par rapport aux normes d'information financière NIIF

Conformément aux dispositions du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »), la juste valeur d'un titre de portefeuille utilisée pour calculer le prix quotidien des titres d'un Fonds pour les besoins des achats et des rachats par les investisseurs sera fondée sur les principes d'évaluation du Fonds exposés ci-dessus à la rubrique « Évaluation des titres en portefeuille », lesquels se conforment aux exigences des dispositions du Règlement 81-106, mais diffèrent à quelques égards de celles des normes d'information financière NIIF (les « **NIIF** »), qui ne servent qu'aux fins de l'information financière.

Les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels d'un Fonds (les « **états financiers** ») doivent obligatoirement être établis conformément aux NIIF. Les conventions comptables du Fonds utilisées pour établir la juste valeur de ses placements (y compris les dérivés) sont identiques à celles utilisées pour établir sa valeur liquidative dans le cadre de transactions avec les porteurs de titres, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous.

La juste valeur des placements d'un Fonds (y compris les dérivés) correspond au montant qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction effectuée en bonne et due forme entre des participants du marché à la date des états financiers (la « **date de clôture** »). La juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds négociés sur des marchés actifs (tels que des dérivés et des titres négociables cotés en bourse) est établie d'après les cours du marché à la clôture des négociations à la date de clôture (le « **cours de clôture** »).

En revanche, pour l'application des NIIF, le Fonds utilise le cours de clôture tant pour les actifs que pour les passifs financiers lorsqu'il se situe à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur d'un jour donné; dans le cas contraire, le cours de clôture est ajusté par le gestionnaire pour qu'il corresponde à un point se situant à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux, selon le gestionnaire, la juste valeur compte tenu de faits et de circonstances spécifiques.

En raison de cet ajustement possible, ou d'autres rajustements de la juste valeur que le gestionnaire peut déterminer et considérer comme étant justes et raisonnables pour le titre, la juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds établie à l'aide des NIIF peut différer des valeurs utilisées pour calculer la valeur liquidative du Fonds.

Les notes accompagnant les états financiers des Fonds comprennent un rapprochement des divergences entre la valeur liquidative calculée selon les NIIF et celle établie d'après les dispositions du Règlement 81-106, s'il y a lieu.

## Calcul de la valeur liquidative

La valeur d'un Fonds correspond à ce que l'on appelle sa « **valeur liquidative** ». Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative, il détermine la valeur marchande de l'ensemble de ses actifs et il en soustrait l'ensemble de ses passifs. À la fin de chaque jour, la valeur liquidative est calculée séparément pour chaque série d'un Fonds en fonction de sa quote-part de la valeur liquidative du Fonds, calculée conformément à la déclaration-cadre de fiducie (dans le cas d'un Fonds en fiducie) ou des statuts constitutifs de la Société (dans le cas d'un Fonds de catégorie Société). On calcule quotidiennement la valeur liquidative d'une série par titre (la « **valeur liquidative par titre** ») en divisant (i) la valeur marchande courante de la quote-part des actifs attribuée à la série, moins le passif de la série et la quote-part des frais communs attribuée à la série, par (ii) le nombre total de titres de la série en circulation à ce moment. La valeur liquidative d'un titre, qui varie d'un jour à l'autre, est cruciale dans le sens où elle constitue la valeur à laquelle les titres d'un Fonds sont achetés et rachetés. Cependant, comme le revenu net du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US est crédité quotidiennement aux investisseurs, il est prévu que la valeur liquidative par titre de chacun de ces Fonds demeure constante.

Chaque Fonds calcule la valeur liquidative par titre par série à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation. Chaque jour de négociation de la Bourse de Toronto ou tout autre jour fixé aux fins de déclaration fiscale ou aux fins de distribution ou de comptabilité de chaque année est une « **date d'évaluation** ». Le calcul de la valeur liquidative par titre peut, dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation, être suspendu.

La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre des Fonds (sauf pour les séries F, FT, I, K, KM, M et Apogée) sont accessibles sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.fondsscotia.com. La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre de toutes les séries des Fonds sont disponibles, sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

# Achats, remplacements et rachats

Les Fonds en fiducie, les Fonds de catégorie Société et les Fonds S.E.C. n'imputent aucuns frais d'acquisition. Cela signifie que vous pouvez acheter, remplacer ou vendre des titres des Fonds par l'intermédiaire de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. La vente de vos titres est aussi appelée rachat.

### Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, remplacer ou vendre des titres des Fonds par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers, sous réserve des règles précises que ces courtiers peuvent établir :

- Les titres des séries A (sauf le Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds sont offerts :

  (i) par l'entremise de Placements Scotia Inc. :

  - en communiquant avec un représentant d'organisme de placement collectif de n'importe quelle succursale de la Banque Scotia ou par l'entremise de l'Équipe-conseil mobile;
  - en téléphonant au Centre de contact clientèle de la Banque Scotia au 1 800 387-5004 pour le service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais; ou
  - en visitant Scotia en ligne* au www.banquescotia.com;

  (ii) par l'entremise de conseillers ScotiaMcLeod; ou

  (iii) par l'entremise d'autres courtiers inscrits ou d'autres courtiers.

- Les titres des séries F et FT des Fonds (sauf les Fonds Patrimoine Scotia et le Portefeuille équilibré Apogée) sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés et de courriers qui offrent des comptes à honoraires ou de courtiers-exécutants, dont des courtiers à escompte et d'autres courtiers qui n'effectuent pas d'évaluation de la convenance relativement à l'achat et à la propriété de titres de fonds (les « **courtiers-exécutants** »), y compris Scotia iTRADE. Les parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et du Portefeuille équilibré Apogée sont offertes par l'entremise de comptes à honoraires détenus chez ScotiaMcLeod.
- Les parts des séries Apogée, K, KM et M ne sont offertes que par l'entremise de programmes particuliers.

Pour plus d'information, voir « À propos des séries de titres ».

Dans le cadre de ses services, votre courtier pourrait vous imputer des frais pour passer des ordres. Veuillez communiquer avec votre courtier pour plus d'information.

Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des investisseurs.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des titres d'un Fonds, ou sa valeur liquidative par titre. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par titre calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Habituellement, nous calculons la valeur liquidative par titre de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations, comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative » plus haut. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul, sous réserve de toute approbation réglementaire nécessaire.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, le Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, le Fonds Scotia d'obligations en $ US et le Fonds Scotia équilibré en $ US. Ces Fonds sont évalués en dollars américains.

Certaines séries des Fonds sont assorties d'une option d'achat en dollars américains et sont aussi évaluées dans cette monnaie. Pour l'établissement du prix en dollars américains, les valeurs liquidatives sont établies en convertissant en dollars américains, selon le taux de change en vigueur, la valeur liquidative par part établie en dollars canadiens. Le taux de change utilisé pour cette conversion est celui établi à 16 h chaque date d'évaluation par les sources bancaires habituelles.

### À propos des séries de titres

Les Fonds offrent un certain nombre de séries de titres. Chaque titre d'une série représente une participation égale et indivise dans la

* *Placements Scotia Inc. pourrait exiger que les investisseurs passent leurs ordres de vente en communiquant avec des représentants d'organismes de placement collectif d'une succursale de la Banque Scotia, par l'entremise de l'Équipe-conseil mobile ou du Centre de contact clientèle de la BanqueScotia.*

partie de l'actif net d'un Fonds attribuable à la série en question. Les frais de chaque série sont comptabilisés séparément et un prix unitaire distinct est calculé pour les titres de chaque série. Chaque série a ses propres frais de gestion ou politiques en matière de distributions et est destinée à un type d'investisseurs particulier.

Certaines séries des Fonds en fiducie ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent à certains programmes de placement. Le placement minimal requis à l'égard d'une série peut différer entre les Fonds en fiducie. Les parts des Fonds en fiducie sont non transférables, sauf si le gestionnaire y consent par écrit et dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard. En outre, le gestionnaire peut reclasser des parts d'une série que vous détenez dans des parts d'une autre série du même Fonds en fiducie, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

En ce qui concerne les Fonds en fiducie :

- Les parts des séries A sont en règle générale offertes à tous les investisseurs, sauf ceux détenant des comptes auprès de courtiers-exécutants (les « **comptes sans conseils** »). Les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée ne sont offertes que par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod.
- Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces parts peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série F. Les parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et du Portefeuille équilibré Apogée sont généralement offertes aux investisseurs titulaires de comptes à honoraires auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons de temps à autre offrir les parts de série F à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série F, nous pouvons les reclasser en parts d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les parts de série F.
- Les parts de série FT conviennent aux investisseurs qui cherchent des distributions mensuelles stables et elles ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces parts peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série FT. Nous pouvons de temps à autre offrir les parts de série FT à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série FT, nous pouvons les reclasser en parts d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les parts de série FT.

  Les distributions mensuelles sur les parts de série FT consisteront en un revenu net, des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital. Le montant des distributions mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. Voir la politique en matière de distributions figurant dans le profil de chaque Fonds offrant au moins une de ces séries pour plus de détails. Tout revenu net et gain en capital net réalisé excédant les distributions mensuelles sera distribué annuellement à la fin de l'année.
- Les parts de série I ne sont en règle générale offertes qu'aux investisseurs institutionnels admissibles et autres investisseurs qualifiés, y compris les OPC et les programmes de gestion d'actifs qui sont gérés par le gestionnaire.
- Les parts des séries K ou KM ne sont offertes que par l'intermédiaire du programme de Portefeuilles de placement ScotiaMcLeod (« **PPS** »), qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux investisseurs d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire. Les parts des séries K ou KM ne sont offertes que par l'intermédiaire de mandats multigestionnaires ou de portefeuilles optimisés offerts dans le cadre du programme PPS et ne sont pas offertes pour achat par l'entremise d'un Fonds individuel.
- Les parts de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C., dans le cadre de son service de gestion privée de portefeuilles.
- Les parts de série T sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles stables. Les distributions mensuelles versées sur les parts de ces séries seront composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. Voir la politique en matière de distributions figurant dans le profil de chaque Fonds offrant au moins une de ces séries pour plus de détails. Si le revenu net et les gains en capital réalisés nets excèdent le montant des distributions mensuelles, ils feront l'objet d'une distribution annuelle à la fin de chaque année. Les parts de série T ne peuvent être détenues dans des comptes sans conseils.
- Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au Programme Apogée ScotiaMcLeod ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire.

En ce qui concerne les Fonds de catégorie Société :

- Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs, sauf ceux qui ont des comptes sans conseils.

- Les actions de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces actions peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat d'actions de série F. Nous pouvons de temps à autre offrir les actions de série F à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos actions de série F, nous pouvons les reclasser en actions d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les actions de série F.

- Les actions de série FT conviennent aux investisseurs qui cherchent des distributions mensuelles stables et elles ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces actions peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat d'actions de série FT. Nous pouvons de temps à autre offrir les actions de série FT à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos actions de série FT, nous pouvons les reclasser en actions d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les actions de série FT.

  Les distributions mensuelles sur les actions de série FT devraient consister en un remboursement de capital, mais elles peuvent aussi inclure des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital seront payés dans les 60 jours suivant la fin de l'année d'imposition de la Société.

- Les actions de série T sont destinées aux investisseurs cherchant des distributions mensuelles stables. Les distributions faites sur les actions de série T devraient consister en un remboursement de capital, mais elles peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital seront payés dans les 60 jours suivant la fin de l'année d'imposition de la Société. Les actions de série T ne peuvent être détenues dans des comptes sans conseils.

En ce qui concerne les Fonds S.E.C.

- Les parts de série I ne sont en règle générale offertes qu'aux OPC ou aux programmes de gestion d'actifs qui sont gérés par le gestionnaire.

### Option d'achat en dollars américains

Certaines séries des Fonds en fiducie suivants sont assorties d'une option d'achat en dollars américains et les parts de ces séries sont évaluées tant en dollars canadiens qu'en dollars américains :

- Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains (séries K et M)
- Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation (série M)
- Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base (séries K et M)
- Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures (série M)
- Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde (série K)

Les investisseurs peuvent payer leurs parts des séries susmentionnées des Fonds en fiducie en dollars américains. Le produit de rachat sera payé dans la monnaie où les parts ont été achetées. Si des parts d'un Fonds sont achetées en dollars canadiens, le produit de rachat sera aussi payé dans cette monnaie. Si des parts d'un Fonds sont achetées en dollars américains, le produit de rachat sera aussi payé dans cette monnaie.

Une option d'achat en dollars américains est offerte afin de faciliter l'achat, le transfert ou le rachat de certaines séries de parts des Fonds en fiducie libellées en dollars américains. Quand ces parts sont achetées en dollars américains, la valeur du placement n'est pas touchée par la fluctuation du dollar américain par rapport au dollar canadien. **Le rendement d'une série de parts d'un Fonds en fiducie achetée en dollars américains peut différer de celui de cette même série du Fonds en fiducie achetée en dollars canadiens en raison de la fluctuation du taux de change du dollar canadien et du dollar américain et, par conséquent, l'achat d'une série d'un Fonds en fiducie en dollars américains ne vous protège pas de cette fluctuation de taux ni ne sert de couverture contre celle-ci.**

### Fonds en dollars américains

La valeur du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US est établie et publiée, dans la plupart des cas, en dollars américains.

Les investisseurs doivent payer les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US en dollars américains et recevoir les distributions en espèces et le produit de rachats de ces Fonds dans cette monnaie.

## Comment acheter des titres des Fonds

### Placements minimaux

La Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia est fermée aux nouvelles souscriptions et aux remplacements de titres vers ce Fonds. Ces fermetures n'ont pas d'incidence sur votre capacité de remplacer vos titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia par des titres d'autres Fonds. Il est possible que nous décidions de rouvrir ce Fonds dans le futur.

Le tableau qui suit présente le montant minimal du placement initial et de chaque placement subséquent dans des actions des séries A, F, FT et T d'un Fonds de catégorie Société et dans des parts des séries A, F, FT, T et Apogée d'un Fonds en fiducie.

| | Placement initial minimal | Placement subséquent minimal (y compris les cotisations par prélèvements automatiques[1]) |
|---|---|---|
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 100 $ | 25 $ |
| Fonds Scotia du marché monétaire en $ US[2]<br>Fonds Scotia d'obligations en $ US[2]<br>Fonds Scotia équilibré en $ US[2] | 500 $ US | 25 $ US |
| **Tous les autres Fonds** | 500 $ | 25 $ |

1 Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques (c.-à-d. bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant les montants du tableau par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de 25 $ x 12 ÷ 4, soit 75 $.

2 Vous devez payer les titres de ce Fonds en dollars américains. Si vous déposez des dollars canadiens, ils seront d'abord convertis en dollars américains.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série I d'un Fonds en fiducie ou d'un Fonds S.E.C. est généralement de 1 000 000 $. Il n'y a pas de montant minimal pour les placements ultérieurs.

Le montant minimal du placement initial dans les parts des séries K, KM et M d'un Fonds en fiducie est généralement de 500 $. Il n'y a pas de montant minimal pour les placements ultérieurs.

Nous pouvons modifier les montants minimaux des placements initiaux et subséquents dans un Fonds à tout moment, à l'occasion, et au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez, vendez ou remplacez des titres par l'intermédiaire de courtiers autres que Placements Scotia Inc. ou ScotiaMcLeod, vous pourriez devoir verser des montants minimaux initiaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés.

Pour les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée et les parts de série Apogée des Fonds en fiducie, si la valeur des placements de votre compte tombe sous les 100 $, nous pouvons vendre vos parts et vous envoyer le produit de la vente. Pour toutes les autres séries de parts, nous pouvons racheter ou, s'il y a lieu, reclasser vos parts si la valeur d'un placement dans un Fonds en fiducie tombe en deçà du placement initial minimal ou si votre actif total investi dans le Programme Apogée ou le PPS tombe en deçà du montant minimal du placement initial prévu pour ces programmes. Nous vous remettrons un préavis de 30 jours avant de vendre ou de reclasser vos parts.

Nous pouvons racheter vos actions d'un Fonds de catégorie Société après vous avoir remis un avis écrit de 30 jours si la valeur de votre placement dans n'importe quelles actions d'un Fonds de catégorie Société tombe en deçà du placement initial minimal. Nous pouvons modifier les montants minimaux pour les placements initiaux et subséquents dans les actions d'un Fonds de catégorie Société en tout temps au cas par cas, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables.

### Renseignements complémentaires sur les achats

- Les ordres d'achat reçus par le gestionnaire avant la fin des opérations à la Bourse de Toronto, soit en règle générale à 16 h (heure de Toronto), une date d'évaluation, prendront effet ce jour-là. Les ordres reçus après cette heure prendront effet à la date d'évaluation suivante.
- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes d'un Fonds dans un délai très court, habituellement de 30 jours civils. Pour plus d'information, voir « Opérations à court terme ».
- Vous devez payer vos titres au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement le jour ouvrable suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des titres, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des titres, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels qu'il subit par suite d'un défaut du paiement, dont vous êtes responsable à l'égard d'un achat de titres d'un Fonds.
- Vous devez payer en dollars américains les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US.

- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des titres à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Chaque Fonds S.E.C. est une société en commandite. Lorsque vous investissez dans un Fonds S.E.C., vous achetez des parts dans une société en commandite et en devenez un commanditaire. Vos droits et obligations à titre de commanditaire et de porteur de parts seront régis par la convention de société en commandite du Fonds et les lois de l'Ontario. En acquérant des parts, vous devenez une partie à une telle convention de société en commandite et, notamment, (i) vous reconnaissez être lié par les modalités de cette convention de société en commandite et être responsable des obligations d'un commanditaire; (ii) vous fournissez certaines déclarations et garanties; et (iii) irrévocablement, vous nommez nous et le commandité à titre de fondés de pouvoir véritables et légitimes investis des pleins pouvoirs et de l'autorité prévus dans la convention de société en commandite. Veuillez lire attentivement la convention de société en commandite du Fonds S.E.C. pertinent pour connaître les détails de ses dispositions. Pour un exemplaire gratuit, composez le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou écrivez-nous à l'adresse figurant sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

### Comment remplacer des titres des Fonds

Un remplacement comporte un mouvement d'espèces du Fonds vers un autre Fonds Scotia. En règle générale, il peut s'agir d'un ordre de vente et de souscription ou de conversion de vos titres. Vous pouvez effectuer des remplacements entre un Fonds Scotia et un autre Fonds Scotia géré par le gestionnaire et offert sous la bannière des Fonds Scotia, y compris les Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Ces types de remplacement seront considérés comme une disposition aux fins fiscales et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Nous décrivons ces types de remplacement et les répercussions fiscales plus loin.

Les formalités de souscription et de vente des titres d'un Fonds Scotia s'appliquent également aux remplacements. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons ou convertissons vos titres du premier Fonds et utilisons le produit de l'opération pour acheter des titres du second Fonds. Un Fonds peut également vous imputer des frais relatifs aux opérations à court terme ou aux opérations fréquentes si vous remplacez des titres dans les 30 jours civils suivant leur achat. (Voir « Opérations à court terme » pour les détails).

### Remplacements et reclassements mettant en cause des Fonds en fiducie

*Remplacement entre Fonds en fiducie*

Vous pouvez remplacer des parts d'un Fonds en fiducie par des parts de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds en fiducie tant que vous êtes admissible à la détention des parts de l'autre série du Fonds en fiducie. Lorsque vous faites remplacer des parts entre Fonds en fiducie, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre de parts que vous détenez change, étant donné que chaque série de parts de chaque Fonds en fiducie a un prix par part différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos parts. Un remplacement de parts d'une série d'un Fonds en fiducie par des parts de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds en fiducie sera, en règle générale, considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

*Reclassement entre séries de parts d'un Fonds en fiducie*

Vous pouvez reclasser vos parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une série différente du même Fonds en fiducie tant que vous êtes admissible à la détention des parts de l'autre série du Fonds en fiducie. Lorsque vous faites reclasser des parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une autre série, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre de parts que vous détenez change, étant donné que chaque série de parts a un prix par part différent. Un courtier peut vous imputer des frais pour le reclassement de parts. En général, le reclassement de parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une autre série du même Fonds en fiducie ne constituera pas une disposition aux fins de l'impôt.

### Remplacements et reclassements mettant en cause des Fonds de catégorie Société

*Remplacement entre Fonds de catégorie Société*

Vous pouvez faire remplacer des actions d'une série d'un Fonds de catégorie Société par des actions de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds de catégorie Société tant que vous demeurez admissible à la détention des titres de la série de l'autre Fonds de catégorie Société. Lorsque vous faites remplacer des actions entre Fonds de catégorie Société, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série d'actions de chaque Fonds de catégorie Société a un prix par action différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos actions. Un remplacement d'actions d'une série d'un Fonds de catégorie Société par des actions d'une même série ou d'une série différente d'un autre Fonds de catégorie Société de la Société sera, en règle générale, considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

*Reclassements entre séries d'actions d'un Fonds de catégorie Société*

Vous pouvez reclasser (ou convertir) des actions d'une série en actions d'une autre série du même Fonds de catégorie Société tant que vous êtes admissible à la détention des actions de l'autre série du Fonds de catégorie Société. Lorsque vous faites reclasser (ou convertir) des actions entre séries du même Fonds de catégorie Société, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série d'actions de chaque Fonds de catégorie Société a un prix par action différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le reclassement ou la conversion de vos actions. Comme le reclassement entre séries d'actions du même Fonds de catégorie Société n'est en règle générale pas considéré comme une disposition aux fins fiscales, vous ne réaliserez pas de gain ni ne subirez de perte en capital, à condition que les deux séries d'actions tirent leur valeur, dans la même proportion, du même bien ou groupe de biens.

### Remplacement entre les Fonds S.E.C.

Vous pouvez faire remplacer des parts de série I d'un Fonds S.E.C. par des parts de série I d'un autre Fonds S.E.C. Un remplacement comporte un transfert d'espèces d'un Fonds S.E.C. à un autre Fonds S.E.C. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons vos titres du premier Fonds S.E.C. puis utilisons le produit de l'opération pour acheter des titres du second Fonds S.E.C. Un remplacement de parts de série I d'un Fonds S.E.C. par des parts de série I d'un autre Fonds S.E.C. sera, en règle générale, considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

### Remplacement entre les Fonds en fiducie, les Fonds de catégorie Société et les Fonds S.E.C.

Vous pouvez faire remplacer des titres d'une série d'un Fonds en fiducie, d'un Fonds de catégorie Société ou d'un Fonds S.E.C. par des titres de la même série ou d'une série différente de titres d'un Fonds ayant une structure différente, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de cette série de l'autre Fonds. Au moment du remplacement, la valeur de votre placement ne changera pas, mais le nombre de parts ou d'actions que vous détenez changera, car la série de parts du Fonds en fiducie, la série d'actions du Fonds de catégorie Société ou la série de parts du Fonds S.E.C., selon le cas, comporte un prix différent de celui des parts ou des actions du premier Fonds. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos parts ou actions. Un remplacement d'une série de titres d'un Fonds pour des titres de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds ayant une structure différente sera, en règle générale, considéré comme une disposition pour les besoins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

### Renseignements complémentaires sur les remplacements

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de titres s'appliquent également aux remplacements.
- Vous pouvez faire des remplacements entre les Fonds évalués dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou vous subirez vraisemblablement une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

### Comment vendre vos titres

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans un délai d'un jour après la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des titres dans les 30 jours civils de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme. (Pour plus d'information, voir « Frais d'opérations à court terme ».)

Vous pouvez également vendre des titres des Fonds en fiducie et des Fonds de catégorie Société de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Pour plus d'information, voir « Services facultatifs ».

Nous pouvons racheter unilatéralement vos titres dans certaines circonstances.

### Renseignements complémentaires sur la vente

- Les demandes de rachat reçues par le gestionnaire avant la clôture de la Bourse de Toronto (habituellement 16 h, heure de Toronto) à une date d'évaluation prennent effet le jour même. Les demandes reçues plus tard prennent effet à la date d'évaluation suivante.
- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les titres à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le coût de l'achat des titres est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des titres est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues

avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels qu'il subit à l'égard d'un rachat avorté, dont vous êtes responsable, de titres d'un Fonds.

- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le gestionnaire, pour le compte du Fonds, aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez des parts d'un Fonds en fiducie dotées d'une option en dollars américains, le produit de la vente sera payé dans la monnaie où vous avez acheté vos parts. Si vous avez acheté des parts d'un Fonds en dollars canadiens, nous vous paierons le produit de vente dans cette monnaie, ou en dollars américains si vous les avez achetées dans cette monnaie.
- Si vous détenez des parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US ou du Fonds Scotia équilibré en $ US, nous vous enverrons le produit de la vente en dollars américains.
- Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de titres à un gain ou à une perte en capital.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des titres d'un Fonds en fiducie ou d'un Fonds de catégorie Société au moyen du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

### Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos titres d'un Fonds et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des dérivés constituant plus de 50 % de l'actif total du Fonds, d'après sa valeur ou la valeur de son exposition au marché sous-jacent, compte non tenu du passif, sont négociés et quand ces titres ou dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse qui représente une solution de rechange pratique raisonnable pour le Fonds, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous pouvons également suspendre votre droit de vendre vos titres et reporter le paiement du produit de la vente si le Fonds dans lequel vous avez investi investit dans un fonds sous-jacent et que ce fonds sous-jacent suspend le droit du Fonds de racheter son placement.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de titres d'un Fonds pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des investisseurs de vendre leurs titres.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos titres à la première valeur liquidative par titre calculée après la levée de la suspension.

### Opérations à court terme

Les opérations à court terme sur les titres des Fonds peuvent avoir une incidence négative sur les porteurs de titres. Les opérations à court terme peuvent augmenter les coûts associés à l'administration des Fonds et compliquer la tâche des gestionnaires de portefeuille chargés d'optimiser les rendements au moyen de placements de portefeuille à long terme.

Le gestionnaire a établi des procédures permettant de détecter et de prévenir les opérations à court terme irrégulières et peut modifier ces procédures de temps à autre, sans préavis. Au moment de la réception et du traitement d'un ordre pour un compte, le gestionnaire examine les rachats (y compris les remplacements) de titres d'un Fonds afin de déterminer si un ou plusieurs rachats ou remplacements sont effectués dans les 30 jours civils suivant l'achat des titres. Ces opérations sont considérées comme des opérations à court terme.

Le gestionnaire prendra les mesures qu'il juge nécessaires afin de prévenir la réalisation d'opérations à court terme excessives ou inappropriées. Les mesures prises peuvent comprendre, au gré du gestionnaire, l'envoi d'une lettre d'avertissement, l'imposition pour le compte du Fonds de frais d'opérations à court terme correspondant à 1 % de la valeur liquidative du jour ouvrable précédent de la série de parts rachetées ou remplacées ou le rejet des ordres d'achats ou de remplacements futurs lorsque des opérations à court terme fréquentes sont détectées dans un compte ou un groupe de comptes, selon le cas.

Tous les frais d'opérations à court terme s'ajoutent aux autres frais d'opérations que vous devez assumer par ailleurs aux termes du présent prospectus simplifié. (Pour plus d'information, voir « Frais – Frais payables directement par vous ».)

Les frais d'opérations à court terme ne seront pas appliqués dans des circonstances ne donnant pas lieu à des opérations inappropriées, y compris les rachats, remplacements ou reclassements :

- à l'égard des fonds de quasi-liquidités;
- à l'égard des parts des séries K, KM, M et Apogée;
- effectués pour payer des frais;
- qui font partie d'un service de rééquilibrage automatique fourni par le gestionnaire;

- à l'égard des titres d'une série d'un Fonds par des titres d'une autre série du même Fonds (reclassement);
- qui ne dépassent pas un certain montant en dollars, établi par le gestionnaire à l'occasion;
- qui font partie de la correction d'une opération ou d'une autre mesure prise par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs concerné;
- qui sont des transferts de titres d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de titres;
- qui sont des versements réguliers prévus au titre d'un FERR ou d'un FRV;
- qui sont des paiements réguliers prévus aux termes d'un programme de retraits automatiques;
- à l'égard de titres achetés dans le cadre du réinvestissement automatique de distributions ou de dividendes.

Les rachats causés par un rééquilibrage de portefeuille dans le cadre d'un programme de portefeuille discrétionnaire modèle, d'un programme de répartition d'actif ou d'un produit d'investissement semblable, sauf les programmes d'investissement entre fonds, détenu dans des comptes clients discrétionnaires individuels gérés par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients (« **véhicules d'investissement discrétionnaires** ») ne seront pas assujettis à des frais d'opérations à court terme quand les porteurs de titres participant à de tels programmes auront été identifiés par le courtier ou le conseiller financier qui administre le véhicule d'investissement discrétionnaire et que leurs noms auront été transmis par écrit au gestionnaire. Ces rachats peuvent comprendre des rachats dans le cadre desquels le porteur de titres a acquis un véhicule d'investissement discrétionnaire immédiatement avant un rééquilibrage ou avant une autre opération prévue dans le programme. Le gestionnaire continuera de surveiller les opérations effectuées dans le cadre de véhicules d'investissement discrétionnaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées pour décourager les activités de négociation excessives ou indues, y compris l'imputation de frais d'opérations à court terme.

Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié soit modifié et sans qu'un avis vous soit remis, sauf si cette réglementation l'exige.

# Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux investisseurs des Fonds en fiducie et des Fonds de catégorie Société. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, veuillez contacter votre courtier.

### Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques aux Fonds en fiducie et aux Fonds de catégorie Société de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.

### Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. (Pour plus d'information, voir « Comment acheter des titres des Fonds – Placements minimaux ».)
- Vous pouvez choisir d'investir de façon régulière, par exemple, toutes les semaines, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en tout temps en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez un aperçu du fonds pour le Fonds dans lequel vous investissez seulement après l'achat initial, sauf si vous demandez à recevoir également l'aperçu du fonds après chaque achat ultérieur. Si vous désirez recevoir l'aperçu du fonds pour les achats subséquents, veuillez contacter votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca ou www.fondsscotia.com. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat subséquent de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit n'existe qu'à l'égard des achats initiaux effectués au moyen de cotisations par prélèvements automatiques), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un l'aperçu du fonds pour les achats subséquents.
- Les cotisations par prélèvements automatiques ne sont pas offertes pour les parts de série M des Fonds en fiducie.

### Programme de retraits automatiques

Si la valeur de vos placements dans un Fonds en fiducie ou un Fonds de catégorie Société est au moins équivalente au montant de placement minimum initial présenté à la rubrique « Comment acheter des titres des Fonds – Placements minimaux », vous pouvez établir un programme de retraits automatiques qui vous permet de recevoir des paiements en espèces réguliers prélevés sur vos Fonds. Aucun montant minimal de retrait n'est établi par le gestionnaire; toutefois, il est possible que votre courtier établisse un montant minimal de retrait ou un montant de solde minimal pour établir le programme.

### Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est en règle générale uniquement offert pour les comptes non enregistrés de Fonds en fiducie et de Fonds de catégorie Société.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements de façon régulière, par exemple, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de titres nécessaire pour effectuer des paiements à votre courtier.
- Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.
- Le programme de retraits automatiques n'est pas offert pour les parts de série M des Fonds en fiducie.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos titres, vous risquez d'épuiser votre placement.

### Régimes enregistrés

Votre courtier ou votre conseiller peut offrir des régimes enregistrés, y compris des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** ») (dont des comptes de retraite immobilisés (« **CRI** »), et des régimes d'épargne-retraite immobilisés (« **RERI** »)), des fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** ») (dont des fonds de revenu viager (« **FRV** »), des fonds de revenu de retraite immobilisés (« **FRRI** ») et des fonds de revenu de retraite enregistré prescrit (« **FRRP** »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« **REEE** »), des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« **REEI** »), des comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« **CELIAPP** ») et des comptes d'épargne libre d'impôt (« **CELI** ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** »). Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques par l'entremise de votre courtier ou de votre conseiller.

**Vous êtes prié de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des conséquences que peuvent entraîner l'établissement, la modification et la dissolution d'un régime enregistré en vertu de la Loi de l'impôt et des lois fiscales provinciales applicables.** Il vous incombe, en tant que rentier ou titulaire d'un régime enregistré, de déterminer les incidences que ce placement aura pour vous en vertu des lois de l'impôt sur le revenu applicables. Les Fonds n'assument aucune responsabilité qui découlerait du simple fait de mettre à votre disposition les régimes enregistrés.

## Frais

Les sections suivantes montrent les frais que vous pourriez devoir payer directement ou indirectement si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à en payer certains directement. Chaque Fonds peut devoir assumer une partie de ces frais, ce qui diminuera par conséquent la valeur de votre placement dans le Fonds. Certains de ces frais sont assujettis à la taxe sur les produits et services (« **TPS** ») et à la taxe de vente harmonisée (« **TVH** »), notamment les frais de gestion, la rémunération au rendement (s'il y a lieu) et les frais d'exploitation (énoncés ci-après), à un taux établi en fonction, aux fins fiscales, du lieu de résidence des porteurs de titres des séries visées.

La TPS est actuellement de 5 %, et la TVH se situe entre 13 et 15 %, selon la province. Des modifications des taux de TPS ou de TVH en vigueur, des changements dans l'imposition de la TPS ou de la TVH selon les provinces et des changements dans la répartition des territoires de résidence aux fins fiscales des porteurs de titres d'un Fonds auront une incidence sur les frais totaux payables par le Fonds.

Puisque les titres des Fonds sont achetés selon le mode « sans frais d'acquisition », l'approbation des porteurs de titres n'est pas obligatoire lors d'un changement pouvant entraîner une augmentation des frais imputés à un Fonds ou directement à ses porteurs de titres, pourvu qu'un avis écrit soit envoyé à tous les porteurs de titres du Fonds au moins soixante jours avant la date de prise d'effet du changement.

## Frais payables par les Fonds

### Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais engagés pour gérer les Fonds, obtenir des analyses, des recommandations et des décisions d'investissement pour les Fonds, prévoir le placement, la commercialisation et la promotion des Fonds et fournir ou obtenir la prestation d'autres services.

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série de titres, autres que les parts des séries I, K et Apogée, en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement.

*Série I*

Aucuns frais de gestion ne sont payables par les Fonds pour les titres de série I. Les frais de gestion de ces titres sont payés directement par le porteur de titres. (Voir « Frais payables directement par vous – Frais de gestion.)

*Série K*

Aucuns frais de gestion ne sont payables par les Fonds pour les titres de série K. Cependant, une partie des frais du programme PPS est payée au gestionnaire. (Voir « Frais payables directement par vous – Frais de service et de programme » ci-après.)

*Série Apogée*

Aucuns frais de gestion ne sont payables par les Fonds pour les titres de série Apogée. Des honoraires vous sont plutôt imposés pour les services offerts dans le cadre d'une entente du programme Apogée intervenue entre vous et ScotiaMcLeod, en vertu de laquelle le gestionnaire reçoit ses frais de gestion. ScotiaMcLeod verse des honoraires au gestionnaire jusqu'à 1 % de la valeur liquidative des titres de série Apogée du Fonds, qui comporte tous frais payables au sous-conseiller en valeurs et au consultant en placement, et tous frais y afférents. (Voir « Frais payables directement par vous – Frais de service et de programme » ci-après.)

Les frais de gestion relatifs à l'achat de titres de série Apogée hors du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.

Les taux des frais de gestion (compte non tenu de la TPS ou de la TVH applicable) de chaque série de titres sont les suivants :

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| *Parts et actions de série A* | |
| **Fonds de quasi-liquidités** | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,75 %[1] |
| Fonds Scotia du marché monétaire en $ US | 1,00 % |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 1,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 1,10 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 1,10 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 1,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 1,10 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré diversifié | 1,65 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 1,25 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 1,65 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | 1,65 % |
| Fonds Scotia équilibré en $ US | 1,65 % |

[1] Le Fonds verse une distribution sur frais de gestion de 0,25 % lorsque la valeur de ses titres détenus dans un compte est d'au moins 100 000 $.

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 1,50 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes | 1,75 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 1,75 % |
| Fonds Scotia des ressources | 1,75 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 1,50 % |
| Fonds Scotia d'actions américaines | 1,75 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 1,75 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 1,75 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 1,50 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 1,75 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 1,75 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 1,75 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,70 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,80 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,80 % |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 1,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 1,90 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 1,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 1,20 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 1,40 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 1,70 % |
| *Portefeuilles Apogée* | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 2,10 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Scotia de dividendes canadiens | 1,50 % |
| Catégorie Scotia mixte actions canadiennes | 1,75 % |
| Catégorie Scotia mixte actions américaines | 1,75 % |
| Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | 1,50 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 1,60 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |
| *Parts et actions de série F* | |
| **Fonds de quasi-liquidités** | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,60 % |
| Fonds Scotia du marché monétaire en $ US | 0,90 % |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,60 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,60 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,60 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,60 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,60 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ | 0,75 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base | 0,70 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,75 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,75 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu | 0,70 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,85 % |
| Fonds Scotia équilibré diversifié | 0,85 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,625 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,85 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,85 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,85 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | 0,85 % |
| Fonds Scotia équilibré en $ US | 0,85 % |
| Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique | 1,00 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,70 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes | 0,90 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,90 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,90 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,70 % |
| Fonds Scotia d'actions américaines | 0,90 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,90 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur | 1,00 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,80 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur | 1,00 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 0,90 % |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 1,00 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,70 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 0,90 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,90 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,90 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 1,00 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux | 1,00 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,15 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,15 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,15 % |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,90 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,15 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,55 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,95 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 1,05 % |
| *Portefeuilles Apogée* | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 0,80 % |

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Scotia de dividendes canadiens | 0,70 % |
| Catégorie Scotia mixte actions canadiennes | 0,90 % |
| Catégorie Scotia mixte actions américaines | 0,90 % |
| Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | 0,70 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,85 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,95 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,05 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,15 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,60 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,70 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,80 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,90 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |

*Parts et actions de série FT*

| | |
|---|---|
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,90 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,15 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,55 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,95 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 1,05 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,85 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,95 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,05 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,15 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,70 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,80 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,90 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| *Parts de série KM* | |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | 0,20 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,40 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | 0,20 % |
| **OPC alternatifs** | |
| Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | 0,625 % |
| *Parts de série M* | |
| **Fonds de quasi-liquidités** | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,03 % |
| Fonds Scotia du marché monétaire en $ US | 0,03 % |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US | 0,07 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,07 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,07 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,07 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,45 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,30 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total | 0,07 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,10 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,10 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 0,70 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine | 0,35 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | 0,35 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | 0,20 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,15 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,40 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,55 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 0,70 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | 0,45 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales | 0,16 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base | 0,10 % |

| Fonds | Frais de gestion annuels (%) |
|---|---|
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,16 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 0,50 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 0,50 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | 0,20 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde | 0,10 % |
| **Fonds spécialisé** | |
| Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | 0,10 % |
| **OPC alternatifs** | |
| Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | 0,55 % |
| *Parts et actions de série T* | |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 1,50 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 1,90 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 1,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 1,20 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 1,40 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 1,60 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 1,70 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,85 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,95 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 2,05 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 2,15 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,70 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,90 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 2,00 % |

**Distributions sur frais de gestion/remises sur frais de gestion**

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds (sauf un Fonds S.E.C.) et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir du Fonds ou d'un porteur de titres relativement au placement d'un porteur de titres dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être distribué ou payé au porteur de titres par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (appelé une « **distribution sur frais de gestion** » dans le cas

d'un Fonds en fiducie et une « **remise sur frais de gestion** » dans le cas d'un Fonds de catégorie Société). De cette façon, les distributions sur frais de gestion ou les remises sur frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou le porteur de titres, car les Fonds ou le porteur de titres, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Les distributions sur frais de gestion sont calculées et créditées au porteur de parts intéressé chaque jour ouvrable et distribuées sur une base mensuelle, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital réalisés nets des Fonds pertinents, puis à partir du capital. Toutes les distributions sur frais de gestion et les remises sur frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des distributions sur frais de gestion ou des remises sur frais de gestion à un porteur de titres à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le professionnel en investissement inscrit du porteur de titres et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au professionnel en investissement inscrit du porteur de titres les détails relatifs à toute distribution sur frais de gestion ou remise sur frais de gestion.

La distribution sur frais de gestion de 0,25 % payée par le Fonds Scotia du marché monétaire quand la valeur des titres du Fonds détenus dans un compte est d'au moins 100 000 $ n'est pas facultative et elle sera appliquée automatiquement quand le placement d'un porteur de parts dans le Fonds atteindra ce seuil.

Les conséquences fiscales de la réception d'une distribution sur frais de gestion ou d'une remise sur frais de gestion sont abordées à la rubrique « Incidences fiscales », ci-après.

## Frais d'exploitation

Frais administratifs fixes

Chaque série de chaque Fonds, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire et le Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, ainsi que la série F du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du Fonds Scotia de croissance mondiale, paie des frais administratifs fixes au gestionnaire pour le paiement par celui-ci de certains frais d'exploitation des Fonds, dont les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des Fonds, les honoraires d'agent des transferts et de tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les coûts liés à la communication avec les investisseurs et les droits de dépôts réglementaires. Chaque série de chaque Fonds paie aussi les frais d'exploitation décrits ci-après à la rubrique « Frais du Fonds ».

Les frais administratifs fixes correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série et ils sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Le taux des frais administratifs fixes (compte non tenu de la TPS ou de la TVH) de chaque série de titres applicable est présenté ci-dessous :

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| *Parts et actions de série A* | |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,15 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,07 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,06 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,09 % |
| Fonds Scotia équilibré diversifié | 0,11 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,06 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,08 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,15 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,07 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | 0,15 % |
| Fonds Scotia équilibré en $ US | 0,09 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,06 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes | 0,11 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,13 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,25 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,16 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,24 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Fonds Scotia d'actions américaines | 0,25 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,25 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 0,25 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,12 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 0,25 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,25 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,17 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,25 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,24 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,22 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,16 % |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles Apogée* | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 0,08 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Scotia de dividendes canadiens | 0,10 % |
| Catégorie Scotia mixte actions canadiennes | 0,15 % |
| Catégorie Scotia mixte actions américaines | 0,20 % |
| Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | 0,25 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,10 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,10 % |
| *Parts et actions de série F* | |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,15 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,07 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,06 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base | 0,08 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,05 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu | 0,08 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,09 % |
| Fonds Scotia équilibré diversifié | 0,11 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,06 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,08 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,15 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,07 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | 0,15 % |
| Fonds Scotia équilibré en $ US | 0,09 % |
| Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique | 0,10 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,06 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,13 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,25 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,16 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,24 % |
| Fonds Scotia d'actions américaines | 0,25 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur | 0,10 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,10 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,12 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 0,25 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,17 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 0,10 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,10 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,10 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,24 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,22 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,16 % |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles Apogée* | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 0,08 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Scotia de dividendes canadiens | 0,10 % |
| Catégorie Scotia mixte actions canadiennes | 0,15 % |
| Catégorie Scotia mixte actions américaines | 0,20 % |
| Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | 0,25 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,10 % |
| *Parts et actions de série FT* | |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,05 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 0,05 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,10 % |

*Parts de série I*

| | |
|---|---|
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds G.A. 1832 de créances mondiales | 0,04 % |
| Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre | 0,03 % |
| Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US | 0,03 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,02 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,07 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,02 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | 0,03 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,05 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,05 % |

## Frais payables par les Fonds (suite)

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales | 0,07 % |
| Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations | 0,07 % |
| Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines | 0,07 % |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,02 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes | 0,06 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 0,04 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Scotia des ressources | 0,10 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 0,03 % |
| Fonds Scotia d'actions américaines | 0,07 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur | 0,05 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur | 0,03 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents | 0,07 % |
| Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance | 0,07 % |
| Fonds Scotia d'actions indiennes | 0,08 % |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 0,07 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | 0,08 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales | 0,09 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base | 0,09 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,10 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation | 0,07 % |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 0,05 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 0,06 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 0,04 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 0,09 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,06 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde | 0,08 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,03 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,06 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,09 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,07 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| **Fonds spécialisé** | |
| Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | 0,07 % |
| **OPC alternatifs** | |
| Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS | 0,05 % |
| **Fonds S.E.C.** | |
| 1832 AM Canadian Dividend LP | 0,04 % |
| 1832 AM Canadian Growth LP | 0,04 % |
| 1832 AM Global Completion ETF LP | 0,07 % |
| 1832 AM Global Low Volatility Equity LP | 0,10 % |
| 1832 AM International Equity LP | 0,07 % |
| 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP | 0,04 % |
| 1832 AM Total Return Bond LP | 0,03 % |
| 1832 AM U.S. Dividend Growers LP | 0,07 % |
| 1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP | 0,07 % |
| *Parts de série K* | |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US | 0,11 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,11 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,11 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total | 0,11 % |
| **Fonds équilibré** | |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,15 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,20 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes | 0,20 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains | 0,25 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base | 0,25 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde | 0,25 % |
| **Fonds spécialisé** | |
| Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | 0,25 % |
| *Parts de série KM* | |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | 0,25 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,25 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | 0,25 % |
| **OPC alternatifs** | |
| Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | 0,08 % |
| *Parts de série M* | |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US | 0,03 % |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,02 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,02 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,10 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable | 0,05 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,05 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme | 0,03 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total | 0,02 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,04 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,04 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 0,02 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 0,23 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 0,15 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine | 0,04 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains | 0,05 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation | 0,23 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers | 0,06 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,02 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,08 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 0,09 % |
| Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale | 0,18 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales | 0,18 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base | 0,18 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 0,10 % |
| Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation | 0,23 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde | 0,10 % |
| **Fonds spécialisé** | |
| Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime | 0,10 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| **OPC alternatifs** | |
| Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance | 0,02 % |
| *Parts et actions de série T* | |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Portefeuilles Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 0,07 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,04 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,05 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,03 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,04 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,05 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 0,05 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 0,10 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 0,10 % |
| *Parts de série Apogée* | |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ | 0,18 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base | 0,08 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé | 0,18 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur | 0,11 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de revenu | 0,07 % |
| **Fonds équilibré** | |
| Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique | 0,30 % |
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance | 0,15 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation | 0,22 % |
| Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur | 0,15 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation | 0,27 % |

| Fonds | % des frais administratifs fixes |
|---|---|
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation | 0,49 % |
| Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur | 0,21 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents | 0,23 % |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales | 0,24 % |
| Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation | 0,50 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales | 0,31 % |
| Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures | 0,25 % |
| Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux | 0,11 % |

Frais variables

Chaque série du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, ainsi que la série F du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du Fonds Scotia de croissance mondiale (chacune, une « **série assortie de frais variables** »), paie ses propres frais d'exploitation, dont les honoraires d'audit, les frais de comptabilité du Fonds, les honoraires d'agent des transferts et de la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les coûts liés à la communication aux investisseurs et les droits de dépôts réglementaires. Chaque série assortie de frais variables paie aussi les frais d'exploitation décrits ci-après à la rubrique « Frais du Fonds ».

Frais du Fonds

Chaque Fonds paie aussi certains autres frais d'exploitation, y compris les frais liés à l'ensemble des impôts, les frais d'emprunt et d'intérêts, les honoraires des administrateurs de la Société, le cas échéant, les frais liés aux assemblées des porteurs de titres, les honoraires et les dépenses de chaque CEI ou autre comité consultatif, et tous les nouveaux types de frais ou honoraires non engagés avant le 17 septembre 2020, y compris les frais découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires ou les frais liés à des services externes connexes qui n'étaient pas généralement imputés dans le secteur canadien des organismes de placement collectif au 17 septembre 2020 (collectivement, les « **frais du Fonds** »).

La rémunération et les autres frais raisonnables du CEI sont payés sur l'actif des Fonds, ainsi que sur l'actif des autres fonds d'investissement à l'égard desquels le CEI agit en tant que comité d'examen indépendant. Le principal élément de la rémunération des membres du CEI consiste en un montant forfaitaire annuel. Le président du CEI a droit à une rémunération additionnelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des frais remboursables raisonnables.

À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuels de 62 000 $ (77 000 $ pour le président), plus les frais pour chaque réunion. Les frais, majorés des frais juridiques connexes, sont répartis également entre les fonds d'investissement gérés par le gestionnaire pour lesquels le CEI agit comme comité d'examen indépendant.

Il est attribué à chaque série d'un Fonds ses propres frais du Fonds et sa quote-part de frais du Fonds communs à tous les Fonds gérés par le gestionnaire.

## Frais des fonds sous-jacents

Outre les frais payables directement par les Fonds, certains frais sont payables par les fonds sous-jacents, dont les titres sont détenus par certains Fonds. Ces Fonds assument indirectement leur part de ces frais. Les frais des fonds sous-jacents peuvent être supérieurs à ceux payables par les Fonds. Pour s'assurer qu'il n'y aura aucun dédoublement des frais de gestion ou de rémunération au rendement imputés relativement aux Fonds qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais de gestion ou de la rémunération au rendement payables par les fonds sous-jacents pour le même service, le gestionnaire absorbera ces frais qui sont engagés dans le cadre de ses investissements dans les fonds sous-jacents. Les Fonds ne paient ni frais d'acquisition ni frais de rachat pour leurs achats ou rachats de titres des fonds sous-jacents qui sont gérés par nous, des membres de notre groupe ou des personnes avec qui nous avons un lien ou qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par des porteurs de titres des Fonds. Certains fonds sous-jacents détenus par un Fonds peuvent payer de la rémunération au rendement, notamment au gestionnaire.

## Frais payables par les Fonds (suite)

| | |
|---|---|
| **Ratio des frais de gestion** | Le ratio des frais de gestion (« **FRG** ») est basé sur la totalité des charges (y compris les frais de gestion, la rémunération au rendement et les frais d'exploitation applicables) de chaque série d'un Fonds et une quote-part des frais et des charges des fonds sous-jacents, le cas échéant, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne de la série durant la période, calculé conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.<br><br>Le gestionnaire, à sa seule appréciation, peut renoncer à une partie des charges totales d'une série ou l'absorber. Ces renonciations ou absorptions peuvent être résiliées n'importe quand sans préavis.<br><br>Les coûts d'opérations de portefeuille et les coûts liés aux opérations sur dérivés, ainsi que l'impôt sur le revenu, le cas échéant, ne sont pas pris en compte dans le RFG. |
| **Frais d'opérations de portefeuille et frais d'opérations sur dérivés** | Chaque Fonds paie ses frais d'opérations de portefeuille, qui comprennent les frais liés à l'achat et à la vente de titres et d'autres biens, comme les courtages, les commissions, les frais de service et les coûts liés à la recherche et à l'exécution.<br><br>Certains Fonds peuvent aussi utiliser des dérivés, dont des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, notamment pour se couvrir contre les risques de change. Ces Fonds paient les frais d'opérations associés à ces contrats sur dérivés. |
| **Fonds Scotia hypothécaire de revenu** | Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu verse à la Société d'hypothèques Scotia, filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, une rémunération pour l'administration de toutes les créances hypothécaires qu'elle détient. Cette rémunération équivaut à un taux annualisé de 0,15 % de la valeur liquidative moyenne des créances hypothécaires. |
| **Attributions au commandité** | Il sera attribué au commandité 0,01 % du revenu net de chaque Fonds S.E.C. (jusqu'à concurrence de 3 000 $ l'an) et 0,01 % de la perte nette de chacun de ces Fonds. |

## Frais payables directement par vous

| | |
|---|---|
| **Frais de gestion** | Les parts de série I d'un Fonds en fiducie ne sont en règle générale offertes qu'aux investisseurs institutionnels admissibles et autres investisseurs qualifiés, y compris les OPC ou les programmes de gestion d'actifs qui sont gérés par le gestionnaire. Les frais de gestion associés aux parts de série I d'un Fonds en fiducie sont négociés et payés directement par l'investisseur et n'excéderont pas 1,75 %. |
| **Frais d'acquisition** | Aucuns |
| **Frais de rachat** | Aucuns |
| **Frais de remplacement** | Aucuns |
| **Frais de service et de programme** | Les titres des séries F ou FT d'un Fonds ne sont habituellement offerts qu'aux investisseurs titulaires d'un compte à honoraires ou d'un compte sans conseils auprès de courtiers autorisés. Les investisseurs des séries F et FT peuvent payer des honoraires directement à leur courtier pour la négociation de parts, les conseils en investissement ou d'autres services.<br><br>Les titres des séries K ou KM d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention pour participer au programme Portefeuilles de placements ScotiaMcLeod (PPS). Ces investisseurs pourraient payer des honoraires directement à ScotiaMcLeod pour les services offerts dans le cadre de cette convention. ScotiaMcLeod verse au gestionnaire une partie de ses honoraires PPS pour les services de conseils modèles et d'autres services que le gestionnaire procure dans le cadre du programme PPS.<br><br>Les titres de la série Apogée d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention pour participer au Programme Apogée de ScotiaMcLeod. Les investisseurs de la série Apogée paient des frais directement à ScotiaMcLeod pour les services offerts aux termes de cette convention.<br><br>Les titres de série M d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. dans le cadre de son service de gestion privée de portefeuilles. Les investisseurs de série M pourraient payer des honoraires directement à Gestion d'actifs 1832 S.E.C. pour les services offerts dans le cadre de cette convention. |

### Frais payables directement par vous (suite)

| | |
|---|---|
| **Frais d'opérations à court terme** | Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut imputer des frais correspondant à 1 % du montant des titres que vous vendez ou remplacez fondé sur la valeur liquidative du jour ouvrable précédent, si vous vendez ou remplacez des titres dans les 30 jours civils de leur achat. (Pour plus d'information, voir « Frais d'opérations à court terme ».) |
| **Frais relatifs aux régimes enregistrés** | Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré, des frais de retrait ou des frais de transfert, ou les deux, peuvent s'appliquer. Contactez votre courtier pour savoir si ces frais s'appliquent. |
| **Autres frais** | • Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns<br>• Programme de retraits automatiques : aucuns |

# Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des titres des séries A et T des Fonds.

### Commission de suivi

Nous versons aux employés de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou d'autres courtiers inscrits une commission de suivi sur les titres des séries A et T. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les titres des séries F, FT, I, K, KM, M ou Apogée. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des titres des séries visées de chaque Fonds que les investisseurs détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

| Fonds | Taux annuel maximal des commissions de suivi |
|---|---|
| **Fonds de quasi-liquidités** | |
| Fonds Scotia du marché monétaire | 0,15 % |
| Fonds Scotia du marché monétaire en $ US | 0,10 % |
| **Fonds de revenu** | |
| Fonds Scotia de revenu canadien | 0,50 % |
| Fonds Scotia d'obligations mondiales | 0,50 % |
| Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone | 0,50 % |
| Fonds Scotia hypothécaire de revenu | 0,50 % |
| Fonds Scotia d'obligations en $ US | 0,50 % |
| **Fonds équilibrés** | |
| Fonds Scotia canadien équilibré | 0,75 % |
| Fonds Scotia équilibré diversifié | 0,75 % |
| Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié | 0,75 % |
| Fonds Scotia équilibré de dividendes | 0,75 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial | 0,75 % |
| Fonds Scotia revenu avantage | 0,75 % |
| Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone | 0,75 % |
| Fonds Scotia équilibré en $ US | 0,75 % |

| Fonds | Taux annuel maximal des commissions de suivi |
|---|---|
| **Fonds d'actions** | |
| *Fonds d'actions canadiennes et américaines* | |
| Fonds Scotia de dividendes canadiens | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes | 1,00 % |
| Fonds Scotia de croissance canadienne | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation | 1,00 % |
| Fonds Scotia des ressources | 1,00 % |
| Fonds Scotia de dividendes américains | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions américaines | 1,00 % |
| Fonds Scotia de potentiel américain | 1,00 % |
| *Fonds d'actions internationales* | |
| Fonds Scotia d'actions internationales | 1,00 % |
| *Fonds d'actions mondiales* | |
| Fonds Scotia de dividendes mondiaux | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales | 1,00 % |
| Fonds Scotia de croissance mondiale | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation | 1,00 % |
| Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone | 1,00 % |
| **Fonds indiciels** | |
| Fonds Scotia indiciel obligataire canadien | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions internationales | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel Nasdaq | 0,40 % |
| Fonds Scotia indiciel d'actions américaines | 0,40 % |
| **Solutions Portefeuille** | |
| *Solutions Sélection Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Sélection Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance Sélection Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia | 1,00 % |
| *Portefeuilles Partenaires Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Partenaires Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,00 % |

| Fonds | Taux annuel maximal des commissions de suivi |
|---|---|
| Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,00 % |
| *Portefeuilles INNOVA Scotia* | |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,75 % |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |
| *Portefeuilles Essentiels Scotia* | |
| Portefeuille de revenu Essentiels Scotia | 0,65 % |
| Portefeuille équilibré Essentiels Scotia | 0,65 % |
| Portefeuille de croissance Essentiels Scotia | 0,65 % |
| Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia | 0,65 % |
| *Portefeuilles Apogée* | |
| Portefeuille équilibré Apogée | 1,30 % |
| **Fonds de catégorie Société** | |
| Catégorie Scotia de dividendes canadiens | 1,00 % |
| Catégorie Scotia mixte actions canadiennes | 1,00 % |
| Catégorie Scotia de dividendes mondiaux | 1,00 % |
| Catégorie Scotia mixte actions américaines | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia | 0,75 % |
| Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia | 1,00 % |
| Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia | 1,00 % |

Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi à notre gré et sans préavis.

### Programme d'encouragement des ventes

Les courtiers liés au gestionnaire ou à La Banque de Nouvelle-Écosse peuvent inclure la vente de titres des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ni les Fonds ni leurs porteurs de titres ne paient de frais pour les programmes d'encouragement.

### Participation

La Banque de Nouvelle-Écosse est, directement ou indirectement, propriétaire exclusive de Placements Scotia Inc., de Scotia Capitaux Inc. (ce qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE) et de Gestion MD limitée. Les courtiers susmentionnés peuvent vendre des titres des Fonds.

## Incidences fiscales

La présente section est un résumé général, non exhaustif, de l'incidence de la Loi de l'impôt sur les placements dans les Fonds. Le présent résumé s'applique (i) dans le cas des Fonds en fiducie et des Fonds de catégorie Société, aux investisseurs qui sont des particuliers (sauf les fiducies qui ne sont pas des régimes enregistrés) qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, sont des résidents du Canada, n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds en fiducie, la Société et le gestionnaire et détiennent leurs titres à titre d'immobilisations; et (ii) dans le cas des investisseurs des Fonds S.E.C, aux investisseurs qui détiennent leurs titres en tant qu'immobilisations.

Le présent résumé est fondé sur l'hypothèse que, conformément aux conventions de société en commandite, les parts de série I des Fonds S.E.C. ne sont jamais détenues par : (i) un non-résident du Canada; (ii) une société en commandite autre qu'une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt; (iii) une société qui est une « institution financière » au sens du paragraphe 142.2(1) de la Loi de l'impôt; (iv) une personne dont une participation dans laquelle constituerait un « abri fiscal déterminé » ou une personne qui acquiert une part comme un « abri fiscal déterminé ». De plus, le présent résumé ne traite pas des conséquences fiscales particulières pouvant s'appliquer à l'investisseur d'un Fonds S.E.C. ayant un lien de dépendance avec ce dernier, le commandité et le gestionnaire; de tels investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux relativement à leur situation particulière.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur les propositions précises visant à les modifier que le ministre des Finances du Canada a annoncées publiquement avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), ainsi que sur les pratiques administratives et les politiques d'évaluation publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il a été supposé que les propositions fiscales seront adoptées selon la façon proposée. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Par ailleurs, on ne tient compte dans le présent résumé d'aucun autre changement à la loi ou à une pratique administrative, que ce soit par mesure législative, réglementaire, gouvernementale ou judiciaire. De plus, on ne tient pas compte des considérations fiscales des provinces, des territoires ou de territoires étrangers.

Le présent résumé suppose que chaque Fonds en fiducie (sauf les « Fonds non-FFCP », au donné à ce terme ci-dessous) sera admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » et

que la Société sera admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants. À la date des présentes, les Fonds en fiducie suivants sont inadmissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement : le Fonds G.A. 1832 de créances mondiales, le Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations, le Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, le Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents, le Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance, le Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre, le Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS, le Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes, le Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales, le Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation et le Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation (collectivement, les « **Fonds non-FFCP existants** »). On s'attend actuellement que les nouveaux Fonds en fiducie suivants ne soient pas admissibles à titre fiducie de fonds commun de placement d'ici mars 2026 : le Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation, le Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines et le Fonds Scotia d'actions indiennes (ensemble, les « **nouveaux Fonds non-FFCP** » et, collectivement avec les Fonds non-FFCP existants, les « **Fonds non-FFCP** »). Il est prévu que les autres nouveaux Fonds en fiducie (le Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine, le Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale et le Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine) seront admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement d'ici mars 2026, et le gestionnaire prévoit déposer les choix nécessaires pour que chacun de ces Fonds en fiducie soit admissible à ce titre dès son lancement en 2025.

Si un Fonds en fiducie devait ne pas être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement ou si la Société ne devait pas être admissible à titre de société de placement à capital variable, les incidences fiscales sur le revenu décrites ci-dessous seraient à certains égards très différentes. (Pour une description de certaines incidences fiscales relatives aux Fonds non-FFCP ou à un autre Fonds en fiducie inadmissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, voir « Inadmissibilité d'une fiducie de fonds commun de placement » ci-après.)

**Le présent résumé est de caractère général seulement; il ne tient pas compte de toutes les incidences fiscales possibles. Il est donc conseillé aux investisseurs éventuels de consulter leurs propres conseillers fiscaux quant à leur situation particulière.**

### Imposition des Fonds en fiducie

Pour chaque année d'imposition, chaque Fonds en fiducie sera assujetti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour son revenu net de l'année, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année, ou qui deviennent exigibles ou sont reçus par lui avant la fin de l'année (sauf dans la mesure où ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu d'une année antérieure) et les dividendes reçus dans l'année, déduction faite de la tranche qu'il déduit relativement aux montants versés ou payables au cours de l'année aux porteurs de parts.

Chaque Fonds en fiducie est tenu de calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt. Par conséquent, chaque Fonds en fiducie peut réaliser des revenus ou des gains en capital par suite des variations de la valeur des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. De plus, lorsqu'un Fonds en fiducie accepte des souscriptions ou procède à des versements au titre d'un rachat ou d'une distribution en monnaie étrangère, il peut enregistrer un gain ou une perte de change entre la date où l'ordre est accepté ou la distribution est calculée et la date où le Fonds en fiducie reçoit ou verse le paiement.

L'ensemble du revenu, des frais déductibles (y compris les frais communs à toutes les séries du Fonds en fiducie ainsi que les frais de gestion, la rémunération au rendement et les autres frais spécifiques à une série particulière d'un Fonds en fiducie), des gains et des pertes en capital d'un Fonds en fiducie sont pris en compte dans le calcul du revenu ou des pertes du Fonds en fiducie dans son ensemble. Le Fonds en fiducie ne peut attribuer les pertes qu'il a subies aux investisseurs, mais, sous réserve de certaines restrictions, il peut les déduire des gains en capital imposables ou des autres revenus réalisés dans d'autres années.

Dans la mesure où un Fonds en fiducie détient des parts de fiducie émises par une fiducie résidente du Canada qui n'est, à aucun moment au cours de l'année d'imposition pertinente, une « fiducie intermédiaire de placement déterminée » (généralement, une fiducie canadienne cotée en bourse détenant certains types de biens appelés des « biens hors portefeuille ») et détenues à titre d'immobilisations pour l'application de la Loi de l'impôt, le Fonds en fiducie sera tenu d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition donnée le revenu net, y compris les gains en capital imposables nets, payé ou payable au Fonds en fiducie par cette fiducie durant l'année civile au cours de laquelle cette année d'imposition se termine, bien que certaines de ces sommes puissent être réinvesties dans des parts supplémentaires de la fiducie. Pourvu qu'une telle fiducie fasse les désignations appropriées, en règle générale, les gains en capital imposables nets réalisés par la fiducie, le revenu de source étrangère de la fiducie et les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables reçus par la fiducie qui sont payés ou payables par la fiducie au Fonds en fiducie conserveront leurs caractéristiques entre les mains de ce dernier. Le Fonds en fiducie sera tenu de réduire le prix de base rajusté des parts de cette fiducie de tout montant

payé ou payable par la fiducie au Fonds en fiducie, sauf dans la mesure où ce montant a été inclus dans le calcul du revenu du Fonds en fiducie ou constituait la quote-part revenant au Fonds en fiducie sur la tranche non imposable des gains en capital de la fiducie, dont la tranche imposable a été attribuée au Fonds en fiducie. Si le prix de base rajusté des parts, pour le Fonds en fiducie, devient négatif à tout moment au cours d'une année d'imposition du Fonds en fiducie, le montant négatif sera réputé constituer un gain en capital réalisé par le Fonds en fiducie au cours de cette année d'imposition et le prix de base rajusté de ces parts pour le Fonds en fiducie sera majoré du montant de ce gain en capital réputé pour qu'il corresponde à zéro.

En général, un Fonds en fiducie réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à la disposition réelle ou réputée d'un titre compris dans son portefeuille, dans la mesure où le produit de disposition, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de ce titre, à moins que le Fonds en fiducie ne soit considéré comme faisant le commerce de valeurs mobilières ou comme exploitant par ailleurs une entreprise d'achat et de vente de titres ou qu'il n'ait acquis le titre dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Chaque Fonds en fiducie adoptera la position selon laquelle les gains réalisés et les pertes subies à la disposition de ses titres soient des gains en capital et des pertes en capital. En outre, chaque Fonds en fiducie a fait ou pourrait faire (s'il y a lieu) le choix prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt au cours de l'année d'imposition où il a disposé ou dispose initialement des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt) de façon que tous ces titres canadiens soient réputés être des immobilisations du Fonds en fiducie.

En règle générale, sous réserve de l'application des règles relatives aux CDT dont il est question ci-dessous, les gains et les pertes enregistrés par un Fonds en fiducie dans le cadre d'opérations sur dérivés et dans le cadre de ventes à découvert de titres (sauf des titres canadiens si le Fonds en fiducie a fait un choix au titre du paragraphe 39(4)) seront traités aux fins fiscales comme appartenant au compte de revenu, sauf lorsque ces dérivés sont utilisés pour couvrir des titres de portefeuille appartenant au compte de capital, pourvu que le Fonds en fiducie ne soit pas une institution financière et qu'il existe un lien suffisant. Tous ces gains et pertes seront en règle générale comptabilisés aux fins fiscales au moment où ils sont constatés par le Fonds en fiducie.

Les règles relatives aux CDT concernent les arrangements financiers (appelés les « **contrats dérivés à terme** ») qui visent à procurer un rendement à l'aide d'un « élément sous-jacent » (autre que certains éléments sous-jacents exclus). La portée des règles relatives aux CDT est vaste et celles-ci pourraient s'appliquer à d'autres arrangements ou transactions (y compris certaines options). Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer à certains dérivés utilisés par un Fonds en fiducie, les gains réalisés sur le bien sous-jacent de ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. La Loi de l'impôt dispense de l'application des règles relatives aux CDT les contrats de change à terme ou certains autres dérivés qui sont conclus aux fins de couverture du risque de change pour les investissements détenus comme immobilisations.

Les règles de la Loi de l'impôt portant sur l'exclusion des pertes peuvent empêcher un Fonds en fiducie de constater des pertes en capital subies lors de la cession de titres dans certaines circonstances, augmentant de ce fait le montant des gains en capital nets réalisés que le Fonds en fiducie doit payer ou rendre payable aux porteurs de parts.

Chaque Fonds en fiducie paiera ou rendra payable aux porteurs de parts un revenu net suffisant et les gains en capital nets réalisés à l'égard de chaque année d'imposition de façon à ne pas être soumis à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt (compte tenu de tout remboursement sur les gains en capital et des pertes applicables auxquels il a droit).

Si un Fonds en fiducie est confronté à un « fait lié à la restriction de pertes » pour l'application des règles relatives à la restriction des pertes fiscales prévues dans la Loi de l'impôt, (i) son exercice sera réputé être clos aux fins fiscales (et si le Fonds en fiducie n'a pas distribué assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il en est, dans cette année d'imposition, il sera assujetti à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt), et (ii) il deviendra assujetti aux règles liées à la restriction de pertes généralement applicables à une société par actions en acquisition de contrôle, notamment l'encaissement réputé de pertes en capital non réalisées et la restriction de sa capacité à reporter prospectivement des pertes. En règle générale, le Fonds en fiducie est assujetti à un événement lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » dans le Fonds en fiducie ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » dans le Fonds en fiducie, tels que ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt. Une personne est un bénéficiaire détenant une participation majoritaire dans le Fonds en fiducie si elle, avec des membres de son groupe, détient plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts en circulation du Fonds en fiducie. En règle générale, un fait lié à la restriction de pertes sera réputé ne pas avoir lieu pour un Fonds en fiducie si ce dernier remplit les conditions relativement à l'admissibilité à titre de « fonds d'investissement » pour l'application de la Loi de l'impôt, y compris la conformité à certaines exigences liées à la diversification des actifs.

En règle générale, selon les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « **règles de RDEIF** »),

le montant déductible des « dépenses d'intérêts et de financement » (« **DIF** ») pourrait être limité pour certaines sociétés et fiducies. Les DIF incluent notamment certains montants économiquement équivalents à l'intérêt ou qui peuvent être raisonnablement considérés comme faisant partie des coûts de financement et des dépenses engagées pour obtenir du financement. Les règles de RDEIF ne s'appliquent pas à certaines « entités exclues », qui comprennent certaines sociétés et fiducies autonomes résidentes du Canada ainsi que des groupes composés exclusivement de sociétés et de fiducies résidentes du Canada qui exploitent la totalité ou presque de leurs activités et entreprises au Canada. Cette exclusion ne s'applique que si, de façon générale, aucun non-résident n'est une société étrangère affiliée importante d'un membre du groupe ni ne détient une participation importante dans un tel membre, et si aucun membre du groupe n'a un montant important de dépenses d'intérêts et de financement à payer à une « personne indifférente relativement à l'impôt » qui n'est pas indépendant. Si les règles de RDEIF devaient s'appliquer à un Fonds en fiducie, le revenu net de celui-ci aux fins fiscales et la composante imposable des distributions à ses porteurs de parts, y compris à un porteur de parts qui est un Fonds de catégorie Société, pourraient augmenter.

*Inadmissibilité d'une fiducie de fonds commun de placement*

Un Fonds en fiducie pourrait ne pas être admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. Si un Fonds en fiducie n'est pas admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement », il pourrait être assujetti à l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. La partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit que certaines fiducies (à l'exclusion des fiducies de fonds commun de placement) dont l'un des porteurs de parts est un « bénéficiaire désigné » à un moment donné dans l'année d'imposition, sont assujetties à un impôt spécial sur le « revenu désigné » de la fiducie selon un taux de 40 %. Les bénéficiaires désignés incluent les personnes non résidentes et aussi, de façon générale, une personne exonérée de l'impôt canadien. Le « revenu désigné » comprend généralement le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada de même que les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables ». Si un Fonds en fiducie est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2, les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires désignés peuvent avoir droit au remboursement d'une partie de l'impôt prévu à la partie XII.2 payé par le Fonds en fiducie, pourvu que le Fonds en fiducie fasse le choix approprié. Si un Fonds en fiducie n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et s'il n'est pas admissible à une autre exonération) pour l'application de la Loi de l'impôt, il peut être assujetti à l'impôt minimum de remplacement. Un Fonds en fiducie qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement peut aussi être assujetti aux règles sur la minimisation des pertes pour dividendes prévues dans la Loi de l'impôt. Un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement n'aura pas le droit de réclamer le remboursement sur gains en capital dont il aurait pu par ailleurs disposer s'il avait été une fiducie de fonds commun de placement durant toute l'année. Un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement sera considéré comme une « institution financière » aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché de la Loi de l'impôt si, à un moment donné, plus de 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le Fonds en fiducie sont alors détenues par une ou plusieurs institutions financières. La Loi de l'impôt prévoit des règles particulières aux fins du calcul du revenu d'une institution financière. Si un Fonds en fiducie n'est pas une fiducie de fonds commun de placement et qu'il constitue un placement enregistré, il peut être assujetti à l'impôt prévu à la partie X.2 de la Loi de l'impôt si, à la fin d'un mois donné, il détient des biens qui ne sont pas des « placements admissibles » pour le type de régime enregistré à l'égard duquel le Fonds en fiducie est enregistré.

## Imposition des porteurs de parts d'un Fonds en fiducie

*Porteurs de parts imposables du Fonds en fiducie*

Les porteurs de parts d'un Fonds en fiducie sont tenus de calculer leur revenu net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt; par conséquent, ils peuvent réaliser un revenu ou des gains en capital par suite des changements de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien pour ce qui concerne les titres d'un Fonds en fiducie qui sont libellés en dollars américains et qui ont été achetés en dollars américains.

À la disposition réelle ou réputée d'une part d'un Fonds en fiducie, y compris le rachat d'une part par le Fonds en fiducie et un remplacement entre Fonds (mais non le changement de désignation de parts entre séries d'un Fonds en fiducie), entraîne la réalisation d'un gain (ou d'une perte) en capital, dans la mesure où le produit de la disposition de la part du Fonds en fiducie est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté global de la part pour le porteur de parts, majoré du coût de disposition raisonnable. Les porteurs de parts d'un Fonds en fiducie doivent calculer séparément le prix de base rajusté des parts de chaque série d'un Fonds en fiducie dans lequel ils ont investi. En général, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en réduction des gains en capital imposables pour l'année. Habituellement, tout excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables du porteur de parts pour l'année peut être reporté rétroactivement jusqu'à concurrence de trois ans ou prospectivement pour une période indéfinie et porté en réduction des gains en capital imposables de ces autres années.

Lorsqu'un porteur de parts cède des parts d'un Fonds en fiducie et que ce porteur de parts, son conjoint ou toute autre personne ayant des

liens avec lui (y compris une société sur laquelle le porteur de parts exerce un contrôle) a acquis des parts du Fonds en fiducie dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où il cède ses parts (les nouvelles parts ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), la perte en capital du porteur de parts peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, la perte du porteur de parts sera réputée être égale à zéro et le montant de la perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté pour les parts qui sont des « biens de remplacement ».

Les porteurs de parts d'un Fonds en fiducie peuvent être assujettis à un impôt minimum de remplacement, dont ils peuvent être redevables à l'égard des dividendes de source canadienne et des gains en capital qu'ils réalisent ou qui leur sont distribués.

*(i) Distributions*

Les porteurs de parts d'un Fonds en fiducie sont tenus d'inclure dans le calcul de leurs revenus de l'année le montant du revenu net et de la partie imposable des gains en capital nets réalisés qu'un Fonds en fiducie leur a versé ou doit leur verser (y compris les distributions sur frais de gestion), que ce montant soit réinvesti ou non dans des parts additionnelles du Fonds.

Lorsque les distributions au porteur de parts d'un Fonds en fiducie (y compris les distributions sur frais de gestion) au cours d'une année donnée excèdent la quote-part du porteur du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds en fiducie au cours de l'année, ces distributions excédentaires (sauf s'il s'agit du produit de disposition) ne sont pas imposables comme un revenu du porteur de parts, mais réduisent le prix de base rajusté des parts du Fonds en fiducie pour le porteur. Dans la mesure où le prix de base rajusté d'une part d'un Fonds en fiducie serait par ailleurs inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts au cours de l'année et le prix de base rajusté de cette part pour celui-ci sera majoré du montant de ce gain en capital réputé.

Dans la mesure où les attributions appropriées ont été faites par le Fonds en fiducie, le montant, s'il en est, du revenu de source étrangère, des gains en capital imposables nets et des dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables que le Fonds en fiducie a versé ou doit verser à un porteur de parts (y compris les sommes réinvesties dans des parts additionnelles) conserve effectivement sa nature pour les besoins de l'impôt et sont considérés comme un revenu de source étrangère, des gains en capital imposables nets et des dividendes imposables que le porteur de parts a gagnés directement. Le revenu de source étrangère du Fonds en fiducie est habituellement établi après déduction des impôts retenus dans les territoires étrangers. Les impôts ainsi retenus sont inclus dans le calcul du revenu du Fonds en fiducie. Dans la mesure où le Fonds en fiducie l'attribue ainsi, le porteur de parts sera réputé avoir payé sa quote-part de ces impôts aux fins du calcul de tout crédit d'impôt étranger pouvant être offert au porteur de parts.

Les montants qui conservent leur nature de dividendes imposables sur les actions de sociétés par actions canadiennes seront admissibles aux règles habituelles de majoration des dividendes et de crédit d'impôt pour dividendes en vertu de la Loi de l'impôt. Un « dividende déterminé » donnera droit à une majoration des dividendes et à un crédit d'impôt pour dividendes majorés. Dans la mesure du possible, le Fonds en fiducie fera en sorte que les porteurs de parts profitent du crédit d'impôt pour dividendes majoré à l'égard de tous les dividendes déterminés reçus, ou réputés avoir été reçus, par le Fonds en fiducie dans la mesure où ces dividendes sont compris dans les distributions aux porteurs de parts.

Le revenu et les gains en capital du Fonds en fiducie qui ont été accumulés ou réalisés, mais qui n'avaient pas été rendus payables au moment où les titres du Fonds ont été acquis seront partiellement pris en compte dans la valeur liquidative d'un Fonds en fiducie. Par conséquent, un investisseur d'un Fonds en fiducie qui acquiert des titres de celui-ci, notamment lors d'un réinvestissement de distributions, n'importe quand dans l'année, mais avant qu'une distribution ne soit payée ou payable, devra payer de l'impôt sur le montant total de la distribution (dans la mesure où il s'agit d'une distribution imposable), bien que ces montants puissent avoir été pris en compte dans le prix payé par l'investisseur pour les titres. En outre, dans le cas d'un Fonds en fiducie qui a fait le choix valide d'adopter le 15 décembre comme date de fin d'année d'imposition, lorsqu'un investisseur acquiert des parts durant une année civile après le 15 décembre de l'année, il pourrait être assujetti à l'impôt sur le revenu qui a été gagné ou les gains en capital qui ont été réalisés dans l'année d'imposition terminée le 15 décembre de cette année civile, mais qui n'étaient pas devenus payables avant l'acquisition des parts.

*(ii) Reclassements*

Le changement de désignation de parts d'une série donnée d'un Fonds en fiducie pour des parts d'une autre série du même Fonds n'est généralement pas considéré comme une disposition pour les besoins de l'impôt. Par conséquent, le porteur de parts n'enregistre ni gain ni perte par suite d'un changement de désignation. Un prix moyen sera calculé à partir du coût des parts acquises et du prix de base rajusté des parts identiques de la même série détenues par le porteur de parts.

*Porteurs de parts non imposables du Fonds en fiducie*

En règle générale, les distributions payées ou payables par un Fonds en fiducie à des régimes enregistrés et les gains en capital que ces régimes réalisent par suite de la disposition de parts d'un Fonds en fiducie ne sont pas imposables sous le régime de la Loi

de l'impôt. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

### Imposition de la Société

Bien que la Société puisse avoir de nombreux objectifs de placement et groupes d'investissements de portefeuille, elle constitue une seule entité juridique et un seul contribuable. Par conséquent, l'ensemble des revenus, des dépenses déductibles (y compris les dépenses communes à toutes les séries d'actions et les frais de gestion et autres dépenses propres à un Fonds de catégorie Société ou à une série d'un Fonds de catégorie Société), des gains en capital et des pertes en capital liés à tous les portefeuilles de placement des Fonds de catégorie Société sera pris en compte dans le calcul du revenu ou des pertes de la Société et l'impôt applicable payable par celle-ci dans son ensemble.

La Société doit calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt. Par conséquent, la Société peut réaliser un revenu ou des gains en capital selon les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien.

La Société est assujettie à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année, ou qui deviennent exigibles ou sont reçus par lui avant la fin de l'année (sauf dans la mesure où ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu d'une année antérieure) et les dividendes reçus dans l'année (à l'exception des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables, et déduction faite des frais et des pertes applicables), au taux d'imposition des sociétés de placement à capital variable, déduction faite des remboursements ou des crédits applicables. Tout impôt sur le revenu payable par la Société sur son revenu net sera réparti entre ses Fonds de catégorie Société d'une manière déterminée par le conseil, à son entière appréciation. Par conséquent, les actifs d'un Fonds de catégorie Société peuvent être utilisés pour payer une partie ou tout l'impôt payable que la Société lui a attribué. La Société peut dériver un revenu ou des gains tirés d'investissements dans des pays étrangers et, par conséquent, peut être assujettie à l'impôt de ces pays.

Dans la mesure où la Société détient des parts de fiducie émises par une fiducie résidente du Canada qui n'est, à aucun moment au cours de l'année d'imposition pertinente, une « fiducie intermédiaire de placement déterminée » (généralement, une fiducie canadienne cotée en bourse détenant certains types de biens appelés des « biens hors portefeuille ») et détenues à titre d'immobilisations pour l'application de la Loi de l'impôt, la Société sera tenue d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition donnée le revenu net, y compris les gains en capital imposables nets, payé ou payable à la Société par cette fiducie durant l'année, bien que certaines de ces sommes puissent être réinvesties dans des parts supplémentaires de la fiducie. Pourvu qu'une telle fiducie fasse les désignations appropriées, en règle générale, les gains en capital imposables nets réalisés par la fiducie, le revenu de source étrangère de la fiducie et les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables reçus par la fiducie qui sont payés ou payables par la fiducie à la Société conserveront leurs caractéristiques entre les mains de cette dernière. La Société sera tenue de réduire le prix de base rajusté des parts de cette fiducie de tout montant payé ou payable par la fiducie à la Société, sauf dans la mesure où ce montant a été inclus dans le calcul du revenu de la Société ou constituait la quote-part revenant à la Société sur la tranche non imposable des gains en capital de la fiducie, dont la tranche imposable a été attribuée à la Société. Si le prix de base rajusté des parts, pour la Société, devient négatif à tout moment au cours d'une année d'imposition de la Société, le montant négatif sera réputé constituer un gain en capital réalisé par la Société au cours de cette année d'imposition et le prix de base rajusté de ces parts pour la Société sera majoré du montant de ce gain en capital réputé pour qu'il corresponde à zéro.

En général, la Société réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à la disposition réelle ou réputée d'un titre compris dans son portefeuille, dans la mesure où le produit de disposition, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de ce titre, à moins que la Société ne soit considérée comme faisant le commerce de valeurs mobilières ou comme exploitant par ailleurs une entreprise d'achat et de vente de titres ou qu'elle n'ait acquis le titre dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. La Société adoptera généralement la position selon laquelle les gains réalisés et les pertes subies à la disposition de ses titres soient des gains en capital et des pertes en capital. En outre, la Société a fait le choix prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt pour que la totalité des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt) qu'elle détient soient traités à titre d'immobilisations.

La Société peut réaliser des gains en capital dans diverses circonstances, notamment à la vente d'éléments d'actif du portefeuille lorsque des actionnaires d'un Fonds font racheter leurs actions ou convertissent leurs actions en actions ou en parts d'un Fonds différent ou les remplacent par de telles actions ou parts. Les règles de « pertes suspendues » de la Loi de l'impôt peuvent empêcher la Société de constater les pertes en capital subies à la disposition de titres dans certaines circonstances, ce qui peut augmenter le montant des gains en capital nets réalisés de la Société.

L'impôt que la Société a payé sur la partie imposable des gains en capital réalisés nets est remboursable selon une formule stipulée (i) lorsqu'elle rachète ses actions, (ii) lorsque des actions sont remplacées sur une base imposable, ou (iii) lorsqu'elle verse des

dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital versés par la Société sont en règle générale répartis au prorata entre les Fonds de catégorie Société en fonction des gains en capital nets réalisés respectivement attribuables à ces Fonds, entre autres facteurs. Cependant, le conseil peut à son entière appréciation faire d'autres ajustements à cette répartition lorsqu'il juge approprié de le faire. La Société est généralement assujettie à l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes assujetties à l'impôt prévu à la partie IV de la Loi de l'impôt, impôt qui sera remboursable selon une formule stipulée lorsqu'elle verse des dividendes ordinaires. Les dividendes ordinaires versés par la Société sont généralement attribués au Fonds de catégorie Société qui génère les dividendes imposables, même si le conseil, à son entière appréciation, peut aussi les répartir entre d'autres Fonds de catégorie Société, s'il juge qu'il convient de le faire.

En règle générale, les gains et les pertes enregistrés par la Société dans des opérations sur dérivés ou des opérations de vente à découvert de titres (sauf des titres canadiens) seront traités aux fins fiscales comme un revenu, sauf si les dérivés concernés sont utilisés pour couvrir des titres de portefeuille détenus au compte du capital, pourvu qu'il existe un lien suffisant, sous réserve des règles relatives aux CDT décrites plus loin. Ces gains et pertes en capital seront en général constatés aux fins fiscales à leur réalisation par la Société.

Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer à certains dérivés utilisés par la Société, les gains réalisés sur le bien sous-jacent de ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. La Loi de l'impôt exempte de l'application des règles relatives aux CDT les contrats de change à terme et certains autres dérivés qui sont conclus aux fins de couverture contre le risque de change relativement à un investissement détenu à titre d'immobilisation.

## Imposition des actionnaires

*Actionnaires imposables des Fonds de catégorie Société*

*i) Dividendes*

Les dividendes imposables versés par la Société (autres qu'un dividende sur gains en capital), reçus en espèces ou réinvestis dans des actions additionnelles, sont inclus dans le calcul du revenu et ils sont assujettis à la majoration des dividendes et au crédit d'impôt qui s'appliquent habituellement aux dividendes imposables versés par une société canadienne imposable. Un Fonds de catégorie Société traitera ses dividendes imposables à titre de « dividendes admissibles », dans la mesure permise par la Loi de l'impôt.

Les dividendes sur gains en capital versés par la Société sont traités comme des gains en capital réalisés entre les mains des actionnaires et sont assujettis aux règles générales relatives à l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. Des gains en capital peuvent être réalisés par la Société à la disposition de l'actif en portefeuille de la Société si les actionnaires d'une série d'actions d'un Fonds de catégorie Société échangent leurs actions de cette série contre des actions de la même série, mais d'un autre Fonds de catégorie Société. Des dividendes sur gains en capital peuvent être versés par la Société aux actionnaires d'un ou de plusieurs Fonds de catégorie Société donnés afin d'obtenir un remboursement des impôts sur les gains en capital payables par la Société dans son ensemble, que ces impôts portent ou non sur le portefeuille de placements attribuable à une ou plusieurs de ces séries.

Le revenu et les gains en capital d'un Fonds de catégorie Société qui ont été accumulés ou réalisés, mais qui n'avaient pas été rendus payables au moment où les titres du Fonds de catégorie Société ont été acquis seront partiellement pris en compte dans la valeur liquidative d'un Fonds de catégorie Société. Par conséquent, un investisseur d'un Fonds de catégorie Société qui acquiert des titres de celui-ci, notamment lors d'un réinvestissement de dividendes ou de distributions, n'importe quand dans l'année, mais avant qu'un dividende ou une distribution ne soit payé ou payable, devra payer de l'impôt sur le montant total du dividende ou de la distribution (dans la mesure où il s'agit d'une distribution imposable), bien que ces montants puissent avoir été pris en compte dans le prix payé par l'investisseur pour les titres.

*ii) Remise sur les frais de gestion*

En règle générale, les actionnaires d'un Fonds doivent inclure dans leur revenu pour une année d'imposition donnée les remises sur les frais de gestion qui leur sont versées directement, sauf s'ils font le choix de réduire le prix de base rajusté de leurs titres du montant de la remise. Les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers à l'égard du traitement fiscal de ces remises sur les frais de gestion en fonction de leur situation personnelle.

*iii) Remplacements, reclassements et rachats*

À la disposition réelle ou réputée d'une action d'un Fonds de catégorie Société, y compris le rachat d'un titre par un Fonds de catégorie Société et un remplacement entre Fonds de catégorie Société (mais pas, en règle générale, un reclassement (ou une conversion) d'actions entre séries du même Fonds de catégorie Société, sauf comme il est décrit ci-dessous), un gain en capital sera réalisé (ou une perte en capital sera subie) dans la mesure où le produit de la disposition de l'action du Fonds de catégorie Société est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté global de l'action pour l'actionnaire, déduction faite des frais de disposition raisonnables. Les actionnaires d'un Fonds de catégorie Société doivent calculer le prix de base rajusté séparément pour les actions de chaque série d'un Fonds de catégorie Société qu'ils détiennent. En général, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital

déductible qui est portée en réduction des gains en capital imposables pour l'année. Habituellement, l'excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables des actionnaires pour l'année peut être porté en réduction des gains en capital réalisés au cours des trois années précédentes ou pendant une période future indéfinie.

Le reclassement de titres d'une série donnée d'un Fonds de catégorie Société en titres d'une autre série du même Fonds de catégorie Société ne sera en règle générale pas considéré, aux fins fiscales, comme une disposition et, dans ce cas, un actionnaire n'enregistrera ni gain ni perte en capital par suite du reclassement, à condition que les deux séries de titres tirent leur valeur, dans la même proportion, du même bien ou groupe de biens, ce qui n'est pas le cas si les deux séries diffèrent quant à savoir si elles utilisent des instruments de couverture ou comment elles les utilisent. Quand un reclassement de titres n'est pas considéré, aux fins fiscales, comme une disposition, la moyenne du coût d'acquisition des titres et du coût de base rajusté de titres identiques de la série concernée détenus par l'actionnaire sera établie.

Lorsqu'un actionnaire cède des actions d'un Fonds de catégorie Société et que cet actionnaire, son conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec lui (y compris une société sur laquelle l'actionnaire exerce un contrôle) a acquis des actions du Fonds de catégorie Société dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où il cède ses actions (les nouvelles actions ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), la perte en capital de l'actionnaire peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, la perte de l'actionnaire sera réputée être nulle. Le montant de la « perte apparente » sera ajouté au prix de base rajusté des actions qui sont des « biens de remplacement ».

Les actionnaires peuvent devoir payer un impôt minimum de remplacement à l'égard de dividendes de source canadienne, les dividendes sur gains en capital et les gains en capital qu'ils ont réalisés.

*Actionnaires non imposables des Fonds de catégorie Société*

De façon générale, le montant des dividendes (y compris les dividendes sur gains en capital) payés ou payables à un régime enregistré par le Fonds de catégorie Société ou les gains en capital réalisés à la disposition d'actions d'un Fonds de catégorie Société ne seront pas imposables sous le régime de la Loi de l'impôt. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être imposables.

## Imposition des Fonds S.E.C.

Le revenu et les gains d'un Fonds S.E.C. ne sont pas assujettis à l'impôt. Le revenu, la perte, les gains ou les pertes en capital d'un Fonds S.E.C. seront plutôt calculés comme si le Fonds était une personne distincte et chaque porteur de parts du Fonds sera traité comme gagnant sa part du revenu, de la perte ou des gains et pertes en capital du Fonds pour un exercice du Fonds qui prend fin dans l'année d'imposition du porteur de parts (ou qui coïncide avec l'année d'imposition du porteur de parts) que ce dernier ait reçu ou non des distributions du Fonds. Par conséquent, un porteur de parts d'un Fonds S.E.C. est traité comme gagnant sa part de dividendes de sociétés canadiennes imposables, de gains ou de pertes en capital et d'un revenu de source étrangère sur lequel un impôt étranger a été payé, ainsi que les autres types de revenu réalisés ou de pertes subies par le Fonds. Un porteur de parts qui est une société détenant une participation importante (en règle générale, une participation supérieure à 10 %) et dont la fin de l'année d'imposition ne tombe pas le 31 décembre devrait consulter son conseiller fiscal à l'égard du moment de la reconnaissance de son revenu provenant d'un Fonds S.E.C. pour l'application de la Loi de l'impôt.

En général, un Fonds S.E.C. réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à la disposition réelle ou réputée d'un titre compris dans son portefeuille, dans la mesure où le produit de disposition, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de ce titre, à moins que le Fonds ne soit considéré comme faisant le commerce de valeurs mobilières ou comme exploitant par ailleurs une entreprise d'achat et de vente de titres ou qu'il n'ait acquis le titre dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Chaque Fonds S.E.C. adoptera la position selon laquelle les gains réalisés et les pertes subies à la disposition de ses titres soient des gains en capital et des pertes en capital.

Les règles de la Loi de l'impôt portant sur l'exclusion des pertes peuvent dans certains cas empêcher un Fonds S.E.C. de constater des pertes en capital subies à la disposition de titres, ce qui pourrait faire augmenter le montant des gains en capital nets réalisés que le Fonds doit attribuer aux porteurs de parts.

Chaque Fonds S.E.C. est tenu de calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés respectifs en dollars canadiens pour les besoins de la Loi de l'impôt. Par conséquent, un Fonds S.E.C. peut réaliser un revenu ou des gains en capital par suite de variations de la valeur des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

En règle générale, sous réserve de l'application des règles relatives aux CDT dont il est question ci-dessous, les gains et les pertes enregistrés par un Fonds S.E.C. dans le cadre d'opérations sur dérivés et dans le cadre de vente à découvert de titres seront traités aux fins fiscales comme appartenant au compte du revenu, sauf si les dérivés sont utilisés pour couvrir des titres du portefeuille détenus au titre du capital, à condition que le Fonds ne soit pas une institution financière et qu'il existe un lien suffisant. Tous ces

gains et pertes seront en règle générale comptabilisés aux fins fiscales au moment où ils sont constatés par le Fonds.

Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer à certains dérivés utilisés par un Fonds S.E.C., les gains réalisés sur le bien sous-jacent de ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. La Loi de l'impôt exempte de l'application des règles relatives aux CDT les contrats de change à terme et certains autres dérivés qui sont conclus aux fins de couverture contre le risque de change que comporte un investissement détenu à titre d'immobilisation.

## Imposition des porteurs de parts d'un Fonds S.E.C.

*Incidences fiscales pour les porteurs de parts*

La capacité d'un porteur de parts de déduire des pertes, s'il en est, subies par un Fonds S.E.C. et attribuées au porteur de parts sera assujettie aux règles « à risques » de la Loi de l'impôt. Si la quote-part d'une perte (sauf une perte en capital) d'un Fonds S.E.C. d'un porteur de parts pour un exercice dépasse la « fraction à risques » (au sens de la Loi de l'impôt) de ce dernier à l'égard du Fonds à la fin de cet exercice, cette quote-part de la perte ne peut être déduite par le porteur de parts dans le calcul de son revenu, mais peut être reportée prospectivement et déduite dans une année ultérieure dans la mesure où le porteur de parts a une « fraction à risques » au moment voulu dans cette année ultérieure qui excède sa quote-part d'une perte (sauf une perte en capital) du Fonds pour cette année ultérieure.

À la disposition réelle ou réputée d'une part d'un Fonds S.E.C., y compris le rachat d'une part par le Fonds et le remplacement d'une part du Fonds par une action ou une part d'un autre Fonds, un gain en capital (ou une perte en capital) sera en règle générale réalisé dans la mesure où le produit de disposition des parts est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté total pour le porteur de parts de ces parts et du coût de disposition. En général, la moitié d'un gain en capital réalisé par un porteur de parts doit être incluse dans le calcul du revenu de ce porteur de parts à titre de gain en capital imposable. La moitié d'une perte en capital est déduite comme une perte en capital déductible portée en déduction des gains en capital imposables réalisés dans l'année concernée, et l'excédent peut être déduit des gains en capital nets imposables dans l'une des trois années précédant l'année concernée ou dans une année ultérieure à celle-ci dans la mesure prévue par la Loi de l'impôt ou selon les circonstances décrites dans cette dernière.

Habituellement, le prix de base rajusté des parts détenues par un porteur de parts dans un Fonds S.E.C. sera égal (i) au coût réel des parts (y compris les parts achetées au moyen du réinvestissement de distributions du Fonds), plus (ii) la quote-part du revenu et des gains en capital du Fonds attribuée au porteur de parts pour les exercices du Fonds prenant fin avant le moment pertinent, moins (iii) le total de la quote-part des pertes et des pertes en capital du Fonds attribué au porteur de parts (sauf les pertes ne pouvant être déduites parce qu'elles excèdent la « fraction à risques » du porteur de parts) pour les exercices du Fonds prenant fin avant le moment pertinent, moins (iv) les distributions reçues du Fonds par le porteur de parts avant le moment pertinent.

Si le prix de base rajusté de ses parts dans le Fonds S.E.C. est un montant négatif à la fin de l'exercice du Fonds, le porteur de parts sera réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant et le prix de base rajusté de ces parts serait alors réputé être zéro. Si, à la fin d'un exercice ultérieur, le prix de base rajusté des parts du porteur de parts est un montant positif, le porteur de parts peut effectuer un choix fiscal réputé entrainer une perte en capital, sous réserve des règles de la Loi de l'impôt et conformément à ces règles.

Si un porteur de parts subit une perte en capital à la vente de parts d'un Fonds S.E.C. et que lui-même ou une personne avec laquelle il a des liens a acquis des parts du Fonds dans les 30 jours précédant ou suivant cette vente, il est possible que le porteur de parts ne puisse déduire la perte des gains en capital, mais qu'il puisse plutôt, dans le cas d'un particulier, l'ajouter au prix de base rajusté des parts nouvellement acquises, et dans le cas d'une société, d'une société de personnes ou d'une fiducie, la suspendre jusqu'à ce que le porteur de parts ou la personne liée à ce dernier ait disposé de toutes leurs parts du Fonds.

Si un porteur de parts dispose de toutes ses parts durant un exercice du Fonds S.E.C., il pourrait être traité comme s'il continuait de détenir des parts du Fonds jusqu'à la fin de cet exercice pour certaines fins fiscales, y compris la comptabilisation de sa quote-part du revenu et des pertes du Fonds et le calcul du prix de base rajusté de ses parts.

Un porteur de parts qui est pendant toute une année d'imposition une « société privée sous contrôle canadien », ou qui est dans une année d'imposition une « SPCC en substance » (au sens de la Loi de l'impôt dans les deux cas), peut devoir payer un impôt additionnel (remboursable en certaines circonstances) sur son « revenu de placement total », au sens de la Loi de l'impôt, pour l'année, lequel doit comprendre les gains en capital imposables. Les porteurs de parts qui sont des sociétés fermées devraient consulter leurs conseillers fiscaux.

Les porteurs de parts d'un Fonds S.E.C. qui sont des particuliers (y compris certaines fiducies) peuvent être assujettis à un impôt minimum de remplacement à l'égard des dividendes de sources canadiennes, de gains en capital imposables qui peuvent leur être attribués par le Fonds et de gains en capital réalisés par le porteur de parts. Ces porteurs de parts devraient consulter leurs conseillers fiscaux relativement à leur situation particulière.

*Formulaires d'impôt*

Les porteurs de parts recevront un formulaire d'impôt annuel relatif à leur quote-part de revenu, de perte, de gains et de pertes en capital enregistrés par un Fonds S.E.C. pour leur permettre de remplir leur déclaration de revenu. Ils devraient conserver en dossier les coûts des parts acquises, les montants attribués par le Fonds et les distributions afin d'être en mesure de calculer les gains ou les pertes en capital lors du rachat ou autre disposition de leurs parts.

## Admissibilité aux régimes enregistrés

*Fonds en fiducie*

Pourvu qu'un Fonds en fiducie soit un « placement enregistré » ou une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les parts de ce Fonds en fiducie seront des « placements admissibles » pour l'application de la Loi de l'Impôt, pour les régimes enregistrés.

Les parts du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales, du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations, du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents, du Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre, du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS, du Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation, du Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines et du Fonds Scotia d'actions indiennes **ne** sont **pas** des placements admissibles pour les régimes enregistrés et elles ne devraient pas être acquises par ces régimes.

Pourvu que le rentier ou le titulaire d'un REER, d'un FERR ou d'un CELI (i) n'ait pas de liens de dépendance avec le Fonds en fiducie ni (ii) ne détienne de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans le Fonds en fiducie, les parts du Fonds en fiducie ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR ou un CELI. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE, un REEI ou un CELIAPP.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans le Fonds en fiducie constituerait un placement interdit pour leur REER, leur FERR, leur CELI, leur REEE, leur REEI ou leur CELIAPP.

*Fonds de catégorie Société*

Pourvu que la Société soit admissible à titre de « société de placement à capital variable », au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important, les actions des Fonds de catégorie Société seront des « placements admissibles » en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés.

Pourvu que le rentier ou le titulaire d'un REER, d'un FERR ou d'un CELI, (i) n'ait pas de lien de dépendance avec la Société pour l'application de la Loi de l'impôt ni (ii) ne détienne de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans la Société, les actions d'un Fonds de catégorie Société ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR ou un CELI. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE, un REEI ou un CELIAPP.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans un Fonds de catégorie Société constitue un placement interdit pour leur REER, FERR, CELI, REEE, REEI ou CELIAPP.

*Fonds S.E.C.*

Les parts des Fonds S.E.C. **ne** sont **pas** des placements admissibles pour les régimes enregistrés et elles ne devraient pas être acquises par ces régimes.

## Exigences internationales de divulgation d'information financière

En vertu des modalités de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis (l'« **AIG Canada-États-Unis** ») visant la mise en œuvre des dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance*) de la loi intitulée *U.S. Hiring Incentives to restore Employment Act of 2010* (la « **FATCA** ») et de ses dispositions de mise en application prévues dans la partie XVIII de la Loi de l'impôt, un Fonds sera tenu de s'inscrire auprès de l'Internal revenue Service des États-Unis (l'« **IRS** ») et de déclarer, annuellement, de l'information, y compris des détails sur le lieu de résidence et des renseignements financiers aux fins fiscales, comme les soldes de comptes, d'investisseurs qui n'ont pas fourni des renseignements ou des documents exigés sur leur citoyenneté et leur lieu de résidence aux fins fiscales et que des indices américains sont trouvés, à leur conseiller financier ou à leur courtier ou les investisseurs qui sont identifiés comme des personnes des États-Unis (*U.S. Persons*) détenant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou, dans le cas de certaines entités ayant une ou plusieurs personnes détenant le contrôle, qui sont de telles personnes des États-Unis, à l'Agence de revenu du Canada (l'« **ARC** »). L'ARC fournira alors cette information à l'IRS.

En outre, afin d'atteindre les objectifs de la Norme commune de déclaration (la « **NCD** ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds est tenu, en vertu de la partie XIX de la Loi de l'impôt, de repérer et de déclarer annuellement à l'ARC certains renseignements (y compris les renseignements sur le lieu de résidence et de l'information financière comme des soldes de compte) concernant les placements détenus par des porteurs de parts ou des « personnes détenant le contrôle » de certaines entités qui sont résidentes fiscales d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis. Cette information est partagée avec le

territoire participant à la NCD où le porteur de titres réside aux fins fiscales en vertu des dispositions et des mesures de protection de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ou du traité fiscal bilatéral pertinent.

Les investissements détenus dans des régimes enregistrés sont exclus des comptes déclarables sous le régime de la FATCA et de la NCD.

### Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement ses placements en portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

## Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans les délais prescrits.

Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

## Dispenses et autorisations

Les Fonds ont obtenu des dispenses des autorités en valeurs mobilières canadiennes afin d'effectuer certaines opérations ou d'avoir recours à certaines pratiques comme il est décrit ci-après. Un Fonds ne peut se prévaloir de ces dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières que dans la mesure où elles sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

### Placements comportant un preneur ferme relié

Les Fonds sont considérés comme des fonds d'investissement gérés par un courtier et ils se conforment aux dispositions relatives aux courtiers gérants du Règlement 81-102.

Les Fonds ne peuvent volontairement effectuer un investissement au cours de la période où un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle celui-ci a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre d'un placement de titres (la « **période d'interdiction** ») ni au cours des 60 jours suivant cette période, sauf si le titre est une catégorie de titres d'un émetteur assujetti et le placement de titres de l'émetteur assujetti est effectué aux termes d'un prospectus ou d'une dispense de prospectus, ces achats sont faits conformément aux exigences d'autorisation du Règlement 81-107 et si certaines autres conditions sont remplies.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour acheter des titres de créance de sociétés d'un émetteur non assujetti durant la période d'interdiction où le courtier lié au gestionnaire, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte, pourvu que le CEI du Fonds approuve le placement conformément aux exigences d'autorisation du Règlement 81-107 et que certaines autres conditions soient remplies.

Les Fonds ont obtenu une dispense aux autorités canadiennes en valeurs mobilières qui leur permet d'investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada durant la période d'interdiction, que ce soit dans le cadre d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement par prospectus de l'émetteur aux États-Unis de titres de la même catégorie, même si un membre du groupe du gestionnaire agit à titre de preneur ferme pour le placement privé ou le placement par prospectus, à la condition que l'émetteur soit, à ce moment-là, une personne inscrite aux États-Unis et que le CEI du Fonds approuve le placement conformément à certaines autres conditions.

### Opérations en nature

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin d'autoriser certains fonds d'investissement et comptes gérés qui sont gérés par le gestionnaire, ou un membre de son groupe, à acheter des titres des Fonds en effectuant la livraison de titres au Fonds en paiement du prix d'émission, ou à racheter des titres des Fonds en recevant des titres d'un portefeuille de placement des Fonds comme paiement du produit de rachat. Ces opérations en nature sont assujetties à certaines conditions, dont celle d'obtenir l'approbation du CEI des Fonds.

**Vente à découvert**

Le fonds sous-jacent du Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance, soit le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique, a obtenu une dispense lui permettant de vendre à découvert des titres jusqu'à concurrence de 100 % de son actif net et de vendre à découvert des titres d'État (au sens du Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

**Dispense pour emprunt d'argent**

Le fonds sous-jacent du Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance, soit le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique, a obtenu une dispense lui permettant d'emprunter de l'argent jusqu'à concurrence de la valeur liquidative du Fonds.

**Or et métaux précieux**

Les Fonds ont l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour nommer MRC afin qu'elle agisse à titre de dépositaire des métaux précieux physiques détenus par un Fonds, et autoriser MRC à nommer IDS Canada comme sous-dépositaire de MRC.

**Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or**

Les Fonds ont reçu des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières l'autorisation d'investir, sans emprunter, dans des fonds négociés en bourse dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis et qui détiennent de l'or, des certificats d'or autorisés ou certains dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés (les « **FNB or** »), ou qui cherchent à en dupliquer le rendement, à condition que cet investissement soit conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds et que l'exposition totale du Fonds à l'or en termes de valeur au marché (directe ou indirecte, y compris à des FNB or) n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds prise à la valeur marchande au moment de l'opération.

**Investissements dans des fonds à capital fixe**

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans des fonds d'investissement à capital fixe (« **fonds à capital fixe** ») qui sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis, pourvu que certaines conditions soient satisfaites, y compris la condition qu'au plus 10 % de la valeur liquidative du Fonds (calculée immédiatement après l'investissement) ait été investi dans des fonds à capital fixe.

**Titres à revenu fixe**

Les Fonds ont obtenu une dispense des exigences prévues par la législation en valeurs mobilières relativement à l'achat et à la détention d'actifs non liquides à l'égard de certains titres à revenu fixe qui sont admissibles à la dispense des exigences d'inscription prévues dans la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et qui peuvent être négociés en vertu de celle-ci, conformément à la règle 144A de la Loi de 1933 pour la revente de certains titres à revenu fixe à des « acheteurs institutionnels admissibles » (*qualified institutional buyers*, au sens de la Loi de 1933). La dispense est assujettie à certaines conditions.

**Fonds d'actifs privés**

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour qu'un Fonds puisse, conformément à ses objectifs et stratégies de placement, investir une partie de son actif dans des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe de ce dernier, qui ne sont pas des émetteurs assujettis au Canada et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 ni au Règlement 81-107 (les « **Fonds d'actifs privés** »). Un Fonds d'actifs privés peut à son tour investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres fonds d'investissement, y compris des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe de ce dernier. L'investissement par un Fonds dans un Fonds d'actifs privés est assujetti à certaines conditions, y compris l'approbation du CEI.

**Dépôt d'actifs de portefeuille auprès d'agents prêteurs**

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour permettre à un Fonds de déposer des actifs de portefeuille auprès d'un agent prêteur qui n'est pas le dépositaire ou le sous-dépositaire du Fonds dans le cadre d'une vente à découvert de titres, si la valeur marchande totale des actifs de portefeuille détenue par l'agent prêteur après ce dépôt, déduction faite de la valeur marchande totale du produit des ventes à découvert de titres en circulation détenu par l'agent prêteur, (i) dans le cas d'un Fonds qui n'est pas un OPC alternatif, dépasse 10 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt et (ii) dans le cas d'un Fonds qui est un OPC alternatif, dépasse 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt. La dispense est assujettie à certaines conditions.

**Dépôt d'actifs de portefeuille comme marge pour des dérivés visés négociés en bourse**

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour qu'un Fonds soit autorisé à déposer comme marge des actifs de portefeuille jusqu'à concurrence de 35 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme canadiens ou américains (chacun, un « **courtier** ») et jusqu'à concurrence de 70 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt auprès de l'ensemble des courtiers, au total, pour des opérations comportant des contrats

à terme standardisés, des options négociables, des options sur contrats à terme ou des dérivés visés compensés.

**Nomination de dépositaires supplémentaires**

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour permettre à un Fonds de nommer plus d'un dépositaire, y compris des courtiers principaux, sous réserve de certaines conditions, notamment que chaque dépositaire soit admissible à titre de dépositaire en vertu du Règlement 81-102 et qu'il soit assujetti à toutes les autres obligations incombant aux dépositaires en vertu de ce règlement.

**Fonds Scotia d'obligations mondiales**

Le Fonds Scotia d'obligations mondiales a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, une dispense afin d'investir dans les titres suivants, sous réserve de certaines conditions :

a) jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par tout gouvernement ou organisme gouvernemental (autre que le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou autre que le gouvernement des États-Unis, dans lesquels les placements des Fonds ne sont pas restreints) ou par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (mieux connue sous le nom de Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement asiatique, la Banque de développement des Caraïbes, la Société financière internationale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement (collectivement, les « **organismes acceptés** »), pourvu que les titres aient la note AA ou une note supérieure de Standard & Poor's Corporation ou une note équivalente de toute autre agence de notation désignée, conformément au Règlement 81-102;

b) jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par des organismes acceptés, pourvu que les titres aient la note AAA ou une note supérieure de Standard & Poor's Corporation ou une note équivalente de toute autre agence de notation désignée, conformément au Règlement 81-102.

**Fonds Scotia hypothécaire de revenu**

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans des créances hypothécaires qui seraient par ailleurs interdites en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable pourvu que le Fonds se conforme à l'Instruction générale C-29 sauf pour (i) l'exigence d'investir dans des créances hypothécaires ayant un ratio prêt-valeur jusqu'à concurrence de 75 %, à moins que la créance hypothécaire soit assurée ou garantie, et (ii) l'interdiction de détenir des créances hypothécaires pour lesquelles des parties liées du Fonds ont une participation à titre de débiteur hypothécaire. L'investissement du Fonds dans des créances hypothécaires est soumis à certaines conditions, dont l'approbation du CEI du Fonds.

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu a aussi obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir acheter des créances hypothécaires de certaines parties liées comme la Société hypothécaire Scotia (« SHS ») et d'autres membres de son groupe, ou de leur vendre de créances hypothécaires, pourvu que le CEI du Fonds eût approuvé l'opération et que certaines autres conditions soient remplies. (Voir « Restrictions en matière de placement » pour plus d'information sur les restrictions applicables au Fonds à l'égard de ses placements dans des créances hypothécaires.)

**Communications publicitaires**

Les Fonds ont obtenu une dispense permettant à un Fonds de faire référence dans ses communications publicitaires : a) aux notations de Lipper, Inc. (« Lipper »), les *leader ratings*, et aux récompenses Lipper (lorsqu'une récompense Lipper a été attribuée à ce Fonds) et b) aux notes FundGrade et aux Trophées FundGrade A+ (lorsqu'un Trophée FundGrade A+ a été attribué à ce Fonds), dans chaque cas, pourvu que certaines conditions soient remplies.

**Regroupement de prospectus**

Les Fonds ont obtenu une dispense du paragraphe 5.1(4) du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, afin de permettre au gestionnaire de regrouper le prospectus des OPC traditionnels qu'il gère avec le prospectus des « OPC alternatifs » (au sens du Règlement 81-102) qu'il gère.

# Attestation des Fonds en fiducie et de leur gestionnaire et promoteur

Le 30 mai 2025

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US
Fonds G.A. 1832 de créances mondiales
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Scotia d'obligations mondiales
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
Fonds Patrimoine Scotia de revenu
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total
Fonds Scotia canadien équilibré
Fonds Scotia équilibré diversifié
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance
Fonds Scotia d'actions indiennes
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation
Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde
Fonds Scotia équilibré mondial
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds Scotia équilibré en $ US
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations *(auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations)*
Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains

Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales
Fonds Scotia indiciel Nasdaq
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime
Portefeuille de revenu Sélection Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
Portefeuille de croissance Sélection Scotia
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia
Portefeuille équilibré Apogée
Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS
Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance
(collectivement, les « **Fonds en fiducie** »)

*« Neal Kerr »*

**Neal Kerr**
Président (*signant en sa qualité de chef de la direction*)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., en tant que gestionnaire,
fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

*« Gregory Joseph »*

**Gregory Joseph**
Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., en tant que gestionnaire,
fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

**AU NOM DU**

conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité
de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

*« Todd Flick »*

**Todd Flick**
Administrateur

*« Jim Morris »*

**Jim Morris**
Administrateur

# Attestation des Fonds de catégorie Société et de leur gestionnaire et promoteur

Le 30 mai 2025

Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

(collectivement, les « **Fonds de catégorie Société** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

*« Neal Kerr »*

**Neal Kerr**
Président du conseil et président
(*signant en sa capacité de chef de la direction*)
**Catégorie société Scotia inc.**

*« Gregory Joseph »*

**Gregory Joseph**
Chef des finances
**Catégorie société Scotia inc.**

**AU NOM DU**
conseil d'administration de **Catégorie société Scotia inc.**

*« Anil Mohan »*

**Anil Mohan**
Administrateur

*« Jim Morris »*

**Jim Morris**
Administrateur

*« Neal Kerr »*

**Neal Kerr**
Président (*signant en sa capacité de chef de la direction*) de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds de catégorie Société

*« Gregory Joseph »*

**Gregory Joseph**
Chef des finances de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds de catégorie Société

**AU NOM DU**
conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds de catégorie Société

*« Todd Flick »*

**Todd Flick**
Administrateur

*« Jim Morris »*

**Jim Morris**
Administrateur

# Attestation des fonds S.E.C. et de leur gestionnaire et promoteur

Le 30 mai 2025

1832 AM Canadian Dividend LP
1832 AM Canadian Growth LP
1832 AM Global Completion ETF LP
1832 AM Global Low Volatility Equity LP
1832 AM International Equity LP
1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP
1832 AM Total Return Bond LP
1832 AM U.S. Dividend Growers LP
1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP

(collectivement, les « **Fonds S.E.C.** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la province de l'Ontario, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

*« Neal Kerr »*

**Neal Kerr**
Président
(*signant en sa qualité de chef de la direction*)
ScotiaFunds G.P. Inc., à titre de
commandité des Fonds S.E.C.

*« Gregory Joseph »*

**Gregory Joseph**
Chef des finances
ScotiaFunds G.P. Inc., à titre de
commandité des Fonds S.E.C.

**AU NOM DU**
conseil d'administration de ScotiaFunds G.P. Inc., à titre de
commandité des Fonds S.E.C.

*« Jim Morris »*

**Jim Morris**
Administrateur

*« Neal Kerr »*

**Neal Kerr**
Président du conseil et président
(*signant en sa qualité de chef de la direction*)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de
commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.,
en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur
des Fonds S.E.C.

*« Greg Joseph »*

**Greg Joseph**
Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité
de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que
gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds S.E.C.

**AU NOM DU**
conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de
Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds S.E.C.

*« Todd Flick »*

**Todd Flick**
Administrateur

*« Jim Morris »*

**Jim Morris**
Administrateur

# Attestation du placeur principal

**(actions des séries A et T et parts des séries A (sauf le Portefeuille équilibré Apogée) et T)**

Le 30 mai 2025

Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Scotia d'obligations mondiales
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Scotia canadien équilibré
Fonds Scotia équilibré diversifié
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Scotia équilibré mondial
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds Scotia équilibré en $ US
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales
Fonds Scotia indiciel Nasdaq
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines
Portefeuille de revenu Sélection Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
Portefeuille de croissance Sélection Scotia
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia

(collectivement, les « **Fonds en fiducie** »)

Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

(collectivement, les « **Fonds de catégorie Société** »)

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Placements Scotia Inc.
à titre de placeur principal des actions des
séries A et T des Fonds de catégorie Société et
des parts des séries A et T des Fonds en fiducie

*« Anil Mohan »*

**Anil Mohan**
Administrateur

# Attestation du placeur principal

**(Parts des séries A et F du Portefeuille Apogée, parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et parts des séries K, KM et Apogée des Fonds)**

Le 30 mai 2025

Portefeuille équilibré Apogée
(le « **Portefeuille Apogée** »)

Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
Fonds Patrimoine Scotia de revenu
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux

(collectivement, les « **Fonds Patrimoine Scotia** »)

Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime
Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation

(collectivement, et avec le Portefeuille Apogée et les Fonds Patrimoine Scotia, les « **Fonds** »)

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Scotia Capitaux Inc.
à titre de placeur principal des parts des séries A
et F du Portefeuille Apogée, des parts de
série F des Fonds Patrimoine Scotia, et des parts
des séries K, KM et Apogée des Fonds

*« Alex Besharat »*

**Alex Besharat**
Administrateur

# Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

### Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Les organismes de placement collectif possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des titres d'un organisme de placement collectif peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des titres de l'OPC. Chaque titre représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les investisseurs d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

### Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif?

Les OPC offrent aux investisseurs trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels possèdent l'expertise nécessaire pour prendre des décisions d'investissement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés des capitaux, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres investisseurs, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les investisseurs individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

### Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les titres d'OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos titres. Pour plus de détails, voir « Achats, remplacements et rachats – Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres ».

### Comment sont structurés les OPC?

1832 S.E.C. offre les Fonds en fiducie, qui sont des OPC constitués en fiducies, les Fonds de catégorie Société, qui sont des catégories de la Société, une société de placement à capital variable, et les Fonds S.E.C. qui sont des OPC constitués en sociétés en commandite. Chaque type d'OPC permet la mise en commun de vos épargnes avec d'autres investisseurs qui ont les mêmes objectifs de placement; toutefois, il existe certaines différences que vous devriez connaître :

- Vous souscrivez des « parts » d'un OPC constitué en fiducie ou en société en commandite et des « actions » d'un OPC constitué en une catégorie d'une société. Il s'agit dans les deux cas de droits de propriété.
- Si une société de placement à capital variable a plus d'un objectif de placement, chacun d'eux est représenté par une catégorie d'actions distincte. Chaque catégorie d'actions constitue un Fonds de catégorie Société distinct. Les actions sont émises et rachetées selon la valeur liquidative de la catégorie en question.
- Un OPC constitué en fiducie ou en société en commandite n'a qu'un seul objectif de placement.
- Bien que les objectifs de placement d'un OPC constitué en fiducie, en catégorie d'une société et en société en commandite, respectivement, puissent être identiques, le rendement des

fonds respectifs ne l'est pas nécessairement. Même si le conseiller en valeurs s'efforce généralement de répartir équitablement les placements en portefeuille entre les Fonds, des écarts temporels surviennent en ce qui a trait aux flux de trésorerie dont dispose chaque Fonds. Par conséquent, le prix auquel un placement en portefeuille peut être acheté ou vendu peut différer d'un Fonds à l'autre ou certains des placements en portefeuille des Fonds pourraient ne pas être les mêmes.

- Les OPC constitués en fiducies, en sociétés en commandite et en catégories de sociétés de placement à capital variable peuvent offrir différentes séries de titres, dont chacune comporte des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en ce qui a trait aux distributions sous forme de capital. Vous trouverez plus d'information sur les différentes séries d'actions d'un Fonds à la rubrique « Achats, remplacements et rachats – À propos des séries de titres ».
- Dans le cas des OPC constitués en fiducies et en sociétés en commandite, les pertes en capital d'une fiducie ou d'une société en commandite ne peuvent être portées en déduction des gains en capital d'une autre fiducie ou d'une autre société en commandite, selon le cas. Les OPC constitués en fiducies et en sociétés en commandite sont des entités distinctes. Une société de placement à capital variable est une entité unique et un contribuable unique, quel que soit le nombre de catégories qu'elle offre. La société de placement à capital variable doit consolider ses revenus, ses gains en capital, ses frais et ses pertes en capital découlant de tous les placements effectués pour tous ses Fonds de catégorie Société afin d'établir le montant de l'impôt à payer. Par exemple, les gains en capital d'un Fonds de catégorie Société sont compensés par les pertes en capital d'un autre Fonds de catégorie Société.
- L'actif et le passif d'une société de placement à capital variable sont attribués à un Fonds de catégorie Société donné ou répartis entre nombre de Fonds de catégorie Société, selon la nature de l'actif ou du passif. La Société attribuera tous les placements effectués au moyen de souscriptions pour un Fonds de catégorie Société à ce Fonds de catégorie Société ainsi que les frais liés à l'acquisition de ces placements. La Société déterminera l'attribution d'autres éléments d'actif ou de passif à un seul Fonds de catégorie Société ou leur répartition entre plusieurs Fonds de catégorie Société d'une manière qu'elle juge équitable et raisonnable.
- Une société de placement à capital variable paie des dividendes, alors qu'un OPC constitué en fiducie paie des distributions sur son revenu net ou des gains en capital nets réalisés. En règle générale, une société de placement à capital variable ne déclare pas régulièrement de dividendes. Cependant, une société de placement à capital variable paie habituellement assez de dividendes ordinaires pour recouvrer les impôts payables sur les dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables. Ces dividendes ordinaires sont habituellement payés aux actionnaires du Fonds de catégorie Société qui a reçu des dividendes de sociétés canadiennes imposables. Une société de placement à capital variable peut décider de vendre un placement donné pour diverses raisons, notamment afin de réunir des capitaux pour acquitter le prix de rachat versé aux actionnaires qui font racheter ou échanger leur placement dans la société de placement à capital variable ou d'appuyer l'objectif de placement d'une catégorie. Cette opération peut donner lieu à des gains en capital pour la société et peut obliger celle-ci à verser des dividendes sur gains en capital à ses actionnaires. Les dividendes sur gains en capital payés par la Société sont en règle générale répartis au prorata entre les Fonds de catégorie Société sur la base des gains en capital net réalisés attribuables à chaque Fonds de catégorie Société, entre autres facteurs. Les dividendes ordinaires et les dividendes sur gains en capital reçus par les actionnaires sont respectivement traités de façon différente pour les besoins de l'impôt. (Pour plus d'information, voir la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires » dans le présent document. Certains autres types de revenu, comme les intérêts, le revenu de placements étrangers ou le revenu de dérivés (déduction faite des frais et des pertes applicables) sont assujettis à l'impôt dans la société de placement à capital variable. Tout impôt sur le revenu payable par une société de placement à capital variable sera réparti entre toutes les catégories ou une ou plusieurs catégories d'une manière déterminée par le conseil de la Société, à son entière appréciation. Par conséquent, l'actif d'un Fonds de catégorie Société peut être utilisé pour payer l'impôt payable que la Société lui a attribué. Un OPC constitué en fiducie n'est pas imposé sur son revenu, de quelque provenance qu'il soit, ni sur ses gains en capital, tant qu'il distribue son revenu imposable net aux porteurs de titres. Les sociétés de placement à capital variable et les OPC constitués en fiducies peuvent verser des distributions sur les capitaux propres. Un Fonds S.E.C. ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu sur son revenu ou ses gains en capital. Le revenu, les pertes, les gains en capital et les pertes en capital d'un Fonds S.E.C. seront plutôt attribués à chaque porteur de parts du Fonds et seront inclus dans le calcul du revenu net du porteur de parts à des fins fiscales que ce dernier reçoive ou non des distributions du Fonds.

## Quels sont les risques liés à un placement dans un OPC?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un OPC peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des titres d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos titres d'un OPC, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement de l'OPC et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-liquidités offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-liquidités, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds d'actions exposent les investisseurs au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

## Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un Fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans nos Fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre professionnel en investissement inscrit peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

## Dans quoi investissent les OPC?

Même si un OPC peut investir dans différents types de titres, ces derniers se divisent généralement en deux groupes : les titres de participation et les titres de créance. En plus d'investir dans des titres de participation et de créance, les OPC peuvent recourir à d'autres techniques de placement, comme investir dans d'autres fonds d'investissement, utiliser des dérivés ou utiliser le prêt de titres et la vente à découvert.

*Titres de participation*

Les sociétés émettent des actions ordinaires et d'autres types de titres de participation pour financer leurs activités. Les titres de participation confèrent au porteur une participation partielle dans une société, et leur valeur varie en fonction des succès ou des revers de la société qui les a émis. Lorsque la société réalise des bénéfices et en conserve une partie ou la totalité, la valeur de ses capitaux propres augmente, ce qui entraîne une hausse de la valeur des actions ordinaires et accroît l'intérêt des investisseurs pour la société. En revanche, une succession de pertes fait fondre les bénéfices non répartis, ce qui réduit la valeur des actions. De plus, la société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous la forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire. Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants, mais il existe aussi les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires comme les bons de souscription, et les parts de diverses formes de fiducies de placement, comme les fiducies immobilières, les fiducies de redevances et les fiducies de revenu.

*Titres de créance*

Les titres de créance représentent habituellement des prêts accordés à un gouvernement ou à une société qui s'engage à verser des intérêts à intervalles donnés et à rembourser le capital à l'échéance. Les titres de créance permettent aux gouvernements et aux sociétés de réunir des fonds pour financer de grands projets ou pour acquitter leurs dépenses courantes. Les titres de créance à court terme dont l'échéance est d'un an ou moins sont souvent appelés des instruments du marché monétaire; ils englobent les bons du Trésor, les acceptations bancaires, les papiers commerciaux et certaines obligations à court terme de premier ordre. Les titres de créance dont la durée est supérieure à un an sont souvent appelés des titres à revenu fixe; ils englobent les obligations de gouvernement et de sociétés, les débentures et les titres hypothécaires. Les titres de créance peuvent aussi être appelés titres à revenu fixe parce que, de façon générale, une série régulière de flux de trésorerie est versée sur une somme investie ou une série régulière de flux de trésorerie est prévue et les flux de trésorerie s'accumulent.

*Dérivés*

Les dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples de dérivés.

- ***Les options*** confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- ***Les contrats à terme de gré à gré*** constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- ***Les contrats à terme standardisés***, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.
- ***Les swaps*** sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements. En règle générale, les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et nombre de swaps ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un OPC peut utiliser des dérivés en se conformant aux objectifs de placement du Fonds et aux règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Les Fonds peuvent utiliser des dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des actions. Ils peuvent également utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement. Si la législation sur les valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire.

Si un Fonds utilise des dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

*Fonds sous-jacents*

Les Fonds peuvent à l'occasion investir une partie ou la totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens, ou qui sont gérés par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il décide d'investir dans d'autres fonds sous-jacents ou d'obtenir une exposition à de tels fonds, le conseiller en valeurs peut tenir compte de divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et sa régularité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Il existe plusieurs types de fonds sous-jacents, dont les OPC traditionnels, les fonds négociés en bourse (« **FNB** »), les OPC alternatifs, les fonds d'actifs privés et les fonds d'investissement à capital fixe. Les OPC alternatifs peuvent investir dans des catégories d'actifs et utiliser des stratégies d'investissement qui sont en règle générale interdites aux OPC traditionnels. On peut citer comme exemples : l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Pour plus d'information sur les fonds d'actifs privés, voir « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

*Fiducies de placement immobilier*

Une fiducie de placement immobilier (une « **FPI** ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre d'entités de transfert et sont ainsi en mesure de distribuer aux investisseurs la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). En tant qu'entité de transfert, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux investisseurs, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'une FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs) comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels, qui peuvent être difficiles à liquider. La nature liquide d'une FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de grandes bourses en valeurs, ce qui rend l'achat et la vente des parts

et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. (Voir « Facteurs de risque – Risque lié au secteur de l'immobilier » et « Risque lié aux fiducies de placement ».)

*Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres*

Les OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tirer un revenu additionnel des titres détenus dans le portefeuille d'investissement d'un fonds. Il y a opération de prêt de titres quand un OPC prête des titres admissibles à un emprunteur en contrepartie de droits négociés, sans réaliser la disposition des titres aux fins de l'impôt. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. (Pour une description des stratégies que les Fonds utilisent pour réduire les risques liés à ces opérations, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».)

*Vente à découvert*

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu des lois en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts que l'OPC est tenu de payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse. (Voir la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

*Facteurs ESG*

Les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement ne cherchent pas à obtenir certains résultats ou attributs liés aux facteurs ESG pour les titres ou les portefeuilles, et ils ne prennent aucun engagement en ce qui concerne les attributs liés aux facteurs ESG pour les titres et les portefeuilles. Pour les Fonds qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, ces facteurs ont peu d'incidence sur les avoirs d'un portefeuille et jouent un rôle limité dans le processus d'investissement. Pour les Fonds activement gérés conseillés par le conseiller en valeurs qui n'intègrent pas les facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, les facteurs ESG sont considérés, lorsqu'ils sont jugés significatifs, conjointement avec nombre d'autres facteurs, en fonction de la façon dont ils pourraient influer sur le niveau de risque ou le rendement du Fonds et sur ses objectifs de placement. Pour les fonds passivement gérés, comme les fonds indiciels, qui n'intègrent pas les facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, les facteurs ESG sont exclus du processus d'investissement, sauf dans la mesure où le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, selon le cas, les intègre dans les stratégies de vote par procuration.

Pour des Fonds activement gérés conseillés par le conseiller en valeurs, l'examen des facteurs ESG fait partie du processus d'investissement fondamental, ce qui signifie que des facteurs financiers et non financiers pertinents (les facteurs ESG et d'autres facteurs) sont considérés dans sa recherche et son analyse de titres et peuvent comprendre des stratégies d'engagement actionnarial. L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement peut comprendre des recherches exclusives et une approche systématique des risques et des opportunités. Les émetteurs peuvent aussi être évalués en fonction de données ESG provenant de recherches de tierces parties. Les facteurs ESG à prendre en compte pourraient englober notamment : les effets directs et indirects des changements climatiques (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts réglementaires connexes, les dommages matériels, les interruptions d'approvisionnement), les normes de travail ou les pratiques d'embauche déficientes et les politiques et les procédures de gouvernance faibles ou inefficaces (c'est-à-dire l'absence de normes d'éthique, les pots-de-vin et la corruption). Les échanges avec les sociétés peuvent comprendre des rencontres avec les émetteurs visant à favoriser une meilleure compréhension de certaines entreprises et préoccupations, des contacts directs avec eux pour la communication de points de vue à la direction, ainsi que l'exercice de droits de vote par procuration.

Tant pour les fonds gérés activement que ceux gérés passivement, le vote par procuration repose sur nombre d'éléments, notamment les facteurs ESG pertinents, mais ces activités ne visent pas nécessairement un résultat particulier lié aux facteurs ESG. Les procurations seront toujours exercées au mieux des intérêts des fonds. La justification de l'approche relative au vote par procuration pourrait reposer sur des facteurs ESG et bien d'autres facteurs selon ceux qui servent le mieux les intérêts de fonds. (Voir « Facteurs de risque – Risque lié aux facteurs ESG ».)

# Restrictions en matière de placement

Le présent prospectus simplifié renferme le détail des objectifs de placement, des stratégies de placement et des facteurs de risque respectifs de chaque Fonds. Tout changement à l'objectif de placement principal d'un Fonds nécessite l'autorisation préalable des porteurs de titres du Fonds. L'approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds.

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui, en partie, visent à faire en sorte que les placements des Fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les Fonds soient gérés de façon adéquate. Chaque Fonds est géré conformément à ces restrictions et exigences, sauf s'il a obtenu une dispense à l'égard de celles-ci. Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières leur permettant de s'écarter de certaines de ces restrictions et exigences, comme il est expliqué à la rubrique « Dispenses et autorisations ».

Aucun Fonds ne participera à une entreprise autre que le placement de ses actifs dans des biens sous le régime de la Loi de l'impôt. Les Fonds qui sont, ou qui prévoient devenir, des placements enregistrés et qui ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt n'acquerront en règle générale aucun placement qui n'est pas un « placement prévu par règlement » au sens de la Loi de l'impôt si, à la suite d'un tel placement, le Fonds devenait assujetti à un montant important d'impôt aux termes de la partie X.2 de cette loi.

### Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Conformément à l'Instruction générale C-29 (l'« **IG C-29** ») et à des décisions des autorités en valeurs mobilières concernant des dispenses, décisions qui modifient l'applicabilité de l'IG C-29 de la façon décrite à la rubrique « Dispenses et autorisations » et d'autres lois sur les valeurs mobilières applicables, le Fonds hypothécaire de revenu ne peut :

- faire un placement dans des créances hypothécaires autres que des créances de premier rang sur des immeubles situés au Canada et évalués par un évaluateur compétent (tel que ce terme est défini ci-après);
- faire un placement dans des créances hypothécaires sur un terrain vague ou non aménagé ou des créances hypothécaires dont le ratio prêt-valeur dépasse 80 %, à moins que les créances ne soient assurées aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou de toute loi similaire d'une province ou que l'excédent de 80 % ne soit assuré par une société d'assurance autorisée ou enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) ou les lois sur l'assurance ou lois similaires d'une province ou d'un territoire du Canada;
- placer une somme dépassant le moindre de 1 000 000 $ ou de 5 % de son actif net dans une seule créance hypothécaire tant que son actif net est inférieur à 50 000 000 $, ni placer plus de 2 % de son actif net dans une seule créance hypothécaire lorsque son actif net est d'au moins 50 000 000 $; aux fins du présent paragraphe, une série de créances hypothécaires sur un seul immeuble en copropriété est considérée comme une seule créance;
- faire un placement dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels tant que son actif net est inférieur à 15 000 000 $. De telles créances hypothécaires ne doivent en aucun cas dépasser 40 % de son actif net (pourvu que de telles créances hypothécaires qui excèdent 20 % de son actif net soient assurées par un organisme mandataire du Canada ou d'une province canadienne);
- faire un placement dans des créances hypothécaires ayant une période d'amortissement de plus de 30 ans, à moins que ces créances hypothécaires ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou de toute loi similaire d'une province, ni dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels dont la durée restante est de plus de 10 ans, ni dans des créances hypothécaires sur toute autre catégorie d'immeubles dont la durée restante est de plus de cinq ans, sauf que jusqu'à 10 % de son actif net peuvent être investis dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels dont les durées n'excèdent pas 10 ans;
- faire d'emprunts sauf aux fins de rachat de parts avant la réalisation d'éléments d'actif à cette fin. Ces emprunts ne doivent en aucun cas dépasser 10 % de sa valeur liquidative (la « **valeur liquidative** ») à la date qui précède la dernière évaluation et doivent être exclusivement de nature temporaire.

Par « évaluateur compétent », on entend toute banque, société de fiducie, de prêt ou d'assurance ou toute autre personne physique ou morale qui effectue des évaluations et dont l'avis est utilisé en rapport avec des activités de prêt ou d'administration de prêts, et qui, de l'avis du gestionnaire, est suffisamment compétente pour effectuer de telles évaluations.

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu n'effectuera pas de placement dans des créances hypothécaires dont l'acquisition aurait

pour effet de réduire ses liquidités (terme défini ci-après) à un montant moindre que celui calculé d'après la formule suivante :

| Actif net du Fonds (valeur marchande) | Montant des liquidités |
|---|---|
| 1 000 000 $ ou moins | 100 000 $ |
| 1 000 000 $ | 100 000 $ + 10 % de la tranche suivante de 1 000 000 $ |
| 2 000 000 $ | 200 000 $ + 9 % de la tranche suivante de 3 000 000 $ |
| 5 000 000 $ | 470 000 $ + 8 % de la tranche suivante de 5 000 000 $ |
| 10 000 000 $ | 870 000 $ + 7 % de la tranche suivante de 10 000 000 $ |
| 20 000 000 $ | 1 570 000 $ + 6 % de la tranche suivante de 10 000 000 $ |
| 30 000 000 $ ou plus | 2 170 000 $ + 5 % du solde |

Par « liquidités », on entend les espèces ou les dépôts auprès d'une banque canadienne ou auprès de toute société de fiducie inscrite en vertu des lois d'une province canadienne et qui peuvent être encaissés ou vendus avant leur échéance, les titres de créance évalués à leur valeur marchande, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, et les instruments du marché monétaire venant à échéance moins de un an après leur date d'émission.

L'IG C-29 permet aux organismes de placement collectif canadiens d'employer quatre méthodes générales pour déterminer le prix auquel une créance hypothécaire peut être acquise. Lorsqu'un organisme de placement collectif (un « OPC ») acquiert des créances hypothécaires d'un établissement de crédit avec lequel l'OPC, son gestionnaire ou les initiés de l'un ou l'autre traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires peuvent obtenir pour la vente de créances comparables non administrées, dans des conditions semblables. Dans tous les autres cas, les créances hypothécaires doivent être acquises selon l'une des trois méthodes suivantes :

(i) à un montant en capital qui produit pour l'OPC un rendement égal au taux d'intérêt auquel l'établissement de crédit fait, au moment de l'achat par l'OPC, des engagements de prêts sous la garantie d'hypothèques comparables;

(ii) à un montant en capital qui produit pour l'OPC le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'établissement de crédit du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne précède pas de plus de 120 jours la date d'acquisition de la créance hypothécaire par l'OPC, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'établissement de crédit a fait des engagements de prêts sous la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement; ou

(iii) à un montant en capital qui produit pour l'OPC un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 1/4 de 1 % du taux d'intérêt auquel l'établissement de crédit fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sous la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'établissement de crédit qui vend des créances hypothécaires à l'OPC ait conclu un accord pour racheter les créances de l'OPC dans des circonstances où cela est avantageux pour l'OPC et que les autorités en valeurs mobilières considèrent que cet accord justifie la différence de rendement pour le fonds.

Un OPC qui emploie la méthode exposée au paragraphe (iii) ci-dessus obtient sur ses placements dans des créances hypothécaires un rendement inférieur à celui qu'il tirerait de l'emploi des méthodes exposées au paragraphe (i) et au paragraphe (ii) si les taux d'intérêt ne changent pas durant l'intervalle entre l'engagement et l'acquisition des créances hypothécaires. Le prix calculé au moyen des méthodes exposées au paragraphe (i) et au paragraphe (iii) n'est généralement pas influencé par les variations des taux d'intérêt. Au cours des périodes où les taux d'intérêt demeurent constants, les méthodes exposées aux paragraphes (i) et (ii) produisent le même rendement. Au cours des périodes où les taux d'intérêt augmentent, la méthode exposée au paragraphe (i) produit un rendement plus élevé que la méthode exposée au paragraphe (ii) et le phénomène contraire se produit lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les mêmes remarques s'appliquent de façon générale à la méthode exposée au paragraphe (iii) par rapport à celle qui est exposée au paragraphe (i).

Comme il est décrit à la rubrique « Dispenses et autorisations », le Fonds hypothécaire de revenu peut (i) acheter des créances hypothécaires auprès de certaines personnes reliées, ou en vendre à ces dernières, et (ii) faire des placements dans des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel certaines parties reliées ont une participation en tant que débiteurs hypothécaires, pourvu que le CEI du Fonds ait approuvé l'opération et sous réserve de certaines conditions. Le CEI a passé en revue les politiques et procédures du gestionnaire qui concernent l'achat de créances hypothécaires auprès de personnes reliées, ou la vente de créances hypothécaires à celles-ci, et le placement dans des créances hypothécaires de certaines personnes reliées et a autorisé, par une instruction permanente, le Fonds hypothécaire de revenu à acheter des créances hypothécaires auprès de personnes reliées, ou à en vendre à ces dernières, et à faire des placements dans des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel certaines personnes reliées ont un droit en tant que débiteurs hypothécaires.

Le Fonds hypothécaire de revenu se propose d'acheter ses créances hypothécaires auprès de la Société hypothécaire Scotia (« **SHS** »), filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, et auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse. La Banque de Nouvelle-Écosse s'est engagée à racheter du Fonds toute créance hypothécaire achetée de la SHS qui est en souffrance ou ne constitue pas une créance hypothécaire de premier rang valable. Par conséquent, le Fonds a l'intention d'employer la méthode exposée au paragraphe (iii) ci-dessus pour fixer le prix auquel les créances hypothécaires seront achetées. Le prix de rachat par La Banque de

Nouvelle-Écosse sera égal au capital non remboursé et aux intérêts courus et impayés sur la créance hypothécaire. Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu inclura dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds des renseignements relatifs aux créances hypothécaires achetées ou vendues par l'entremise de La Banque de Nouvelle-Écosse, de la SHS ou de toute autre personne reliée.

*Analyse du portefeuille de créances hypothécaires*

### Créances hypothécaires par taux d'intérêt contractuel au 9 mai 2025 :

| | Nombre de créances hypothécaires | Taux d'intérêt (%) | Capital ($) | Valeur marchande ($) |
|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2,00-2,24 | 111 501 | 107 218 |
| | 62 | 3,50-3,74 | 15 496 106 | 15 354 130 |
| | 130 | 3,75-3,99 | 31 125 027 | 30 965 815 |
| | 183 | 4,00-4,24 | 57 406 334 | 57 362 061 |
| | 259 | 4,25-4,49 | 62 001 667 | 62 325 235 |
| | 141 | 4,50-4,74 | 30 430 455 | 30 689 939 |
| | 89 | 4,75-4,99 | 18 566 404 | 18 816 657 |
| | 227 | 5,00-5,24 | 48 162 794 | 48 425 780 |
| | 643 | 5,25-5,49 | 150 266 539 | 152 630 683 |
| | 678 | 5,50-5,74 | 168 654 154 | 171 342 331 |
| | 830 | 5,75-5,99 | 252 207 005 | 257 516 911 |
| | 531 | 6,00-6,24 | 129 495 935 | 132 695 271 |
| | 389 | 6,25-6,49 | 88 368 822 | 91 370 279 |
| | 279 | 6,50-6,74 | 62 627 726 | 64 108 197 |
| | 155 | 6,75-6,99 | 34 826 903 | 35 469 467 |
| | 76 | 7,00-7,24 | 14 788 413 | 14 913 766 |
| | 29 | 7,25-7,49 | 5 586 008 | 5 609 744 |
| | 42 | 7,50-7,74 | 8 563 549 | 8 565 046 |
| | 102 | 7,75-7,99 | 22 260 032 | 22 279 697 |
| | 2 | 8,00-8,24 | 145 713 | 145 971 |
| | 5 | 9,75-9,99 | 820 150 | 828 624 |
| **Total :** | **4 853** | | **1 201 911 237** | **1 221 522 822** |

### Créances hypothécaires par année d'échéance au 9 mai 2025 :

| | Année d'échéance | Nombre de créances hypothécaires | Capital ($) | Valeur marchande ($) |
|---|---|---|---|---|
| | 2025 | 1 231 | 298 593 024 | 297 575 248 |
| | 2026 | 1 403 | 354 672 894 | 360 714 490 |
| | 2027 | 1 278 | 310 872 712 | 317 886 988 |
| | 2028 | 628 | 164 351 389 | 170 946 791 |
| | 2029 | 198 | 39 569 917 | 40 463 197 |
| | 2030 | 115 | 33 851 301 | 33 936 108 |
| **Total** | | **4 853** | **1 201 911 237** | **1 221 522 822** |

### Créances hypothécaires par région géographique au 9 mai 2025 :

| Province | Nombre de créances hypothécaires | Capital ($) | Valeur marchande ($) |
|---|---|---|---|
| Ontario | 2 047 | 607 974 501 | 617 820 287 |
| Alberta | 776 | 142 211 789 | 144 627 442 |
| Colombie-Britannique | 742 | 227 927 740 | 231 413 470 |
| Québec | 608 | 128 873 368 | 130 805 969 |
| Saskatchewan | 228 | 30 986 658 | 31 621 751 |
| Nouvelle-Écosse | 151 | 25 472 721 | 25 981 847 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 109 | 13 116 869 | 13 398 139 |
| Nouveau-Brunswick | 105 | 11 267 324 | 11 531 527 |
| Manitoba | 73 | 11 425 854 | 11 619 235 |
| Île-du-Prince-Édouard | 10 | 1 409 639 | 1 448 538 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4 | 1 244 774 | 1 254 617 |
| **Total** | **4 853** | **1 201 911 237** | **1 221 522 822** |

### Créances hypothécaires par type de propriété au 9 mai 2025 :

| | Nombre de créances hypothécaires | Capital ($) | Valeur marchande ($) |
|---|---|---|---|
| Unités résidentielles unifamiliales | 2 717 | 694 305 604 | 706 126 830 |
| Immeubles en copropriété divise | 1 426 | 328 566 695 | 333 746 246 |
| Unités résidentielles multifamiliales (jusqu'à 8 unités) | 710 | 179 038 938 | 181 649 746 |
| **Total** | **4 853** | **1 201 911 237** | **1 211 522 822** |

### Créances hypothécaires dont des versements sont en souffrance de 90 jours ou plus au 9 mai 2025

Aucune créance hypothécaire n'était en souffrance depuis plus de 90 jours au 9 mai 2025. Il existe une entente entre La Banque de Nouvelle-Écosse, la SHS et le Fonds Scotia hypothécaire de revenu aux termes de laquelle La Banque de Nouvelle-Écosse a convenu de racheter les créances hypothécaires montées par La Banque de Nouvelle-Écosse ou la SHS lorsque de telles créances sont en souffrance de plus de 90 jours.

# Description des titres offerts par les Fonds

### Les parts et les séries de parts des Fonds en fiducie

Un Fonds en fiducie peut offrir une ou plusieurs séries de parts. Chaque série s'adresse à des investisseurs différents. Chaque série de parts d'un Fonds en fiducie peut comporter des frais de gestion différents, s'il y a lieu, des frais administratifs et d'autres frais attribuables à cette série de parts.

Chacun des Fonds en fiducie est autorisé à émettre un nombre illimité de séries divisées en un nombre illimité de parts, dont chacune représente une participation indivise et égale dans l'actif du Fonds en fiducie en question.

*Certaines dispositions des parts*

À titre de porteur de parts d'un Fonds en fiducie, vous avez les droits décrits ci-dessous. Les fractions de parts comportent les droits et les privilèges, et sont assujetties aux restrictions et aux conditions, applicables aux parts entières, dans la proportion que représente la fraction de part par rapport à une part entière, sauf que la fraction de part ne confère pas de droit de vote à son porteur.

Une fois émises, les parts de chaque Fonds en fiducie sont des titres entièrement libérés ne comportant pas de droit préférentiel de souscription ni de conversion. Des fractions de part peuvent également être émises.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote (par part entière) aux assemblées de porteurs de parts de même qu'une participation égale à celle des autres parts de la même série du Fonds quant aux paiements faits aux porteurs de parts, sauf les distributions sur frais de gestion, dont celles sur le revenu net et les gains en capital réalisés nets, et, à la liquidation ou à la dissolution, quant au solde de l'actif net du Fonds restant après l'acquittement des dettes impayées attribuables à cette série.

*Droits aux distributions*

Les distributions versées par un Fonds à ses porteurs de parts d'une série seront automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la même série du Fonds. Vous pouvez, par demande écrite au gestionnaire, choisir de recevoir un paiement en espèces sous réserve de l'acquittement de certaines conditions.

Chaque série de parts d'un Fonds a un rang égal à celui des autres séries de parts du Fonds quant au paiement des distributions (sauf les distributions sur frais de gestion). En règle générale, toute série de parts d'un Fonds donne droit à la partie d'une distribution correspondant à sa quote-part du revenu net rajusté du Fonds. Le revenu net rajusté correspond au revenu net d'un Fonds rajusté pour tenir compte des distributions sur frais de gestion et des frais propres à une série. Il est donc probable que le montant des distributions par part d'une série donnée d'un Fonds sera différent de celui des distributions des autres séries du Fonds.

*Droits de rachat*

À titre de porteur de parts d'un Fonds, vous avez le droit d'exiger que le Fonds pertinent rachète vos parts au prix décrit à la rubrique « Vente de titres ». En règle générale, vos parts sont rachetables sans restriction.

*Remplacements et reclassements*

Sous réserve de certains critères établis par le fiduciaire du Fonds et des restrictions énoncées dans le présent prospectus simplifié, vous pouvez demander que vos parts d'une série d'un Fonds soient remplacées par des titres de la même série ou d'une autre série d'un autre OPC géré par le gestionnaire, ou qu'elles soient reclassées dans une autre série de parts du même Fonds si vous répondez aux critères relatifs à la détention des titres d'arrivée du remplacement ou du reclassement. (Pour plus d'information, voir « Remplacement de parts du Fonds » du présent document.)

Le gestionnaire peut reclasser les parts d'une série du Fonds que vous détenez, dans une autre série de parts du Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

*Droit de vote*

Chaque porteur de parts d'un Fonds en fiducie a le droit de voter à l'égard de certaines modifications proposées à la déclaration-cadre de fiducie conformément à ce document ou selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières. Un vote par série distincte est requis si une série en particulier est touchée de manière différente des autres séries. Un porteur de parts pourra exercer un droit de vote par part d'un Fonds en fiducie détenue à toute assemblée des porteurs de parts convoquée pour voter sur de telles questions.

## Les catégories et les séries d'actions de la Société

La Société émet des catégories d'actions en série et peut émettre un nombre illimité d'actions de chaque série. Chacune de ces catégories est un OPC qui a des objectifs de placement distincts. Chaque Fonds de catégorie Société offre actuellement des actions d'une ou plus des séries A, F, FT et T.

*Certaines dispositions relatives aux actions*

Les porteurs d'actions d'un Fonds de catégorie Société ont les droits décrits ci-dessous. Les fractions d'actions comportent les droits et les privilèges, et sont assujetties aux restrictions et aux conditions, applicables aux actions entières, dans la proportion que représente la fraction d'action par rapport à une action entière, sauf que la fraction d'action ne confère pas de droit de vote à son porteur.

Une fois émises, les actions de chaque Fonds de catégorie Société sont des titres entièrement libérés ne comportant pas de droit préférentiel de souscription ni de conversion. Des fractions d'action peuvent également être émises.

*Droit aux dividendes*

La Société ne verse pas de dividendes à intervalles réguliers sur les actions des séries A et F. Les investisseurs détenant des actions

des séries T et FT recevront des distributions mensuelles stables qui représenteront habituellement un remboursement de capital, mais comprendront également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital sont habituellement répartis entre tous les Fonds de catégorie Société; cependant le conseil peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital à un seul Fonds de catégorie Société s'il le juge approprié. Les dividendes payables par la Société à un Fonds de catégorie Société seront généralement répartis entre toutes les séries du Fonds de catégorie Société.

Aucune distribution de capitaux propres à une série ne peut être faite si elle excède les capitaux propres de la série en question.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, tous les Fonds de catégorie Société ont le droit de recevoir leur part des biens restants de la Société selon la valeur liquidative relative de chaque Fonds de catégorie Société. Si les sommes payables à titre de remboursement de capital à l'égard d'une série d'actions ne sont pas réglées intégralement, le remboursement de capital sera réparti proportionnellement entre toutes les séries d'un Fonds de catégorie Société selon la valeur liquidative relative de cette catégorie.

*Rachat*

Toutes les actions de la Société peuvent être rachetées de la façon décrite à la rubrique « Vente de titres ».

En outre, la Société peut, à son gré, racheter des titres de quelque série que ce soit à leur valeur liquidative par titre a) si la valeur totale de la participation d'un porteur de titres dans le Fonds de catégorie Société baisse en deçà d'un montant stipulé par le gestionnaire, b) pour régler des frais que le porteur de titres n'a pas acquittés, que ce soit à la Société ou à une autre partie, c) si le porteur de titres cesse de remplir les critères d'admissibilité applicables à ces titres, d) si les lois applicables ou les autorités en valeurs mobilières l'y autorisent, e) s'il est nécessaire de le faire afin de compenser les montants dus par les porteurs de titres de la Société, ou f) si le fait que le porteur des titres en question détienne ceux-ci devait avoir une incidence défavorable sur la Société ou un Fonds de catégorie Société.

*Conversion*

Le mouvement de votre placement d'un Fonds de catégorie Société à un autre Fonds de catégorie Société ou d'une série à une autre série d'un même Fonds de catégorie Société est appelé une conversion.

Si vous souhaitez modifier vos placements au sein de la Société, vous pouvez convertir des titres d'un Fonds de catégorie Société en titres d'un autre Fonds de catégorie Société. Si vous souhaitez changer de barème de frais, vous pouvez demander que vos titres d'une série d'un Fonds de catégorie Société soient convertis en titres d'une autre série du même Fonds de catégorie Société si vous remplissez certains critères établis par le gestionnaire. Si, après la conversion, vous ne remplissez plus les critères de la série en question, vos titres peuvent être rachetés par la Société ou être convertis en titres d'une autre série si vous donnez des directives à cet égard et que vous remplissez les critères d'admissibilité applicables à cette série. (Pour plus d'information, voir « Remplacement de parts du Fonds » du présent document.)

*Droit de vote*

Les porteurs de titres des Fonds de catégorie Société n'ont pas le droit d'exercer leur droit de vote, sauf lorsque la LCSA ou la législation canadienne en valeurs mobilières l'exige. Les porteurs de titres d'un Fonds de catégorie Société ou d'une série de celui-ci ont le droit d'exercer leur droit de vote sur les questions prévues dans la LCSA, notamment en matière de modification des droits et des modalités qui se rattachent à un Fonds de catégorie Société ou à ses séries. Un vote par Fonds de catégorie Société ou série distinct est requis si un Fonds de catégorie Société ou une série en particulier est touché de manière différente des autres Fonds de catégorie Société ou séries. Un actionnaire pourra exercer un droit de vote par action d'un Fonds de catégorie Société détenue à toute assemblée des actionnaires convoquée pour voter sur de telles questions.

Toutefois, les porteurs de titres d'un Fonds de catégorie Société ou d'une série d'actions d'un Fonds de catégorie Société n'ont pas à voter (et n'ont aucun droit de dissidence) à l'égard de la Société aux fins suivantes :

- accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'un Fonds de catégorie Société ou d'une série d'actions du Fonds de catégorie Société comportant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux qui sont rattachés aux actions du Fonds de catégorie Société en question;
- échanger ou annuler la totalité ou une partie des actions du Fonds de catégorie Société ou d'une série d'actions du Fonds de catégorie Société; ou
- créer un nouveau fonds de catégorie société de la Société ou une nouvelle série d'un fonds de catégorie société de la Société comportant des droits égaux ou supérieurs à ceux qui sont rattachés aux actions du Fonds de catégorie Société ou d'une série d'actions du Fonds de catégorie Société.

En outre, si une série ne compte aucune action en circulation, le conseil peut modifier les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui s'y rattachent. Dans certaines circonstances, seuls certains porteurs des Fonds de catégorie Société ou de séries d'un Fonds de catégorie Société voteront à l'égard de l'une ou l'autre des questions énoncées ci-dessus et, dans d'autres circonstances, les actionnaires de tous les Fonds de catégorie Société ou de toutes les séries d'actions d'un Fonds de catégorie Société voteront à l'égard de ces questions.

## Les parts et les séries de parts des Fonds S.E.C.

Chacun des Fonds S.E.C. a été constitué comme une société en commandite distincte. Chaque société en commandite est composée d'une part de commandité, qui représente la participation du commandité dans le Fonds S.E.C., et de parts de série I de commanditaires, qui représentent la participation des commanditaires dans le Fonds S.E.C. Les parts de série I ne sont en règle générale offertes qu'aux OPC ou aux programmes de gestion d'actifs gérés par le gestionnaire. Les Fonds S.E.C. ne paient aucuns frais de gestion pour les parts de série I. Celles-ci comportent des frais administratifs et il est possible que d'autres frais leur soient imputés.

Chaque Fonds S.E.C. est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de série I. Toutes les parts de série I d'un Fonds ont les mêmes droits et privilèges. La participation de chaque porteur de parts dans un Fonds S.E.C. est attestée par le nombre de parts immatriculées à son nom. Aucune part de série I d'un Fonds S.E.C. n'est privilégiée ou prioritaire par rapport à une autre part de série I du Fonds.

*Certaines dispositions que comportent les parts*

À titre de porteur de parts d'un Fonds S.E.C., vous avez les droits décrits ci-dessous. Les fractions de parts comportent les mêmes droits et privilèges que les parts entières et elles sont assujetties aux restrictions et aux conditions que comportent les parts entières dans la proportion qu'elles représentent par rapport à une part entière, sauf que la fraction de part ne confère pas de droit de vote à son porteur.

Une fois émises, les parts de chaque Fonds S.E.C. sont des titres entièrement libérés et ne comportent pas de droit préférentiel de souscription ni de droit de conversion. Des fractions de part peuvent également être émises.

Selon les modalités des conventions de société en commandite (terme défini aux présentes), aucun porteur de parts ne détient d'éléments d'actif d'un Fonds S.E.C.

Les parts de série I des Fonds S.E.C. ont les attributs suivants :

a) les parts ne comportent aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus dans la législation en valeurs mobilières ou sous réserve du droit applicable aux sociétés en commandite;

b) à la dissolution d'un Fonds S.E.C., l'actif du Fonds sera distribué et la valeur du Fonds sera répartie entre toutes les parts. La contribution initiale en capital du commandité au Fonds lui sera ensuite remboursée;

c) les parts peuvent être rachetées;

d) les parts ne comportent aucun droit préférentiel de souscription;

e) les parts ne peuvent être cédées qu'en certaines circonstances;

f) nous pouvons sous-diviser ou regrouper les parts sans en aviser les porteurs de parts du Fonds S.E.C.;

g) sous réserve de l'approbation des porteurs de parts et des obligations relatives aux avis décrites ci-après, le gestionnaire peut modifier ces attributs à l'occasion.

*Droits aux distributions*

Les distributions versées par un Fonds S.E.C. à ses porteurs de parts seront automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la même série du Fonds. Vous pouvez choisir de recevoir un paiement en espèces en soumettant une demande écrite au gestionnaire à cet effet.

*Rachat*

Toutes les parts des Fonds S.E.C. sont rachetables de la façon décrite à la rubrique « Comment vendre vos parts ».

De plus, les Fonds S.E.C. peuvent, à leur gré, racheter des parts à leur valeur liquidative par part s'ils y sont autorisés par le droit applicable ou les autorités réglementaires en valeurs mobilières ou si la détention de ces parts par un porteur de parts aurait une incidence défavorable sur le Fonds ou d'autres porteurs de parts de celui-ci.

*Droits de vote*

Les porteurs de parts d'un Fonds S.E.C. n'ont aucun droit de vote sauf lorsque la législation relative aux sociétés en commandite ou la législation canadienne en valeurs mobilières en prévoient, comme il est décrit plus loin. À une assemblée des porteurs de parts, ils disposent d'une voix par part entière détenue dans un Fonds S.E.C.

## Questions nécessitant l'approbation des porteurs de titres

En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières en vigueur, l'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour les questions énoncées ci-dessous. Sous réserve des dispenses obtenues par un Fonds en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, ou comme le permettent par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières, les questions suivantes doivent actuellement être approuvées par les porteurs de titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières :

1. la nomination d'un nouveau gestionnaire, sauf si le nouveau gestionnaire est un membre du groupe du gestionnaire;

2. la modification des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds;

3. la diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds;

4. la modification du mode de calcul des frais qui sont imputés à un Fonds ou directement imputés à ses porteurs de titres par le Fonds ou le gestionnaire d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés au Fonds ou à ses porteurs de parts, sauf dans certaines circonstances, selon ce qui est prévu dans les lois sur les valeurs mobilières;

5. l'application de frais qui sont imputés à un Fonds ou directement à ses porteurs de titres par le Fonds ou par le gestionnaire relativement aux titres du Fonds détenus, d'une manière susceptible d'entraîner une augmentation des coûts pour le Fonds ou pour ses porteurs de titres, sauf dans certaines circonstances permises en vertu des lois sur les valeurs mobilières;

6. la réorganisation d'un Fonds avec un autre émetteur ou transfert des actifs du Fonds à un autre émetteur, lorsque le Fonds cesse ses activités après la réorganisation ou le transfert d'actifs et que l'opération a pour résultat que les porteurs de titres du Fonds deviennent des porteurs de titres de l'autre émetteur. Malgré ce qui précède, l'approbation des porteurs de titres n'est pas requise pour ce type de changement si celui-ci est approuvé par le CEI du Fonds, si les actifs du Fonds sont transférés à un autre OPC visé par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe, si la réorganisation ou le transfert d'actifs respecte les autres lois sur les valeurs mobilières pertinentes et si un avis écrit de cette réorganisation ou de ce transfert est envoyé aux porteurs de titres du Fonds au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de cette réorganisation ou de ce transfert;

7. la réorganisation d'un Fonds avec un autre émetteur ou acquisition de l'actif d'un autre émetteur, lorsque le Fonds poursuit ses activités après la réorganisation ou l'acquisition de l'actif, que l'opération a pour résultat que les porteurs de titres de l'autre émetteur deviennent des porteurs de titres du Fonds et que l'opération constitue un changement important pour celui-ci;

8. la restructuration d'un Fonds en un fonds d'investissement à capital fixe ou en un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement.

Étant donné qu'aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat ne sont imputés aux porteurs de titres des Fonds lorsqu'ils souscrivent ou font racheter des titres des Fonds, il n'est pas obligatoire de tenir des assemblées des porteurs de titres à l'égard des actions des séries A, F, FT et T des Fonds de catégorie Société et des parts des séries A, F, FT, I, K, KM, M, T ou Apogée des Fonds en fiducie, pour approuver l'introduction de frais ou toute augmentation des frais imputés aux Fonds ou directement aux porteurs de titres si les porteurs de titres des séries visées sont avisés par écrit du changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de l'introduction ou de l'augmentation de frais. En outre, le gestionnaire peut reclasser les titres d'une série que vous détenez dans une autre série du même Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

De plus, aucune approbation des porteurs de titres n'est nécessaire pour un changement de l'auditeur d'un Fonds si le CEI du Fonds approuve le changement et si un avis écrit à cet égard est envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'effet du changement. En outre, aucune approbation des porteurs de titres n'est nécessaire relativement à une fusion ou à une opération similaire d'un Fonds (ou de plus d'un fonds d'investissement) qui aurait pour effet de regrouper le Fonds avec un autre fonds d'investissement ayant essentiellement les mêmes objectifs de placement, procédures d'évaluation et structures de frais si le CEI du Fonds approuve le changement, si certaines conditions de préapprobation de fusion prévues dans le Règlement 81-102 sont remplies et si un préavis écrit est envoyé aux porteurs de titres du Fonds au moins 60 jours avant la date d'effet du changement.

*Modifications de la déclaration-cadre de fiducie*

Certaines modifications de la déclaration-cadre de fiducie qui régit le Fonds doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée à cette fin. Ces modifications comprennent les changements aux droits, aux privilèges ou aux restrictions qui sont rattachés aux parts du Fonds et qui nuiraient aux intérêts pécuniaires des porteurs de parts, une modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds ou tout autre changement pour lequel l'approbation des porteurs de parts est exigée en vertu de la législation en valeurs mobilières ou conformément à la déclaration-cadre de fiducie. Les autres modifications de celle-ci peuvent être apportées par le fiduciaire sans l'approbation des porteurs de parts.

*Modifications des Fonds de catégorie Société*

Certaines modifications à l'égard des Fonds de catégorie Société, notamment le changement des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds de catégorie Société ou tout autre changement devant être soumis à l'approbation des actionnaires conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou en vertu de la LCSA, doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires dûment convoquée à cette fin.

*Modifications aux conventions de société en commandite*

Sauf dans les circonstances décrites ci-après, il sera donné aux porteurs de parts d'un Fonds S.E.C. un préavis de 60 jours relativement à toute modification de la convention de société en commandite du Fonds.

La convention de société en commandite d'un Fonds S.E.C. peut être modifiée sans l'approbation des porteurs de parts du Fonds ou sans la remise d'un préavis à ces derniers si la modification proposée :

a) ne devrait pas avoir une incidence importante défavorable sur les participations des porteurs de parts;

b) vise à assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques applicables;

c) vise à procurer une protection supplémentaire aux porteurs de parts;

d) vise à éliminer des conflits ou des incohérences ou à corriger des erreurs typographiques, des erreurs d'écriture ou d'autres erreurs;

e) vise à faciliter l'administration du Fonds ou à réagir à des modifications de la Loi de l'impôt qui pourraient par ailleurs avoir une incidence défavorable sur les intérêts du Fonds ou de ses porteurs de parts.

L'approbation des porteurs de parts du Fonds S.E.C. est obligatoire si la modification proposée :

a) réduit la quote-part d'un porteur de parts du revenu net du Fonds, réduit la participation d'un porteur de parts dans le Fonds or modifie la responsabilité du porteur de parts;

b) fait passer le Fonds d'une société en commandite à une société en nom collectif; ou

c) modifie le droit d'un porteur de parts à approuver une question désignée dans la convention de société en commandite comme nécessitant l'approbation des porteurs de parts.

# Nom, constitution et historique des Fonds

*Les Fonds en fiducie*

Les Fonds en fiducie se composent de fiducies de fonds commun de placement à capital variable constituées en fiducies régies par les lois de l'Ontario. Les Fonds de catégorie Société sont des catégories d'actions de la Société.

Chaque Fonds en fiducie a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario et est régi par une déclaration-cadre de fiducie. Vous trouverez plus d'information sur la constitution de chaque Fonds en fiducie dans le profil du Fonds.

Chaque Fonds en fiducie demeure en existence jusqu'à ce qu'il soit dissous par le fiduciaire. Sous réserve des lois et des règlements sur les valeurs mobilières applicables, le fiduciaire peut prendre toutes les mesures appropriées pour dissoudre le Fonds. Le gestionnaire, à titre de fiduciaire des Fonds en fiducie, peut dissoudre un Fonds en fiducie n'importe quand moyennant la remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs de parts.

Pour plus d'information sur la déclaration-cadre de fiducie, voir « Fiduciaire » ci-dessus.

*Les Fonds de catégorie Société*

La Société a été constituée par certificat et statuts de constitution (les « **statuts** ») datés du 17 avril 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »). La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions comportant droit de vote spécial et 200 catégories d'actions d'organisme de placement collectif, bien que nous puissions en émettre d'autres à l'avenir. Chaque catégorie peut avoir 25 séries d'actions. Le conseil de la Société est autorisé à désigner chaque catégorie par un nom, lequel figure sur la page couverture du présent prospectus simplifié.

La Société offre actuellement 14 catégories d'actions, chacune offrant des actions d'une ou de plusieurs des séries A, F, FT et T, comme il est indiqué sur la page couverture. Nous pouvons offrir des Fonds de catégorie Société additionnels à l'avenir. Vous trouverez plus d'information sur la constitution de chaque Fonds de catégorie Société dans le profil du Fonds.

Chaque Fonds de catégorie Société demeure en existence jusqu'à ce qu'il soit dissous par le gestionnaire. Ce dernier peut dissoudre un Fonds de catégorie Société n'importe quand moyennant la remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs.

*Les Fonds S.E.C.*

Chaque Fonds S.E.C. est un organisme de placement collectif à capital variable constitué en société en commandite et régi par les lois de l'Ontario conformément à une convention de société en commandite distincte (chacune, une « **convention de société en commandite** ») signée par ScotiaFunds GP Inc. à titre de commandité de chaque Fonds S.E.C. Vous trouverez de l'information détaillée sur chaque convention de société en commandite à la rubrique « Contrats importants ». Chaque Fonds est composé d'une part de commandité, qui représente la participation du commandité dans le Fonds concerné, et de parts de société en commandite de série I, qui représentent la participation des commanditaires de la société en commandite dans le Fonds.

Le siège social du gestionnaire et des Fonds est situé au 40 Temperance Street, 16e étage, à Toronto, en Ontario, M5H 0B4.

# Facteurs de risque

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques propres à un placement

dans chacun des Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. **Dans la mesure où un Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou a une exposition à ces fonds, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un Fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds peut investir.**

Chaque organisme de placement collectif alternatif est un OPC alternatif, ce qui fait qu'il peut investir dans des catégories d'actifs et utiliser des stratégies d'investissement interdites aux OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent le Fonds des OPC traditionnels, on compte l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins, une capacité accrue de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des liquidités aux fins d'investissement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certains contextes financiers, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

### Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un Fonds investit dans ces titres, il sera exposé au risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires comporte aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

### Risque lié aux catégories

Toutes les catégories d'actions d'une société de placement à capital variable partagent entre elles les frais communs de cette société. Toutefois, les frais applicables à un placement de portefeuille donné (comme les commissions de courtage et les frais d'intérêt) et d'autres engagements sont affectés à la catégorie en cause et payés à partir des placements et d'autres éléments d'actif attribuables à cette catégorie. Une société de placement à capital variable dans son ensemble est légalement responsable de tous les frais et autres engagements de toutes les catégories. Lorsque les éléments d'actif attribuables à la catégorie ne suffisent pas à payer ses frais et engagements, les éléments d'actif attribuables à d'autres catégories servent à acquitter ces frais et autres engagements. Dans cette éventualité, le prix des actions des autres catégories baisse selon la quote-part de l'insuffisance qui leur revient. Une catégorie d'une société de placement à capital variable court le même risque minimal d'enregistrer une insuffisance de son actif qu'un Fonds en fiducie dont les titres sont offerts au moyen du présent prospectus simplifié, et elle est assujettie aux mêmes restrictions réglementaires en matière de placement.

### Risque lié aux marchandises

Certains Fonds investissent, directement ou indirectement, dans l'or, l'argent, le platine ou le palladium ou dans des sociétés exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises. Ces placements, et par conséquent la valeur des sommes investies par un Fonds dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur liquidative du Fonds, seront touchés par les fluctuations des prix des marchandises, dont l'or, l'argent, le palladium et le platine, qui peuvent varier considérablement sur une courte période. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Si un Fonds détient des lingots, ceux-ci seront assurés par le dépositaire ou le sous-dépositaire contre tout risque, y compris les risques de perte, de dommages, de destruction ou de fausse livraison, à l'exception uniquement des risques pour lesquels aucune assurance n'est actuellement offerte, notamment les risques de guerre, de terrorisme, d'incidents nucléaires ou de confiscations par un gouvernement. Les achats directs de lingots par un Fonds peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement du Fonds.

### Risque lié à la concentration

Lorsqu'un Fonds détient des placements importants dans un nombre restreint d'émetteurs, les fluctuations du cours des titres de ces émetteurs risquent d'accroître la volatilité de la valeur liquidative du Fonds. Si les titres d'un émetteur donné comptent pour une partie importante de la valeur marchande des éléments d'actif d'un Fonds, le degré de liquidité et de diversification du Fonds peut diminuer. Notamment, il pourrait lui être impossible de liquider facilement ses positions dans l'émetteur dans la mesure nécessaire pour financer les demandes de rachat.

En général, l'OPC qui n'est pas un OPC alternatif ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. L'OPC alternatif ne peut investir plus de 20 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux investissements dans les titres de créance émis ou garantis par les gouvernements canadien ou américain ou par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, les titres émis par une chambre de compensation, les titres émis par des OPC qui sont assujettis aux exigences du Règlement 81-102 ou les parts indicielles émises par un OPC. Les OPC indiciels peuvent investir plus de 10 % de leur actif net dans un même émetteur si certaines conditions sont remplies.

### Risque lié au crédit

Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, des titres de créance (y compris des créances hypothécaires garanties) ou des titres adossés à des créances hypothécaires, il sera sensible au risque lié au crédit. Lorsqu'une personne, une société, une administration publique ou une autre entité émet un titre à revenu fixe ou un titre de créance, l'émetteur promet de verser des intérêts et de rembourser un montant précis à la date d'échéance et le risque lié au crédit s'entend du fait que l'émetteur du titre ne respecte pas cette promesse. En règle générale, ce risque se classe au dernier rang des émetteurs qui ont reçu une bonne cote de crédit des agences de notation reconnues, mais le niveau de risque peut augmenter dans l'éventualité où la note de l'émetteur est revue à la baisse ou s'il y a un changement de sa solvabilité, réelle ou perçue. Le risque le plus élevé est attribué aux titres à revenu fixe ou aux titres de créance dotés d'une faible cote de crédit ou non cotés et qui sont habituellement assortis de taux d'intérêt plus élevés afin de compenser le risque de crédit accru. Dans le cas des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires garantis, le risque lié au crédit s'entend du fait que le débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas de ses obligations aux termes d'une hypothèque. Un risque lié au crédit semblable en matière de défaut s'applique également aux titres de créance autres que des créances hypothécaires. (Voir « Risque lié aux placements sur les marchés étrangers » dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés étrangères ou des gouvernements étrangers.)

### Risque lié au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du Fonds.

Les OPC peuvent couvrir leurs positions de change dans une mesure jugée appropriée. Une couverture contre une dévaluation monétaire n'empêche toutefois pas le cours des titres du portefeuille de fluctuer ni les pertes en cas de chute des cours. Il se peut aussi que des opérations de couverture limitent les possibilités de gain découlant d'une appréciation de la monnaie couverte. En outre, un OPC n'est pas nécessairement en mesure de couvrir les dévaluations monétaires attendues, car il est possible qu'il ne soit pas en mesure de conclure des contrats visant à vendre la monnaie à un prix supérieur au niveau de dévaluation anticipé.

### Risque lié à la cybersécurité

L'utilisation de plus en plus répandue de technologies comme Internet dans les activités commerciales fait en sorte que le gestionnaire et les Fonds pourraient être plus vulnérables aux risques associés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à d'autres risques découlant de failles dans la cybersécurité. En règle générale, les cyberincidents découlent d'attaques délibérées ou d'événements involontaires. Parmi les cyberattaques, citons notamment l'accès non autorisé aux systèmes numériques (y compris par voie de « piratage » ou de codage de logiciel malveillant) dans le but de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de perturber des activités. En outre, des attaques peuvent être menées sans même l'acquisition d'un accès autorisé aux systèmes numériques, comme les attaques de sites Web par déni de service (qui visent à rendre les services de réseau indisponibles aux utilisateurs concernés). Les cyberincidents touchant les Fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des Fonds (notamment, le ou les sous-conseillers en valeurs ou le dépositaire des Fonds) peuvent occasionner des perturbations et avoir une incidence sur chacune de leurs activités commerciales respectives et pourraient donner lieu à des pertes financières, porter atteinte à la capacité des Fonds de calculer leur valeur liquidative, perturber les négociations des titres de portefeuille des Fonds et empêcher le traitement des opérations sur les parts des Fonds, comme les achats et les rachats. En outre, de tels incidents pourraient entraîner des violations aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et d'autres lois, des amendes imposées par les autorités de réglementation, des pénalités, des dommages pour atteinte à la réputation, des remboursements, des dédommagements ou des coûts de conformité additionnels liés à la mise en place de mesures correctives. Des incidences défavorables semblables pourraient découler de cyberincidents touchant les émetteurs de titres dans lesquels les Fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les Fonds effectuent des opérations.

Comme dans le cas d'autres risques liés à l'exploitation, le gestionnaire et les Fonds ont mis en place des systèmes de gestion du risque conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces systèmes donneront les résultats escomptés dans chaque situation. Ces systèmes comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés ou prévus. Qui plus

est, le gestionnaire et les Fonds n'ont aucune emprise sur les programmes et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des Fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds investissent, des contreparties avec lesquelles les Fonds effectuent des opérations ou d'autres tiers dont les activités peuvent influer sur les Fonds ou leurs porteurs de parts.

### Risque lié aux dérivés

Les dérivés servent habituellement à réduire les risques ou à accroître le rendement; cependant, leur emploi comporte certains risques, dont voici les plus courants :

- Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure d'exécuter un contrat de dérivés au moment opportun, ce qui peut l'empêcher de réaliser un bénéfice ou de réduire une perte.
- Lorsque le contrat de dérivés est un contrat à terme sur marchandises lié à un élément sous-jacent provenant des secteurs du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel, un Fonds autorisé à négocier des contrats à terme sur marchandises s'efforcera toujours de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds pourra le faire, et s'il ne le pouvait pas, il serait forcé de livrer les marchandises sous-jacentes ou d'en prendre livraison.
- Une bourse peut restreindre la négociation des dérivés, rendant ainsi difficile l'exécution d'un contrat. Lorsqu'il a recours à des dérivés, le Fonds dépend de la capacité de la contrepartie à une opération de s'acquitter de ses obligations. En cas de défaut de la contrepartie à cet égard ou de faillite de cette dernière, le Fonds risque de perdre le montant qu'il devrait recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations.
- L'autre partie au contrat de dérivés peut se révéler incapable de remplir les conditions du contrat.
- Il est possible que le prix d'un dérivé ne tienne pas compte de la véritable valeur du titre ou de l'indice sous-jacent.
- Le prix des dérivés établi en fonction d'un indice boursier peut être faussé lorsque la négociation d'une partie ou de la totalité des titres qui composent l'indice cesse temporairement.
- Il peut se révéler plus difficile de négocier des dérivés dans les marchés étrangers que dans les marchés canadiens.
- Dans certaines circonstances, les courtiers en valeurs mobilières et en contrats à terme peuvent détenir en dépôt une partie de l'actif d'un Fonds pour garantir un contrat de dérivés, ce qui augmente le risque, car une autre partie est alors responsable de la garde de l'actif.
- Une stratégie de couverture faisant appel à l'utilisation de dérivés n'atteint pas toujours le but et peut limiter la croissance de la valeur d'un Fonds.
- La réglementation relative aux dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute modification réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un Fonds d'utiliser certains dérivés.
- Les frais liés à la conclusion et au maintien de contrats sur dérivés peuvent réduire les rendements d'un Fonds.
- Les changements aux lois fiscales, aux lois de nature réglementaire ou aux pratiques et aux politiques administratives nationaux ou étrangers d'une autorité fiscale ou réglementaire peuvent avoir une incidence défavorable sur un Fonds et ses investisseurs. Par exemple, les contextes fiscal et réglementaire canadiens et étrangers des dérivés sont en évolution, et des changements dans l'imposition ou la réglementation de ces dérivés pourraient avoir des effets négatifs sur la valeur des dérivés détenus par un Fonds et sur la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des stratégies de placement. De plus, l'interprétation de la loi et l'application de pratiques ou de politiques administratives par une autorité fiscale peuvent aussi influer sur la caractérisation du bénéfice d'un Fonds comme gain en capital ou revenu. Dans un tel cas, il pourrait être déterminé que le revenu net d'un Fonds à des fins fiscales et la partie imposable de distributions aux investisseurs sont plus élevés qu'initialement déclarés, ce qui pourrait faire augmenter les obligations fiscales des investisseurs. Il est aussi possible que la responsabilité d'un Fonds soit engagée relativement à des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures faites à des porteurs de parts non résidents. Toute obligation fiscale d'un Fonds peut faire baisser la valeur de ce dernier et la valeur du placement d'un investisseur dans le Fonds.

### Risque lié aux marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Ces Fonds peuvent être exposés à une plus grande volatilité surtout s'ils sont joints au risque lié aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

### Risque lié aux titres de participation

En règle générale, lorsque les marchés boursiers sont en hausse, la valeur des entreprises (titres de participation) a tendance à augmenter, mais lorsqu'ils sont en baisse, elle a tendance à diminuer.

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont soumis à la fluctuation de l'économie en général et des marchés des capitaux ainsi qu'au succès ou à l'échec des sociétés émettrices. Lorsque la société réalise des bénéfices et en conserve une partie ou la totalité, la valeur de ses capitaux propres devrait augmenter, ce qui entraîne une hausse de la valeur des actions ordinaires et les rend plus attrayantes aux yeux des investisseurs; en revanche, une succession de pertes ferait fondre les bénéfices non répartis, et, par conséquent, réduirait la valeur des actions. De plus, une société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous la forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire.

Les sociétés émettent des actions ordinaires et d'autres types de titres de participation pour financer leurs activités. Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants, mais il existe aussi les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires comme les bons de souscription, et les parts de diverses formes de fiducies de placement, comme les fiducies immobilières, les fiducies de redevances et les fiducies de revenu. Certains titres de participation peuvent aussi comporter un risque lié aux fiducies de placement, et les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque lié au taux d'intérêt. (Voir « Risque lié au taux d'intérêt » et « Risque lié aux fiducies de placement » ci-après.)

### Risque lié aux facteurs ESG

Les facteurs ESG pris en compte dans le processus d'investissement d'un Fonds et la mesure dans laquelle ils sont pris en compte, le cas échéant, dépendent des objectifs et des stratégies d'investissement propres à un Fonds. Les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ne cherchent pas à obtenir certains résultats ou attributs liés aux facteurs ESG pour les titres ou les portefeuilles, et ils ne prennent aucun engagement en ce qui concerne les attributs liés aux facteurs ESG pour les titres et les portefeuilles. Pour les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement, les facteurs ESG sont pris en compte, lorsqu'ils sont jugés significatifs, conjointement avec nombre d'autres facteurs en fonction de la façon dont ils pourraient influer sur les objectifs de placement de chaque Fonds. Il n'est pas exclu dans l'approche d'investissement du conseiller ou du sous-conseiller en valeurs, selon le cas, que le Fonds puisse être exposé à des entreprises que certains investisseurs pourraient percevoir comme affichant des caractéristiques négatives à l'égard des facteurs ESG ou des rendements faibles relativement à certains facteurs ESG. Les perceptions des investisseurs peuvent différer pour ce qui est de savoir ce qui constitue un rendement ESG positif ou négatif relativement à un facteur ESG donné. Par conséquent, un Fonds peut investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les croyances et les valeurs d'un investisseur en particulier.

### Risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG

L'investissement ESG s'entend de façon générale de celui qui tient compte de facteurs ESG dans les objectifs de placement du Fonds. Le fait de chercher à mettre en œuvre une stratégie ESG donnée dans le cadre des objectifs de placement du Fonds peut limiter le type et le nombre d'occasions d'investissement qui s'offrent au Fonds, et, par conséquent, le Fonds peut sous-performer par rapport à d'autres fonds qui ne se focalisent pas sur les facteurs ESG. La stratégie d'investissement du Fonds peut faire en sorte que celui-ci investisse dans des titres ou des secteurs qui sous-performent par rapport au marché en général ou à des fonds qui ne tiennent pas compte des caractéristiques ESG. Les investisseurs ont des avis partagés sur les éléments qui constituent des caractéristiques ESG positives ou négatives. Par conséquent, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les croyances et les valeurs d'un investisseur donné.

### Risque lié aux placements à l'étranger

Les placements dans des sociétés, des titres et des gouvernements étrangers sont influencés par les conditions financières et économiques des pays où ces gouvernements ou ces sociétés exercent leurs activités. Les placements à l'étranger peuvent comporter un plus grand risque que les placements effectués au Canada, car les renseignements relatifs aux émetteurs ou aux gouvernements étrangers sont souvent moins disponibles que ceux se rapportant aux émetteurs canadiens. De plus, certains pays étrangers disposent de normes moins élevées en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière que le Canada ou les États-Unis. Dans certains pays souffrant d'instabilité politique, il existe un risque de nationalisation, d'expropriation ou de contrôle de la monnaie. Il est aussi difficile de négocier des titres exclusivement sur des bourses étrangères, car ces titres se révèlent alors moins liquides et, compte tenu de volumes de négociation inférieurs, plus volatils que les titres d'émetteurs équivalents négociés en Amérique du Nord ou les titres des gouvernements situés en Amérique du Nord. Ces risques, entre autres, peuvent contribuer à accroître l'ampleur et la fréquence des fluctuations de prix des placements étrangers. Le risque de placement à l'étranger ne s'applique pas aux placements aux États-Unis.

Un Fonds qui détient des participations dans certaines entités de placement étranger peut également s'exposer à des incidences fiscales canadiennes ou étrangères. Les renseignements accessibles à un Fonds et au gestionnaire en ce qui a trait au caractère, pour les besoins de l'impôt canadien, du revenu réalisé ou des distributions reçues par le Fonds d'émetteurs de placements du Fonds peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds de déterminer avec exactitude son revenu aux fins de l'impôt canadien à la fin d'une année d'imposition et pour lui permettre de verser suffisamment de distributions pour ne pas être assujetti à l'impôt à l'égard de cette année.

### Risque lié aux investissements entre fonds

Les Fonds peuvent investir dans des titres de fonds sous-jacents, y compris les fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, par un membre du groupe du gestionnaire ou par une personne avec laquelle le gestionnaire a des liens. Le genre et la proportion de titres de fonds sous-jacents détenus par un Fonds varient selon le risque et les objectifs de placement du Fonds.

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, ou a une exposition à de tels fonds, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques associés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent, ou a une exposition à ce fonds, pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille de placement et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières applicable, aucun Fonds n'exercera les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans un fonds sous-jacent géré par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne avec laquelle nous avons des liens. Dans la mesure où un Fonds détient des parts d'un fonds sous-jacent, il sera tenu d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition donnée le revenu net, y compris les gains en capital nets imposables, payé ou payable au Fonds par ce fonds sous-jacent dans l'année civile où l'année d'imposition prend fin, malgré le fait que certaines de ces sommes peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds sous-jacent.

Toute réévaluation par une autorité fiscale d'un fonds sous-jacent qui cause une hausse de son revenu net aux fins fiscales ou des changements dans les composantes imposables de ses distributions pourrait entraîner des distributions imposables additionnelles pour ses investisseurs (y compris le Fonds). Par conséquent, les investisseurs du Fonds pourraient être dans l'obligation de payer des impôts additionnels sur leur revenu.

### Risque lié aux indices

Certains OPC ont un objectif de placement qui demande la reproduction du portefeuille de placement d'un indice particulier. Selon la situation du marché, un ou plusieurs des titres composant cet indice peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net de l'OPC. À mesure qu'un OPC indiciel et l'indice qu'il suit deviennent moins diversifiés, l'OPC indiciel est exposé à des risques associés à la concentration dans un secteur et à la liquidité et peut devenir plus volatil.

### Risque lié à l'inflation

La valeur des investissements à revenu fixe et des devises pourrait diminuer à mesure que l'inflation augmente dans le pays d'origine. En règle générale, le taux d'inflation est mesuré par l'État et communiqué sous la forme de l'indice des prix à la consommation (« **IPC** »). En période de taux élevés et haussiers de l'IPC, les investisseurs se protègent en investissant soit dans des biens durables, comme ceux que l'on retrouve dans les secteurs de l'immobilier, des marchandises et des métaux précieux, ou dans des OPC qui investissent dans des sociétés de ces secteurs.

### Risque lié aux taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le Fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

### Risque lié aux fiducies de placement

Les Fonds peuvent investir dans des fiducies de placement qui investissent dans l'immobilier ou qui visent à distribuer des redevances ou des revenus, ou dans d'autres fiducies de placement qui constituent des véhicules de placement ayant la forme juridique d'une fiducie plutôt que d'une société par actions. Les investisseurs d'une fiducie – y compris un Fonds s'il a investi dans une telle fiducie de placement – peuvent être tenus responsables des obligations auxquelles est assujettie la fiducie en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile délictuelle ou en raison d'une obligation fiscale ou d'une responsabilité imposée par la loi et dont la fiducie ne peut pas s'acquitter. Les fiducies de placement visent habituellement à rendre ce risque minime dans le cas de contrats en incluant dans leurs conventions une disposition qui n'engage pas les investisseurs à l'égard des obligations de la fiducie. Cependant, les investisseurs de telles fiducies – qui peuvent comprendre les Fonds – pourraient quand même être exposés à des réclamations en dommages-intérêts non couvertes par des dispositions contractuelles, en cas de préjudice corporel et de dommages environnementaux par exemple. Certains territoires ont mis en application des dispositions législatives visant à protéger les

investisseurs des fiducies de placement, y compris un Fonds s'il a investi dans la fiducie de placement, contre l'éventualité d'une telle responsabilité. Les investisseurs de la plupart des fiducies de placement canadiennes reçoivent le même traitement que les actionnaires des sociétés par actions canadiennes, qui bénéficient de la protection offerte par la responsabilité limitée prescrite par la loi dans plusieurs provinces. Cependant, le niveau auquel un Fonds demeure exposé aux risques découlant des obligations qui incombent aux fiducies de placement dépend en définitive des lois régionales en vigueur dans les territoires où le Fonds investit dans de telles fiducies.

### Risque lié au levier financier

Lorsqu'un OPC alternatif investit dans des dérivés, emprunte de l'argent aux fins d'investissement ou effectue des ventes à découvert physiques d'actions, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, il est susceptible d'utiliser un levier financier. Il y a levier financier quand l'exposition nominale du Fonds à des actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. Il s'agit d'une technique d'investissement qui peut amplifier les gains et les pertes. En effet, toute fluctuation défavorable de la valeur de l'actif sous-jacent ou du niveau du taux ou de l'indice sous-jacent peut amplifier les pertes par rapport à celles qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été détenu directement par le Fonds et entraîner une perte supérieure au montant investi dans le dérivé lui-même. Le levier financier peut faire augmenter la volatilité, diminuer la liquidité du Fonds et forcer ce dernier à liquider des positions à des moments inopportuns. Chaque OPC alternatif est assujetti à une exposition totale brute maximale correspondant à trois fois sa valeur liquidative telle qu'elle est calculée quotidiennement et décrite en détail à la rubrique « Stratégies de placement » qui se trouve dans le profil du Fonds.

### Risque lié à la responsabilité du commanditaire

Lorsque vous investissez dans un Fonds S.E.C., vous achetez des parts d'une société en commandite et en devenez un commanditaire. Dans certains cas, les commanditaires peuvent perdre la responsabilité limitée dont ils jouissent, notamment en prenant part au contrôle ou à la gestion des affaires de la société en commandite. Pour réduire le risque que des commanditaires prennent part au contrôle ou à la gestion des affaires d'une société en commandite, le gestionnaire précisera dans les responsabilités qu'il assume pour le compte de la société en commandite qu'il n'agit jamais pour le compte d'un commanditaire lorsqu'il agit à titre de gestionnaire de la société en commandite. Si leur responsabilité limitée était perdue, les commanditaires d'un Fonds S.E.C. risqueraient de voir leur responsabilité excéder leur apport en capital et leur part du bénéfice net non réparti de la société en commandite si une réclamation donnait lieu à un jugement ordonnant le paiement d'un montant supérieur à la somme de l'actif net du commandité et de l'actif net de la société en commandite. Bien qu'il ait convenu d'indemniser les commanditaires des Fonds S.E.C. dans certains cas, le commandité ne dispose que d'éléments d'actif de peu de valeur et il est peu probable que ceux-ci suffiraient à satisfaire aux réclamations qui pourraient faire suite à ces indemnisations.

Un commanditaire qui a reçu un remboursement d'une partie ou de la totalité de son apport est responsable de rembourser, avec intérêts, la somme nécessaire à l'acquittement des dettes de la société en commandite envers tous les créanciers ayant accordé du crédit ou dont les réclamations ont par ailleurs pris naissance avant le remboursement de cette somme.

### Risque lié à la liquidité

Les investisseurs décrivent souvent la liquidité d'un actif comme la vitesse et la facilité avec lesquelles il peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un Fonds peuvent généralement être vendus rapidement à un prix équitable et, par conséquent, ils peuvent être considérés comme relativement liquides. Cependant, un Fonds peut aussi investir dans des titres qui ne sont pas liquides, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être vendus rapidement ou facilement ou moyennant une valeur correspondant à la valeur liquidative. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques, de l'absence de marché de négociation organisé ou de la nature même du placement ou pour d'autres raisons. Parfois, il y a tout simplement un manque d'acheteurs. Le Fonds qui éprouve de la difficulté à vendre des titres peut perdre de la valeur ou engager des frais supplémentaires. De plus, les titres qui ne sont pas liquides peuvent être plus difficiles à évaluer avec exactitude et leur cours peut fluctuer davantage, entraînant ainsi des variations plus grandes de la valeur du Fonds.

### Risque lié aux perturbations des marchés

Des événements importants comme des désastres naturels, des incidents de guerre, de terrorisme ou d'agitation civile, l'éclosion de maladies, des mesures gouvernementales (comme l'imposition de droits de douane ou d'autres restrictions commerciales) ou l'incertitude du public quant à savoir si et dans quelle mesure ces événements pourraient se produire, de même que les risques géopolitiques connexes, pourraient mener à un accroissement de la volatilité des marchés à court terme et avoir des effets négatifs durables sur les économies et les marchés régionaux et mondiaux. De tels événements perturbateurs peuvent entraîner des conséquences imprévisibles et avoir des effets considérables sur des émetteurs individuels ou des groupes d'émetteurs reliés. Quand un événement perturbateur survient, il est possible que les pays touchés ne soient pas en mesure de s'en remettre efficacement et rapidement, ce qui pourrait beaucoup nuire aux emprunteurs et autres

entreprises économiques en développement dans ces pays. Ces effets et d'autres effets d'événements perturbateurs pourraient faire baisser considérablement la valeur des investissements du Fonds et nuire à son rendement.

### Risque lié au courtier principal

Certains éléments d'actif du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS et du fonds sous-jacent du Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance peuvent être détenus dans un ou plusieurs comptes sur marge du fait que le Fonds peut emprunter de l'argent aux fins de placement, vendre des titres à découvert et utiliser une marge en garantie pour des opérations sur dérivés visés. Les comptes sur marge peuvent offrir une ségrégation des éléments d'actif des clients moins importante que celle prévue dans les arrangements de garde ordinaires. Par conséquent, les éléments d'actif du Fonds pourraient être immobilisés et inaccessibles pour des retraits ou des opérations subséquentes pendant une période prolongée si un courtier principal connaissait des difficultés financières. Dans ce cas, le Fonds pourrait subir des pertes si l'actif du courtier principal était insuffisant pour satisfaire aux demandes de ses créanciers. De plus, la possibilité de mouvements défavorables du marché pendant que ses positions ne peuvent être négociées pourrait peser sur le rendement total du fonds sous-jacent.

Le Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS et le fonds sous-jacent du Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense leur permettant de déposer en garantie auprès d'un agent prêteur des éléments d'actif de portefeuille dans le cadre d'une vente à découvert de titres dont la valeur excède 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

### Risque lié au secteur de l'immobilier

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier, mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des titres des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

### Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de générer un revenu supplémentaire en se conformant à leurs objectifs de placement, à la législation en valeurs mobilières applicable et à la législation fiscale applicable.

Il y a opération de prêt de titres quand un OPC prête des titres admissibles à un emprunteur en contrepartie de droits négociés, sans réaliser la disposition des titres aux fins de l'impôt. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de mise en pension.

Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension.

Ces opérations comportent certains risques. Quand le Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, il tient pour acquis que la contrepartie sera en mesure de s'acquitter de ses obligations. Si l'autre partie à une opération fait faillite ou ne peut pour quelque motif que ce soit s'acquitter de ses obligations précisées dans l'entente, le Fonds peut éprouver des difficultés à recevoir le paiement convenu ou le recevoir en retard. Si la contrepartie omet de s'acquitter de ses obligations, en cas de défaut ou de faillite par exemple, le Fonds risque de perdre le montant qu'il devait recevoir aux termes de l'opération.

Lorsqu'il prête ses titres, un Fonds risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie au Fonds ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, le Fonds pourrait subir des pertes.

Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son investissement.

Afin d'atténuer ces risques, les Fonds se conforment aux lois en valeurs mobilières applicables lorsqu'ils procèdent à ces opérations, et notamment à l'exigence voulant que chaque opération soit, à tout le moins, entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des liquidités valant au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération.

Les Fonds ne procéderont à ces opérations qu'avec des parties qui selon nous, à la lumière d'évaluations du crédit, ont les ressources et la capacité financière voulues pour s'acquitter de leurs obligations prévues aux termes de ces opérations. Dans le cas des opérations de prêt ou de mise en pension et de prise en pension de titres, la valeur marchande totale des titres prêtés dans le cadre des opérations,

et de ceux vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres, par le Fonds, ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds immédiatement après que celui-ci s'est engagé dans l'opération.

### Risque lié aux séries

Bon nombre de Fonds sont proposés en deux séries ou plus. Lorsqu'un Fonds ne peut acquitter les frais d'une série sur la quote-part de l'actif du Fonds de cette dernière, il est tenu de les acquitter sur la quote-part de l'actif du Fonds des autres séries, ce qui peut faire baisser le rendement des autres séries du Fonds.

### Risque lié à la vente à découvert

Certains Fonds peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert en se conformant à leurs objectifs de placement et à la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsqu'un OPC emprunte des titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts que l'OPC est tenu de payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur auquel l'OPC a emprunté des titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la garantie déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. Les Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

En règle générale, chaque OPC alternatif est autorisé à vendre des titres à découvert jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative, y compris jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un même émetteur, comme on l'explique en détail dans le profil du Fonds pertinent, à la rubrique « Stratégies de placement ».

Le fonds sous-jacent du Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance a obtenu une dispense pour qu'il lui soit permis de vendre à découvert des titres jusqu'à concurrence de 100 % de son actif net et de vendre des titres d'État jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative. (Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Vente à découvert » plus haut dans le présent document.)

### Risque lié aux gros porteurs de titres

Les titres des Fonds peuvent être achetés et vendus par de grands investisseurs, y compris des institutions comme les banques, les compagnies d'assurance ou d'autres fonds.

Si un grand investisseur fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un Fonds, ce dernier pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres pourraient devoir être vendus à des prix désavantageux, ce qui réduirait le rendement potentiel du Fonds. Par ailleurs, si un grand investisseur devait augmenter son placement dans un Fonds, celui-ci pourrait devoir détenir une position de trésorerie relativement importante durant une certaine période, soit jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du Fonds. Comme le rendement du Fonds pourrait pâtir, celui des investisseurs restants du Fonds le pourrait aussi, y compris les autres fonds dominants qui pourraient avoir conservé des placements dans le Fonds.

### Risque lié aux petites capitalisations

Les Fonds qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation sont sensibles au risque lié aux petites capitalisations. La capitalisation permet d'établir la valeur d'une société. Pour ce faire, il suffit de multiplier le cours boursier courant de la société par le nombre d'actions en circulation. Les sociétés à petite capitalisation ne bénéficient pas toujours d'un marché bien développé pour leurs titres. Par conséquent, leurs titres peuvent se révéler difficiles à négocier, rendant ainsi leurs cours plus volatils que ceux des grandes entreprises.

### Risque lié à la fiscalité

Il est supposé dans les incidences fiscales décrites à la rubrique « Incidences fiscales » que la Société sera admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous moments importants. Des propositions fiscales publiées par la ministre des Finances du Canada le 12 août 2024 visant à mettre en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024 feraient en sorte que pour les années d'imposition débutant après 2024 certaines sociétés seraient réputées ne pas être des "sociétés de placement à capital variable" après un moment où (i) une personne ou une société de personnes, ou une combinaison de personnes ou de sociétés de personnes ayant entre elles un lien de dépendance (des « personnes apparentées ») détient, au total, des

actions du capital-actions de la société dont la juste valeur marchande correspond à plus de 10 % de la juste valeur marchande de toutes les actions émises et en circulation du capital-actions de la société; et (ii) la société est contrôlée par une ou plusieurs personnes apparentées ou pour le compte d'une ou plusieurs personnes apparentées. À l'heure actuelle, le gestionnaire ne prévoit pas que la Société cesse d'être admissible à titre de société de placement à capital variable en raison de ces propositions fiscales, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard.

Il est aussi présumé dans les incidences fiscales décrites à la rubrique « Incidences fiscales » que chaque Fonds en fiducie (sauf les Fonds non-FFCP) sera admissible ou réputé admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous moments importants.

Si la Société n'est pas admissible à titre de société de placement à capital variable ou si un Fonds en fiducie n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, ou si la Société ou un Fonds en fiducie cessait de l'être, les incidences fiscales présentées à la rubrique « Incidences fiscales » seraient considérablement et défavorablement différentes à certains égards.

Par exemple, si un Fonds en fiducie est un « placement enregistré » mais qu'il n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement », il peut être passible d'une pénalité fiscale en vertu de la partie X.2 de la Loi de l'impôt si, à la fin d'un mois, il détient des placements qui ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Comme il est indiqué à la rubrique relative aux restrictions en matière de placement, le gestionnaire a l'intention de restreindre ses investissements afin que les Fonds en fiducie ne soient pas assujettis à un impôt important en vertu de la partie X.2, mais aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. De plus, si un Fonds en fiducie n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, il pourrait être assujetti à un impôt spécial sur le revenu de distribution en vertu de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire entend surveiller les activités de tout Fonds en fiducie qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement pour s'assurer qu'un tel Fonds en fiducie ne réalise pas de revenu de distribution pour l'application de la Loi de l'impôt. Compte tenu de ce qui précède, il est prévu que les Fonds en fiducie n'auront aucune obligation relativement à cet impôt spécial, mais aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Un Fonds en fiducie qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement peut aussi être assujetti aux règles d'évaluation à la valeur du marché applicables aux institutions financières, il ne sera pas admissible au remboursement de gains en capital et il pourrait être assujetti à l'impôt minimal de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt. Cependant, les fiducies admissibles à titre de « fonds d'investissement » pour l'application des règles relatives à un « fait lié à la restriction de pertes » sont en règle générale exonérées de l'impôt minimum de remplacement.

En règle générale, un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de « fonds d'investissement » pour l'application des règles relatives à la restriction des pertes fiscales prévues dans la Loi de l'impôt peut être assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si un investisseur devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire », ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire », du Fonds en fiducie, au sens attribué à ces termes dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec certaines modifications. Le Fonds en fiducie (i) sera réputé avoir une date de fin d'année aux fins fiscales (ce qui entraînerait une distribution imprévue de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets, s'il en est, à cette date aux porteurs de parts, de sorte qu'il ne soit pas assujetti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour ces montants), et (ii) deviendra assujetti aux règles relatives à la restriction des pertes applicables en règle générale à une société par actions qui connaît une acquisition de contrôle, y compris une réalisation réputée de moins-value latente et des restrictions de sa capacité de reporter prospectivement des pertes (ce qui peut entraîner une augmentation de la tranche imposable des distributions ultérieures). Il est possible que le Fonds en fiducie ne puisse déterminer à temps le moment où s'est produit un fait lié à la restriction de pertes. Par conséquent, rien ne garantit que le Fonds en fiducie ne connaîtra pas un fait lié à la restriction de pertes et il n'y a aucune garantie quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront faites ni quant à l'identité de leurs bénéficiaires et il n'y a aucune garantie quant à savoir si le Fonds en fiducie sera ou non assujetti à l'impôt malgré ces distributions.

Le traitement fiscal des gains et des pertes enregistrés par les Fonds dépendra de leur traitement comme revenu ou comme capital. Pour déterminer son revenu aux fins fiscales, chaque Fonds traitera en règle générale les gains et les pertes enregistrés à la disposition de titres de portefeuille (sauf les dérivés et les titres vendus à découvert, comme il est décrit ci-dessous) qu'il détient comme des gains et des pertes en capital. Généralement, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert sont traités sur le compte du revenu plutôt que sur celui du capital, sauf si les gains ou les pertes découlent de la vente à découvert de « titres canadiens » au sens de la Loi de l'impôt et si le Fonds (dans le cas d'un Fonds en fiducie) ou la Société (dans le cas d'un Fonds de catégorie société) a fait un choix au titre du paragraphe 39(4) de cette loi. Les gains et les pertes enregistrés par un Fonds dans des opérations sur dérivés seront en règle générale traités comme un revenu, sauf si ces dérivés sont utilisés pour couvrir des titres de portefeuille détenus comme capital, pourvu que le Fonds ne soit pas une institution financière et qu'il existe un lien suffisant, sous réserve des règles relatives aux contrats dérivés à terme dont il est question ci-dessous.

L'ARC a comme pratique de ne pas accorder de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu sur la qualification d'éléments comme capital ou revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée ni obtenue. De plus, rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal par ailleurs adopté par un Fonds. Si l'ARC est en désaccord avec un traitement fiscal adopté par un Fonds, y compris si les dispositions ou les opérations du Fonds susmentionnées sont jugées ne pas s'inscrire au compte du capital (que ce soit en raison des règles relatives aux contrats dérivés à terme dont il est question ci-après ou pour une autre raison), le revenu net du Fonds aux fins de l'impôt pourrait augmenter, tout comme les distributions imposables versées à ses porteurs de parts. De plus, rien ne garantit que les lois fiscales applicables aux Fonds, y compris le traitement de gains et de pertes comme gains et pertes en capital, ne seront pas modifiées d'une manière qui pourrait nuire aux Fonds ou à leurs porteurs de parts.

Les règles relatives aux CDT ciblent certains arrangements financiers qui tentent de produire un rendement à partir d'un « élément sous-jacent » (à l'exception de certains éléments sous-jacents exclus) aux fins des règles relatives aux CDT. Les règles relatives aux CDT ont une large portée et pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations. Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer aux dérivés qui seront utilisés par les Fonds, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

En règle générale, selon les règles de RDEIF, le montant déductible des DIF pourrait être limité pour certaines sociétés par actions et fiducies. Les DIF incluent notamment certains montants économiquement équivalents à l'intérêt ou qui peuvent être raisonnablement considérés comme faisant partie des coûts de financement et des dépenses engagées pour obtenir du financement. Les règles de RDEIF ne s'appliquent pas à certaines « entités exclues », qui comprennent certaines sociétés et fiducies autonomes résidentes du Canada ainsi que des groupes composés exclusivement de sociétés et de fiducies résidentes du Canada qui exploitent la totalité ou presque de leurs activités et entreprises au Canada. Cette exclusion ne s'applique que si, de façon générale, aucun non-résident n'est une société étrangère affiliée importante d'un membre du groupe ni ne détient une participation importante dans un tel membre, et si aucun membre du groupe n'a un montant important de dépenses d'intérêts et de financement à payer à une « personne indifférente relativement à l'impôt » ayant un lien de dépendance. Si les règles de RDEIF devaient s'appliquer à un Fonds en fiducie, le revenu net de celui-ci aux fins fiscales et la composante imposable des distributions à ses porteurs de parts, y compris à un porteur de parts qui est un Fonds de catégorie Société, pourraient augmenter.

Si la Société devient assujettie à l'impôt sur son revenu net d'une année d'imposition, l'impôt sur le revenu payable par la Société sera réparti entre les Fonds de catégorie Société. Par conséquent, l'actif d'un Fonds de catégorie Société sera utilisé pour financer l'impôt sur le revenu payable qui lui a été attribué par la Société. Un investisseur qui détient des actions de ce Fonds de catégorie Société dans un régime enregistré engagera indirectement une charge d'impôt qu'il n'aurait par ailleurs pas engagée s'il avait reçu ce revenu directement. De même, un investisseur ayant un taux marginal d'imposition plus faible que le taux d'imposition effectif de la Société engagera indirectement une charge d'impôt supérieure à celle qu'il aurait engagée si le revenu avait été imposé à son taux marginal d'imposition.

### Risque lié aux FNB sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Les FNB et leurs investissements sous-jacents sont soumis aux mêmes genres de risque que ceux qui s'appliquent aux Fonds. Le risque lié à chaque FNB dépend de la structure et des investissements sous-jacents du FNB.

La capacité d'un Fonds de réaliser la pleine valeur d'un investissement dans un FNB dépend de sa capacité à vendre de telles parts ou actions de FNB à une bourse de valeurs. Si le Fonds choisit d'exercer son droit de racheter des parts ou des actions de FNB, il pourrait toucher moins de la totalité de la valeur liquidative par part ou action du FNB. Le cours des parts ou des actions des FNB fluctue en fonction de la variation de la valeur liquidative du FNB, de même que de l'offre et de la demande aux bourses où le FNB est coté. Les parts et les actions de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part ou par action d'un FNB et rien ne garantit que les parts ou les actions se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Les FNB sont ou seront cotés à des bourses canadiennes ou américaines, ou à d'autres bourses de valeurs autorisées à l'occasion par les organismes de réglementation canadiens en valeurs mobilières, mais rien ne garantit qu'un marché public actif sera établi pour les FNB ni qu'un tel marché demeurera actif.

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui (i) investissent dans des titres qui font partie d'un ou de plusieurs indices dans une proportion très semblable à celle que ces titres représentent dans le ou les indices de référence ou (ii) investissent d'une façon qui reproduit essentiellement le rendement de cet indice ou de ces indices de référence. En cas de défaillance du système informatique ou d'autres installations des fournisseurs d'indice ou d'une bourse de valeurs, le calcul de la valeur des indices peut être retardé et la négociation des parts ou des actions du FNB peut être suspendue un certain temps. Si la négociation de titres compris dans les indices cesse, le gestionnaire du FNB peut suspendre l'échange ou le rachat des parts ou actions du FNB jusqu'à ce que la cession des titres soit permise par la loi. Les indices sur lesquels

les FNB sont basés n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices pour les besoins des FNB. Ces fournisseurs ont le droit de faire des rajustements ou de cesser de calculer les indices sans égard aux intérêts du gestionnaire des FNB, des FNB eux-mêmes ou des investisseurs des FNB.

Les rajustements apportés aux paniers de titres détenus par un FNB pour tenir compte du rééquilibrage ou des rajustements des indices sous-jacents sur lesquels ils sont basés dépendent de la capacité du gestionnaire du FNB et de ses courtiers à s'acquitter de leurs obligations respectives. Dans le cas où un courtier désigné n'acquitterait pas ses obligations, le FNB serait forcé de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres compris dans l'indice sur lequel il est basé sur le marché. Si cela se produit, le FNB devrait engager des frais d'opérations additionnels qui feraient en sorte que l'écart entre son rendement et celui de cet indice serait supérieur à celui par ailleurs attendu.

Des écarts de correspondance entre le rendement d'un FNB et l'indice sur lequel il est basé peuvent survenir pour une foule de raisons. Par exemple, le rendement total généré sera réduit des frais de gestion payables au gestionnaire du FNB, des frais d'opérations engagés pour rajuster le portefeuille de titres détenu par le FNB et des autres frais du FNB, alors que tous ces frais ne sont pas pris en compte dans le calcul des indices.

# Méthode de classification du risque de placement

Tel que le requièrent les lois sur les valeurs mobilières applicables, le gestionnaire établit le degré de risque de placement de chaque Fonds conformément à la méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée en fonction de l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds. L'écart-type est un outil statistique utilisé pour mesurer la variabilité historique des rendements d'un Fonds par rapport à son rendement moyen. Plus l'écart-type d'un Fonds est grand, plus les rendements du Fonds ont fluctué dans le passé. Un Fonds ayant un grand écart-type sera classé comme comportant un risque accru.

Pour un fonds nouvellement constitué, la méthode normalisée exige l'utilisation de l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence dont on s'attend raisonnablement qu'il se rapproche de l'écart-type du Fonds. Lorsqu'un Fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, la méthode normalisée permet de calculer l'écart-type du Fonds en utilisant l'historique de rendement disponible de ce dernier et l'historique de rendement du fonds de référence ou de l'indice de référence pour le reste de la période de dix ans. S'il y a lieu, le fonds de référence ou l'indice de référence utilisé pour déterminer le niveau de risque d'un Fonds est décrit dans le profil de celui-ci, à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement ».

Une fois qu'un fonds affiche un historique de rendement de dix ans, la méthode normalisée exige que le calcul de son écart-type utilise son historique de rendement plutôt que celui d'un fonds de référence ou d'un indice de référence.

On attribue à chaque Fonds un niveau de risque se situant dans l'une des catégories suivantes : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé, élevé.

Le gestionnaire examine le niveau de risque de chaque Fonds au moins une fois l'an et lorsqu'une modification importante est apportée aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Le rendement antérieur pourrait ne pas être représentatif du rendement futur et la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être représentative de la volatilité future. Il est possible que dans certaines circonstances le gestionnaire estime que la méthode normalisée produise un résultat qui ne reflète pas le risque du Fonds en fonction d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, il pourrait assigner un degré de risque plus élevé au Fonds s'il détermine qu'il est raisonnable de le faire dans ces circonstances.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement d'un Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1 800 387-5004 pour un service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à fundinfo@scotiabank.com ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

# Descriptions des Fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la description détaillée de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placements. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

### Détail du Fonds

Cette rubrique fournit de l'information de base sur chaque Fonds, comme son type d'OPC et son admissibilité aux régimes enregistrés, dont les REER (y compris les CRI et les RERI), les FERR (y compris les FRV, les FRIF et les FERR prescrits), les REEE, les régimes de participation différée aux bénéfices, les REEI, les CELIAPP et les CELI.

Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont ou devraient être des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés, sauf indication contraire. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de titres de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

### Dans quoi le Fonds investit-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies utilisées par chacun d'eux afin de réaliser ces objectifs. Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique présente les risques particuliers liés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chaque risque à la rubrique « Facteurs de risque » plus haut.

### Méthode de classification du risque de placement

Cette rubrique fournit une brève description du fonds de référence ou de l'indice ou des indices de référence utilisés pour déterminer le niveau de risque d'un Fonds dont l'historique est de moins de dix ans.

### Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment un Fonds en fiducie, un Fonds de catégorie Société ou un Fonds S.E.C. distribue habituellement son revenu net et ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts, ou verse des dividendes, selon le cas. (Pour de l'information sur l'imposition des distributions ou des dividendes, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires » ou « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts ».)

### Nom, constitution et historique du Fonds

Cette rubrique vous donne la date de constitution du Fonds, ses anciens noms (s'il en est) et les événements importants ayant eu une incidence sur lui dans les dix dernières années. Elle fournit aussi la date de lancement de chaque série de chaque Fonds.

# Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds Scotia du marché monétaire en $ US

# Fonds Scotia du marché monétaire

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de quasi-liquidités |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 $ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Le Fonds vise à maintenir la valeur unitaire de ses parts à 10,00 $, mais il existe un risque que ce prix fluctue.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment

déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia du marché monétaire |
| **Anciens noms** | Fonds Excelsior Scotia du marché monétaire (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 30 août 1990 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 14 août 2020<br>Parts de série A : le 31 août 1990<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série I : le 20 juin 2005<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 27 juillet 2000 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia du marché monétaire en $ US

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de quasi-liquidités |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire libellés en dollars américains et qui sont émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes et par des entités supranationales comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 $ US en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à l'extérieur des États-Unis. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars américains.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la fiscalité

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue avant le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment

déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds distribuera également les gains en capital nets réalisés découlant de l'exigence de convertir les montants libellés en dollars américains en dollars canadiens aux fins de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia du marché monétaire en $ US |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia CanAm du marché monétaire en $ US (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds Scotia CanAm du marché monétaire (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 29 septembre 1996 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 4 septembre 1996<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série M : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US

Fonds Scotia de revenu canadien

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds Scotia d'obligations en $ US

Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes

Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable

Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur

Fonds Patrimoine Scotia de revenu

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total

# Fonds G.A. 1832 de créances mondiales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseillers** | Manulife Investment Management (US) LLC, Boston (Massachusetts), États-Unis d'Amérique, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, Hong Kong, et Payden & Rygel, Los Angeles (Californie), États-Unis d'Amérique. |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le revenu courant et à procurer des gains en capital modérés. Le Fonds investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, libellées en devises et très diversifiées sur le plan des secteurs, des émetteurs et des pays.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant la plus grande partie de son actif dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés à revenu fixe et à échéance variée.

Outre les titres de sociétés à revenu fixe, le Fonds peut notamment investir dans des titres d'entités souveraines, d'organismes gouvernementaux et d'organismes supranationaux, dans des émissions de sociétés de deuxième ordre, des titres et des instruments émis par des pays émergents ou qui leur sont liés économiquement et des actions ordinaires ou privilégiées.

Le Fonds peut, en se conformant aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, aux fins suivantes :

- se couvrir contre la chute du cours des titres, des marchés des capitaux, des taux de change et des taux d'intérêt;
- acquérir une exposition à des titres, à des marchés des capitaux et à des devises;
- chercher à obtenir une exposition aux titres dans lesquels il investit principalement, en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou à l'aide d'autres méthodes d'investissement comme les rachats sur le marché et les conventions de rachat de titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément aux autres stratégies de placement du Fonds de la manière qui convient le mieux pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et améliorer les rendements de ce dernier, sous réserve des contrôles et restrictions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 11,6 %, 10,4 %, 17,9 % et 11,5 % des parts du Fonds en circulation.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice *Bloomberg U.S. Credit Index* ($ CA, couvert) | 60 | Cet indice mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains émises par des sociétés et des entités liées à des gouvernements. Il est composé de l'indice des sociétés américaines et d'une composante hors sociétés qui inclut des agences hors États-Unis et des autorités étrangères, supranationales et régionales. |
| Indice *Bloomberg Global Aggregate Bond Index* ($ CA, couvert) | 40 | Cet indice procure une mesure des marchés mondiaux des obligations à taux fixe de premier ordre. Il englobe des bons du Trésor, des obligations à taux fixe de sociétés et d'entités liées aux gouvernements, de même que des obligations à taux fixe titrisées provenant des marchés développés et des marchés émergents. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 de créances mondiales |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de créances mondiales (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2016 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 24 janvier 2024, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Corporation PIMCO Canada, a été remplacé par Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et Payden & Rygel. |

# Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre. La duration, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques et des obligations à rendement élevé;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles, des actions privilégiées et des titres hybrides;
- des titres sur défaillance de crédit; et
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux fonds de fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Fonds équilibré Blue Chip Dynamique, le Fonds de rendement stratégique Dynamique, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 22,5 %, 12,7 %, 13,8 % et 15,5 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice *FTSE Canada Corporate Universe Index* | Cet indice mesure le rendement du secteur canadien des obligations de sociétés. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à paiement semi-annuel émises au Canada. |

Veuillez consulter la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 22 janvier 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 11 février 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains. La duration, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles et des titres hybrides;
- des indices axés sur la défaillance de crédit;
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Fonds de rendement stratégique Dynamique et le Fonds Scotia équilibré en $ US détenaient respectivement environ 33,7 % et 11,5 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice *ICE BofA US Corporate Index* 1-10 ans | Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés de premier ordre libellés en dollars américains dont la durée restante à échéance est inférieure à 10 ans et qui sont placés auprès du public dans les marchés nationaux des États-Unis. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US |
| **Anciens noms** | Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre (avant le 14 novembre 2019) |
| **Date de constitution** | Le 9 octobre 2018 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 16 octobre 2018<br>Parts de série K : le 28 janvier 2020<br>Parts de série M : le 28 janvier 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de revenu canadien

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti; ou
- les actions productives de dividendes de premier ordre de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Fonds Scotia canadien équilibré et le Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié détenaient respectivement environ 11,4 % et 10,5 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de revenu canadien |
| **Anciens noms** | Fonds d'obligations canadiennes Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 1er novembre 1957 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 1er novembre 1957<br>Parts de série F : le 15 août 2001<br>Parts de série I : le 11 décembre 2002<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 21 septembre 2000 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 22 novembre 2024, le Fonds Scotia d'obligations canadiennes et le Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia ont été fusionnés dans le Fonds.<br><br>Le 1er novembre 2016, Beutel Goodman & Company Ltd. a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Scotia d'obligations mondiales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé. Il investit surtout dans les obligations libellées en devises et les instruments du marché monétaire émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes, par des gouvernements et des sociétés à l'étranger et par des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

À des fins de diversification, le Fonds détient des titres libellés en diverses devises.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés

- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'obligations mondiales |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de revenu CanGlobal (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds d'obligations internationales RER Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 4 juillet 1994 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 5 juillet 1994<br>Parts de série F : le 20 novembre 2002<br>Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et des gains en capital modestes au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité carbonique plus faible que celle du marché en général. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres productifs de revenu canadiens, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance et des titres générant un revenu émis par des gouvernements ou des sociétés du Canada.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice obligataire canadien généralement reconnu qui mesure le marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre – actuellement, l'indice des obligations universelles FTSE Canada). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent $CO_2$ ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple, le $CO_2$) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique sera inférieure à celle du marché en général.

L'intensité carbonique liée aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice à revenu fixe d'un vaste marché, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de celle de l'indice boursier général pertinent.

Pour gérer le Fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale ascendante. Une analyse des facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) est intégrée dans le processus de recherche du sous-conseiller par le biais de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, qui contribue à l'évaluation de la qualité commerciale, des risques commerciaux et des occasions d'affaires des émetteurs; cependant, il n'agit pas comme un mécanisme de sélection restrictif ou quantitatif. Il comporte des analyses à la fois quantitatives et qualitatives des aspects spécifiques aux secteurs dans

quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil, les droits de vote), la rémunération de la direction, l'environnement (p. ex., l'information relative au climat, la gestion des émissions) et les questions sociales (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement de personnel, l'attrition). On compte notamment parmi les sources les rapports d'entreprise, les fournisseurs tiers de données ESG et les organismes de normalisation relative aux ESG. On mettra l'accent sur les obligations vertes sous réserve de leur disponibilité et d'objectifs de diversification de portefeuille prudents.

Le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone détenait 22,8 % des parts du Fonds en circulation.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 29 octobre 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 novembre 2020<br>Parts de série F : le 9 novembre 2020<br>Parts de série I : le 9 novembre 2020<br>Parts de série K : le 9 novembre 2020<br>Parts de série M : le 9 novembre 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia hypothécaire de revenu

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier en investissant surtout dans des créances hypothécaires de premier ordre liés à des immeubles résidentiels au Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Les créances hypothécaires qu'achète le Fonds sont généralement :

- garanties ou assurées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada ou leurs organismes, ou
- des prêts hypothécaires de premier rang ordinaires dont le coefficient du prêt en fonction de la valeur est d'au plus 80 %, à moins que l'excédent ne soit assuré par une compagnie d'assurances agréée ou autorisée aux termes de la législation fédérale et provinciale.

La Banque de Nouvelle-Écosse achètera du Fonds toute créance hypothécaire qui est en défaut si elle a été achetée à la Société hypothécaire Scotia et l'achètera à un prix égal à son montant en capital plus tout intérêt impayé. Ainsi, le Fonds n'assume pas le risque de défaut à l'égard de ces créances hypothécaires.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada et par des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque lié au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia hypothécaire de revenu |
| **Anciens noms** | Fonds Excelsior Scotia hypothécaire (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 22 septembre 1992 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 5 novembre 1992<br>Parts de série F : le 23 juillet 2007<br>Parts de série I : le 29 avril 2003<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 7 février 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'obligations en $ US

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts élevé. Le Fonds investit surtout dans les obligations et les bons du Trésor libellés en dollars US émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes supranationaux de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'obligations en $ US |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia CanAm de revenu en $ US (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds Scotia CanAm de revenu (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 27 novembre 1991 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 28 novembre 1991<br>Parts de série F : le 12 juillet 2001<br>Parts de série K : le 2 août 2023<br>Parts de série M : le 2 août 2023 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 4 septembre 2015, le Fonds a modifié ses objectifs de placement après avoir obtenu l'approbation des porteurs de parts le 27 août 2015. |

# Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | MetLife Investment Management, LLC<br>Philadelphie, Pennsylvanie |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance de second ordre et des titres de créance de premier ordre d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne pondérée correspondant au moins à celle des titres de premier ordre.

Une tranche maximale de 20 % de l'actif du Fonds pourrait être investie dans des titres de créance de premier ordre émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents des États-Unis.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de premier ordre. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces;
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds américain d'obligations de base+ Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 28 janvier 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 15 février 2002<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 23 janvier 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu tout en préservant le capital, au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe canadiens, notamment des obligations publiques et des obligations de sociétés.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe canadiens émis surtout par les gouvernements fédéral et provinciaux et d'obligations de sociétés.

La gestion du risque se fait selon une approche disciplinée, car les titres à revenu fixe sont négociés activement en fonction de la variation des rendements obligataires et de l'évolution de la courbe de rendement. Le conseiller en valeurs gère activement la duration et la pondération sectorielle. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Les techniques utilisées comprennent ce qui suit :

- gérer la duration du portefeuille et l'exposition à la courbe de rendement d'après une analyse technique et fondamentale des marchés des titres de créance;
- ajuster les pondérations sectorielles afin d'accroître le rendement; et
- évaluer la qualité du crédit afin de créer un portefeuille composé d'obligations de société stables.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut activement ou fréquemment se livrer à la négociation d'investissements, ce qui, d'une part, augmente la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et, d'autre part, peut faire augmenter les frais de négociation et, par conséquent, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 31,4 %, 28,3 % et 13,1 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 2 février 2024 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 13 février 2024<br>Parts de série K : le 13 février 2024<br>Parts de série M : le 13 février 2024 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Fidelity Investments Canada s.r.i.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts et la possibilité d'une plus-value du capital modeste en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et les sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs gère le Fonds en misant sur une approche à stratégies multiples qui combine une analyse fondamentale active par décomposition avec celle par intégration, tout en mettant l'accent sur la recherche en matière de crédit. Cette approche vise à préserver le capital au sein d'un environnement où le risque est maîtrisé. L'évaluation des cycles et des thèmes économiques, combinée à l'importante place accordée à l'écart de crédit et à la fluctuation des taux d'intérêt, permet au conseiller en valeurs d'ambitionner des performances supérieures constantes dans toutes les conjonctures de marché.

En plus des obligations publiques canadiennes et des obligations de sociétés canadiennes, le Fonds peut notamment investir dans des :

- titres adossés à des créances mobilières;
- titres de créance émis par des fiducies de placement immobilier;
- titres de créance émis par des émetteurs qui ne sont pas des sociétés comme les fiducies et les sociétés en commandite;
- titres de créance émis par des agences gouvernementales;
- obligations feuille d'érable émises par des entités domiciliées hors du Canada (émises en dollars canadiens).

Tous les investissements seront des investissements notés de premier ordre, au moment de l'achat, selon au moins une agence de notation reconnue et ils présenteront des attentes de liquidité secondaire.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des

distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 22 janvier 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 28 janvier 2020<br>Parts de série F : le 28 janvier 2020<br>Parts de série I : le 14 août 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 17 octobre 2022, Fidelity Investments Canada s.r.i. a remplacé Corporation Fiera Capital comme sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans des obligations émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée. Cependant, le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres ayant reçu une note de crédit, au moment de l'achat, inférieure à BBB (bas), mais dans tous les cas, ne pas être inférieure à B (bas) ou R2 (bas) de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché.

La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le conseiller en valeurs peut :

- investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que par les organismes constitués par ceux-ci;
- investir dans les autres titres à revenu fixe, dont les actions privilégiées, les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés;
- investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti;
- en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, les dérivés de crédit et les swaps, pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour rajuster le risque lié au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt ou des taux de change.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Pour plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert

et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia (avant le 2 août 2011)<br>Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009)<br>Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia (avant le 28 octobre 2005) |
| **Date de constitution** | Le 30 octobre 2003 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 10 juin 2008<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 4 décembre 2003 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer un revenu conforme aux rendements courants des obligations de sociétés tout en atténuant les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le conseiller en valeurs investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre nord-américaines tout en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour réduire au maximum le risque lié aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance à taux variable. De plus, le Fonds peut investir dans des titres à rendement élevé, à condition qu'immédiatement après un tel investissement, la note de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du Fonds demeure de premier ordre. L'analyse de placements pour ce Fonds se fait dans le cadre d'une analyse descendante et d'une analyse ascendante, tout d'abord par l'analyse des économies mondiale et locale, puis par l'analyse des marchés du crédit, des actions, des devises et des taux d'intérêt, et enfin par l'évaluation approfondie de chaque titre, et plus particulièrement du rapport risque/rendement de chaque investissement, au cas par cas et dans le contexte d'un portefeuille diversifié.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,0 % dans des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de revenu à taux variable (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds Scotia de revenu à taux variable (16 novembre 2018) |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2014 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2014<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 7 février 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous conseiller** | Allianz Global Investors GMBH<br>Francfort, Allemagne |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser des rendements totaux à long terme au moyen de la production de revenu et de la plus-value du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe de second ordre de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans des titres à revenu fixe de second ordre à rendement élevé, des actions privilégiées ou des titres du marché monétaire à court terme émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres ayant reçu une note inférieure à BBB de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Pour construire le portefeuille, le conseiller en valeurs utilise une approche par intégration pour analyser les facteurs économiques, y compris la croissance économique mondiale, l'inflation et la fluctuation des taux d'intérêt, ainsi que d'autres facteurs, notamment la conjoncture géopolitique, les prévisions cycliques du crédit et les tendances sur le plan des taux de défaillance des entreprises. Le conseiller en valeurs utilise aussi une approche par décomposition pour déterminer l'exposition spécifique au risque mesurée par les écarts de crédit, la notation et le cours.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice *ICE BofA Global High Yield Constrained Index* (couvert en $ CA) | Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains ou canadiens, en livres anglaises ou en euros, qui ne sont pas de premier ordre et qui sont placés auprès du public dans les grands marchés nationaux ou les marchés euro-obligataires, avec une exposition maximale de 2 %. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2017 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 17 janvier 2018<br>Parts de série F : le 23 octobre 2018<br>Parts de série I : le 14 août 2020<br>Parts de série M : le 17 janvier 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I et K d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu d'intérêt supérieur à la moyenne et le potentiel d'une certaine croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés à rendement élevé ou d'autres titres productifs de revenu.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour remplir son mandat, le conseiller en valeurs :

- se concentre principalement sur les obligations de sociétés et les titres de créance auxquels une agence de notation nord-américaine reconnue attribue habituellement une note de BB+ ou moins. Le Fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui peuvent être en défaut de paiement. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres titres à revenu fixe;
- se concentre principalement sur des sociétés nord-américaines de toutes les capitalisations et de tous les secteurs;
- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur pertinent;
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, par l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 10,9 %, 10,4 %, 11,5 % et 13,0 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice *Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid Index* ($ CA, couvert) | Cet indice fait partie de l'indice *U.S. Corporate High Yield Index*, qui est conçu pour suivre le rendement d'une composante très liquide du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellées en dollars américains. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2019 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 23 janvier 2020<br>Parts de série K : le 23 janvier 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Guardian Capital LP<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de deuxième ordre à haut rendement, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront en règle générale une note de crédit moyenne située entre BB et BBB.

Le Fonds pourra également investir jusqu'à 55 % de son actif dans des titres ayant une note inférieure à BB.

La durée à échéance moyenne des investissements du Fonds fluctuera en fonction de la conjoncture financière. Le conseiller en valeurs ajustera la durée à échéance moyenne en vue de maximiser les rendements tout en réduisant le plus possible les risques associés aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 12 octobre 2010<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 6 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de revenu

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital du placement et de rechercher un revenu supérieur en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans :

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires garantis;
- des prêts à terme;
- des titres à court terme et des quasi-espèces.

La duration moyenne peut varier d'au plus deux ans par rapport à la duration de l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminueront probablement et vice versa).

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de revenu |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de revenu (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds de revenu Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 13 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R1 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia (avant le 2 août 2011)<br>Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009) |
| **Date de constitution** | Le 30 septembre 2007 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 22 janvier 2009<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 17 décembre 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans :

- les obligations et les bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, les organismes de ces gouvernements et les sociétés par actions canadiennes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera, généralement entre deux et cinq ans, en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et le risque lié au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'obligations à court terme (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds Scotia d'obligations à court terme (avant le 16 novembre 2018) |
| **Date de constitution** | Le 23 août 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 janvier 2014<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 5 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et des gains en capital grâce à un portefeuille diversifié activement géré composé principalement de titres canadiens à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe tout en gérant activement les risques associés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds investira surtout dans des obligations de premier ordre, mais il peut aussi investir dans d'autres formes de titres de créance et à revenu fixe ainsi que dans des instruments assimilables à des titres de créance, y compris :

- des obligations de sociétés, des gouvernements municipaux et provinciaux et du gouvernement fédéral;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, des obligations convertibles et des titres hybrides;
- des investissements privés, des prêts et des hypothèques garanties.

Le conseiller en valeurs utilisera une combinaison de stratégies de placement axées sur des méthodes analytiques fondamentales et spécialisées qu'il a en règle générale lui-même développées. Les rendements proviendront du revenu en intérêts et des gains en capital. Les stratégies utilisées pour réduire les risques comprennent la sélection active de titres, la diversification sectorielle, la gestion de la courbe de rendement et de la duration, et la diversification du portefeuille dans un contexte de volatilité des taux d'intérêt. Les titres à revenu fixe sont activement négociés en réaction à la fluctuation des taux obligataires, de la forme de la courbe de rendement, des rendements réels et des écarts de taux. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec qui nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2016 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série K : le 31 mai 2023<br>Parts de série M : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds équilibrés

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia équilibré diversifié

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

Fonds Scotia équilibré en $ US

Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique

# Fonds Scotia canadien équilibré

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le rendement total du Fonds est obtenu par une combinaison de titres producteurs de revenu, de même que des investissements dans des titres de participation visant une plus-value du capital à long terme. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de n'importe quelle qualité et durée, de même que dans des titres susceptibles de distribuer un revenu. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque de crédit pour repérer des titres qui offrent des rendements élevés à un degré de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne du Fonds à échéance selon la conjoncture du marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

La répartition des titres à revenu fixe et des titres de participation fluctuera selon l'évaluation que fera le conseiller en valeurs des facteurs économiques et boursiers.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 41,0 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia canadien équilibré |
| **Anciens noms** | Fonds équilibré Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 7 mai 1990 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 19 juin 1990<br>Parts de série F : le 23 mars 2001 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia équilibré diversifié

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée<br>Vancouver (Colombie-Britannique) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une plus-value du capital à long terme et un revenu modeste en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'augmenter ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia équilibré diversifié |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de perspectives équilibrées (avant le 6 novembre 2020)<br>Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs (avant le 29 novembre 2013)<br>Fonds Scotia de rendement global (avant le 23 avril 2007)<br>Fonds Excelsior Scotia de rendement global (avant le 24 octobre 1998)<br>Fonds Excelsior Montréal Trust de rendement global (avant le 1er octobre 1995) |
| **Date de constitution** | Le 20 février 1961 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 2 mai 1989<br>Parts de série F : le 23 mars 2001 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu mensuel régulier et une certaine plus-value du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires productives de dividendes
- des actions privilégiées
- des obligations de premier ordre
- des débentures convertibles
- des hypothèques
- des obligations à rendement élevé
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- des parts de fiducie de revenu

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque. En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements plus élevés, mais dont le niveau de risque est acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières. Le conseiller en valeurs peut aussi rechercher un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la plupart ou la totalité des avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente

à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 28,3 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 10 juin 2005 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 juin 2005<br>Parts de série F : le 14 novembre 2006<br>Parts de série M : le 18 novembre 2019 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia équilibré de dividendes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme et un revenu. Il investit, directement ou par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds, surtout dans des titres de participation de société versant des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, des titres à revenu fixe et d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils produisent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu ou qui présentent des possibilités de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, et il peut également investir dans des titres dont on prévoit qu'ils produiront un revenu. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit afin de cibler les titres qui offrent un rendement plus élevé en fonction d'un niveau de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance du Fonds selon la conjoncture du marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 29,0 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia équilibré de dividendes |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de revenu de dividendes canadiens (avant le 29 novembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 23 août 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 31 août 2010<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série I : le 27 août 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia équilibré mondial

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts de séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif. Aucune limite ne s'applique au poids attribué à un pays ou à une catégorie d'actif en particulier. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le Fonds investit dans des titres de participation, ceux-ci peuvent inclure des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont diversifiées par secteur et par style. Les placements dans des titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés, des débentures, des prêts et des billets. Ces placements peuvent comprendre des titres qui ne sont pas notés ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de premier ordre. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres pourra varier selon la perspective du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt.

Pour sélectionner les placements du Fonds, le conseiller en valeurs a recours à l'analyse macro-économique descendante et à l'analyse fondamentale ascendante. Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient également compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel. En outre, le Fonds peut rechercher un revenu additionnel au moyen de placements dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements semblables et au moyen de la vente d'options d'achat couvertes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps :

- pour se protéger contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de ses placements et de l'exposition aux devises;
- pour offrir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement.

Les dérivés peuvent uniquement être utilisés de la façon permise par la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et un fonds sous-jacent que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 45,0 % dans la série O du Fonds à revenu fixe mondial Dynamique.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia équilibré mondial |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 23 août 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 24 août 2010<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série I : le 27 août 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 12 août 2016, CI Investments Inc. a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Scotia revenu avantage

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche polyvalente à l'égard de l'investissement, privilégiant les titres à revenu fixe et les titres de participation axés sur le revenu sans restriction quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique. La répartition de l'actif du Fonds variera en fonction de la perception qu'a le conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut également détenir des titres adossés à des créances hypothécaires, des participations dans des prêts, des billets, des fonds de placement à capital fixe et des placements privés dans des titres de participation ou des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.

Dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le Fonds peut aussi investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, ce qui comprend les obligations de gouvernements et de sociétés, les obligations convertibles et les débentures. Ces titres peuvent comprendre des titres auxquels aucune note n'a été attribuée ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de bonne qualité. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres variera en fonction de la perspective du conseiller en valeurs à l'égard des taux d'intérêt.

S'il investit dans des titres de participation, le Fonds peut notamment investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles, des fonds de placement immobilier et d'autres titres de participation à haut rendement qui sont diversifiés selon le secteur, le style et la géographie.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition aux titres producteurs de revenu ou aux marchés des capitaux. Il peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre les fluctuations des taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, les cours boursiers, les prix des marchandises et les indices boursiers et n'utilisera les dérivés que conformément à la réglementation en valeurs mobilières. Le conseiller en valeurs peut aussi rechercher un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes et d'autres stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la plupart ou la totalité des avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds et les fonds sous-jacents gérés par nous peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles

le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia revenu avantage |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 6 juillet 2011 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 13 juillet 2011<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 16 septembre 2013 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer du revenu et une plus-value du capital à long terme, et est rempli par un portefeuille de placements que, dans l'ensemble, le conseiller en valeurs estime avoir une intensité carbonique inférieure à celle du marché en général. Il investit principalement dans une combinaison d'actions mondiales et de titres à revenu fixe canadiens, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille dont la répartition cible de l'actif serait composée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation, surtout en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone gérés par le conseiller en valeurs.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

L'intensité carbonique du portefeuille du Fonds est activement gérée en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone effectuée sur des actions et des obligations de sociétés, fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés ou les émetteurs sous-jacents, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice mixte équipondéré entre un indice obligataire canadien généralement reconnu et un indice boursier mondial – actuellement, l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice MSCI Monde, respectivement). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent $CO_2$ ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple le $CO_2$) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique est inférieure à celle du marché en général.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de l'intensité carbonique de l'indice boursier général pertinent.

Le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter

les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 49,4 % et de 54,1 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone et du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de la pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | 50 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |
| Indice MSCI Monde ($ CA) | 50 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de

l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 29 octobre 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 novembre 2020<br>Parts de série F : le 9 novembre 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia équilibré en $ US

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance à long terme du capital et un revenu à court terme en dollars américains. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains. La répartition de l'actif variera en fonction de la perception du conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

L'analyse des placements pour le volet des titres de participation du portefeuille du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur un examen attentif des fondamentaux de chaque société, ce qui signifie qu'il faut évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie de façon générale. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- mène des entrevues à la société même, si possible.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres libellés en dollars américains d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. Les investissements du Fonds dans différents pays et régions peuvent varier à l'occasion, selon la perception que le conseiller en valeurs a des occasions de placement particulières qui se présentent et des facteurs macro-économiques. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers;
- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés financiers plutôt que d'acheter les titres directement;
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut décider de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques. En cas de conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité de l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur

reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 27,9 % dans la série I du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia équilibré en $ US |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 6 juillet 2011 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 13 juillet 2011<br>Parts de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placements Lincluden Limitée<br>Oakville (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la plus-value du capital et le revenu par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes : de 40 % à 80 % en actions, de 20 % à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, la personne A détenait environ 13,5 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia équilibré stratégique (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds équilibré stratégique Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds d'actions

**Fonds d'actions canadiennes et américaines**
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations
Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

**Fonds d'actions internationales**
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance
Fonds Scotia d'actions indiennes
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

**Fonds d'actions mondiales**
Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation
Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde

*Fonds d'actions canadiennes et américaines*

# Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des actions à forte capitalisation de sociétés canadiennes offrant des perspectives de croissance attrayantes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance;
- l'historique des bénéfices;
- le levier financier;
- les évaluations;
- le potentiel de croissance.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 10,8 % et 14,9 % des parts du Fonds en circulation.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (avant mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2016 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations

*(auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations)*

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placement Hillsdale inc.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un large éventail de titres de participation canadiens provenant de tous les niveaux de capitalisation boursière.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans une sélection diversifiée de titres de participation canadiens.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel.

Le conseiller en valeurs tentera de faire en sorte que l'actif du Fonds demeure entièrement investi, à l'exclusion de l'encaisse payable à court terme dans le cadre d'opérations ou de rééquilibrages en cours, mais ce solde ne doit pas excéder 10 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des FNB gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 25,0 %, 43,7 % et 15,6 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions canadiennes toutes capitalisations |
| **Anciens noms** | Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations (avant le 30 mai 2025)<br>Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2016 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés américaines.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation américains.

Le conseiller en valeurs utilise une démarche ascendante et une philosophie d'investissement de base pour élaborer un portefeuille concentré axé sur des sociétés possédant de solides franchises commerciales. Le Fonds n'investit dans une société que lorsque le cours de celle-ci, de l'avis du conseiller en valeurs, est suffisamment inférieur à sa valeur intrinsèque pour procurer une marge de sécurité. Le conseiller en valeurs tient compte des attributs suivants lorsqu'il évalue si une société possède de solides franchises commerciales : sa solidité financière, l'expérience de l'équipe de gestion et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale attentive qui met l'accent tant sur les attributs qualitatifs que quantitatifs des sociétés, ce qui exige une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble.

Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction; et
- effectuer des entrevues auprès de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir

une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres/porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice S&P 500 ($ CA) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande totale de 500 actions représentant tous les grands secteurs. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du niveau de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'actions de base américaines |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de dividendes canadiens

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de plus-value du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés

- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de dividendes canadiens |
| **Anciens noms** | Fonds de dividendes Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 28 octobre 1992 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 2 décembre 1992<br>Parts de série F : le 22 janvier 2002<br>Parts de série I : le 29 avril 2003<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 4 janvier 2001 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées au Canada. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement

- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions canadiennes |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (avant le 16 novembre 2018) |
| **Date de constitution** | Le 31 décembre 1986 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 2 janvier 1987<br>Parts de série F : le 2 juin 2011<br>Parts de série I : le 21 juin 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de croissance canadienne

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne par rapport à l'ensemble du marché et à leur groupe de sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs considère également le fait que celui-ci constitue ou non une bonne valeur, compte tenu de son cours actuel.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la gestion de la société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la gestion;
- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 13,2 % dans NVIDIA Corporation.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenaient respectivement environ 11,8 % et 17,1 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de croissance canadienne |
| **Anciens noms** | Fonds Excelsior Scotia de croissance canadienne (avant le 24 octobre 1998)<br>Fonds Excelsior Montréal Trust – volet des actions (avant le 1er octobre 1995) |
| **Date de constitution** | Le 20 février 1961 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 20 février 1961<br>Parts de série F : le 17 juin 2002<br>Parts de série I : le 29 avril 2003 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance marquée du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de petites et de moyennes sociétés canadiennes inscrites à la cote des principales bourses canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur aux titres de sociétés comparables dans le même secteur;
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur; il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements;
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds d'actions spéciales Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 28 octobre 1992 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 1er décembre 1992<br>Parts de série F : le 30 novembre 2000<br>Parts de série I : le 28 avril 2003<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 20 décembre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia des ressources

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions sectorielles |
| **Type de titres** | Parts de séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans les titres de participation de sociétés de ressources canadiennes, notamment des sociétés qui œuvrent dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'or et des métaux précieux, des métaux et des minéraux, et des produits forestiers.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés dont les activités consistent à explorer ou à exploiter, mettre en valeur, produire, transformer, transporter ou négocier des métaux de base ou ferreux, des matières précieuses (tels que l'or, l'argent, le platine, le palladium et les pierres précieuses), le charbon, le minerai de fer, l'uranium, les matières premières énergétiques telles que le pétrole, le gaz naturel, le vent, l'énergie de remplacement et d'autres produits hydrocarbonés, le bois et les produits connexes, et d'autres matériaux industriels. Le Fonds investit aussi dans des sources d'énergie renouvelable et dans des sociétés et des matériaux de stockage d'énergie du secteur du stockage d'énergie. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres genres de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement. Compte tenu du point de vue du conseiller en valeurs sur l'offre et la demande de ressources naturelles dans le monde, la pondération des secteurs des ressources dans le portefeuille peut varier et, à l'occasion, une bonne partie de l'actif du Fonds peut se retrouver dans un secteur donné.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,3 % dans WA1 Resources Ltd.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia des ressources |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia des métaux précieux (avant le 30 novembre 2001)<br>Fonds Excelsior Scotia des métaux précieux (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 6 juillet 1993 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 juillet 1993<br>Parts de série F : le 18 juin 2010<br>Parts de série I : le 8 septembre 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de dividendes américains

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, composé d'un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont un historique constant de versement de dividendes ou dont les dividendes sont en croissance et qui offrent une bonne valeur ainsi qu'un potentiel de croissance dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres de participation cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis, y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de dividendes américains |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2012 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 27 novembre 2012<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série I : le 27 novembre 2012 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Scotia d'actions américaines

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur. Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées aux États-Unis. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,0 % dans NVIDIA Corporation.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 17,5 % et 11,1 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions américaines |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (avant le 16 novembre 2018)<br>Fonds Scotia de croissance américaine (avant le 7 mars 2011)<br>Fonds Scotia de croissance américaine (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds Excelsior Scotia de croissance américaine (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 31 décembre 1986 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 12 janvier 1987<br>Parts de série F : le 17 juin 2002<br>Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de potentiel américain

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseillers** | Jensen Investment Management, Inc.<br>Lake Oswego, Oregon |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des titres de sociétés dont le cours est inférieur à leur valeur intrinsèque estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux ou générer un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries

- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 10,4 %, 14,2 % et 22,8 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de potentiel américain |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia d'actions américaines de valeur (avant le 19 novembre 2012)<br>Fonds de grandes sociétés américaines Capital (avant le 23 avril 2007) |
| **Date de constitution** | Le 30 novembre 2000 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 18 décembre 2000<br>Parts de série F : le 19 avril 2001<br>Parts de série I : le 24 avril 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Avec effet le 19 janvier 2021, Jensen Investment Management, Inc. a été nommé sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert

- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'actions canadiennes Scotia (avant le 2 août 2011)<br>Fonds d'actions canadiennes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009) |
| **Date de constitution** | Le 10 juin 2005 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 22 janvier 2009<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 4 octobre 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Manitou Investment Management Ltd.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,3 % dans Constellation Software Inc.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia canadien de croissance (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds canadien de croissance Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 13 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 27 juillet 2022, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Gestion d'actifs Manuvie, a été remplacé par Manitou Investment Management Ltd. |

# Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Van Berkom et associés inc.<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation est habituellement plus volatil en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds canadien à petite capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 23 janvier 2009<br>Parts de série M : le 22 novembre 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia canadien de valeur (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds canadien de valeur Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 13 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Janus Henderson Investors US, LLC<br>Denver (Colorado) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés américaines et en mettant l'accent sur un style d'investissement axé sur la croissance.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement axé sur la croissance pour atteindre ses objectifs de placement en investissant surtout dans des actions ordinaires choisies pour leur potentiel de croissance. Il peut investir dans des sociétés de n'importe quelle taille situées aux États-Unis, des grandes entreprises, bien établies, aux petites entreprises émergentes en pleine croissance.

Le conseiller en valeurs adopte une démarche ascendante dans le choix de ses investissements. Il étudie les sociétés une par une afin de décider si chaque société présente une occasion de placement attrayante et si un investissement dans celle-ci est conforme à l'objectif de placement du Fonds. Il peut tenir compte des attributs suivants dans le processus de choix de titres : croissance durable, rendement du capital investi, évaluation attrayante, qualité de la direction et positionnement concurrentiel.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux placements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres/porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Russell 1000 Croissance ($ CA) | Cet indice mesure le rendement du segment de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance de l'univers des actions américaines. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025<br>Parts de série M : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Pzena Investment Management, LLC<br>New York (New York) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés américaines et en mettant l'accent sur un style d'investissement axé sur la valeur.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement axé sur la valeur pour atteindre ses objectifs de placement en investissant surtout dans des actions ordinaires de sociétés américaines.

Le Fonds trouve des titres dans lesquels investir au moyen d'un processus de sélection de titres ascendant, axé sur de la recherche fondamentale approfondie. Il cherche à investir dans des actions qui, de l'avis du conseiller en valeurs, se vendent à un escompte considérable par rapport à leur valeur intrinsèque, mais dont les perspectives à long terme sont solides.

Le Fonds peut investir dans une vaste gamme de secteurs. Cependant, il pourrait à l'occasion investir, dans une mesure appréciable, dans des titres de sociétés du même secteur économique.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert »).

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux placements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres/porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Russell 1000 Valeur ($ CA) | Cet indice mesure le rendement du segment de sociétés à grande capitalisation axées sur la valeur de l'univers des actions américaines. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025<br>Parts de série M : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions géographiques |
| **Type de titres** | Parts des séries K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes tout en offrant une plus-value à long terme du capital. Le Fonds investit surtout dans des sociétés situées au Canada et aux États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements offrant un potentiel de croissance des dividendes et de plus-value du capital à long terme. Il est d'avis que l'historique de la croissance des dividendes est un excellent indicateur de santé financière et de perspectives de croissance et que, à long terme, le revenu peut constituer un apport important au rendement global. Cette stratégie comporte l'évaluation du modèle d'entreprise, des paramètres financiers et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de son cycle économique. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers cotés hors Nord-Amérique et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés étrangères.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds privé Scotia d'actions nord-américaines (avant le 2 décembre 2013)<br>Fonds d'actions nord-américaines Scotia (avant le 2 août 2011)<br>Fonds d'actions nord-américaines Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009) |
| **Date de constitution** | Le 10 juin 2005 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 23 août 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries I, KM et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placement Hillsdale inc.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 75,7 % et de 99,3 % respectivement dans iShares S&P/TSX 60 Index ETF et iShares S&P/TSX SmallCap Index ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenaient respectivement environ 17,9 %, 12,3 %, 10,4 % et 10,2 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX | Cet indice sert d'indice investissable pour le marché canadien des titres à petite capitalisation. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 2 février 2024 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 13 février 2024<br>Parts de série KM : le 13 février 2024<br>Parts de série M : le 13 février 2024 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions sectorielles |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser un rendement de placement total élevé composé de revenu et de gains en capital en investissant surtout dans des titres de participation et des titres de créance liés à des actifs immobiliers de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de sociétés de partout dans le monde qui offrent un potentiel de plus-value grâce à la détention ou à la gestion d'actifs immobiliers ou d'autres investissements dans de tels actifs. Le Fonds peut aussi investir dans des sociétés liées au secteur immobilier.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur. Cette analyse comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de la conjoncture économique. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- d'investir l'actif du Fonds dans des fonds d'investissement à capital fixe immobiliers ou liés à l'immobilier ainsi que dans d'autres fiducies d'investissement à l'occasion;
- d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, afin :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements du Fonds et de l'exposition aux devises;
  - acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement;
  - de générer un revenu;
  - de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2012 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 26 novembre 2014<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 27 novembre 2012 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K* et M* d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, y compris un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de repérer des sociétés qui présentent un modèle d'entreprise de grande qualité et des antécédents constants de versement ou de croissance de dividendes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une position financière robuste, une équipe de direction chevronnée, la capacité de générer des revenus et de payer des dividendes.

Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres cotés en bourse hors des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'étranger.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement et couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements et de l'exposition aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus d'information sur les placements dans d'autres fonds à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de dividendes américains (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 24 novembre 2011 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 27 juin 2012<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 16 décembre 2011 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I, KM et M* d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Polen Capital Management<br>Boca Raton (Floride) |

* Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement. Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,2 % et de 10,9 %, respectivement, dans Amazon.com, Inc. et dans Microsoft Corporation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 18 janvier 2001 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 26 février 2001<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 13 octobre 2010<br>Parts de série KM : le 31 mai 2023<br>Parts de série M : le 12 octobre 2017 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Earnest Partners, LLC<br>Atlanta (Géorgie) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 28 janvier 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 15 février 2002<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 31 décembre 2010<br>Parts de série M : le 2 novembre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 2 octobre 2023, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Hahn Capital Management, LLC, a été remplacé par Earnest Partners, LLC. |

# Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Coho Partners, Ltd.<br>Berwyn (Pennsylvanie) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia américain de valeur (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds américain de valeur Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 23 janvier 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 5 juillet 2016, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Herndon Capital Management, LLC, a été remplacé par Coho Partners, Ltd. |

*Fonds d'actions internationales*

# Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseillers** | Axiom International Investors LLC<br>Greenwich (Connecticut)<br>Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec)<br>Pzena Investment Management, LLC<br>New York (New York) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à fournir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées dans des marchés émergents, directement ou par l'entremise d'investissements dans des titres d'autres fonds.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille de titres de participation cotés en bourse de sociétés situées dans des marchés émergents ou qui sont exposées à de tels marchés.

Les conseillers en valeurs utilisent une approche de placement fondamentale ascendante qui permet de repérer des entreprises de grande qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes et dont les évaluations sont raisonnables, ainsi qu'une approche de placement axée sur la croissance conçue pour repérer des sociétés en croissance.

L'actif du Fonds sera réparti entre les conseillers en valeurs aux fins de la mise en œuvre des stratégies de placement. Les attributions seront fondées sur des facteurs qui comprennent notamment le style et le processus de placement, la corrélation entre les stratégies et l'analyse des avoirs et du rendement, et elles pourraient être modifiées à l'occasion.

Le Fonds peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,4 % et de 13,3 %, respectivement, dans Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited et iShares MSCI India Index ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 10,3 %, 13,1 %, 21,0 % et 19,6 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI Marchés émergents ($ CA) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers des marchés émergents. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia d'actions de marchés émergents (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 22 janvier 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Depuis le 13 mai 2025, Pzena est sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Axiom International Investors LLC<br>Greenwich (Connecticut) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de marchés développés hors Canada et États-Unis et de marchés en émergence.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participations cotés en bourse de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le conseiller en valeurs utilise une méthode de placement fondamentale, ascendante et active axée sur la croissance pour repérer des sociétés en croissance et des sociétés connaissant des changements importants, ce qui permet au Fonds de tirer parti de leur évolution.

Le conseiller en valeurs réalise des analyses de fondamentaux détaillées des actions afin de repérer des sociétés dont les paramètres opérationnels courants ont une bonne longueur d'avance sur les attentes du marché, lorsque ces améliorations opérationnelles n'ont pas encore été prises en compte par le marché et qu'elles entraîneront une augmentation des bénéfices et du cours des actions.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription, des obligations participatives, des fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,1 % dans NVIDIA Corporation.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 11,9 %, 11,0 %, 10,1 %, 13,6 % et 26,6 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI ACWI hors États-Unis ($ CA) | Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés (sauf les États-Unis) et des marchés émergents. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 9 octobre 2018 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 2 novembre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions indiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions géographiques |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés établies en Inde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation situées en Inde. Le Fonds peut également obtenir une exposition aux titres de participation par l'entremise de fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs utilise une démarche ascendante afin d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, de même que son secteur et l'économie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert »).

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation

- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Nifty 100 ($ CA) | Cet indice est un indice diversifié de cent titres de participation représentant les grands secteurs de l'économie de l'Inde. Cet indice représente les cent premières sociétés compte tenu de la capitalisation boursière. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions indiennes |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions internationales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille largement diversifié composé surtout de titres de participation d'entreprises situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Il peut investir une partie de son actif dans des titres d'entreprises des marchés émergents. Selon la perception des marchés financiers mondiaux du conseiller en valeurs, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de pays et de régions du monde.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions internationales |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (avant le 16 novembre 2018)<br>Fonds de grandes sociétés internationales Capital (avant le 23 avril 2007) |
| **Date de constitution** | Le 30 novembre 2000 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 18 décembre 2000<br>Parts de série F : le 14 novembre 2001<br>Parts de série I : le 24 avril 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 22 novembre 2024, le Fonds Scotia d'actions européennes et la Catégorie Scotia mixte actions internationales ont été fusionnés dans le Fonds.<br>Le 12 juillet 2019, le Fonds Scotia d'Amérique latine et le Fonds Scotia de la région du Pacifique ont été fusionnés dans le Fonds. |

# Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Wellington Management Canada ULC<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés situées dans des marchés émergents et dans des secteurs émergents de tous les marchés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le conseiller en valeurs analyse la conjoncture économique mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activités de divers marchés émergents. En fonction de cette analyse, il repère les pays, puis les sociétés, qui affichent, selon lui, un bon potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance, c'est-à-dire qu'il évalue la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activités et l'économie en général au moyen de contrôles préalables, notamment des rencontres avec la direction de la société, l'analyse des états financiers et la modélisation. Le conseiller en valeurs se concentre également sur le potentiel de rendement haussier par rapport au risque de perte de chaque titre.

Le Fonds peut temporairement détenir des espèces ou des titres à revenu fixe à des fins stratégiques.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié au change
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,4 % dans Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia des marchés émergents (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds des marchés émergents Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 8 septembre 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 18 octobre 2010<br>Parts de série F : le 23 octobre 2018<br>Parts de série I : le 5 octobre 2010<br>Parts de série M : le 18 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 13 octobre 2020, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, LMCG Investments, LLC, a été remplacé par Wellington Management Canada ULC. |

# Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Pzena Investment Management, LLC<br>New York (New York) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada et en mettant l'accent sur un style d'investissement axé sur la valeur.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement axé sur la valeur pour atteindre ses objectifs de placement en investissant surtout dans actions ordinaires de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Le Fonds repère des titres de placement au moyen d'un processus de sélection de titres ascendant fondé sur une recherche fondamentale exhaustive. Le Fonds cherche à investir dans des actions, qui, de l'avis du conseiller en valeurs, se vendent à un escompte substantiel par rapport à leur valeur intrinsèque, mais dont les perspectives à long terme sont solides.

Le Fonds peut investir dans une vaste gamme de secteurs. Cependant, il est possible qu'à l'occasion, le Fonds investisse substantiellement dans des titres de sociétés du même secteur économique.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux placements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres/porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds est nouveau, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI EAEO ($ CA) | Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025<br>Parts de série M : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de participation émis par des sociétés situées hors des États-Unis et du Canada, dont les perspectives de croissance sont attrayantes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance;
- l'historique des bénéfices;
- le levier financier;
- les évaluations;
- le potentiel de croissance.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,8 % dans iShares MSCI EAFE ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 42,0 %, 22,6 % et 19,7 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI EAEO net ($ CA) | Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 2 février 2024 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 13 février 2024<br>Parts de série K : le 13 février 2024<br>Parts de série M : le 13 février 2024 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K* et M* d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées hors de l'Amérique du Nord.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société.

Le Fonds n'investira généralement pas plus de 20 % de son actif sur les marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Pour plus d'information sur les investissements dans d'autres OPC, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia international d'actions de base (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'actions internationales Scotia (avant le 2 août 2011)<br>Fonds d'actions internationales Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009) |
| **Date de constitution** | Le 10 juin 2005 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 24 novembre 2008<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 23 août 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Lazard Asset Management (Canada), Inc.<br>New York, New York |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 15,0 % et 11,2 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'actions internationales (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'actions internationales Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 23 janvier 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 19 janvier 2021, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Strategic Global Advisors, LLC, a été remplacé par Lazard Asset Management (Canada), Inc. |

# Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Victory Capital Management<br>Brooklyn, Ohio |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir

aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 28 janvier 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 15 février 2002<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 13 octobre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

*Fonds d'actions mondiales*

# Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placements Hillsdale inc.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés à mégacapitalisation de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés à mégacapitalisation de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base conçu pour faire croitre la valeur dans la plupart des conjonctures de marché. Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester de façon efficace et efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel partout dans le monde.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux placements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres/porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI Monde ($ CA) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 quantitatif d'actions mondiales à mégacapitalisation |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 mai 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 30 mai 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de dividendes mondiaux

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement total élevé en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde qui rapportent ou qui devraient rapporter des dividendes et dans d'autres types de titres qui devraient générer un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et les autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues à la société même, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs diversifie habituellement les placements du Fonds entre différents pays et régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur certaines occasions de placement et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peuvent faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenaient respectivement environ 10,0 %, 21,0 % et 24,2 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de dividendes mondiaux |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 23 août 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 31 août 2010<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série I : le 14 septembre 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Fonds Scotia d'actions mondiales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres à travers le monde, notamment dans de petites sociétés. À l'occasion, le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenaient respectivement environ 17,5 %, 27,9 % et 41,5 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions mondiales |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de potentiel mondial (avant le 16 novembre 2018)<br>Fonds de découvertes mondiales Capital (avant le 23 avril 2007) |
| **Date de constitution** | Le 30 novembre 2000 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 18 décembre 2000<br>Parts de série F : le 17 mai 2001<br>Parts de série I : le 24 avril 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia de croissance mondiale

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Baillie Gifford Overseas Limited<br>Édimbourg, Écosse |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 15,9 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia de croissance mondiale |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia de croissance internationale (avant le 18 septembre 2001)<br>Fonds Excelsior Scotia international (avant le 24 octobre 1998)<br>Fonds Excelsior Montréal Trust – volet international (avant le 1er octobre 1995) |
| **Date de constitution** | Le 20 février 1961 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 20 février 1961<br>Parts de série F : le 17 mai 2011<br>Parts de série I : le 24 avril 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans les titres de participation de petites sociétés de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une position financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- investir la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation;
- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenaient respectivement environ 24,0 %, 22,1 % et 44,0 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation |
| **Anciens noms** | Fonds de petites sociétés mondiales Capital (avant le 23 avril 2007) |
| **Date de constitution** | Le 30 novembre 2000 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 18 décembre 2000<br>Parts de série F : le 30 octobre 2003<br>Parts de série I : le 24 avril 2007 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Jarislowsky, Fraser Limitée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité carbonique plus faible que celle du marché en général. Il investit surtout dans un vaste éventail de titres de participation de partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des entreprises de qualité de partout dans le monde.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice boursier mondial généralement reconnu qui mesure le rendement boursier de marchés mondiaux développés – actuellement l'indice MSCI Monde). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO2 ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple, le CO2) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique sera inférieure à celle du marché dans son ensemble.

L'intensité carbonique liée aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice d'un marché boursier général, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de celle de l'indice boursier général pertinent.

Pour gérer le Fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale ascendante. Une analyse des facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) est intégrée dans le processus de recherche du sous-conseiller par le biais de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, qui contribue à l'évaluation de la qualité commerciale, des risques commerciaux et des occasions d'affaires des émetteurs; cependant, il n'agit pas comme un mécanisme de sélection restrictif ou quantitatif. Il comporte des analyses à la fois quantitatives et

qualitatives des aspects spécifiques aux secteurs dans quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil, les droits de vote), la rémunération de la direction, l'environnement (p. ex., l'information relative au climat, la gestion des émissions) et les questions sociales (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement de personnel, l'attrition). On compte notamment parmi les sources les rapports d'entreprise, les fournisseurs tiers de données ESG et les organismes de normalisation relative aux ESG.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone détenait environ 13,9 % des parts du Fonds en circulation.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI Monde ($ CA) | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du niveau de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 29 octobre 2020 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 novembre 2020<br>Parts de série F : le 9 novembre 2020<br>Parts de série I : le 9 novembre 2020<br>Parts de série K : le 9 novembre 2020<br>Parts de série M : le 9 novembre 2020 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Harding Loevner LP<br>Bridgewater, New Jersey |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la croissance.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir

aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'actions mondiales (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds d'actions mondiales Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 3 septembre 1997 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 22 janvier 2009<br>Parts de série M : le 12 février 2019 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F, I et M* d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | First Sentier Investors (Australia) IM Limited<br>Sydney, Australie |

* Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à générer du revenu protégé de l'inflation et une plus-value du capital à long terme en investissant dans des titres de participation émis par des sociétés de partout dans le monde qui détiennent ou exploitent des actifs liés aux infrastructures.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille globalement diversifié de sociétés d'infrastructures cotées en bourse, dont des sociétés présentes dans les secteurs suivants :

- Transport : routes, aéroports, ports et chemins de fer;
- Services publics : eau, gaz et électricité;
- Énergie : pipelines et stockage pétrogaziers;
- Communications : tours et satellites.

Le conseiller en valeurs mène des recherches fondamentales ponctuelles pour identifier des sociétés de premier ordre ayant de solides fondamentaux et exerçant leurs activités dans des marchés exclusifs. L'approche d'investissement ascendante du conseiller en valeurs est axée sur la capacité des sociétés à générer des flux de trésorerie au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de même que sur la qualité globale de la société mesurée par des facteurs comme le niveau des prix, le rendement d'exploitation, le potentiel sur le plan du bilan, le contexte réglementaire et la viabilité.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi

on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice *FTSE Global Core Infrastructure 50/50 Net Tax TR Index* ($ CA) | Cet indice représente l'interprétation infrastructures telle qu'elle est déterminée par l'industrie et il pondère l'exposition à certains sous-secteurs des infrastructures. Les pondérations de l'indice sont rajustées, dans le cadre d'un examen semestriel, en fonction de trois grands secteurs de l'industrie, soit 50 % dans les services publics, 30 % dans le transport, dont un plafonnement de 7,5 % sur les chemins de fer, et 20 % dans d'autres secteurs, dont les pipelines, les satellites et les tours de communication. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2017 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 17 janvier 2018<br>Parts de série F : le 23 octobre 2018<br>Parts de série I : le 14 août 2020<br>Parts de série M : le 17 janvier 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions sectorielles |
| **Type de titres** | Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | MFS Gestion de placements Canada limitée<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la plus-value du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans :

- des FPI, à raison d'au plus 100 % de son actif;
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiales ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur de l'immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans Prologis, Inc.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (avant le 21 mai 2021)<br>Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée (avant le 2 août 2011) |
| **Date de constitution** | Le 28 janvier 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série Apogée : le 15 février 2002<br>Parts de série F : le 18 février 2009<br>Parts de série I : le 23 janvier 2009 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 25 septembre 2020, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Macquarie Investment Management (anciennement Delaware Investment Advisers), a été remplacé par MFS Gestion de placements Canada limitée. |

# Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries I, KM et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Gestion de placement Hillsdale inc.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisations de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisations de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel partout dans le monde.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre son objectif de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 34,1 %, de 14,3 % et de 51,1 %, respectivement, dans iShares MSCI EAFE Small-Cap ETF, iShares MSCI Emerging Markets Small-Cap ETF et iShares Russell 2000 ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 29,5 %, 15,6 % et 13,8 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI ACWI net de titres à petite capitalisation (*MSCI ACWI Small Cap Index Net*) ($ CA) | Cet indice représente des entreprises à petite capitalisation de pays développés et de marchés émergents. L'indice couvre environ 14 % de la capitalisation boursière libre rajustée en fonction du flottant de chaque pays. |

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 2 février 2024 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 13 février 2024<br>Parts de série KM : le 13 février 2024<br>Parts de série M : le 13 février 2024 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K* et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les parts de série K de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu surtout en investissant dans un portefeuille diversifié de titres d'entreprises du domaine des infrastructures ou de domaines connexes de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des titres de sociétés du domaine des infrastructures et de domaines connexes. Dans le domaine des infrastructures, les actifs sont définis de façon générale comme des installations et des services de base requis pour le fonctionnement d'une communauté ou d'une société et ils peuvent comprendre, entre autres, des actifs des secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer, chemins de fer), énergie (transport, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement) et télécommunications (diffusion, satellites et câblodistribution).

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 10,9 %, 10,3 % et 11,2 % des parts du Fonds en circulation.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice S&P Infrastructure mondiale ($ CA) | Cet indice représente les titres cotés en bourse du secteur des infrastructures. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comprend trois blocs : énergie, transport et services publics. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde (avant le 21 mai 2021) |
| **Date de constitution** | Le 14 novembre 2019 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 5 décembre 2019<br>Parts de série K : le 28 janvier 2020<br>Parts de série M : le 25 novembre 2021 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel d’actions canadiennes

Fonds Scotia indiciel d’actions internationales

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel d’actions américaines

# Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien généralement reconnu. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie et les acceptations bancaires

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans des titres à revenu fixe ayant des caractéristiques semblables aux titres qui font partie de l'indice, soit directement ou indirectement en investissant jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque lié au crédit, pour obtenir une exposition aux titres productifs de revenu et pour couvrir le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque lié aux marchandises

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 100,0 % dans le FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia indiciel obligataire canadien |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 20 septembre 1999 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 novembre 1999<br>Parts de série F :<br>le 19 septembre 2003<br>Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions canadiennes généralement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia indiciel canadien (avant le 6 novembre 2020)<br>Fonds Scotia indiciel canadien (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds indiciel canadien Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 13 décembre 1996 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 2 janvier 1997<br>Parts de série F : le 12 mai 2009<br>Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Scotia indiciel d'actions internationales

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice boursier international largement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions comprises dans l'indice, essentiellement dans une proportion correspondant à leur pondération dans l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant l'actif du Fonds intégralement investi autant que possible; et
- en réduisant au maximum les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia indiciel d'actions internationales |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia indiciel international (avant le 6 novembre 2020) |
| **Date de constitution** | Le 20 septembre 1999 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 9 novembre 1999<br>Parts de série F : le 2 mai 2007<br>Parts de série I : le 28 avril 2003 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 8 novembre 2021, après avoir reçu l'approbation des porteurs de parts le 28 octobre 2021, le Fonds a modifié ses objectifs de placement. |

# Fonds Scotia indiciel Nasdaq

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions sectorielles |
| **Type de titres** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value marquée du capital à long terme en suivant le rendement de l'indice Nasdaq-100.[1] Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Nasdaq-100 Index en dollars canadiens (l'« indice Nasdaq-100 »).

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice Nasdaq-100 :

- en investissant dans les actions comprises dans l'indice Nasdaq-100, essentiellement dans une proportion correspondant à leur pondération dans cet indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant l'actif du Fonds intégralement investi autant que possible;
- en réduisant au maximum les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par The NASDAQ OMX Group, Inc. ni par les membres du même groupe (NASDAQ OMX et les membres du même groupe sont collectivement appelés « Nasdaq »). Nasdaq ne s'est pas prononcée sur le caractère légal ou convenable des descriptions et des renseignements concernant le Fonds ni sur leur exactitude. Nasdaq ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ni aux membres du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le Fonds en particulier, ni quant à la capacité de l'indice Nasdaq-100 Index® (l'« indice ») de suivre le rendement général de marché boursier. Le seul lien entre Nasdaq et le gestionnaire est la licenciation des marques de commerce déposées NASDAQ®, OMX®, NASDAQ OMX®, NASDAQ-100® et Nasdaq-100 Index et de certains noms commerciaux de Nasdaq et de l'utilisation de l'indice, qui est établi, constitué et calculé par NASDAQ OMX sans tenir compte du gestionnaire ou du Fonds. NASDAQ OMX n'a aucune obligation de tenir compte des besoins du Fonds ou des propriétaires des Fonds dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice. Nasdaq n'est pas responsable des décisions concernant la détermination du calendrier d'émission ni des prix ou des quantités des titres du Fonds qui sont émis, ni concernant la détermination ou le calcul de l'équation devant servir à la conversion des titres en espèces, et elle n'a pas participé à ces décisions. Nasdaq n'a pas de responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des parts du Fonds. **Nasdaq ne garantit ni l'exactitude ni le calcul ininterrompu de l'indice ou des données qu'il contient. Nasdaq de donne aucune garantie expresse ou implicite quant aux résultats devant être obtenus par le gestionnaire, les propriétaires du Fonds ou une autre personne ou entité par l'utilisation de l'indice ou des données qu'il contient. Nasdaq ne donne aucune garantie expresse ou implicite quant à la qualité marchande de l'indice ou des données qu'il contient ni au bien-fondé de leur utilisation à une fin donnée et décline expressément toute garantie à ces égards. Sans limiter la portée de ce qui précède, Nasdaq n'a en aucun cas quelque responsabilité que ce soit en ce qui concerne une perte de profit ou des dommages-intérêts particuliers, punitifs ou indirects, même si Nasdaq a été avisée de la possibilité de tels dommages-intérêts.**

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,8 % et de 13,4 %, respectivement, dans Apple Inc. et dans Microsoft Corporation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia indiciel Nasdaq |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 30 novembre 2000 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 18 décembre 2000<br>Parts de série F : le 27 mai 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 8 novembre 2021, après avoir reçu l'approbation des porteurs de parts le 28 octobre 2021, le Fonds a modifié ses objectifs de placement. |

# Fonds Scotia indiciel d'actions américaines

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F et I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions américaines largement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive GBS United States 500 CAD Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Scotia indiciel d'actions américaines |
| **Anciens noms** | Fonds Scotia indiciel américain (avant le 6 novembre 2020)<br>Fonds Scotia indiciel américain (avant le 1er novembre 2007)<br>Fonds indiciel américain Trust National (avant le 24 octobre 1998) |
| **Date de constitution** | Le 13 décembre 1996 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 2 janvier 1997<br>Parts de série F : le 3 septembre 2013<br>Parts de série I : le 20 juin 2005 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 5 novembre 2021, le Fonds Scotia CanAm indiciel a fusionné dans le Fonds. |

# Fonds spécialisé

Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime

# Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds spécialisé |
| **Type de titres** | Parts des séries I, K et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à rechercher un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme surtout en vendant des options de vente sur des titres de participation afin de toucher des primes, en investissant directement dans des titres de participation ou en vendant des options d'achat sur ces titres.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise un large éventail de stratégies axées sur les options et les titres de participation pour produire une plus-value du capital à long terme et préserver le capital. Le processus d'investissement est principalement fondé sur des analyses de fondamentaux et est renforcé par des options exclusives et des analyses de la volatilité.

Le Fonds recherchera des cibles de placement avantageuses à l'aide de l'analyse fondamentale. Il évaluera la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et la conjoncture. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs analysera les données financières et d'autres sources d'information, évaluera la qualité de la direction et effectuera, si possible, des entrevues auprès de chacune des sociétés.

Une fois qu'il est établi qu'un titre est attrayant, le Fonds peut l'acheter, ou, si le conseiller en valeurs souhaite l'obtenir à un prix inférieur, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options de vente couvertes en espèces au prix inférieur désiré, si le prix de ces options est avantageux. Le conseiller en valeurs évaluera l'attrait de ces options en utilisant des options exclusives et des analyses de volatilité. Le processus l'amène à déterminer si la volatilité implicite du cours des options de vente prise en compte sur le marché est élevée relativement aux attentes du conseiller en valeurs. Dans le cadre de cette stratégie, le Fonds peut acheter des titres de participation directement si ces titres lui ont été assignés par des porteurs d'actions de vente vendues par le fonds.

Le Fonds peut aussi vendre des options d'achat couvertes. Si le Fonds détient un titre de participation et que le conseiller en valeurs souhaite le vendre à un prix cible interne déduit au moyen d'une analyse fondamentale, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options d'achat couvertes si ces dernières sont disponibles à prix avantageux. Le conseiller en valeurs évalue le niveau d'attrait des options d'achat à l'aide d'options exclusives et d'analyses de volatilité.

Les répartitions entre les placements directs dans des titres de participation et diverses stratégies d'option dépendront des conjonctures économique et financière.

Ces stratégies sont fondées sur une combinaison d'analyses fondamentale et d'analyses de la volatilité.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- utiliser des bons de souscription, des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours du placement du Fonds et de l'exposition aux devises; ou
  - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement; ou
  - de générer un revenu;
- détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres des marchés émergents.

Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Le fonds n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières et il se conformera à toutes les exigences applicables prévues dans les lois sur les valeurs mobilières et les lois fiscales relativement à l'emploi de dérivés. Un dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier, une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente

pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. Pour obtenir une description des différents types de dérivés et des risques qui y sont associés, voir « Dérivés ».

L'utilisation de dérivés par le Fonds comporte plusieurs risques, décrits à la rubrique « Risque lié aux dérivés » du présent document. Le Fonds peut utiliser des dérivés pour protéger ses investissements contre les pertes pouvant découler de facteurs comme la fluctuation du change, les risques liés aux marchés boursiers et la fluctuation des taux d'intérêt, ou pour investir indirectement dans des titres ou des marchés financiers, à condition que l'investissement soit conforme aux objectifs de placement du fonds. Si le Fonds utilise des dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le conseiller en valeurs juge approprié de le faire. Le Fonds peut être autorisé par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, ou a, par ailleurs, reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon la valeur marchande de celui-ci au moment du placement, dans l'or (y compris des FNB or) et l'argent (ou l'équivalent sous forme de certificats ou de dérivés précisés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent).

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les

rendements du Fonds et d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice de vente d'options d'achat couvertes S&P 500 CBOE ($ CA) | 50 | Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie hypothétique de vente d'options d'achat couvertes sur l'indice S&P 500. Il s'agit d'un indice de rendement total passif fondé sur (1) l'achat d'un portefeuille indiciel de titres du S&P 500, et (2) la « vente » d'options d'achat « couvertes » à court terme de l'indice S&P 500. |
| Indice de vente d'options de vente S&P 500 CBOE ($ CA) | 50 | Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie de placement passive (stratégie d'options de vente garanties S&P 500 CBOE) qui consiste à superposer des options de vente à découvert de l'indice S&P 500 CBOE sur un compte du marché monétaire investi dans des bons du Trésor à un et à trois mois. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime |
| **Anciens noms** | Fonds privé Scotia de rendement à prime (le 21 mai 2021)<br>Fonds privé Scotia de revenu à options (avant le 27 janvier 2020) |
| **Date de constitution** | Le 1er juin 2015 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 25 juin 2015<br>Parts de série K : le 13 juillet 2016<br>Parts de série M : le 14 juillet 2015 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Solutions Portefeuille

**Portefeuilles Sélection Scotia**

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

**Portefeuilles Partenaires Scotia**

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

**Portefeuilles INNOVA Scotia**

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

**Portefeuilles Essentiels Scotia**

Portefeuille de revenu Essentiels Scotia

Portefeuille équilibré Essentiels Scotia

Portefeuille de croissance Essentiels Scotia

Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia

**Portefeuilles Apogée**

Portefeuille équilibré Apogée

*Portefeuilles Sélection Scotia*

# Portefeuille de revenu Sélection Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de procurer un revenu stable tout en offrant un potentiel de gains en capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 50 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 22,7 %, de 18,7 %, de 19,3 %, de 12,0 % et de 11,3 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu Sélection Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2012 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 27 novembre 2012<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,2 %, de 20,3 %, de 16,3 % et de 14,2 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013)<br>Fonds de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007) |
| **Date de constitution** | Le 22 avril 2003 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 29 avril 2003<br>Parts de série F : le 29 avril 2003<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,0 %, de 11,5 %, de 17,2 % et de 15,4 %, dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et du Fonds Scotia d'actions mondiales.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013)<br>Fonds de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007) |
| **Date de constitution** | Le 22 avril 2003 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 29 avril 2003<br>Parts de série F : le 6 juin 2008<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance Sélection Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,3 %, de 19,6 % et de 23,9 %, respectivement, la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et du Fonds Scotia d'actions mondiales.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance Sélection Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013)<br>Fonds de croissance moyenne Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007) |
| **Date de constitution** | Le 22 avril 2003 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 29 avril 2003<br>Parts de série F : le 23 août 2011<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,5 %, de 23,1 % et de 25,3 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance canadienne, du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et du Fonds Scotia d'actions mondiales.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013)<br>Fonds de croissance dynamique Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007) |
| **Date de constitution** | Le 22 avril 2003 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 29 avril 2003<br>Parts de série F : le 29 avril 2003<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

*Portefeuilles Partenaires Scotia*

# Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de procurer un revenu stable tout en offrant un potentiel de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 50 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 34,1 %, de 22,8 % et de 11,4 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et dans la série I du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille. Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de revenu diversifié Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 23 août 2010 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 24 août 2010<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 5 avril 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,8 %, de 16,5 % et de 13,2 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de revenu et de croissance modérée Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 29 novembre 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 10 décembre 2002<br>Parts de série F : le 2 mars 2010<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 7 avril 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds

sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 29 novembre 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 10 décembre 2002<br>Parts de série F : le 10 février 2003<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 2 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds

sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,4 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013)<br>Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia (avant le 1er novembre 2007) |
| **Date de constitution** | Le 29 novembre 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 10 décembre 2002<br>Parts de série F : le 17 septembre 2003<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 4 mai 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, tout en recherchant la stabilité supplémentaire que lui procurent des investissements dans des OPC de revenu, gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,9 % et de 12,9 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille de croissance dynamique Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 29 novembre 2002 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 10 décembre 2002<br>Parts de série F : le 18 juin 2004<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 22 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

*Portefeuilles INNOVA Scotia*

# Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 50 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les

fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 25,9 %, de 17,3 % et de 11,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP et dans la série K du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 5 janvier 2009 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 janvier 2009<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 12 janvier 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les

fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,8 % et de 14,3 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 5 janvier 2009 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 janvier 2009<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 12 janvier 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les

fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,2 % et de 10,8 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 5 janvier 2009 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 janvier 2009<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 12 janvier 2010 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre la plus-value à long terme du capital et un revenu courant en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les

fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % et de 10,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 5 janvier 2009 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 janvier 2009<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 12 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds d'actifs privés, sous réserve de certaines conditions. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement

dans des titres de participation, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,3 %, de 10,6 % et de 12,5 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, du Fonds Scotia de croissance mondiale et du 1832 AM U.S. Dividend Growers LP.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 5 janvier 2009 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 21 janvier 2009<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 8 mars 2022<br>Parts de série T : le 18 mars 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

*Portefeuilles Essentiels Scotia*

# Portefeuille de revenu Essentiels Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,0 %, de 31,7 %, de 17,8 %, de 10,8 %, de 14,1 % et de 10,6 %, respectivement, dans la série I du 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP, du Fonds Scotia de revenu canadien, du 1832 AM Total Return Bond LP, du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales et du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le

Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de revenu Essentiels Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2014 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 25 novembre 2014<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 31 mai 2023<br>Parts de série T : le 31 mai 2023 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille équilibré Essentiels Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,1 %, de 11,5 %, de 22,7 %, de 11,2 %, de 10,0 % et de 10,1 %, respectivement, dans la série I du FNB indiciel d'actions américaines Scotia, du 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP, du Fonds Scotia de revenu canadien, du 1832 AM Total Return Bond LP, du Fonds Scotia indiciel d'actions américaines et du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

### Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le

Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille équilibré Essentiels Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2014 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 25 novembre 2014<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 31 mai 2023<br>Parts de série T : le 31 mai 2023 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance Essentiels Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 20,3 %, de 12,2 %, de 11,2 %, de 13,0 %, de 14,7 % et de 11,5 %, respectivement, dans le FNB indiciel d'actions américaines Scotia et dans la série I du 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP, du Fonds Scotia de revenu canadien, du Fonds Scotia de croissance mondiale, du Fonds Scotia indiciel d'actions américaines et du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales.

### Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance Essentiels Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2014 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 25 novembre 2014<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 31 mai 2023<br>Parts de série T : le 31 mai 2023 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation provenant de partout dans le monde et il cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme. L'actif du Portefeuille sera placé principalement dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,1 %, de 10,2 %, de 12,2 %, de 18,3 % et de 15,7 %, respectivement, dans le FNB indiciel d'actions américaines Scotia et dans la série I du 1832 AM Tactical Asset Allocation LP, du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, du Fonds Scotia de croissance mondiale et du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice composé S&P/TSX | 30 | Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. |
| Indice *Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap Index* ($ CA) | 60 | Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés. |
| Indice des obligations universelles FTSE Canada | 10 | Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés. |

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

## Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia |
| **Anciens noms** | Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution |
| **Date de constitution** | Le 9 octobre 2018 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 23 octobre 2018<br>Parts de série F : le 8 mars 2022<br>Parts de série FT : le 31 mai 2023<br>Parts de série T : le 31 mai 2023 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

*Portefeuilles Apogée*

# Portefeuille équilibré Apogée

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds :** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres :** | Parts des séries A et F d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une plus-value du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier.

Bien que l'actif du Portefeuille puisse être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, y compris les Fonds Patrimoine Scotia, le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur de l'immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,1 %, de 19,1 %, de 12,2 % et de 11,5 %, respectivement, dans la série Apogée du Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base et de la série I du Fonds Patrimoine Scotia de revenu, du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation et du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur.

Au 9 mai 2025, Paragon Remediation Group Ltd détenait environ 12,9 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Portefeuille équilibré Apogée |
| **Anciens noms** | Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée (avant le 2 décembre 2013) |
| **Date de constitution** | Le 22 avril 2005 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série A : le 25 avril 2005<br>Parts de série F : le 23 octobre 2018 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# OPC alternatifs

Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS

Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance

# Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds alternatif |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser les rendements totaux à moyen et à long terme en investissant dans des positions longues ou courtes de titres de participation, de titres à revenu fixe et de devises, soit directement, soit indirectement au moyen d'investissements dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») et de l'utilisation de dérivés, dont des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des options et des swaps.

Il est prévu que le Fonds utilise des stratégies d'investissement alternatives, dont l'utilisation d'un effet de levier financier créé principalement par l'utilisation de dérivés.

L'exposition brute totale du Fonds ne doit pas dépasser les limites prévues à la rubrique « Stratégies de placement » du présent prospectus simplifié pour l'utilisation d'un levier financier, ni contrevenir à ce qui est par ailleurs prévu à cet égard dans toute législation en valeurs mobilières applicable.

Aucun changement significatif ne peut être apporté aux objectifs de placement du Fonds sans le consentement préalable des porteurs de parts. L'approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts.

### Stratégies de placement

Afin d'atteindre ses objectifs de placement, le conseiller en valeurs utilise une approche axée sur la répartition tactique de l'actif. Il gère activement la répartition des investissements du Fonds parmi diverses catégories d'actif, dont les actions, les titres à revenu fixe et les devises, et il peut prendre des positions longues et courtes dans chacune. Le Fonds a la flexibilité de modifier sa répartition entre ces catégories d'actif.

Le Fonds investira dans des FNB afin d'obtenir une vaste exposition aux catégories d'actif et une vaste exposition géographique. Les attributions tactiques seront réalisées principalement au moyen de dérivés, y compris des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des options et des swaps.

Les décisions d'investissement sont fondées sur les recherches et les analyses du conseiller en valeurs sur les économies mondiales et la conjoncture des marchés. Le conseiller en valeurs combine des analyses structurelles à long terme des rendements des catégories d'actif avec des analyses cycliques à court terme du cycle économique pour répartir l'actif du portefeuille de façon optimale entre quatre grandes catégories :

- Exposition aux principales catégories d'actif (soit les actions et les titres à revenu fixe)
- Exposition géographique et sectorielle
- Exposition aux caractéristiques des titres à revenu fixe (p. ex. la qualité des titres de créance, la courbe de rendement et la duration)
- Exposition aux devises

Pour prendre ses décisions d'investissement, le conseiller en valeurs combine des outils quantitatifs exclusifs, des recherches spécifiques dans les catégories d'actif de même que des recherches indépendantes et des recherches sur les ventes de titres. La décision de portefeuille définitive reflète en somme, pour chaque catégorie d'actif, sur un horizon de moyen à long terme, d'une part, la perspective du conseiller en valeurs quant à la croissance économique, à l'inflation, à la politique monétaire et à la conjoncture des marchés des capitaux et, d'autre part, la prise en compte des risques prévus et les caractéristiques de rendement. De plus, comme la répartition d'actif du Fonds est flexible, celui-ci ne sera pas restreint à une catégorie d'actif (c'est-à-dire les actions, les titres à revenu fixe ou les devises), à un pays ou à un secteur en particulier.

Le Fonds a l'intention d'utiliser un levier financier, surtout des dérivés à hauteur d'une exposition brute totale correspondant au maximum à 300 % de sa valeur liquidative. L'exposition brute totale du Fonds est calculée comme la somme des éléments suivants : (i) la valeur marchande totale de sa dette; (ii) la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert; et (iii) la valeur théorique globale de ses positions sur dérivés désignés, à l'exception des dérivés désignés utilisés dans un « but de couverture », au sens du Règlement 81-102.

L'utilisation combinée de la vente à découvert et de l'emprunt d'argent par le Fonds est assujettie à une limite globale totale correspondant à 50 % de la valeur liquidative de ce dernier.

En plus de positions acheteurs et vendeurs tactiques, le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription, des FNB

et des dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :

- se couvrir contre les pertes découlant de changements de cours des placements du Fonds et de l'exposition à des devises, aux risques liés au marché boursier et à la fluctuation des taux d'intérêt; ou
- obtenir une exposition à des titres et des marchés particuliers, au lieu d'acheter les titres directement; ou
- générer du revenu.

Le Fonds peut investir tout son actif dans des titres étrangers. En raison de l'effet de levier, son exposition à ces titres pourrait dépasser sa valeur liquidative.

Le Fonds n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières. Il peut utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Un dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier, une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. (Pour une description des divers types de dérivés, voir la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Dérivés ».)

L'utilisation de dérivés par le Fonds présente plusieurs risques, décrits à la rubrique « Risques liés aux dérivés ». Le Fonds se conformera à toutes les exigences applicables de la législation sur les valeurs mobilières et de la législation fiscale pour ce qui concerne l'utilisation des dérivés. Si le Fonds utilise des dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Le conseiller en valeurs aura recours à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds et il s'en servira de la façon qu'il juge la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement et accroître les rendements du Fonds. (Pour une description des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et pour savoir comment le Fonds limite les risques qu'elles comportent, voir la rubrique « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».) Le Fonds tentera de réduire au minimum ses risques de perte en exigeant que chaque prêt de titres soit, au minimum, garanti par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Le montant de la garantie est ajusté quotidiennement afin que la protection ainsi offerte soit maintenue en permanence. De tels prêts de titres ne sont accordés qu'à des parties dont le gestionnaire juge qu'elles sont des emprunteuses admissibles. De plus, la valeur marchande globale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres et des titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération. Le Fonds se conformera à toutes les autres exigences applicables de la législation sur les valeurs mobilières et de la législation fiscale à l'égard des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le Fonds peut temporairement investir la trésorerie excédentaire dans des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut aussi utiliser la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Lorsque l'analyse du titre donne de façon générale lieu à des perspectives favorables, le titre est un candidat à l'achat, mais si elle donne lieu à des perspectives défavorables, ce titre est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant de déposer des éléments d'actif du portefeuille auprès d'un agent prêteur à titre de sûreté à l'égard d'une vente à découvert de titres pour une valeur excédant 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds peut être investi dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens. Plus particulièrement, le Fonds peut investir la totalité de son actif dans d'autres Fonds si le gestionnaire détermine que cet actif est insuffisant pour que le Fonds investisse directement dans des titres d'autres émetteurs. Les proportions et les types des autres Fonds détenus par le Fonds seront établis compte tenu, notamment, des objectifs et des stratégies, du rendement passé et de la volatilité des autres Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié au levier financier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au courtier principal
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 22,9 %, 11,5 % et 16,0 % des parts en circulation du Fonds.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux des indices de référence suivants :

| Indice de référence | % de la pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice *Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap Index NTR* ($ CA) | 55 | Cet indice suit le rendement du segment de sociétés à grande et à moyenne capitalisation et il couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière à flottant libre des marchés développés. |
| Indice *Solactive Canada Large Cap Index* | 20 | Cet indice cherche à suivre le rendement des 60 plus grandes sociétés cotées à la Bourse de Toronto. Les constituants sont choisis et pondérés selon la capitalisation boursière à flottant libre. |
| Indice *Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL* | 25 | Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des obligations liquides canadiennes de premier ordre (obligations d'État et obligations de sociétés), sauf les émissions d'émetteurs étrangers libellées en dollars canadiens. |

Voir la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du niveau de risque du Fonds.

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 20,6 %, de 27,6 %, de 15,7 % et de 15,3 %, respectivement, dans le FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation Scotia, le FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia, le FNB indiciel d'actions internationales Scotia et le FNB indiciel d'actions américaines Scotia.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi

de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds pour une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 7 février 2025 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : 18 février 2025 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds alternatif |
| **Type de titres** | Parts des séries KM et M d'une fiducie |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à maximiser les rendements absolus sur un cycle complet du marché. Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son fonds sous-jacent en investissant pratiquement la totalité de son actif dans les parts de ce dernier.

Le fonds sous-jacent cherche à maximiser les rendements absolus sur un cycle complet du marché en faisant des investissements dans des positions acheteurs et vendeurs diversifiées de titres de créance principalement nord-américains, tout en cherchant à atténuer le risque lié aux taux d'intérêt et en conservant une cote de crédit moyenne pondérée de « premier ordre ». Le fonds sous-jacent peut investir dans un ou plusieurs fonds sous-jacents. Il est prévu que le fonds sous-jacent adopte des stratégies d'investissement alternatives, dont l'utilisation d'un effet de levier financier.

L'exposition brute totale du fonds sous-jacent ne doit pas dépasser les limites prévues à la rubrique « Stratégies de placement » du présent prospectus simplifié pour l'utilisation d'un levier financier, ni contrevenir à ce qui est par ailleurs prévu à cet égard dans toute législation en valeurs mobilières applicable.

Aucun changement significatif ne peut être apporté aux objectifs de placement du Fonds sans le consentement préalable des porteurs de parts. L'approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts.

### Stratégies de placement

Afin d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds investit dans le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique (le « fonds sous-jacent »), qui est aussi géré par le gestionnaire.

Le fonds sous-jacent suivra un processus d'investissement exhaustif fondé à la fois sur une analyse descendante et une analyse ascendante, axé sur le rapport risque/rendement de chaque investissement dans des titres de créance de sociétés d'un portefeuille diversifié. Le fonds sous-jacent, de temps à autre et parmi d'autres stratégies d'investissement :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de créance de sociétés nord-américains ainsi que dans d'autres types de créances et d'instruments assimilables à des titres de créance, y compris des obligations de sociétés de premier ordre, des obligations à rendement élevé, des obligations publiques, des prêts garantis de premier rang, des produits structurés, des actions privilégiées, des obligations et des débentures convertibles, des actions ordinaires, des fonds négociés en bourse et des fonds d'investissement à capital fixe, des dérivés et d'autres titres générant un revenu;
- investira surtout dans des obligations de société ayant une échéance de cinq ans afin de tirer avantage de leurs bénéfices à mesure qu'elles suivront la trajectoire descendante de la courbe de crédit, tout en vendant à découvert des titres publics ayant des échéances similaires, afin de réduire la sensibilité aux taux d'intérêt;
- établira des prévisions macroéconomiques pour l'économie mondiale et les économies régionales afin de déterminer les thèmes d'investissement et les secteurs à surpondérer ou à sous-pondérer (ou possiblement à vendre à découvert) en fonction des perspectives du conseiller en valeurs à l'égard d'un secteur donné, des tendances actuelles du marché et des phases du cycle de crédit;
- utilisera la recherche fondamentale en matière de crédit pour repérer les titres susceptibles d'offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants, sur la base de l'opinion du conseiller en valeurs quant à la capacité d'un émetteur de conserver ou d'améliorer ses paramètres de crédit;
- investira dans des obligations à rendement élevé notées « de premier ordre » au moment de leur émission (les « anges déchus ») (*fallen angels*) et dans des titres en difficulté, comme des obligations à rendement élevé ou des prêts à effet de levier, dont les émetteurs sont présentement, ou en voie d'être, en défaut ou protégés par la faillite, ou qui font présentement l'objet, ou sont en voie de faire l'objet, d'une réorganisation d'entreprise;
- vendra à découvert des titres dont on a déterminé, en se fondant sur l'analyse fondamentale du gestionnaire, qu'ils sont des investissements peu attrayants ou dont les paramètres de crédit se détériorent comme moyen de générer des rendements absolus ou de se couvrir contre le risque lié au marché ou le risque lié au crédit;

- combinera une position acheteur dans les créances de premier rang d'un émetteur avec une position vendeur dans ses créances de deuxième rang, ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées;
- combinera une position acheteur dans des titres convertibles d'un émetteur, y compris des obligations ou des débentures convertibles, des bons de souscription et des actions privilégiées convertibles, avec une position vendeur dans ses actions ordinaires;
- combinera une position acheteur dans les créances d'un émetteur, d'un indice, d'un secteur ou d'un segment du marché du crédit donné avec une position vendeur dans des créances du même émetteur, indice, secteur ou segment du marché du crédit ayant des échéances différentes comme moyen de se couvrir contre les positions acheteurs en obligations ou de tirer profit de toute inefficacité dans l'établissement des cours;
- prendra des positions acheteurs et vendeurs opposées dans des instruments de crédit, des instruments à revenu fixe et des dérivés afin de tirer avantage de la disparité entre les cours tout en limitant le risque lié aux taux d'intérêt;
- prendra une position acheteur dans les titres d'un émetteur, d'un indice, d'un secteur ou d'un segment du marché du crédit tout en prenant une position vendeur dans les titres d'un autre émetteur, indice, secteur ou segment du marché du crédit afin de tirer avantage des écarts relatifs entre les évaluations;
- investira jusqu'à 100 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres émis aux États-Unis et dans d'autres titres étrangers;
- utilisera des bons de souscription, des FNB et des dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :
  - se protéger contre les pertes découlant de la fluctuation du prix des placements du fonds sous-jacent et de l'exposition aux monnaies étrangères;
  - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement,
  - générer un revenu; et
- détiendra des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le fonds sous-jacent a obtenu une dispense des restrictions de placement du Règlement 81-102 qui s'appliquent aux OPC alternatifs pour qu'il lui soit permis de vendre à découvert des titres publics jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative et des titres non publics jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative.

Même si le Fonds lui-même n'emprunte pas d'argent aux fins d'investissement, on s'attend du fonds sous-jacent qu'il utilise un levier financier pour acheter des titres sur marge ou au moyen d'emprunt d'argent, de ventes à découvert ou de dérivés. L'exposition brute globale du fonds sous-jacent, qui ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative, correspond à la somme des éléments suivants : (i) la valeur marchande totale de sa dette; (ii) la valeur marchande totale des titres qu'il a vendus à découvert; et (iii) la valeur théorique totale de ses positions dans les dérivés visés, sauf les dérivés visés utilisés dans un « but de couverture » au sens du Règlement 81-102. L'utilisation combinée de la vente à découvert de titres non publics et de l'emprunt d'argent par le fonds sous-jacent est assujettie à une limite globale correspondant à 100 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent. Ce dernier peut vendre à découvert des titres publics jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative. Il a principalement recours à l'emprunt par l'achat de titres sur marge afin d'améliorer le rendement de son portefeuille d'investissement.

Bien que le Fonds lui-même n'ait pas recours à l'emprunt d'argent, le fonds sous-jacent a obtenu une dispense relativement aux restrictions en matière de placement applicables aux fonds alternatifs prévues dans le Règlement 81-102 pour pouvoir effectuer des opérations d'emprunt d'argent, pourvu que : a) la valeur totale des emprunts d'argent du fonds sous-jacent n'excède pas sa valeur liquidative; b) la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent, combinée à la valeur totale des emprunts d'argent du fonds sous-jacent, n'excède pas sa valeur liquidative.

Le fonds sous-jacent a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant de déposer des éléments d'actif de portefeuille auprès d'un agent prêteur à titre de sûreté à l'égard d'une vente à découvert de titres pour une valeur excédant 25 % de sa valeur liquidative au moment du dépôt.

Le fonds sous-jacent n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières. Il peut utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Un dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier, une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. (Pour une description des divers types de dérivés, voir la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Dérivés ».)

L'utilisation de dérivés par le fonds sous-jacent présente plusieurs risques, décrits à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés aux

dérivés ». Le fonds sous-jacent se conformera à toutes les exigences applicables de la législation sur les valeurs mobilières et de la législation fiscale pour ce qui concerne l'utilisation des dérivés. Il peut utiliser des dérivés pour protéger ses investissements contre les pertes découlant de facteurs comme la fluctuation du change, les risques liés aux marchés boursiers et la fluctuation des taux d'intérêt, ou pour investir indirectement dans des titres ou des marchés des capitaux, à condition que l'investissement soit conforme à ses objectifs de placement. Si le fonds sous-jacent utilise des dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds sous-jacent peut être investi dans des titres d'un ou de plusieurs autres OPC, y compris les OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens. Plus particulièrement, le fonds sous-jacent peut investir la totalité de son actif dans d'autres Fonds si le gestionnaire détermine que cet actif est insuffisant pour que le fonds sous-jacent investisse directement dans des titres d'autres émetteurs. Les proportions et les types des autres Fonds détenus par le fonds sous-jacent seront établis compte tenu, notamment, des objectifs et des stratégies, du rendement passé et de la volatilité des autres Fonds.

Le conseiller en valeurs peut avoir recours à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conjointement avec les autres stratégies de placement du fonds sous-jacent et il s'en servira de la façon qu'il juge la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement et accroître les rendements du fonds sous-jacent. (Pour une description des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et pour savoir comment le fonds sous-jacent limite les risques qu'elles comportent, voir la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».) Le fonds sous-jacent tentera de réduire au minimum ses risques de perte en exigeant que chaque prêt de titres soit, au minimum, garanti par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Le montant de la garantie est ajusté quotidiennement afin que la protection ainsi offerte soit maintenue en permanence. De tels prêts de titres ne sont accordés qu'à des parties dont le gestionnaire juge qu'elles sont des emprunteuses admissibles. De plus, la valeur marchande globale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres et des titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération. Le fonds sous-jacent se conformera à toutes les autres exigences applicables de la législation sur les valeurs mobilières et de la législation fiscale à l'égard des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Des renseignements supplémentaires sur le fonds sous-jacent, le Fonds à rendement absolu de titres de créance Dynamique, y compris sa rémunération au rendement, sont fournis dans son prospectus simplifié. Ces documents et ces renseignements supplémentaires sur le fonds sous-jacent sont disponibles à www.dynamique.ca, à www.sedarplus.ca, ou auprès de votre courtier.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

La totalité de l'actif du Fonds peut être investie indirectement dans des titres étrangers.

Le Fonds peut provisoirement investir la trésorerie excédentaire dans des instruments du marché monétaire.

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié au levier financier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au courtier principal
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 99,9 % dans la série OP du Fonds à rendement absolu de titres de créance II Dynamique.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui des indices suivants :

| Indice de référence | % de pondération de l'indice de référence | Description |
|---|---|---|
| Indice *HFRI RV : Fixed Income-Corporate Index* ($ US) | 67 | Cet indice inclut des stratégies dans lesquelles la thèse d'investissement est fondée sur la réalisation d'un écart entre des instruments reliés, dont un ou plusieurs sont des instruments à revenu fixe de sociétés. |
| Indice *HFRI ED : Credit Arbitrage Index* ($ US) | 33 | Cet indice inclut des stratégies d'arbitrage sur titres de créance dont le processus consiste à isoler les placements attractifs parmi les titres à revenu fixe de sociétés. |

(Voir la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque du Fonds.)

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds pour une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique de l'OPC

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 22 mars 2022 |
| **Détails de la constitution** | Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série KM : 6 décembre 2022<br>Parts de série M : 29 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds de catégorie Société

Catégorie Scotia de dividendes canadiens

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

Catégorie Scotia mixte actions américaines

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia[1]

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

[1] Il n'est actuellement plus possible d'acheter des titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ni de remplacer des titres d'autres Fonds par des titres de cette dernière. Ce Fonds pourrait être rouvert ultérieurement.

# Catégorie Scotia de dividendes canadiens

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de rendement total à long terme composé de revenu de dividendes et de plus-value du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes canadiens (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des dérivés afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires et aux actions privilégiées.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements qui rapportent des dividendes et du revenu et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les investissements directs et indirects du Fonds ainsi que les éléments d'actif du fonds sous-jacent, pris ensemble, sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 49 % de leur actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds ou pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié et l'aperçu du fonds.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 100,0 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

## Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil de la Société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Scotia de dividendes canadiens |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation canadiens ou directement dans des titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de participation canadiens et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation canadiens.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 21,0 %, de 20,7 %, de 15,4 %, de 25,8 % et de 20,7 %, respectivement, dans la série I du 1832 AM Canadian Growth LP, dans la série O du Fonds de dividendes Avantage Dynamique et du Fonds de petites entreprises Dynamique, et dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et du Fonds Scotia d'actions canadiennes.

### Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Scotia mixte actions canadiennes |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 27 novembre 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Scotia mixte actions américaines

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation américains ou directement dans des titres de participation américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds négociés en bourse, qui investissent dans des titres de participation américains et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation américains.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers, notamment jusqu'à 30 % de son actif dans des titres cotés en bourse hors des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés établies à l'étranger.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 14,4 %, de 16,3 %, de 38,7 % et de 37,9 %, respectivement, dans la série O du Fonds Croissance américaine Power Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de potentiel américain, du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation et du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur.

### Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Scotia mixte actions américaines |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 19 novembre 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 27 novembre 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement global élevé en investissant surtout dans des titres de participation qui rapportent, ou dont on s'attend qu'ils rapportent des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend qu'ils génèrent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de participation ou les titres productifs de revenu;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes mondiaux (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues à la société même, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix courant.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et le fonds sous-jacent sont habituellement diversifiés entre pays et régions, mais cela peut changer à l'occasion en fonction de la façon dont le conseiller en valeurs perçoit certaines occasions de placement ou certains facteurs macroéconomiques.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également détenir des espèces et peuvent investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu lorsque la qualité et la durée de chaque placement sont choisies selon la conjoncture du marché.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de bons de souscription et de dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement ou afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements et de l'exposition au change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, l'actif du Fonds et du fonds sous-jacent peut être investi

principalement dans une combinaison de titres de participation et d'espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Vous trouverez plus d'information sur le fonds sous-jacent dans le prospectus simplifié et l'aperçu du fonds.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation et dans d'autres titres productifs de revenu, le Fonds présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 100,0 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

## Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Scotia de dividendes mondiaux |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,9 %, de 16,6 % et de 13,3 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes

sur gains en capital. Les investisseurs dans les actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 7 décembre 2015 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 2 février 2016<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille consiste à maintenir un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en mettant légèrement l'accent sur la plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des

actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 7 décembre 2015 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 2 février 2016<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la Société.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de

dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 7 décembre 2015 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 2 février 2016<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir

recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,8 %, de 10,0 % et de 13,6 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique et dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et du Fonds Scotia de croissance mondiale.

### Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les

distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 7 décembre 2015 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 2 février 2016<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 février 2016 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

**Le présent Portefeuille est actuellement fermé aux nouvelles souscriptions et aux remplacements de titres d'autres fonds par les siens. Il est possible qu'il soit rouvert à une date ultérieure.**

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 50 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,2 %, de 18,6 % et de 10,4 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP et dans la série K du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil de la Société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,9 % et de 15,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si

nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 27 mai 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 13,0 % et de 10,1 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si

nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 27 mai 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre la plus-value à long terme du capital et un revenu en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les

risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par

conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 juin 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds de répartition de l'actif |
| **Type de titres** | Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Oui* |
| **Conseiller en valeurs** | Le gestionnaire<br>Toronto (Ontario) |

* Les actions du Fonds sont admissibles aux régimes enregistrés, mais elles ne sont généralement pas vendues par ceux-ci. De plus, les remplacements vers le Fonds sont généralement interdits dans les régimes enregistrés.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Sous réserve de certaines conditions, le Portefeuille peut aussi investir dans des Fonds d'actifs privés. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents » et « Dispenses et autorisations – Fonds d'actifs privés ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir

recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié au change
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,2 %, de 12,3 % et de 11,6 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, du Fonds Scotia de croissance mondiale et du 1832 AM U.S. Dividend Growers LP.

### Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 17 avril 2012 |
| **Détails de la constitution** | Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc. |
| **Date de lancement des séries** | Actions de série A : le 29 mai 2012<br>Actions de série F : le 8 mars 2022<br>Actions de série FT : le 8 mars 2022<br>Actions de série T : le 2 juin 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# Fonds S.E.C.

1832 AM Canadian Dividend LP

1832 AM Canadian Growth LP

1832 AM Global Completion ETF LP

1832 AM Global Low Volatility Equity LP

1832 AM International Equity LP

1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP

1832 AM Total Return Bond LP

1832 AM U.S. Dividend Growers LP

1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP

# 1832 AM Canadian Dividend LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui rapportent un dividende ou une distribution.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens productifs de dividendes et, dans une moindre mesure, dans d'autres titres, dont des titres à revenu fixe que le conseiller en valeurs estime intéressants pour produire un revenu de dividende, réaliser une bonne croissance ou préserver le capital.

L'analyse des placements du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur une analyse consciencieuse des différents éléments d'une société. Différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, sont utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de plus-value. On évalue alors la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de l'équipe de direction;
- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,9 % dans Northland Power Inc.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 31,6 %, 10,8 % et 28,0 % des parts en circulation du Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Canadian Dividend LP |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 6 avril 2015 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 27 avril 2015 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM Canadian Growth LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions canadiennes |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne. De plus. au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement pour le Fonds, le conseiller en valeurs l'évalue pour déterminer si sa valeur est intéressante par rapport à son prix actuel.

Le conseiller en valeurs peut utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction
- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 13,4 % et 10,7 % des parts en circulation du Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Canadian Growth LP |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 6 avril 2015 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 27 avril 2015 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM Global Completion ETF LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds spécialisé |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille mixte composé de fonds négociés en bourse (« **FNB** ») de titres de participation ou de titres à revenu fixe, mais il peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de participation, des marchandises et des espèces ou quasi-espèces.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs gère activement la répartition du Fonds entre les titres de participation et les titres à revenu fixe et il n'y a aucune limite quant au montant investi dans une catégorie d'actif, un pays ou un secteur. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché.

Le Fonds investit surtout dans des FNB de participation et de titres à revenu fixe ainsi que dans des instruments du marché monétaire mondiaux, ou il met l'accent sur de tels titres. Les FNB détenus par le Fonds seront inscrits surtout au Canada ou aux États-Unis.

Le Fonds utilise une approche stratégique axée sur la répartition de l'actif. Il investit dans diverses catégories d'actifs, dont les titres de participation, les titres à revenu fixe, les marchandises et les instruments du marché monétaire de sociétés et d'autres émetteurs de partout dans le monde, principalement au moyen d'une combinaison d'OPC et de FNB.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux indices
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 13,8 %, de 18,5 %, de 29,6 %, de 25,3 %, de 46,1 %, de 36,3 % et de 18,3 %, respectivement, dans iShares Core S&P Mid-Cap ETF, dans iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF, dans iShares MSCI EAFE Small-Cap ETF, dans Schwab Fundamental International Equity ETF, dans Schwab Fundamental Emerging Markets Equity ETF, dans Schwab U.S. Small-Cap ETF et dans SPDR S&P Global Natural Resources ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 34,3 %, 36,7 %, 17,5 % et 11,4 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Global Completion ETF LP |
| **Anciens noms** | 1832 AM Global Completion LP (avant le 10 octobre 2023) |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2014 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM Global Low Volatility Equity LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions mondiales |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller en valeurs** | Conseillers en gestion globale<br>State Street, Ltée<br>Montréal (Québec) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Afin de réaliser son mandat, le Fonds adopte une stratégie mondiale de gestion d'actions quantitative visant à procurer des rendements comparables à ceux d'indices à des niveaux de risque inférieurs à ceux des indices. Le Fonds cherche à réduire la volatilité des rendements tout en maintenant le potentiel de croissance des actions sur le long terme.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, le conseiller en valeurs :

- investit dans des titres de participation de sociétés du monde entier
- investit dans des actions qui présentent un risque systématique peu élevé et une corrélation faible par rapport à d'autres catégories d'actif
- utilise un processus d'investissement quantitatif visant à maximiser la croissance tout en contrôlant l'exposition au risque.

Le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient environ 30,5 %, 13,0 % et 21,1 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Global Low Volatility Equity LP |
| **Anciens noms** | Scotia Global Low Volatility Equity LP (avant le 15 janvier 2021) |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2014 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM International Equity LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions internationales |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller en valeurs** | Walter Scott & Partners Limited<br>Édimbourg (Écosse) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés établies hors du Canada et des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En vue d'atteindre son objectif de placement, le sous-conseiller en valeurs adopte une démarche d'investissement fondamentale ascendante afin de trouver des entreprises situées hors du Canada et des États-Unis dont les titres se négocient à des évaluations raisonnables, sont perçues comme étant de grande qualité et financièrement solides et dont le potentiel de croissance est durable.

Le Fonds peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 14,0 %, 13,1 %, 14,3 % et 22,9 % des parts en circulation du Fonds.

## Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est fondée sur les rendements de ce dernier et sur le rendement de l'indice de référence suivant :

| Indice de référence | Description |
|---|---|
| Indice MSCI EAEO ($ CA) | Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. |

Voir la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du niveau de risque du Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM International Equity LP |
| **Anciens noms** | s. o. |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2021 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 25 janvier 2021 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total à long terme en ayant une exposition à des titres à revenu fixe et des titres de participation ou en investissant directement dans ces titres. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de fonds négociés en bourse (« FNB ») de titres à revenu fixe ou de titres de participation inscrits principalement en Amérique du Nord. Il peut aussi investir directement dans des OPC, des titres à revenu fixe ou des titres de participation individuels, et dans des espèces ou quasi-espèces.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

En vue d'atteindre son objectif de placement, le Fonds a une répartition d'actif flexible, qui va de 0 % à 100 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 100 % en titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement souple et opportuniste et gère la répartition de l'actif entre les titres à revenu fixe et les titres de participation en fonction de son analyse de la conjoncture du marché.

Le Fonds détient des FNB qui sont inscrits principalement au Canada et aux États-Unis. Il pourrait investir la totalité ou la presque totalité de sa valeur liquidative dans un ou plusieurs FNB (ou autres OPC). Le conseiller en valeurs peut, à l'occasion et à son entière appréciation, modifier les sommes investies dans chaque FNB (ou autres OPC).

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires du FNB sous-jacent ou d'autres OPC sous-jacents peuvent choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement comme protection contre des pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du portefeuille ou contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux indices
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de vingt-quatre mois ayant précédé le 9 mai 2025, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 23,5 %, de 17,7 %, de 17,1 %, de 60,8 %, de 32,5 % de 13,7 %, de 34,3 % et de 76,5 %, respectivement, dans Global X S&P 500 Index Corporate Class ETF, dans le FNB Global X Indice S&P/TSX 60 catégorie de sociétés, dans Horizons S&P/TSX 60 Index ETF, dans iShares Canadian Universe Bond Index ETF, dans le FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia, dans le FNB indiciel d'actions internationales Scotia, dans le FNB indiciel d'actions américaines Scotia et dans Vanguard S&P 500 ETF.

Au 9 mai 2025, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 32,6 %, 37,4 %, 16,7 % et 13,1 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique de l'OPC

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Tactical Asset Allocation ETF LP |
| **Anciens noms** | 1832 AM Tactical Asset Allocation LP (avant le 10 octobre 2023) |
| **Date de constitution** | Le 6 avril 2015 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 27 avril 2015 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM Total Return Bond LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds à revenu fixe |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu et des gains en capital grâce à un portefeuille diversifié activement géré composé principalement de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour réaliser son mandat, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe tout en gérant activement les risques associés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds investira surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, mais il peut aussi investir dans d'autres formes de titres de créance et de titres à revenu fixe ainsi que dans des instruments assimilables à des titres de créance, y compris :

- des obligations d'administrations municipales et des gouvernements fédéral et provinciaux;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, des obligations convertibles et des titres hybrides;
- des investissements privés, des prêts et des hypothèques garanties.

Le conseiller en valeurs utilisera une combinaison de stratégies de placement mettant l'accent sur les techniques d'analyse fondamentale et technique qui ont été en règle générale mises au point par le conseiller en valeurs. Les rendements proviendront à la fois des revenus d'intérêt et des gains en capital. Les stratégies visant à atténuer les risques sont fondées sur la gestion active de la sélection des titres, de la diversification sectorielle, des courbes de rendement et de la duration ainsi que sur la diversification du portefeuille en fonction de la volatilité des taux d'intérêt. Les titres à revenu fixe sont négociés activement en fonction de la variation des rendements obligataires, de l'évolution de la courbe de rendement, du niveau des rendements réels et du niveau des écarts de taux. Chaque opération est exécutée en tenant compte du profil risque/rendement du titre.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

### Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 17,1 %, 14,1 %, 10,3 %, 13,7 % et 15,7 % des parts du Fonds en circulation.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM Total Return Bond LP |
| **Anciens noms** | Scotia Total Return Bond LP (avant le 15 janvier 2021) |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2014 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Depuis le 1er novembre 2016, Gestion de placements Aurion inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds. |

# 1832 AM U.S. Dividend Growers LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | Gestion d'actifs 1832 S.E.C.<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller en valeurs** | Bristol Gate Capital Partners Inc.<br>Toronto (Ontario) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le rendement total en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés américaines inscrites à des bourses de valeurs des États-Unis qui ont présenté une croissance solide des dividendes et un potentiel de plus-value du capital à long terme.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs compte atteindre son objectif de placement en se concentrant sur les placements de titres de participation inscrits à l'indice S&P 500 qui versent régulièrement des dividendes et qui ont un potentiel de plus-value du capital à long terme.

Le sous-conseiller en valeurs utilise un processus de placement exclusif pour choisir les actions assorties de dividendes qui à son avis devraient avoir des taux de croissance de dividendes élevés. Parmi les indicateurs clés de ce processus de placement, citons :

- les taux de croissance de dividendes antérieurs;
- la croissance des flux de trésorerie générés par l'exploitation;
- la volatilité des flux de trésorerie générés par l'exploitation;
- l'emploi efficient du capital;
- la pérennité des flux de trésorerie;
- l'analyse concurrentielle du secteur.

Le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le sous-conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le sous-conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 30,2 %, 29,8 % et 13,9 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM U.S. Dividend Growers LP |
| **Anciens noms** | Scotia U.S. Dividend Growers LP (avant le 15 janvier 2021) |
| **Date de constitution** | Le 13 mai 2014 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 27 mai 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | s. o. |

# 1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP

## Détail du Fonds

| | |
|---|---|
| **Type de fonds** | Fonds d'actions américaines |
| **Type de titres** | Parts de série I d'une société en commandite |
| **Admissible aux régimes enregistrés?** | Non |
| **Conseiller en valeurs** | 1832 Global Asset Management L.P.<br>Toronto (Ontario) |
| **Sous-conseiller en valeurs** | Fiduciary Management, Inc.<br>Milwaukee (Wisconsin) |

## Dans quoi le Fonds investit-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer une plus-value du capital à long terme. Le Fonds peut investir directement dans des investissements dans, notamment, des fonds négociés en bourse (« FNB ») représentant les principaux secteurs du S&P 500 ou procurer une exposition à de tels investissements, ainsi que dans des espèces ou des quasi-espèces.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs prévoit atteindre les objectifs de placement du Fonds et procurer aux porteurs de parts une volatilité généralement inférieure à celle de l'indice de référence dans son ensemble grâce à l'application d'une philosophie de placement disciplinée qui cherche à repérer les sociétés américaines à grande capitalisation qui sont dirigées par de solides équipes de direction et qui se négocient à des évaluations attrayantes par rapport à leurs normes historiques.

Le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds aura recours à des dérivés dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. (Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le sous-conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables. Il est aussi possible qu'elles fassent augmenter les frais de négociation, ce qui entraînerait une diminution des rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

## Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la responsabilité du commanditaire
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de parts
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 9 mai 2025, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 14,1 %, 12,9 %, 13,9 % et 22,6 % des parts du Fonds en circulation.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue des distributions au moment et selon le montant pouvant être établis par le gestionnaire, à son appréciation. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Nom, constitution et historique du Fonds

| | |
|---|---|
| **Nom complet du Fonds** | 1832 AM U.S. Low Volatility Equity LP |
| **Anciens noms** | Scotia U.S. Low Volatility Equity LP (avant le 15 janvier 2021) |
| **Date de constitution** | Le 15 janvier 2014 |
| **Détails de la constitution** | Créée par une convention de société en commandite régie par les lois de l'Ontario |
| **Date de lancement des séries** | Parts de série I : le 28 janvier 2014 |
| **Événements importants dans les dix dernières années** | Le 19 janvier 2021, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, LSV Asset Management, a été remplacé par Fiduciary Management, Inc.<br>Le 31 juillet 2015, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, F-Squared Institutional Advisors, LLC, a été remplacé par LSV Asset Management. |

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leurs derniers aperçus du fonds déposés, leurs derniers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces documents sur demande, sans frais, en appelant au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour les documents anglais et au 1 800 387-5004 pour les documents français, en les demandant à votre courtier, ou à l'adresse courriel fundinfo@scotiabank.com. Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web, à l'adresse www.fondsscotia.com.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web www.sedarplus.ca.

# Fonds Scotia
# Fonds Patrimoine Scotia
# Portefeuilles Apogée

## Prospectus simplifié

Gérés par : Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
40 Temperance Street
16e étage
Toronto (Ontario) M5H 0B4

MD Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.
MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

Fonds Scotia MD

2920034